PN-ABP-196
82556

Land Tenure, Local Institutions and Natural Resources in Senegal

Case Studies

VOLUME II

By

ReMAPS Institutional Collaborators
December, 1992

"Resource Management and Planning Study" (ReMAPS)

USAID/Senegal
Contract Number DHR-5453-B-00-9048-00

Land Tenure Center
University of Wisconsin-Madison
1357 University Avenue
Madison, Wisconsin 53706

Liste des Etudes de Cas
Projet ReMAPS

Senegal River Basin

-Case Study no. 1: Mbane, Department of Dagana, Region of Saint-Louis

Sylvo-Pastoral Zone

-Case Study no. 2: Mbeuleukhé, Department of Linguère, Region of Louga

Peanut Basin

-Case Study no. 3: Fandène, Department of Thies, Region of Thies
-Case Study no. 4: Dankh Sène, Department of Diourbel, Region of Thies

Niayes

-Case Study no. 5: Niacoulrab, Department of Rufisque, Region of Dakar

Agro-Sylvo-Pastoral Zone

-Case Study no. 6: Dindéfello, Department of Kédougou, Region of Tambacounda

Casamance

-Case Study no. 7: Pidiro, Department of Kolda, Region of Kolda

Etudes des Cas du Projet ReMAPS

■ **Village d'Etude de Cas**

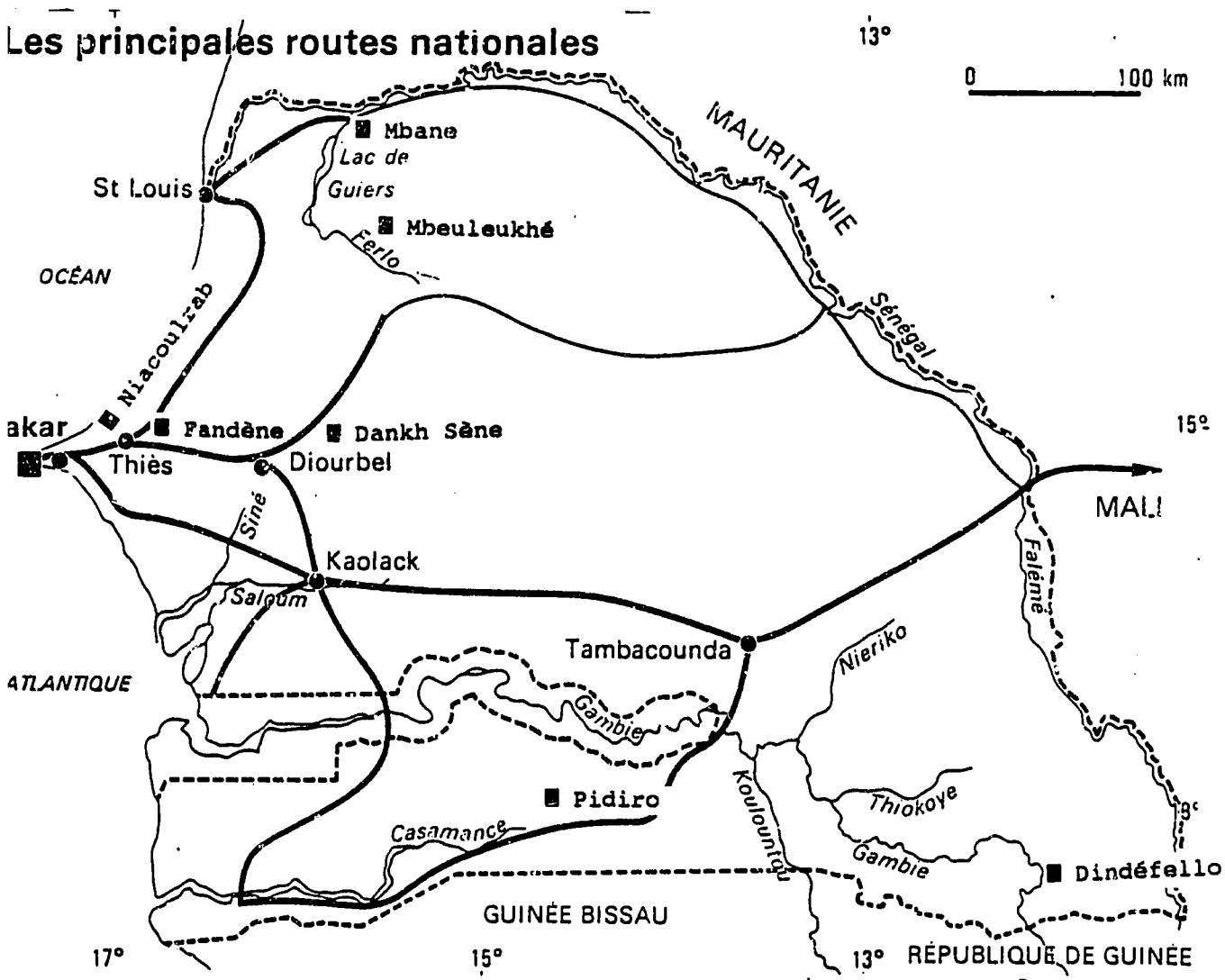

Etude sur la gestion communautaire des ressources naturelles au Sénégal:

l'Etude de cas de Mbane
Département de Dagana
Région de Saint-Lous

24 août - 3 septembre 1992

"Resource Management and Planning Study" (ReMAPS)

USAID/Senegal
Contract Number DHR-5453-B-00-9048-00

Composition de l'Equipe:

Samba TRAORE, UER de Sciences Juridiques
(Chef d' Equipe)
Cheikh Yérim SECK, UER de Sciences Juridiques
Ibrahima DIA, ISRA de Saint-Louis
Nogoye DIOP, consultante
Oumar KANE, Institut des Sciences de l'Environnement
Mamadou NIANE, ISRA de Saint-Louis

Land Tenure Center
University of Wisconsin-Madison
1357 University Avenue
Madison, Wisconsin 53706

Table des Matières

I. PRESENTATION DE L'EQUIPE 3

II. LE CHOIX DU SITE DE MBANE ET METHODOLOGIE 3

III. LE CADRE PHYSIQUE ET HUMAIN 4

A. **Population et Historique:** 4
1. Présentation du village 4
2. Profil Historique 4
B. **Profil actuel et etat des ressources** 7
1. Ressources Humaines 7
2. Structure par âge de population de Mbane . 7
3. Structure par sexe de la population 7
4. Structure éthnique et sociale 9
C. **Ressources Naturelles:** 9
1. Les sols 12
2. La végétation: 12
3. La faune sauvage: 13
4. Les animaux domestiques: 13
D. **Causes et consequences de la dynamique de l'evolution des ressources:** 14

IV. PRATIQUES DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES: DES ACTIVITES ET GROUPES DE PRODUCTION 20
A. **Identification des activites productives** 20
1. Les activités agricoles: 20
2. Activités extra-agricoles: 23
B. **Les Dynamiques d'aménagement:** 25
C. **Modes de gestion des ressources naturelles** . . . 28
1. Institutions et individus: 28
2. Contraintes liées à la gestion des ressources naturelles: 31

V. ADEQUATION ENTRE PRATIQUES LOCALES ET REGLEMENTATION ETATIQUE 32
A. **Réglementation disponible en matiere de gestion des ressources naturelles:** 33
B. **Competence et actions du conseil rural de mbane en matiere de gestion des ressources naturelles:** 36
C. **Les Modes d'appropriation et la gestion des ressources naturelles:** 38
D. **La Dynamique des conflits sur la gestion des ressources naturelles:** 41

VI. RECOMMANDATIONS 44

Annexe I: **Principaux Informateurs** 47

Carte de Mbane

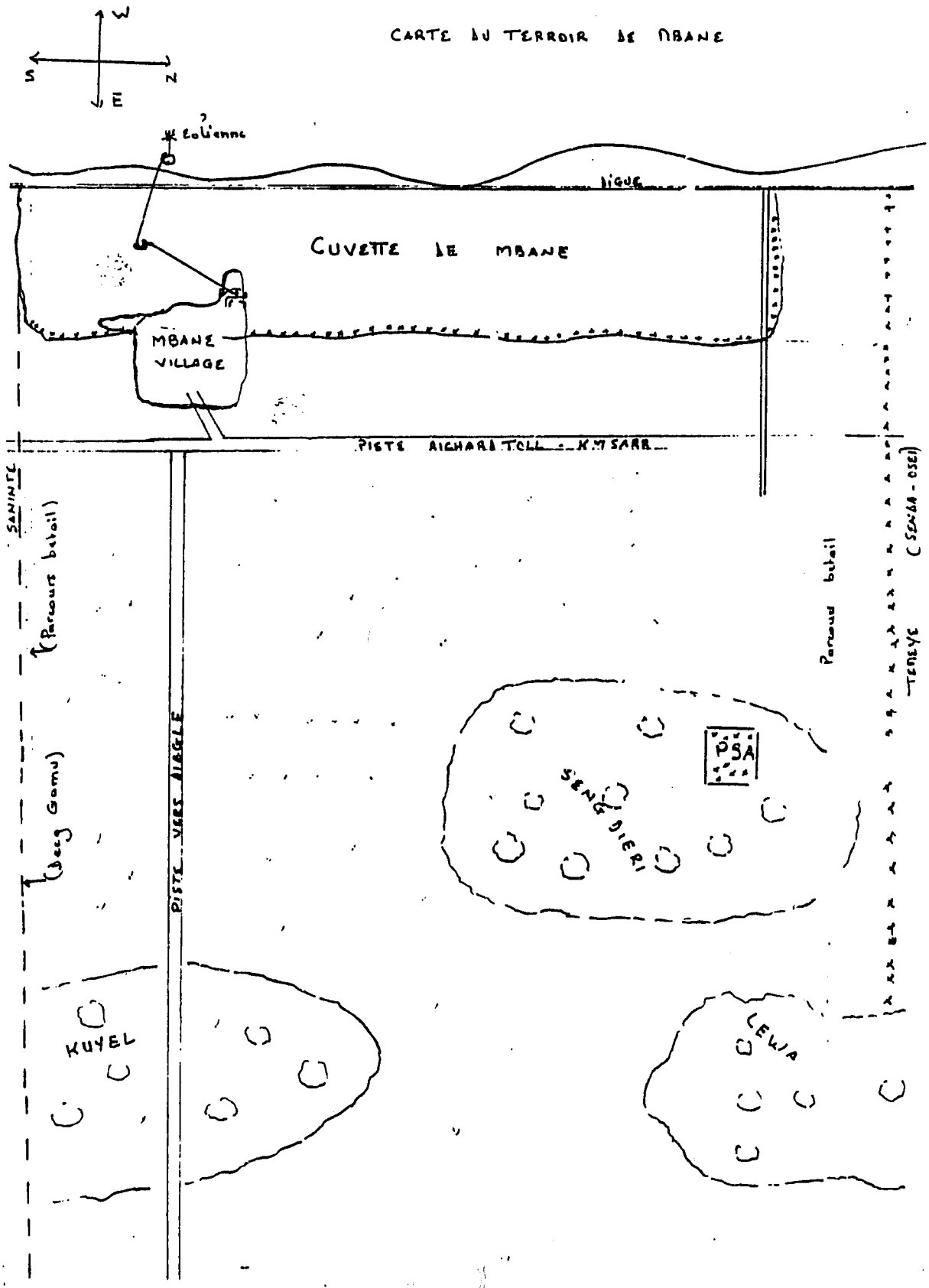

Carte du Terroir de Mbane

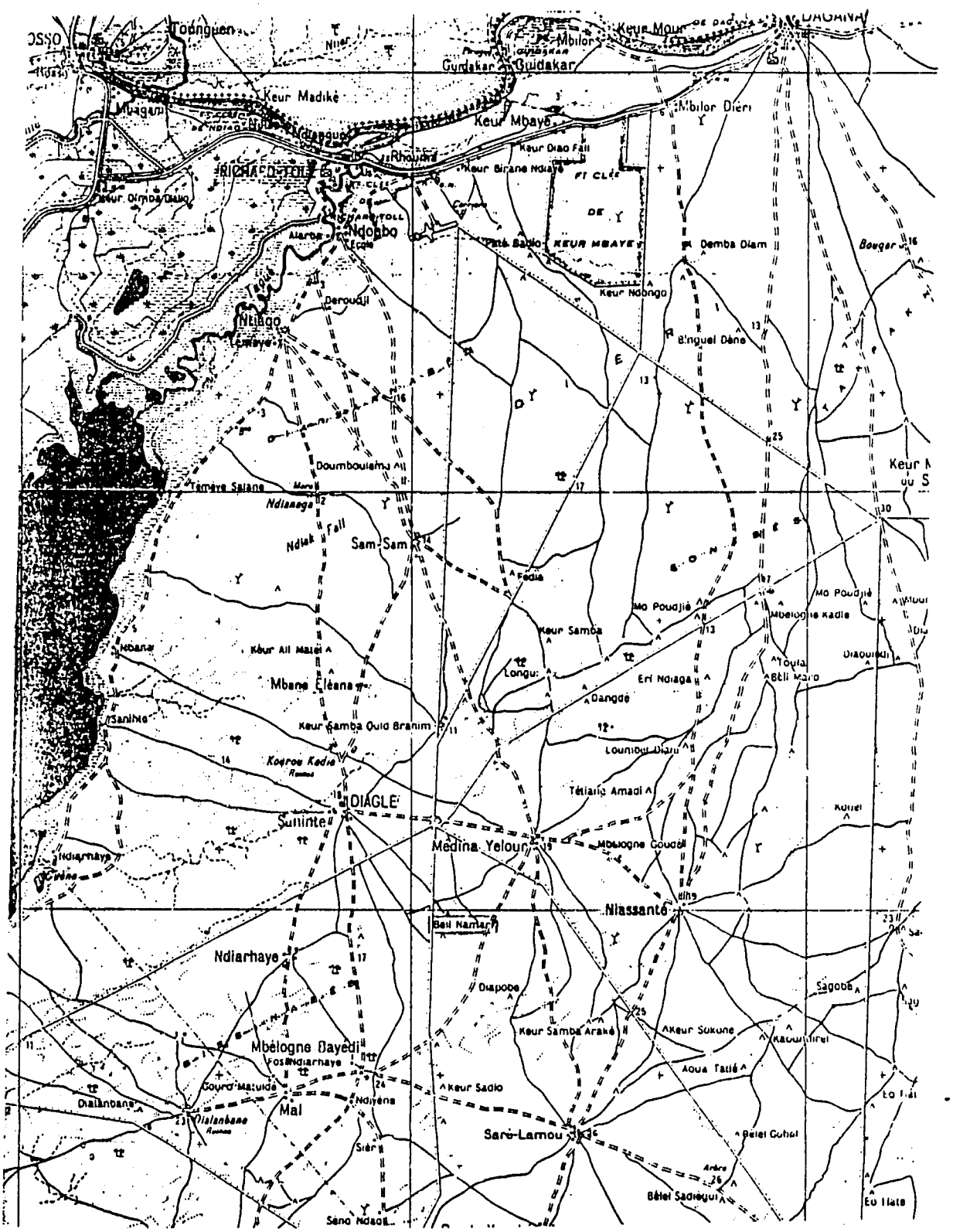

I. PRESENTATION DE L'EQUIPE

Cette étude de cas de Mbane, Département de Dagana, Région de Saint-Louis, qui s'est déroulée du lundi 24 août au jeudi 3 septembre 1992, a été menée par une équipe pluridisciplinaire composée de:

- Samba TRAORE - Enseignant- chef d'équipe -UER de Sciences Juridiques de l'Université de Saint Louis

- Cheikh Yérim SECK - Etudiant - l'UER de Sciences Juridiques de l'Université de Saint-Louis)

- de Ibrahima DIA, sociologue à l'ISRA de Saint-Louis et spécialiste des questions agricoles dans le Delta.

- Nogoye DIOP, chercheuse développement communautaire

- Oumar KANE, naturaliste-environnementaliste - Etudiant à l'ISE

- Mamadou NIANE , géographe stagiaire à l'ISRA de Saint-Louis.

La composition de cette équipe a été faite dans un souci d'efficacité, dans la mesure où certains travaillent déjà sur le site de Mbane pour les besoins de leur Thèse, d'autres pour y avoir dirigé des projets de recherche et d'expérimentation agricole. L'équipe devait ainsi refléter les différents problèmes posés à Mbane.

II. LE CHOIX DU SITE DE MBANE ET METHODOLOGIE

Il découle d'un certain nombre de raisons : d'abord malgré une pluviométrie très faible (qui prévaut pour tout le nord du pays) cette zone présente un intérêt certain à cause de la présence et de l'attraction du Lac de Guiers. Comme on le sait, les cultures de décrues et irriguées font de cette zone un centre d'intérêt où peuvent converger toutes sortes de convoitises, aussi bien au plan local qu'au plan national. Les interactions autour de l'eau et de la terre ont fait que cette zone méritait d'être étudiée, ne serait- ce que pour appréhender les jeux des différents acteurs autour de ces grands enjeux (populations, Etat, organismes d'intervention).

Ensuite, cette zone, comme la plupart du Delta est une zone de pâturage. Il était intéressant de voir comment étaient menés les rapports entre les deux grands groupes socio-professionnels que sont les agriculteurs et les éleveurs. Comment il peut exister une adéquation entre ces deux activités autour des terres et du Lac, quand on sait dès le départ que la politique de l'Etat dans la zone a toujours tendu à privilégier les uns au détriment des autres. Il

s'agissait donc pour nous de voir comment les Peuhs et les Wolofs s'entendent pour gérer ces ressources communes que sont l'eau et la terre pour l'agriculture et/ou l'élevage.

Enfin la pêche. Le lac constitue un énorme potentiel halieutique et il convenait de savoir comment ce potentiel était géré, en parfait équilibre entre les intérêts des populations et ceux plus écologiques de l'Etat.

Ainsi, pour cerner l'ensemble de ces questions, l'équipe a dans un premier temps, entre le 24 et le 26 août, réfléchi sur toute la documentation disponible sur la zone du Lac de Guiers et Mbane afin de redéfinir les objectifs et les rendre plus conformes aux enjeux du site, aussi pour mieux se familiariser avec ce site.

Sur le terrain, du 26 août au 1e septembre, l'équipe a travaillé avec le Conseil Rural, principalement le vice président qui est en même temps le chef du village de Mbane et certains conseillers peuls, des groupes de notables pour le profil historique, les ressources et leur évolution, des groupes de jeunes et de femmes, un groupe de pêcheurs; déplacement aux villages peuls de Temeye, Koel, Seing Diéri pour saisir sur le vif les préoccupations des Peuls et leurs modes de gestion des ressources naturelles, le CERP de Mbane (principalement avec l'agent d'agriculture), l'infirmier chef du centre de santé, ainsi que le chef du Centre de pêche de Mbane. Pour cela, les populations ont participé activement à ces recherches, sur la base des différents outils utilisés à la MARP: cartes villageoises, cartes du terroir, matrice des ressources (hommes et femmes), matrice des conflits, calendriers saisonniers des activités, Diagramme Venn, transects et interview semi-structurées (Voir Annexe I).

III. LE CADRE PHYSIQUE ET HUMAIN

A. **Population et Historique:**

1. Présentation du village

Le village de MBANE se situe dans la Région de SAINT-LOUIS, Département de DAGANA, Sous-Préfecture de MBANE, Communauté Rurale de MBANE. Situé sur la rive Est du Lac de Guiers, il est distant de 24km de Richard-Toll, 40 km de Dagana, 40 km de Keur Momar Sarr.

2. Profil Historique

La population de Mbane serait originaire du village de Foss, village situé sur la rive Ouest du Lac de Guiers. Cette population Wolof dont la principale activité était l'agriculture, se consacraient à la pêche, en contre-saison. C'est la recherche de

nouvelles aires de pêche qui les amenèrent sur la rive Est où ils s'installeront vers 1854. D'abord, le village comptait six (6) familles.

- 1 famille NIANG
- 2 familles LO
- 1 famille BO
- 1 famille DIOUF
- 1 famille FALL (forgerons)

Entre 1854 et 1954, la population va se déplacer,migrant très souvent dans le Diéri et le Walo pour des raisons diverses dont les plus importantes sont :

- les contraintes naturelles que constituent les oiseaux granivores sur les cultures de Diéri, la pression des moustiques dans le Walo...

- la pression des esclavagistes maures du Trarza.

L'installation du village au site actuel n'est faite qu'en 1954, entre temps, la population s'est enrichie d'autres groupes ethniques, Maures, Laobés, notamment.

-Activités traditionnelles et ressources naturelles

a) L'Agriculture:

La principale activité des populations à leur installation était l'agriculture. L'agriculture sous pluie en hivernage et l'agriculture de décrue en début de contre-saison froide.

* L'agriculture sous pluie :

L'agriculture d'hivernage se faisait sur les sols Dior, deck-dior, sols sableux et argilo-sableux situés hors de portée des eaux de décrue. Les principales spéculations sont le mil, le niébe,le béref,l'arachide, le coton et l'indigo; ce qui démontre l'existence d'une activité artisanale importante. La terre ne fut nulle part un facteur limitant.

* Les cultures de décrue :

Se faisaient dans les "teck" aux berges inondables spécialement sur les sols Ban très argileux et les Gan. La disponibilité en terre inondable était de 16 % de l'ensemble des terres cultivées à l'époque (voir matrice dU5). Les principales spéculations sont les patates et les maniocs qui servaient aussi à l'alimentation et plus tard dans les années 1964 le riz.

b) La pêche

La pêche était la deuxième activité de la population Wolof de Mbane. Elle se faisait presque en toute saison. Il n'y avait pas un groupe socioprofessionnel indiqué pour la pêche. Toute la population pouvait s'y adonner. Le Lac de Guiers était florissant en ce moment de plusieurs espèces dont les plus recherchées étaient les Mbett, Jën weex, Njaget, Rattax ou Bilik, Galax, Boos ou Waas. Les prises étaient importantes et étaient estimées en temps de pêche/pirogue. Un poisson comme le jën weex pouvait atteindre les 60 à 100 kg.

c) -L'Elevage:

L'Elevage n'était pas une activité wolof. Il se limitait à un élevage de case de quelques moutons pour les fêtes musulmanes et coutumières. Mais l'élevage était et reste encore l'activité principale des Peuls Diassarnabés, Sabornabés,Ndialbanobé et qui s'installeront ou plutôt se fixeront dans les années 1960 et 1970 dans ce que les populations de Mbane considèrent aujourd'hui comme leur terroir (carte du terroir).

d) -La Chasse:

La famille BA est une des familles fondatrices de Mbane. Chasseurs socio-professionnels, ils se rappellent une faune abondante: lièvre, biche, autruche, koba, njaxet, mbill, pintade, gëmen, girafe, éléphant, lion, singe et phacochère... Le temps de chasse estimé en une demie journée indique la proximité et la disponibilité de la faune.

e) - La Cueillette:

La cueillette était l'activité principale des femmes. Elle portait sur des produits alimentaires comme les fruits et feuilles, les produits de base de l'artisanat local. Les principales espèces concernées sont les sump(balanites egyptiaca),le ngalam, le kel, le ngeer, le guy, le beer, le jootoot, le wereck, le sanceer, le mbep.

On signalait un parc arboré dense dont le recouvrement était complet 1m x 1m sur les voies d'eau 3 à 1m x 3 à 5m sur les plaines. Ce parc arboré était aussi exploité par les Laobés pour l'artisanat. On signale 52 espèces végétales dans la région.Le tapis herbacé était constitué quant à lui de plusieurs espèces. 21 espèces nous ont été signalées, ce sont principalement les salguuf, xaaxaam, njangelar, bakët; akkdaanu, rawjand, pel, jamb, sengu bmett, kutey kutt, mbaali, wereane, corëlit, sagarou sourga, xetaxam, xex sool, gernu mbane, sekew, law-law, njiarxaat, yaraxlaan.

Arbres et herbes avaient un rôle fondamental dans la vie sociale, dans l'alimentation, la construction, l'énergie, l'artisanat, la pharmacopée...

Cette activité était pratiquée aussi bien chez la femme wolof que chez la femme peule.

Avant la sécheresse, l'activité de cueillette était florissante autour du sump et du sidème. La destination en était l'autoconsommation et la vente. Cette activité subit maintenant les aléas de la sécheresse. Elle est presque abandonnée. Faisant aussi l'objet de cueillette les ntag (végétation qui pousse sur les bords du lac) pour le tissage de nattes de différentes espèces (ntag, amsi). Les produits sont autoconsommés et vendus. La pratique demeure.

Les femmes peules pratiquaient aussi la cueillette du sump et du ntag. La cueillette du sump a plus au moins disparu. Le tissage des nattes appelé chez eux amsi est seulement destiné aux besoins du ménage.

B. Profil actuel et etat des ressources

1. Ressources Humaines

Le terroir de Mbane tel que perçu par les populations s'étend à l'Est jusqu'aux environs de Diaglé qui serait un démembrement de Mbane. Au Nord, il est limité par Temeye peul, au Sud par Saninte et le village s'adosse à l'Ouest au Lac de Guiers. Il comprend ainsi le village peul de Seng diéri et une partie des villages Kuyel et Lewa. Ce terroir s'étend environ sur 50 km2 et compte plus de 3.500 habitants.

Le village de Mbane compte quant à lui 824 habitants selon les données du recensement de 1988, mais un recensement effectué en 1991 par un groupe d'étudiants en démographie a compté 1.265 habitants (chiffre du centre de santé). Cette population se répartit dans sept quartiers (voir carte).

2. Structure par âge de population de Mbane

La population du village est certainement jeune, les moins de (20) vingt ans représentent 62 % de la population, les adultes 21 % (Voir Figure X, "Pyramide des âges").

3. Structure par sexe de la population

Les femmes ne représentent que 48 % de la population. Ce qui dénote d'un déséquilibre de la tendance démographique normale. Cette tendance est normale jusqu'à l'âge de 10 ans avant de s'inverser entre 10 et 35 ans pour redevenir normale (voir pyramide des âges).

Pyramide des Ages de Mbane

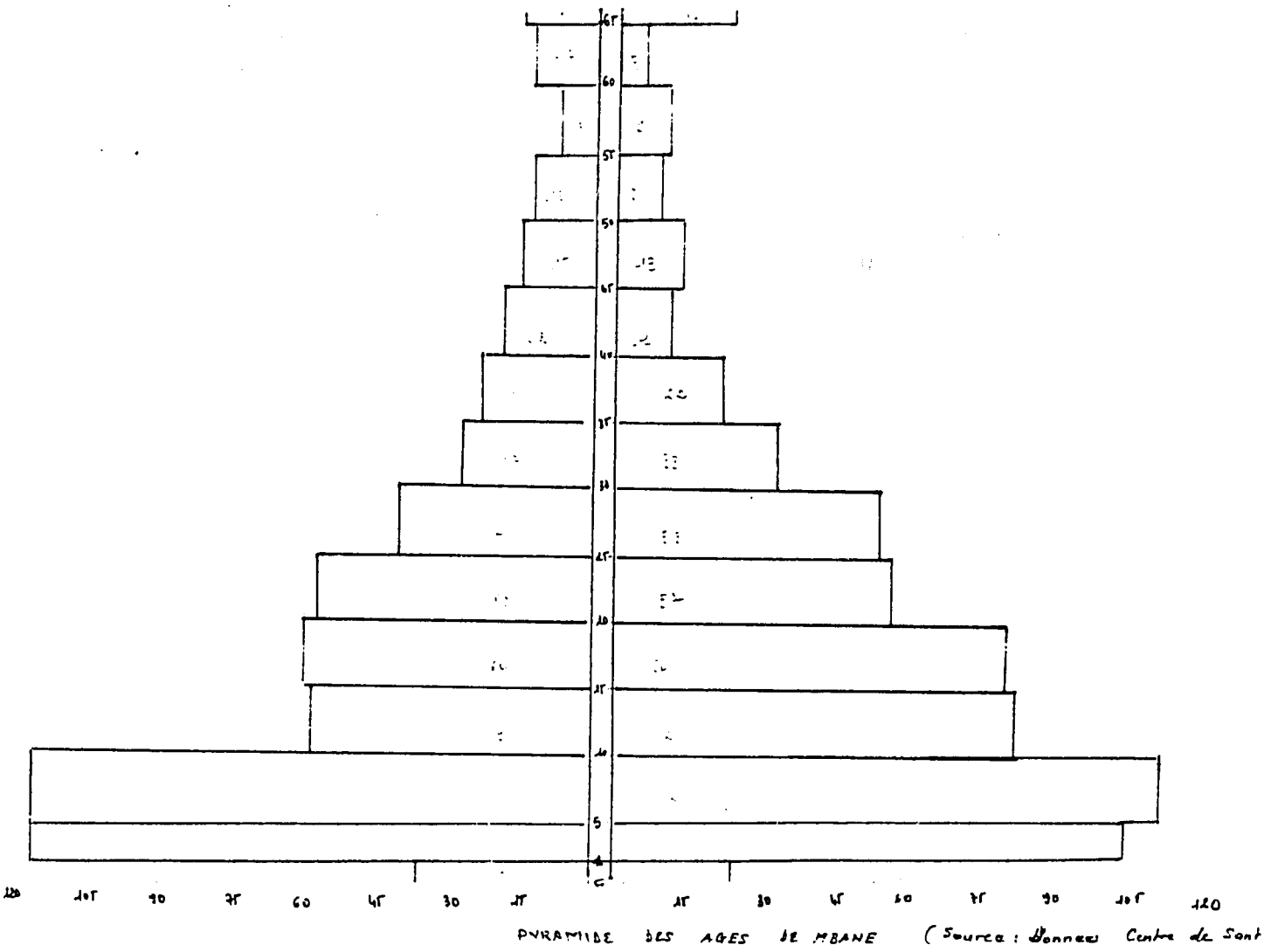

4. Structure éthnique et sociale

Le village de Mbane comprend 201 carrés répartis dans sept quartiers :

- NIANGENE
- NDIAYENE
- NDIOUFENE
- WADENE 1 et 2
- THIALLENE
- NDERENE
- THIARENE

Le village compte essentiellement des wolofs. Un carré peul, un carré maure, un carré laobé ont été signalés. Le village ne comprendrait qu'une seule famille teug ou forgeron.
L'ensemble du village se retrouve dans des institutions à caractère social et socio-religieux, socio-économique et socio-politique (voir diagramme de VENN). Les relations avec les services publics et les O.N.G. sont relativement importantes. On doit cependant noter l'absence du Sous-Préfet parmi les institutions importantes.

On note la présence d'une école à trois classes dont une seule avec un enseignant. L'enseignement est à double-flux mais insuffisant pour permettre un bon taux de scolarisation. L'alphabétisation fonctionnelle a fait une bonne entrée; plus de 50 % des plus de 25 ans sont alphabétisés en wolof. Le centre de santé est relativement bien équipé.

On note environ 28 G.I.E. reconnus et plus de 20 autres informels pour la zone. Mbane compte plus de 10 GIE, mixtes le plus souvent. Les GIE sont répartis entre deux associations paysannes, l'ASESCAW (Association Socio-Economique Sportive et Culturelle des Agriculteurs du Walo) et l'UGEN (Union des Groupements Economiques du Nord). En outre, le Centre d'Expansion Rurale Polyvalent (C.E.R.P.) se trouve à Mbane.

C. Ressources Naturelles:

Mbane se situe en tête du Delta du Fleuve Sénégal en plein Sahel. La pluviométrie est généralement dérisoire et irrégulière. La moyenne annuelle de la pluviométrie de 1965 à 1984 est de 220mm. La moyenne annuelle à Mbane en 1991 est de 260mm et le cumul de l'hivernage 1991 à la date du 1er septembre 1992 est de 34mm (Conseil Rural de Mbane). Mbane, c'est aussi le Lac de Guiers et partant le Fleuve Sénégal. Le Lac de Guiers est une relique du réseau hydrographique du ferlo qui traversait toute la région du Fleuve jusqu'à Linguère. Ses crues ont marqué une différenciation zonale du Walo qui constitue les terres inondables et du Diéri seulement sous l'influence de la pluviométrie. (Voir Figure X,

"Transect de Mbane.")

Les travaux de maîtrise de ce réseau ont commencé en 1947 par la construction du pont barrage de Richard-Toll, et plus tard du barrage de Keur Momar Sarr permettant l'endiguement de ce qui constitue aujourd'hui le Lac. La rectification de la Taouey, canal de remplissage du Lac, entre 1971 et 1974 améliore son remplissage. La mise en eau des barrages de Diama (1986) et Manantali (1988) permettra une disponibilité permanente de la ressource hydrique et mettra la zone à l'abri des baisses draconiennes du niveau de l'eau dans le lac. En principe elle évitera la salinisation due à la montée des eaux saumatres durant les années de sécheresse.

Inventaire des ressources naturelles

* Les ressources hydriques:

- La pluviométrie:

Comme nous l'avons dit plus haut, la pluviométrie de la région est caractérisée par l'irrégularité et la médiocrité des précipitations.

- Les eaux de surface:

Le Lac de Guiers constitue la principale réserve hydrique de la région. Le lac de Guiers est une dépression naturelle orientée Nord-Sud.

- longueur 30km
- largeur 5 km
- profondeur au minimum des eaux 2m
- profondeur au maximum des eaux 3,5m
- surface au minimum des eaux 20.000ha
- surface au maximum des eaux 30.000ha
- volume 750 millions de mètres cubes à la côte + 3m IGN.

La mise en eau des barrages de Diama et Manantali a permis le maintien des eaux au niveau maximum par l'ouverture permanente de la Taouey. Ceci permet un adoucissement des eaux du Lac accompagné par une prolifération de Pistia statiotes, et d'autres végétaux aquatiques/les typhes, les phragmites mais aussi de quelques maladies diarrhéiques. La disponibilité actuelle de l'eau permet une double culture de riz et un maraîchage en contre-saison froide. Outre le lac, Mbane et l'ensemble du terroir ne disposent d'aucune autre eau superficielle.

-Les eaux souterraines (carte hydropédologique)

On note d'après les cartes USAID/RSI la présence de trois nappes

- le Maestrichtien à 80 mètres de profondeur
- le Paléocène à 60 mètres environ de profondeur mais Mbane ne dispose ni de puits, ni de forage. Les populations du terroir

UPATION DE PACE	TANK	RIVIERES				
LS	BAN GAR	LECK	LECK-FIOR sur CONCRETE	FIOR	FIOR	PRESQUE LECK-FIOR
EGETATION	- Typha - Nymphea - Tulipa - Phragmites	- Fig	- Tamarinus - Prosopis - Acacia - Eucalyptus - A. raddiana - Acacia - Calotropis		- Prosopis - Eucalyptus - Adansonia digitata - Zizyphus mauritiana	- Balanites aegyptiaca - Acacia raddiana - Acacia raddiana - Zizyphus mauritiana - Calotropis procera - Indigofera tinctoria - Adansonia digitata - Euphorbia balsamifera - Bauhinia rufescens
IMAUX	- Wolof - Wjegal - Gang - Sulfat - Iron oxide		- Zooi - Crocodile - Tortoise - [illegible]		- [illegible] - [illegible] - [illegible] - [illegible] - [illegible]	
U	L-U			Sandy Soil		

s'approvisionnent directement dans le lac pour l'eau de boisson et les besoins domestiques.

1. Les sols

Un transect Est-Ouest nous montre deux grands types de sol :

* les sols WALO: Ces sols constituent selon les populations le "Takk", elles y distinguent 3 unités pédologiques.
- le Ban : sol très argileux, plus de 90 % d'argile tapissant le "lit majeur" du lac.
- le Gan : sol argileux, mais craquelé en période sèche
- le Deck : sol argileux abritant actuellement les aménagements rizicoles.

* les sols DIERI: ce sont des sols à forte proportion de sable. Au niveau de Mbane ces sols sont une mosaïque de Deck et de Dior appelée localement Deck-Dior. Ces sols Diéri abritent la polyculture de contre-saison et depuis la maîtrise des eaux fait l'objet d'une compétition entre paysans locaux et "néoruraux"; au niveau de Mbane plus de 500ha sont actuellement exploités en contre-saison. La principale culture est la tomate mais aussi le chou, l'oignon... qui donnent de bon rendement.

2. La végétation:

* Le parc arboré:

Là aussi, il faut distinguer une végétation du Diéri et une végétation du Walo.

* La végétation du Walo:

On distingue principalement les végétaux aquatiques comme les Pistia, les Nymphes, les Urtriculores... et la végétation fixe émergée telle que les Typhes, les Phragmites...
Ces végétaux font jusqu'à présent l'objet d'une utilisation artisanale (Typhes, Phragmites) et alimentaire (Nymphes).
Les "Takk" sont actuellement submergés par les eaux du lac rendant impossibles les cultures de décrue. Ces takk sont ceinturés par une ligne de Prosopis.

* La végétation du Diéri:

Suite aux années de sécheresse, cette végétation est uniquement constituée d'épineux. Ce sont essentiellement le Balanites egyptiaca, l'Acacia seyal, l'Acacia raddiana, le Zymphis mauritiana, le Calotropis procera, l'Indigophere tinctoria, l'Andansonia digitate, l'Acacia senegal, l'Euphorbie bal semiphera.

Dans les habitations, quelques essences reboisées sont à noter, ce sont principalement le neem ou Azediaachte indico, l'Eucalyptus, le prosopis.

* Le tapis herbacé:

Le tapis herbacé est au moment de notre visite quasi inexistant du fait de l'absence de pluie. Néanmoins quelques espèces précoces sont représentées comme le Cenchru biflorus, Scheoropheldia graeilis... Ce sont essentiellement des graminées.Les populations notent que le nombre d'espèces n'a pas baissé et que jusqu'à présent en année de bonne pluviométrie, on peut retrouver plus de 30 espèces d'herbes en moins de 200mn des abords du village.

On indique tout de même une baisse de la productivité des herbes même en saison normale. Ces herbes ne permettent plus une charge d'animaux élevée et les Peuls de Mbane font des transhumances dans le Djolof profond pour faire paître leur maigre troupeau.

3. La faune sauvage:

La quasi totalité de la faune sauvage n'existe plus du fait de la disparition des niches écologiques, suite aux années de sécheresse. On indique la présence de serpents, scorpions... L'avifaune est assez importante, plus de 25 espèces sont représentées. Ce sont principalement les hérons (aigrette), les cormorans, les quéléa..

* Les ressources halieutiques:

La pêche jadis florissante à Mbane est maintenant réduite à une alternative quasi nulle des systèmes de production. Les populations vont acheter du poisson jusqu'à Richard-Toll. Car malgré le relèvement du niveau du lac, la prise reste modique. On note néanmoins une reprise de la productivité halieutique du lac et la réapparition de certaines espèces jadis disparues et de l'apparition d'espèces nouvelles.

Les principales espèces présentes sont les waas, le jën weex. Notons enfin que Mbane dispose d'un centre de pêche chargé de la formation des populations de la zone.

4. Les animaux domestiques:

L'élevage est représenté dans le terroir, chez les Peuls qui gardent le troupeau peul et wolof. Maigre troupeau aujourd'hui encore sous la pression des maladies hydriques. Moutons, chèvres en stabulation constitue l'unique élevage des wolofs de Mbane-village. Quelques chevaux sont signalés, les ânes n'ont aucune valeur, sauf chez les peuls où ils servent à la corvée d'eau.

D. Causes et consequences de la dynamique de l'evolution des ressources:

La collecte et l'analyse des données sur les ressources naturelles ont permis de mettre en relief un certain nombre de déterminants de l'évolution actuelle. Ils sont pour l'essentiel d'origine naturelle et/ou anthropique (Voir Figure X, "Matrice de la Dynamique des Ressources.")

Pour bien percevoir cette dynamique, nous considérerons trois périodes dont la référence essentielle sera la sécheresse. L'intervalle (1968-1973) est très souvent cité par les paysans comme le début de la séquence sèche.

-Avant la sécheresse:

Cette période est caractérisée par une abondance de toutes les ressources naturelles : l'eau et la terre étaient disponibles en quantité suffisante et de bonne qualité. Les eaux du lac étaient poissonneuses ; le couvert végétal était très développé et dense tant dans le Diéri que dans le Walo. Pendant cette période d'exploitation " traditionnelle ", l'activité humaine était très développée et fructueuse.

L'agriculture concernait cinq spéculations sur les terres de Diéri et en constituait la composante essentielle. Les cultures de Walo étaient relativement marginales.
Par contre la pêche sur le lac avait une importance fondamentale car les espèces étaient diversifiées et les prises importantes (une espèce appelée Jën Weex pouvait donner jusqu'à trois (3) bassines de chair)

L'élevage était en plein essor, avec un cheptel très diversifié. La composante essentielle était le bovin (la présence du dromadaire est même signalée par les peuls). La présence d'un tapis herbacé dense et varié (21 espèces) et d'un parc arboré riche (9 espèces) favorisaient le développement de cet élevage.

Cette forêt fera aussi l'objet d'une activité très intense de cueillette. En effet , les femmes feront la cueillette de produits tels que la gomme, l'indigo, des herbacés (tiphe) pour les nattes. Les boisseliers (laobés) coupaient le bois pour confectionner des objets artisanaux ou à usage domestique, etc. Le biotope ainsi décrit recelait plus de treize (13) espèces d'animaux sauvages dont 11 mammifères qui ont presque tous disparu. L'existence d'un gros gibier est attestée aussi bien par les peuls que par les wolofs, ainsi que des félins comme le lion. Ce que le profil historique indique clairement car parmi les six premières familles installées à Mbane, l'une d'elles (les Bô) était chasseur.

- Pendant la sécheresse:

Cette période correspond à une phase de péjoration climatique dont

le début est situé entre 1968 et 1973; pour les wolofs c'est généralement en 1968, alors que pour les peuls c'est plutôt en 1973, date à laquelle ils perdirent la quasi totalité de leur cheptel.

Matrice de la Dynamique des Ressources

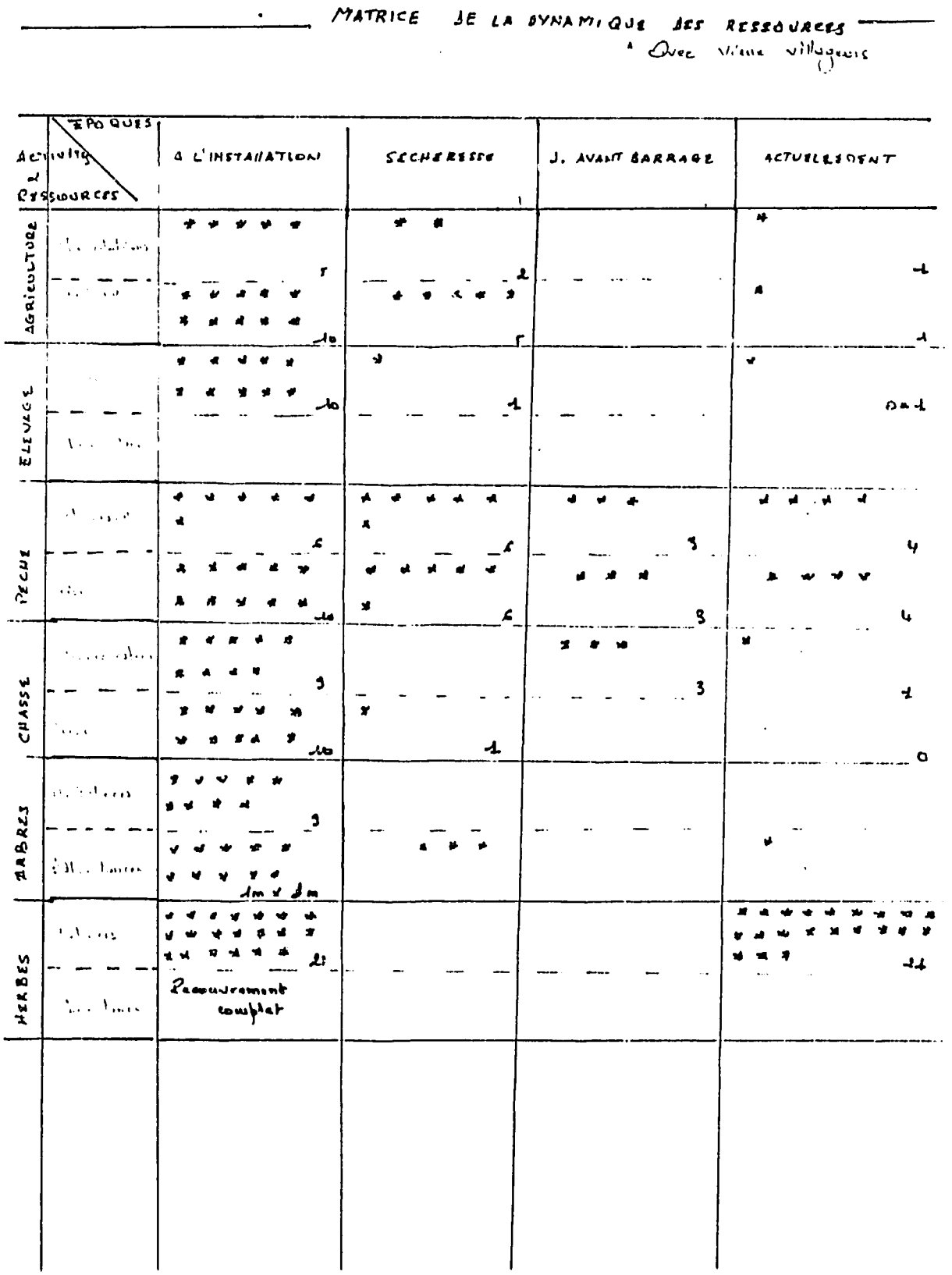

Figure X:

Evolution des Ressources Agricoles
Etude de Cas de Mbane
24 Août - 3 septembre 1992
Séance avec des vieux villageois

RESSOURCES AGRICOLES	Riz	Legumes	Nadio Patate Yonb	Mil	Niebe	Beref	Mais	Manioc	Arachide
Avant la Secheresse	••			•••••• •••••• •••••• ••••	••••• ••••• ••••• •	••••• ••••		•	•••
Actuellement	•••••• ••••••	•••••• ••••	•••••• ••	••	••••• •	••			
Future	•••••• •••••• ••••	•••••• •••••••	•••••• ••••	••••••	••••• •	•••	••••• ••••• •	•••••• •	•••••• ••••••

Figure X:

Etat des Ressources Agricoles
Etude de Cas de Mbane
24 Août - 3 septembre 1992
Séance avec des vieux villageois

SOLS	Ban	Gan	Dior	Deck-Dior	Deck
DISPONIBILITE	••••	•••••	••••••••• ••••••••• •••	••••••••• ••••••	••••••••• •
UTILISE	••••••••• ••••••••• ••••••••• ••••	••••••••• •	•••••••	••••	•••
RESSOURCES SPECULATIONS POSSIBLE	Riz Tomate Naajo Gombo Sorgo Mais Pasteque Melon Oignon Choux	Mil Niebe Arachide Tomate Mais Choux Carotte Sorgho Patate Bissamp Oignon Rize	Mil Niebe Arachide Beref Tomate Mais Choux Carotte Fruitier	Mil Niebe Arachide Beref Tomate Mais Beref Fruiters	Mil Niebe Arachide Sorgho Riz Tomate Mais Bissap

Ma

En effet, cette période, qui est caractérisée par une forte diminution de la pluviométrie, une irrégularité intra et inter-annuelle des pluies, et une baisse du potentiel hydrique du lac a des conséquences sur les ressources naturelles mais également sur toutes les activités traditionnelles de l'homme.

Depuis lors, l'agriculture pluviale connaît une perte d'intérêt avec une réduction considérable des spéculations (80%) et des superficies cultivées (50%) sur le Diéri. Par contre les terres du Walo connaîtront une évolution contraire. En effet, la présence du lac et de terres de décrue favoriseront une reconversion vers les cultures de décrue et l'irrigation. Ce qui va se traduire en 1964 par l'endiguement de la cuvette de Mbane et la mise en place du premier aménagement primaire de ce village; ce qui va permettre une maîtrise partielle de l'eau.

Du fait du retrait de la crue et de l'endiguement, le village avait atteint la limite de ses disponibilités en terre (du waalo), et recevait de plus en plus de migrants mais également subissait un transfert des activités agricoles du Diéri vers le walo. Elle entraîna une pression démographique grandissante sur les terres du walo au détriment du Diéri et une intensification de l'activité agricole (voir tableau n° 1).

La pêche, qui avant la sécheresse, était presque destinée à la consommation domestique, deviendra commerciale entre 1968 et 1971, sous forme de poissons frais ou séchés. Les produits prendront la direction des grandes villes. Pendant cette période, la diversité des espèces était toujours assez riche, mais les prises avaient baissé presque de 40 %.

C'est pendant cette période que l'élevage peul connut les revers les plus graves de son histoire. En effet, d'après les peuls wadabé du village de Seng Diéri dans le terroir de Mbane, avant 1973, les bovins constituaient leur fierté, les caprins n'étaient élevés que pour leur viande alors que le bovin pouvait fournir du lait, de la viande et du beurre de vache dont la vente procurait d'importants revenus.

D'après les peuls 90 % des bovins avaient disparu. C'est en ce moment que les petits ruminants ont connu un regain d'intérêt tant pour leur viande que pour leur lait. Ils sont plus résistants que les bovins à la sécheresse. Ainsi, la chèvre a connu une prolifération extraordinaire. En milieu wolof, c'est surtout la stabulation (moutons, chèvres, etc...) qui a été adoptée. Le cheval qui avait une grande importance perdit son intérêt du fait de l'abandon des cultures de diéri.

Du point de vue des ressources forestières, on constatera la disparition de certaines espèces et de densités de peuplement beaucoup moins fortes. Le tapis herbacé, dont le potentiel est resté intact malgré le taux de recouvrement nul pourra se redresser

dès que les conditions climatiques auront changé.

Cependant, sur le lac, l'herbe avait presque disparu. Pour la faune sauvage, presque l'essentiel des espèces (gros gibier) a disparu.

- Période actuelle

Elle est caractérisée par une péjoration climatique sans précédent, marquée par une pluviométrie faible (250mm) et très irrégulière. Avec la mise en eau des barrages de Diama et de Manantali, l'action anthropique aura tendance à dominer les phénomènes naturels.

Cette période sera marquée dans le diéri par une accentuation des processus de dégradation de toutes les ressources. En effet, les spéculations sur diéri sont progressivement abandonnées et se réduisent aujourd'hui au niébe.

Les surfaces cultivées sont tombées à 10 % des superficies anciennement cultivées. La chasse a presque disparu du fait de l'absence du gibier. Le parc arboré est réduit à sa plus simple expression avec seulement six espèces identifiées. Cependant, un processus inverse est constaté sur le walo où toutes les terres sont cultivées et ont tendance à atteindre 100%.

En même temps, on assiste à une diversification de plus en plus importante avec plus de 15 spéculations (voir Matrice Utilisation et Aptitude des Sols).Mais il y a l'apparition de la bilharzie intestinale et certaines autre maladies diarrhéiques, tant au niveau des humains que du bétail. Cela constitue une réelle menace pour l'élevage peul qui est coincé entre le diéri sans eau ni végétation et le walo avec de l'eau et de la végétation mais source de maladies graves.

Il faut noter également que l'une des conséquences essentielles de la mise en eau du barrage dans cette zone est la disparition de près de 70 % des terres anciennement cultivées en décrue du fait de l'inondation permanente.

Cependant, la disparition systématique du gros bétail (bovin) en milieu wolof et sa réduction dans le diéri s'accompagne d'un développement important des caprins, surtout la chèvre. Le chameau a disparu, tandis que le cheval est tombé à 10%. Il existe néanmoins des projets d'embouche bovine financés par des crédits de la CNCAS.

Par contre, l'âne connaît un processus complètement différent dans les deux systèmes traditionnels peul et wolof. Les peuls déplorent la perte de l'essentiel de leurs ânes du fait de la sécheresse et de l'attraction qu'exerce le lac sur eux, mais également de l'abattage de ces animaux par les agriculteurs, alors gênés dans

leurs travaux champêtres par la présence très considérable des ânes, ce qui les oblige à les conduire dans leur village qui n'en comptait pas plus de 20, alors qu'aujourd'hui, ils peuvent en dénombrer 1.000.

Compte tenu de toutes ces mutations, Le mil qui occupait une place prépondérante avant la sécheresse (suivi par le niébé, le béref, l'arachide) est aujourd'hui supplanté par le riz, les produits maraîchers, principalement la tomate et les patates.

Le niébé reste une des principales activités d'avant sécheresse encore en vigueur. On remarque une dynamique de développement de la culture de pastèques et de melons qui s'explique par leur forte valeur ajoutée.

La pêche connaît aujourd'hui des mutations importantes au niveau physique, l'après-barrage a modifié l'écologie du lac (élevation du niveau d'eau, inondation des plages...). Le poisson connaît une reprise et la végétation aquatique se développe à nouveau.

Au niveau social, l'attention accordée aux questions foncières et à l'agriculture irriguée détourne l'intérêt des populations pour la pêche d'autant plus que la commercialisation de ses produits est peu valorisée. Le Centre de pêche, qui servait de support et d'impulsion à cette activité est aujourd'hui délaissé. Suite aux mesures de désengagement de l'Etat, ce centre a vu ses ressources diminuer de 80 %.

IV. PRATIQUES DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES: DES ACTIVITES ET GROUPES DE PRODUCTION

La matrice de l'activité des hommes et des femmes montre une distinction, d'une part entre hommes et femmes et d'autre part, entre agriculteurs et éleveurs. La combinaison entre activités agricoles et extra-agricoles montre encore une prédominance des activités agricoles, malgré les contraintes physiques identifiées plus haut.

A. Identification des activites productives

1. Les activités agricoles:

a- Agriculture, élevage et pêche

Actuellement, à cause de la baisse de la pluviométrie, les activités agricoles dans le Diéri sont pratiquement nulles. La culture du riz en hivernage et la tomate en contre-saison sont les principales activités. A celles-ci s'ajoute la culture du niébé, de patates, de melons et de pastèques.

L'élevage traditionnel extensif est encore une activité principale

chez les Peuls bien que ceux-ci soient intégrés dans des périmètres irrigués. Les aspirations des éleveurs portent beaucoup plus sur une plus grande implication dans la culture irriguée, que sur le sort de l'activité pastorale. On note une dynamique d'initiation de projets d'embouche soumis à l'appréciation et au financement de la CNCAS.

En termes de temps de travail, le maraîchage occupe la première place suivi par la riziculture. La pêche, activité traditionnelle n'est aujourd'hui pratiquée que par une minorité de personnes dans un but d'autoconsommation. Ce sont surtout des étrangers originaires de GAE (DAGANA) et de la vallée (MATAM) qui exploitent de manière professionnelle les ressources halieutiques.

Cette perte d'intérêt pour la pêche est illustrée par l'exemple des diplômés du Centre de Pêche du village qui achètent du poisson pour leur usage quotidien.

b - Activités productives féminines

En ce qui concerne les femmes, le maraîchage irrigué dans les mbakas demeure l'activité dominante.

-Les cultures pratiquées par les femmes wolofs:

Avant la sécheresse, différentes cultures étaient pratiquées dans le Diéri : mil, niébé, beref, coton, indigo, nadio, oseilles. Les périodes de sécheresse ont rendu le diéri incultivable. Avec l'installation du barrage et l'apparition de structures modernes d'organisation, les pratiques des femmes ont évolué. On constate sur les terres du waalo :

.Un périmètre reboisé de 0,5ha.

.Différentes espèces y sont entretenues : sump, eucalyptus, dakhar, neem, seng.

. L'arrosage s'est fait cependant par l'approvisionnement en eau dans des baignoires.

. Jardinage possible, grâce à l'installation d'une éolienne offerte par la mission évangélique, les femmes pratiquent le jardinage sur une superficie d'un hectare environ. Le même système permet d'approvisionner les ménages. Cependant, en cas de panne de l'éolienne ou d'insuffisance du vent, les femmes reprennent "la corvée des baignoires". La matrice de répartition du capital temps entre activités domestiques et activités champêtres donne une idée de l'effort consacré à chaque activité en particulier le jardinage.

. Riziculture : les femmes ont exploité pendant deux ans un

périmètre de riz de 4ha. Cependant, le grand nombre de femmes attributaires, d'une part, la faiblesse des revenus tirés, d'autre part, constituent des handicaps à une gestion satisfaisante. Les femmes ont dû abandonner le périmètre en attendant une extension et de meilleures possibilités d'exploitation.

Avant la sécheresse, la femme peul ne cultivait pas. Aujourd'hui, avec les aléas climatiques et ses conséquences sur le cheptel et ses produits, l'agriculture constitue une activité refuge. Comme chez les femmes wolofs, elles sont attributaires de 3ha sur les terres du Walo. Elles ont dû abandonner la culture du riz pour les mêmes raisons, auxquelles s'ajoutent le problème de l'éloignement de leur village, par rapport au périmètre irrigué.

- La Cueillette:

Avant la sécheresse, l'activité de cueillette était florissante autour du sump et du sidème. La destination en était l'autoconsommation et la vente. Cette activité subit maintenant les aléas de la sécheresse. Elle est presque abandonnée. Faisant aussi l'objet de cueillette, les ntag, végétation qui pousse sur les bords du lac,sont utilisés pour le tissage de nattes de différentes espèces (ntag, amsi). Les produits sont autoconsommés et vendus. La pratique demeure.

Les femmes peules pratiquaient aussi la cueillette du sump et du ntag. La cueillette du sump a plus au moins disparu. Les nattes qu'elles tissent appelées chez elles amsi sont seulement destinées aux besoins du ménage.

-L'élevage:

Avant la sécheresse, la femme wolof entretenait de façon occasionnelle du bétail offert par sa famille ou son mari. Ces quelques têtes étaient vendues dès la première occasion pour faire face à des besoins prioritaires du ménage. Cette pratique subsiste aujourd'hui.

Cependant, l'élevage sous sa forme moderne commence à apparaître. Les femmes sont attributaires dans leur GIE de bétail (1 boeuf ou un mouton/femme) qu'elles entretiennent jusqu'à la vente et reçoivent en contrepartie des prestations de service, une certaine somme (3.000F pour le boeuf et 1.000F pour le mouton). Les médicaments et les tourteaux d'arachide (rakal) sont à la charge du GIE, mais la femme apporte un complément par le pâturage.

L'élevage est une pratique culturelle chez le peul. La femme peul gère tous les sous-produits de l'élevage pendant que son époux gère le cheptel. Selon les femmes interrogées, l'élevage a connu les conséquences profondes de la sécheresse. Avant la sécheresse, on pouvait subvenir aux besoins quotidiens de la famille avec la vente

d'un litre d'huile, aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Le rapport de la production de lait avant la sécheresse et après la sécheresse est de 10 à 1 pour le beurre de vache.

- La Pêche:

La pêche était florissante sur les abords du lac, avant la sécheresse. Il existait à Mbane une coopérative de pêche. Les femmes s'activaient autour de la vente de poisson frais, de transformation des produits de la pêche. Ce dynamisme a été affecté par la sécheresse, la baisse du niveau d'eau du lac et la baisse de la population piscicole. Les différentes destinations étaient le marché local et la Mauritanie.

Avec l'installation du barrage et la mise en eau du lac, la population piscicole augmente. Cependant, l'évolution des prises dépendrait de l'utilisation par les pêcheurs de technologies appropriées à la hauteur de l'eau.

Les femmes sont prêtes à se réinvestir dans les activités auxquelles elles s'adonnaient, si la pêche reprend. La pêche et ses activités connexes ne sont plus pratiquées.

2. Activités extra-agricoles:

- Le Commerce

Le domaine d'activité privilégié des femmes est le commerce.

Avant la sécheresse, cette pratique se faisait sous forme de troc. La production des parcelles cultivées dans le Diéri (mil, niébé, béref) était échangée contre des produits dont le ménage avait besoin: denrées, outils, ustensiles et bijoux.

De la même manière, les produits issus de la cueillette faisaient l'objet de troc. Durant les années de sécheresse, et même aujourd'hui la pratique du troc n'a pas disparu. Cependant, l'économie s'est largement monérarisée, faisant l'objet de commerce avec échange monétaire :

1°) - le riz récolté dans les parcelles irriguées est acheté localement par les femmes et vendu à Richard-Toll et à Dagana. Des bénéfices substantiels sont tirés de cette activité. Un sac acheté à 3.500F est revenu entre 6.000F et 7.000F dont on défalque le prix du transport (150F). Cette activité est limitée par la surface financière très faible dont les femmes disposent.

2°) - les produits transformés de la pêche étaient vendus sur le marché local et dans les villages environnants. Certains intermédiaires se ravitaillaient à Mbane et allaient commercialiser en Mauritanie. Avec la sécheresse, le commerce se fait surtout localement et sur les marchés hebdomadaires (dimanche: Diaglé ;

mercredi Niassante).

3°) - Les petites boutiques : Activité non existante avant la sécheresse, les femmes s'investissent de plus en plus dans les petites boutiques dont la gamme des produits est surtout destinée aux besoins quotidiens du ménage : condiments, assaisonnements, allumettes, etc.

La femme peule vend essentiellement les sous- produits de l'élevage : lait, beurre de vache dans les villages environnants et autour des centres urbains où il existe une forte concentration de population et d'activités (Richard-Toll, Compagnie Sucrière).

- L'émigration:

L'émigration est de nature intra et transnationale. Phénomène apparu chez les femmes avec la sécheresse, elle a connu des perturbations avec la crise sénégalo-mauritanienne. Elle est caractérisée par:

- des séjours d'une durée relativement longue (3 à 5 ans) pour certaines; les femmes étant accompagnées de leur plus jeunes enfants.

- des séjours d'une durée moyenne s'étalant sur la période sèche de l'année.

- des séjours de très courte durée.

Dans ces cas, la polygamie restait l'élément régulateur de grande importance qui facilitait l'absence des femmes de la maison conjugale, car elle permettait l'absence à tour de rôle. Les revenus relativement élevés permettaient de subvenir aux besoins de la famille restée sur place.

L'émigration est le fait aussi bien de la femme wolof que de la femme peule. Cependant, nous n'avons pas pu recueillir des informations concernant ce phénomène.

- Autres activités extra-agricoles:

. Les autres activités des femmes ont trait à la gestion du moulin. La gestion du moulin a permis de générer des ressources qui ont pris en charge la rémunération du meunier, l'amortissement de l'équipement (achat d'un moulin en vue de remplacer le premier qui était un don offert par le Ministère de la Condition Féminine de l'époque), l'autofinancement des activités d'embouche.

. Les activités de tresse et de couture, naguère négligées,constituent aujourd'hui des activités génératrices de

revenus.

Les femmes peules ne disposent pas de moulin, ni d'autres infrastructures féminines. Leurs principales activités extra-agricoles tournent autour de la confection des nattes (amsi).

- La fabrication et le tressage des nattes

Activité anciennement pratiquée chez les femmes wolofs, avant la sécheresse, elle se perpétue encore aujourd'hui. Le prix par unité s'élevait à 1.000F avant la sécheresse, aujourd'hui il est de 3.500F/unité.

Les femmes peules pratiquent le tressage des amsi mais les destinent à l'utilisation familiale.

- Le Commerce:

Ces activités extra-agricoles identifiées sont le commerce, l'émigration et le travail saisonnier à la C.S.S.
La commercialisation des produits agricoles se fait principalement dans la saison du lolli en direction de Richard-Toll. On remarque l'émergence au niveau local d'un groupe de dioulas (marchands) et d'une dynamique nouvelle chez les femmes pour investir ce secteur notamment en transformant le riz paddy sur place pour le revendre dans les grandes villes (Dagana, Richard-Toll) et dans les marchés hebdomadaires des villages du Diéri.

-L'émigration des jeunes:

L'émigration des jeunes, quant à elle, se fait en direction de Richard-Toll, de Saint-Louis et de Dakar. On remarque l'inexistence d'émigration de longue distance (Europe-USA etc...) du fait que cette émigration n'est pas une tradition dans le village. Mais aujourd'hui, du fait de l'étroitesse des terres du walo et de la promiscuité dans les périmètres, les jeunes sont astreints à l'exode.
Le travail saisonnier à la C.S.S. est également une source de revenus extra-agricoles importants surtout pour les Peuls.

B. Les Dynamiques d'aménagement:

a- Historique de la mise en valeur de la Cuvette de MBANE :

La culture irriguée a débuté à Mbane en 1964 avec la construction d'une digue de protection de 2 km par les populations elles-mêmes sous l'encadrement du Service de l'Agriculture. L'initiative est venue du Gouverneur Alphonse NDIAYE, qui du fait de la baisse de la pluviométrie, a conseillé la riziculture aux populations en mettant à leur disposition un technicien.

Cette digue a permis de récupérer 70 ha entre 1964 et 1966 consacrés au riz en culture de submersion contrôlée. Cet aménagement fut exploité pendant 7 ans puis abandonné en 1971. Il fut caractérisé par une étroitesse des superficies (1ha pour 10 familles) et une faiblesse des rendements. En 1972, intervient la Mission Chinoise qui revitalise la riziculture en réhabilitant la digue et introduit le maraîchage. Sur le plan technique, la Mission introduit le pompage permettant d'étendre les superficies cultivées à 110ha. Elle procède à un remembrement de la cuvette sur la base de 20 ares par parcelles et de 2 parcelles par famille.

Sur le plan des techniques culturales, on passe du semis à la volée au repiquage. Un nouveau remembrement est effectué avant 1976, date de départ de la Mission, permettant à chaque famille d'acquérir quatre parcelles de 20 ares.

Depuis 1976, l'aménagement est géré par la SAED qui effectue quelques travaux de réhabilitation. Avec l'accroissement démographique au niveau du village, la réduction des surfaces attribuées les fait passer de 0,8ha à 0,2ha puis, avec l'arrivée des rapatriés de Mauritanie, à 0,10ha.

Depuis 1989, avec les mesures de désengagement de l'Etat, la SAED a transféré ses compétences de gestion aux organisations paysannes (section villageoise). Cette période de désengagement coïncide avec les problèmes d'inondation de rizières, consécutive aux lâchages du barrage de Manantali. La digue de protection n'est plus en mesure de stopper les flux d'eau.

Impact sur les activités féminines et Stratégies des femmes: L'histoire du village de Mbane est parsemée de perturbations d'origines naturelles (voir profil historique) et humaines. L'invasion aviaire a obligé le village à déguerpir deux fois. La sécheresse des années 68 a obligé hommes et femmes à trouver des moyens de survie dans l'émigration à l'intérieur des frontières nationales et transnationales (Mauritanie).

L'apparition des barrages et les nouvelles méthodes d'exploitation des ressources naturelles a créé un dynamisme nouveau dans la vie du village. Toutes ces perturbations ont eu un impact sur l'organisation du village, notamment sur la vie des femmes, d'où le développement de nouvelles stratégies de survie. Ces stratégies se sont traduites dans différentes directions :

- l'émigration,
- la création de GIE,
- l'investissement dans des activités extra-agricoles.

La matrice de répartition du capital temps des femmes, entre activités domestiques et champêtres, montre la diversité des activités en direction desquelles les femmes s'investissent.

- L'EMIGRATION

Pendant les dures années de sécheresse, le rôle joué par les femmes dans l'équilibre du budget familial a été capital. Les ressources tirées des prestations de service dans les zones urbaines et à l'extérieur des frontières nationales (Mauritanie) a servi à l'entretien des familles et même à l'amélioration de l'habitat par les constructions en dur.

- LES G.I.E.

Organisation économique de type moderne, les GIE ont été créé en réaction à la léthargie qui sévissait au niveau des organisations coopératives qui regroupaient l'essentiel des activités économiques paysannes. Mais pour certains groupes spécifiques que constituaient les jeunes et les femmes, leur création répondait au souci d'une meilleure prise en charge de leurs besoins, et d'une gestion autonome de leurs activités.

C'est à l'intérieur des GIE que sont prises les décisions concernant la gestion du périmètre irrigué, du reboisement de la parcelle affectée par le Projet Sénégalo-Allemand, et des activités maraîchères.

- LES ACTIVITES EXTRA-AGRICOLES

C'est toujours dans le souci de faire face à la dégradation des conditions naturelles et économiques des populations et leur impact sur le budget familial que les femmes de Mbane se sont investies dans les activités extra-agricoles de tresse et de couture avec contrepartie monétaire. Les moulins à mil sont une stratégie d'allégement des travaux ménagers en vue de libérer plus de temps pour les activités productives mais en même temps une stratégie de génération de revenus monétaires.

Les activités traditionnelles de tissage de nattes regagnent de l'intérêt. Enfin le riz produit dans les parcelles de même que la production de maraîchage fait l'objet d'une commercialisation par les femmes en direction de Richard-Toll et Dagana. Cependant, le manque de moyens financiers limite fortement ces activités.

La femme peule a subi les conséquences de la sécheresse dans tous les domaines de son vécu. C'est pourquoi comme chez la femme wolof, elle tente de mettre en place de nouvelles stratégies de survie. Ces stratégies passant nécessairement par la sédentarisation, l'organisation du village peul se dirige résolument vers cette direction (les peuls de Serigne Diéri se sont sédentarisés depuis 1973). Une certaine prise de conscience collective se dessine dans les actions tendant à s'intégrer dans la communauté rurale, dans les tentatives d'investir les niveaux de prise de décision et la requête d'espaces spécifiques.

- Demande d'attribution d'un périmètre irriguée en vue de s'investir dans les activités agricoles, devenues plus sécuritaires

pour la survie de la famille.

- Mise en place de structures modernes (projet d'embouche bovine).

C. Modes de gestion des ressources naturelles

Les institutions existantes de gestion des ressources naturelles sont le produit d'une histoire très mouvementée de va-et-vient entre le waalo et le diéri.

La première étape marque le déplacement saisonnier de pêcheurs wolofs de la rive Ouest du Lac vers la rive Est (Mbane). Les populations cultivaient à l'Ouest en hivernage et pêchaient à l'est en contre saison.

La deuxième étape est marquée par l'installation de six familles de pêcheurs de Fos à Mbane, défrichant et mettant en valeur les terres du Teck et du Diéri.

La troisième étape est marquée par le déplacement de ces populations vers le Diéri, suite à une forte pression aviaire menaçant les récoltes de mil et une invasion de phacochères. Les familles se dispersent entre plusieurs villages du Diéri (Yébour, Diaglé, Mbane All yaana).

La quatrième étape marque le retour sous l'égide d'une famille non traditionnellement détentrice du pouvoir (san), de certaines familles à Mbane. Ce retour se situerait vers les années 1954 et s'explique également par une pression aviaire.

Ces péripéties expliquent le passage du pouvoir de la première famille fondatrice (NIANG) aux SARR.

La dernière étape consécutive à la fixation des populations à Mbane est marquée par un effort permanent de mise en valeur agricole (irriguée) de 1964 à nos jours.

1. Institutions et individus:

Toute cette dynamique historique a fait émerger une multitude d'institutions et d'organisations endogènes et exogènes, ayant des fonctions et des poids diversifiés. Ces institutions concourent à travers leur fonction à la gestion de la vie municipale, à l'animation de la vis sociale et politique, à la gestion de la production et celle du terroir. (Voir Figure X, "Diagramme Venn")

a- La Gestion municipale:

En ce qui concerne la gestion municipale, le Chef de village centralise toutes les activités, règle les conflits et fait fonctionner le village. L'Imam dirige la vie religieuse (prière du

Diagramme Venn
Carte des Institutions

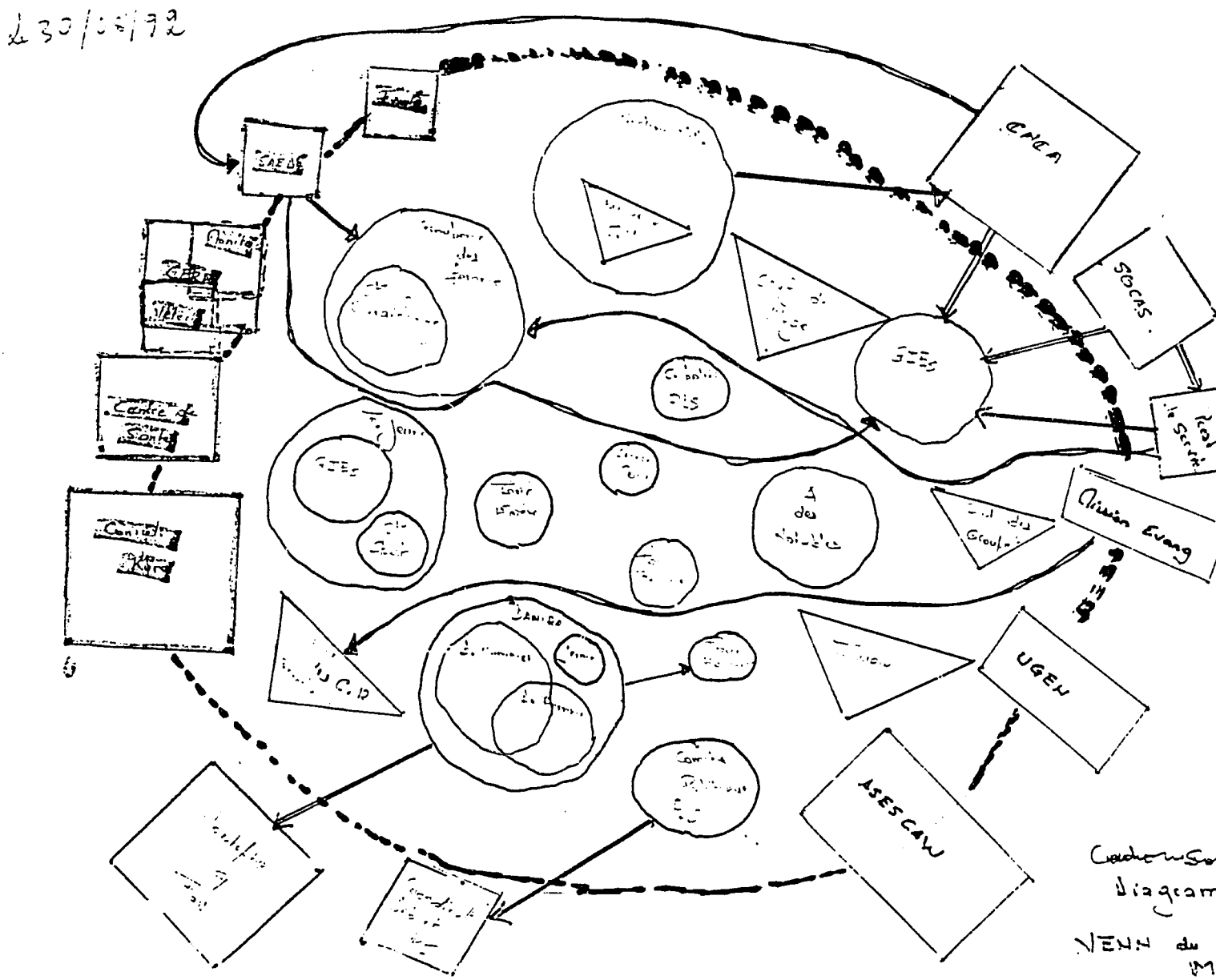

vendredi, attribution d'un nom aux nouveaux-nés) et assure la présidence du Dahira. C'est une importante autorité spirituelle reconnue par le Gouvernement (le pouvoir). Le groupe de notables, quant à lui, aide le Chef de village dans les prises de décision autour de la vie et des problèmes du village.

En outre, on peut noter la présence d'un groupe Set Setal qui s'occupe gratuitement, chaque lundi du ramassage des ordures et organise des investissements humains pour faire face aux grandes corvées d'utilité publique.

N.B.: Ce groupe Set Setal a au programme de cette année un volet reboisement.

b - Animation de la vie sociale et politique:

La gestion de la vie sociale et politique est marquée par la présence d'un puissant Dahira Tidiane, de Tours (pour les hommes et pour les femmes), du Centre de santé, de la Mission Evangélique et des Comités Politiques (PS ; PDS).

Le Dahira (section adultes -hommes et femmes- section jeunes) anime la vie religieuse sous l'égide et la présence spirituelle de Serigne Moustapha SY de FASS (Dakar).

Les Tours permettent d'une part aux hommes de se réunir pour formuler des prières et se secourir financièrement par leurs cotisations à l'occasion de cérémonies, et d'autre part, aux femmes de se divertir et de mieux faire face aux charges ménagères et à leurs besoins (par l'apport des tontines et des sanni-jamra).

A côté du Centre de santé (maternité et dispensaire), la Mission Evangélique était d'un grand appoint pour le village: dispensaire, aménagement de parcelles au profit du groupement des femmes, construction d'une éolienne au bénéfice des population, dons de médicament au Centre de santé... Cette importante action de la Mission Evangélique s'est aujourd'hui estompée car sa politique de dons et de prestation de services gratuits n'est plus conforme aux options actuelles de désengagement de l'Etat.

La vie politique partisane se trouve marquée par la coexistence d'un comité PS et d'un comité PDS. Le comité PS dominant largement la vie politique est un moyen par les populations de régler beaucoup de problèmes. Il travaille en étroite collaboration avec la Coordination Départementale PS.

c- Gestion de la production:

La gestion de la production, quant à elle, passe par différentes institutions et organismes.

Le Foyer des Jeunes (important organisme portant le nom évocateur de Ndimbel na ca fekk loxol boroom) regroupe un grand nombre de GIE d'agriculture et d'élevage du village. Il fait partie de l'ASESCAW (O.N.G.) Il gère les activités socio-éducatives (alphabétisation) et sportives (équipe de football..)

Le groupement des femmes, qui collabore avec le Foyer des Jeunes, gère une parcelle de maraîchage, une activité d'embouche bovine et collabore avec le CERP et la Mission Evangélique dans la gestion des problèmes de santé.

La section villageoise, qui s'occupe de la gestion de toute la cuvette de Mbane, regroupe toutes les coopératives agricoles. L'importance de cette institution fait de son Président une personnalité de premier plan à côté du Chef de village, de l'Imam, de la Présidente des femmes et du Président du Foyer des Jeunes.

Les activités de production sont appuyées par diverses structures:

- la SAED qui a aujourd'hui perdu de son influence, depuis les mesures de désengagement de l'Etat reste importante pour le suivi et le conseil agricoles.

- le CERP par son volet Elevage appuie également les éleveurs dans la conception des dossiers de projets d'embouche. Il faut noter que cette fonction apparaît aux yeux des éleveurs, comme étant plus importante que celles de suivi sanitaire et d'encadrement vétérinaire à la production de ce service.
- les prestations de services extérieurs sont aussi déterminants pour le travail du sol et la préparation des cultures (offsetage, billonnage...)
- la CNCAS occupe aujourd'hui la principale place dans la production, compte tenu de la fonction du crédit dans ce contexte du désengagement de l'Etat.

d-La gestion du terroir: Ces structures villageoises et le chef du village ont un poids très faible sur la répartition des terres. Compte tenu de leur faible emprise sur le foncier, toutes les questions de gestion du terroir sont administrées par le Conseil Rural. Le CERP a un pouvoir déterminant non seulement d'appui technique mais d'orientation et d'influence sur les décisions.

2. Contraintes liées à la gestion des ressources naturelles:

Ces contraintes originelles identifiées se situent à deux niveaux: relations élevage-agriculture irriguée et coordination entre activités.

-Relations agriculture-élevage:

Au niveau de la gestion des rapports entre les différentes activités, il se pose un problème de pression sur les pâturages disponibles particulièrement la vaine pâture. Avec la disparition des pâturages du diéri, on assiste à une compétition pour l'utilisation des restes de récoltes dans les périmètres.

Les règles traditionnelles autorisaient l'accès sans exclusive aux champs après la récolte à tous les éleveurs, mais on assiste maintenant à un refus de certains agriculteurs peuls détenteurs de bétail de laisser entrer d'autres troupeaux dans leurs parcelles. En outre, le décalage dans le calendrier cultural entre agro-pasteurs partageant le même périmètre pose des problèmes d'organisation de la pâture. Les premiers à récolter font rentrer leurs troupeaux causant des dommages aux autres.

On remarque l'émergence d'une nouvelle formule de contrat à travers laquelle un agriculteur habilite de façon exclusive un éleveur à utiliser les restes de son champ moyennant une contrepartie financière. Cette pratique est évocatrice d'un changement de statut d'un champ de culture. En effet, si traditionnellement la pâturage ne crée aucun dommage au champ (au contraire il le fertilise), ce piétinement dans le contexte des aménagements irrigués occasionne des frais assez élevés de réfection. En outre, les frais de production qu'exige l'irrigation affectent une certaine valeur aux sous-produits.

- Coordination des activités:

Le Foyer des Jeunes, la Coopérative et le Groupement des femmes coordonnent chacun en ce qui le concerne les activités d'un groupement social donné (jeunes-adultes-femmes). Si des relations existent entre ce foyer des jeunes et le groupement des femmes, la coordination entre ces différentes structures reste très faible.

A côté de celles-ci, s'activent des organisations de divers types. Si chacune de ces organisations est bien connectée à des structures supra-locales et/ou extérieures, on remarque très peu de synergie entre elles.

V. ADEQUATION ENTRE PRATIQUES LOCALES ET REGLEMENTATION ETATIQUE

Le premier constat que nous avons faite est que l'idée du domaine national est très présente à Mbane. Cela est sans doute dû au fait que le village est à la fois chef-lieu de Sous-Préfecture (mais ce qui semble curieux c'est que le Sous-Préfet de Mbane réside avec bureaux à Dagana - chef-lieu du département- situé à 40 kms. La sous -préfecture ne se matérialise à Mbane que par les locaux du CERP - Centre d'Expansion Rurale Polyvalent -, ce qui constitue l'une des incohérences de l'Administration sénégalaise) et siège de la Communauté rurale du même nom.

La présence de cette idée du domaine national et le respect attesté à certains niveaux de la réglementation étatique se justifient aussi par la pression foncière au Walo (bords du Lac de Guiers) et à l'impossibilité actuelle d'exploiter les terres du Diéri (en irrigation), ce qui fait des terres de Walo et celles proches du walo l'objet de grands enjeux fonciers, tant au niveau communautaire qu'à celui du village, aussi bien par les agriculteurs que par les éleveurs peuls.

A. Réglementation disponible en matiere de gestion des ressources naturelles:

Nous ne reviendrons pas sur les concepts de domaine et de classement , qui ont fait l'objet d'analyses poussées lors de la précédente Marp (à Fandène), ni sur les textes généraux sur lesquels il existe déjà une littérature abondante et qui ont aussi fait l'objet d'un commentaire exhaustif à Fandène ; sauf à voir jusqu'à quel degré cette réglementation est appliquée à Mbane (Loi sur le Domaine National , Loi 72/25 sur les communautés rurales, Code du Domaine de l'Etat, Code Forestier etc.)

Par contre, il existe une réglementation spécifique au Delta et à la zone de Mbane sur la gestion des ressources naturelles qu'il s'agit d'analyser dans cette étude de cas.On peut partir du décret 65/443 du 25 juin 1965 portant constitution en zone pionnière des terres situées dans le Département de Dagana, qui donne un support juridique et matériel à l'action de la SAED créée par la loi 65/01 du 20 janvier 1965. Une partie assez importante du terroir de la CR de Mbane jusqu'à une période récente était incluse dans cette zone pionnière contrôlée par la SAED.

Concrètement, cela signifie que cette partie était gérée et mise en valeur par la SAED (affectée toutefois dans les mêmes conditions que les zones des terroirs) qui passait des contrats avec les exploitants. Ainsi, jusqu'en 1987 , le rôle de la SAED consacrait dans cette zone la formule d'un interventionnisme étatique très poussée. Mais le décret 87/720 du 4 juin 1987 reversant la zone pionnière du Delta dans les zones des terroirs (forme particulière de désengagement de l'Etat) n'apporte pas de changement notable à la situation des terres, principalement pour celles qui ont déjà fait l'objet d'une affectation par la SAED (la majorité).

En effet, les articles 2 et 3 de ce décret maintiennent les affectations faites dans le cadre de cette zone pionnière au profit de leurs bénéficiaires, lorsque ces terres sont passées dans les zones des terroirs. Par contre, les critères retenus pour le maintien des affectations sont les mêmes que dans les zones des terroirs, à savoir la mise en valeur ou le défaut de mise en valeur, ce qui donne juridiquement quelque pouvoir de contrôle au CR de Mbane. Mais dans la pratique , ces grands casiers de la SAED échappent à la juridiction du CR.

En outre, l'Etat a usé de son droit d'immatriculer des terres du Domaine National (art.3 de la loi 64/46) pour transférer plus de 2000 ha dans son Domaine Privé, qu'il a concédé à titre de bail à la Compagnie Sucrière Sénégalaise (CSS) en 1983, en plus des 8000 ha des anciennes terres de la Mission d'Aménagement du Sénégal -MAS- Ces terres concédées à la CSS s'étendent profondément dans le terroir de Mbane.Un autre cas typique de cette pratique étatique est celui de la Société Sénégalaise de Développement Agricole -SENDA- qui se proposait de faire de l'embouche bovine et à qui l'Etat , dans les mêmes formes que pour la CSS, a cédé 5000 ha en 1977 sur le domaine privé, suite à une immatriculation de terres du domaine national.

Ce projet, pour une mauvaise gestion et une absence d'études sociologiques sérieuses préalables sur les peuls de la zone (qui devaient être les partenaires de la Société), est tombé en faillite en 1981 après avoir englouti plus de 1,5 milliard CFA. Selon certains experts avertis, ce projet est un exemple type des grandes spéculations foncières qui se mènent au niveau international sur le dos des populations (les promoteurs étaient Suisses). En effet ce défaut de prise en compte des réalités a même conduit à des drames sociaux, tels que les déplacements du village Peul de Ndiack Fall dont le seul tort fut de se trouver dans le périmètre, perdant de ce fait ses pâturages et ses terrains de culture.

Mais l'échec de SENDA n'a pas atténué les appétits car les 5000 ha ont été rétrocédés à une société américaine, OSBY, qui a tendance à élargir ce domaine jusque dans les environs immédiats de Mbane, accentuant de ce fait la pression foncière déjà durement ressentie dans cette zone (exiguïté du walo, non accès au Diéri à cause de l'absence de moyens pour y apporter l'eau du lac).

L'ensemble de ces aménagements (SAED, CSS, SENDA-OSBY) et leur extension ont pour conséquence l'exclusion presque définitive des éleveurs peuls de différents villages (Temeye, Seig Diéri, Kouel etc.) de leur espace agro-pastoral traditionnel.

De plus, ces différentes cessions de terres trouvent aux yeux de l'Etat et de promoteurs, toute leur justification (juridique) dans l'article 51 du Code du Domaine de l'Etat qui prévoit << En vue de la réalisation... de projets industriels et touristiques..., de l'exécution de programmes ruraux de mise en valeur ou de la réalisation d'opérations conformes au développement, l'Etat peut faire apport à une personne morale de droit privé soit d'un droit de bail, soit d'un droit de superficie, soit d'un droit de propriété constitué sur son domaine privé immobilier>>.

La CSS et SENDA-OSBY se trouvent dans cette situation.
Mais s'il est difficile de justifier l'intérêt d'un projet touristique au détriment des exploitations agricoles en milieu rural, il est par contre plus aisé de faire accepter celui d'une grande exploitation agricole ou d'embouche aux paysans qui comptent

y trouver des emplois.

A côté de l'aspect foncier et agricole, le lac de Guiers a fait l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics dès les premières années de l'indépendance. La réglementation de la pêche au Lac était une nécessité, pour deux raisons au moins: d'abord le souci de concilier les besoins des populations riveraines et la présence de pêcheurs "étrangers" venant des autres régions du pays, parce que jusqu'en 1963 les campagnes de pêche étaient de très courtes durées à cause des incidents sanglants qui opposaient à chaque fois les riverains qui voulaient protéger leur "bien" aux pêcheurs venant d'ailleurs. Ce qui empêchait d'exploiter l'énorme potentialité halieutique du Lac.

Ce n'est qu'en 1965 que ces pêcheurs étrangers (venant du Cap-Vert, de la Vallée du Fleuve Sénégal, de Casamance et même d'autres villages du Delta) ont été acceptés par les riverains du Lac; ensuite, le souci de protéger ce potentiel de ressources du gaspillage a nécessité une réglementation assez stricte par la fixation chaque année d'une période de campagne de pêche, dont le contrôle et l'exécution sont confiés au service des Eaux et Forêts.

C'est ainsi qu'un certain nombre de textes législatifs et réglementaires ont été élaborés tant pour fixer les dates des campagnes de pêche que pour définir les types de matériels et d'engins dont l'utilisation est permise ou interdite. Nous citerons les plus importants de ces textes.

- la loi 63/40 du 10 juin 1963 réglementant la pêche dans les eaux continentales; d'une manière générale, elle vise les activités dans les fleuves, lacs, rivières, bras de mer etc. Mais on peut douter de l'efficacité d'une telle mesure car en dehors des campagnes de pêche organisables et organisées à certains endroits seulement, il est impossible pour l'Etat de contrôler toute cette activité traditionnelle de pêche qui se déroule de façon permanente par le biais de catégories professionnelles et dans le cadre villageois.

- les textes les plus intéressants et plus facilement contrôlables sont ceux qui ont trait aux engins de pêche : par exemple l'arrêté n° 1920 MDRH du 24 février 1976 organisant l'usage des engins de pêche dans les estuaires, fleuves, bolongs, bras de mer, rivières et lacs. Cette réglementation permet d'éviter que certains engins particulièrement salissants ou meurtriers ne viennent perturber l'équilibre naturel des eaux et la croissance des espèces peuplant les lacs.

Plus spécifiquement au site étudié, il y a l'arrêté n°15/803/ MDRH du 20 décembre 1976 interdisant l'emploi des filets traînants dans certaines eaux intérieures des régions (Fleuve, Louga et Sénégal Oriental), complétant la réglementation de la pêche au Lac

de Guiers (arrêté n°7/006 MDR du 18 juin 1971 interdisant jusqu'au 1e juillet 1972 la pêche aux filets traînants dans les eaux du Lac de Guiers). Les engins visés par ces réglementation concernent, outre les filets traînants (goubol), les filets araignées (sabel) et certaines pirogues motorisées.

Il faut également souligner que les campagnes de pêche ont été supprimées dès 1970 sur le Lac de Guiers.Comme on le voit à travers ces quelques textes, le but de toute cette réglementation était de rationaliser l'activité de pêche sur le Lac de Guiers. Mais cette gestion étatique des ressources du Lac avait seulement de l'intérêt à une période où la pêche était une activité génératrice de gros revenus.

La pêche à Mbane, comme l'élevage, ont été tués par une mauvaise politique de l'Etat au profit de la seule agriculture, qui n'est forcément le secteur le plus rentable pour le développement de cette communauté rurale. Nos observations des activités villageoises et l'entretien avec le Directeur du Centre de Pêche de Mbane sont assez édifiants à ce sujet.

Créé en 1962 avec comme objectif d'assurer aux pêcheurs une formation dans les techniques nouvelles de pêche et de conservation des produits, ce centre est aujourd'hui presque entièrement abandonné par l'Etat et ne compte pour personnel que le seul Directeur. Le budget annuel de fonctionnement du Centre est passé de 720.000 CFA (très insignifiant) à 360.000 CFA. Faute de stagiaires et de budget conséquent, Mbane n'a plus qu'un centre fantôme.

De plus, le matériel du centre s'avère totalement inadapté aux nouvelles données géo-morphologiques du Lac: la profondeur de plus en plus accentuée du Lac fait que les poissons passent facilement en dessous des filets araignées (sabel); en outre, le maintien de l'eau à un niveau stable, suite à la mise en eau des barrages rend impossible l'utilisation des filets traînants (sennes de plage-goubol), que seul le Centre de pêche est autorisé à utiliser sur le Lac (avec le sabel) sur un rayon de 2 kms. Il convient enfin de rappeler que toute cette réglementation sur le Lac de Guiers est appliquée par le service des Eaux et Forêts qui procède à des saisies de matériel et inflige des amendes en cas de contravention aux textes.

B. Competence et actions du conseil rural de mbane en matiere de gestion des ressources naturelles:

Sauf les contraintes juridiques, techniques et politiques visées plus haut, le CONSEIL RURAL(CR) de Mbane exerce ses compétences en matière d'affectation et de désaffectation sur son terroir, y compris sur les terres de la zone pionnière reversées dans les terroirs en 1987. En outre, et conformément à la loi 64-46 et à la

loi 72-25, le CONSEIL RURAL de Mbane exerce effectivement ses prérogatives en matière de réglementation des parcours de bétail et de lutte contre les feux de brousse.

C'est ainsi que 7 parcours larges de 100 à 130m ont été créés pour permettre au bétail d'accéder au Lac, sans pénétrer dans les champs, ainsi qu'aux pâturages aux bords du lac (contrairement au CONSEIL RURAL de Ross-Béthio où la SAED n'a pas tenu compte de cela, en coupant par ses grands casiers l'accès de l'eau au bétail; ce qui multiplie les conflits entre agriculteurs et éleveurs).

Mais les projets de développement local mis en place par le Conseil Rural sont peu nombreux et ne sont pas tous directement productifs.Concrètement, il n'existe pas encore de plan local de développement au Conseil Rural. Cela est sans doute dû à la modicité du budget et au manque de formation technique des conseillers ruraux. Le budget du Conseil Rural de Mbane (dont nous n'avons pas pu obtenir les montants aussi bien pour cet exercice que pour les exercices précédents)repose sur les fonds de concours de l'Etat, des recettes extraordinaires et la taxe rurale.

Or depuis 1990 les Conseils Ruraux d'une manière générale éprouvent beaucoup de difficultés pour récupérer la taxe. C'est la conséquence du désengagement de l'Etat des affaires financières des collectivités rurales, en faisant du Président du Conseil Rural (PCR) l'ordonnateur à la place du sous-préfet, ce qui ne va pas sans inconvénients. Car contrairement au sous-préfet le Président du Conseil Rural n'a pas les moyens coercitifs nécessaires pour recouvrer la taxe rurale. Ces contraintes vont du refus de paiement au manque de savoir faire du Conseil qui ne peut procéder à un recensement correct des populations contribuables, ce qui a des effets immédiats sur le taux de recouvrement de la taxe.

Le Conseil rural de Mbane, créé en 1980 (application de la réforme à la Région du Fleuve, compte actuellement 28 Conseillers, dont 7 cooptés 24 hommes et 4 femmes (2 peules et 2 wolofs, toutes élues). Il fonctionne avec différentes commissions : finances, domaniale, organisation et affaires sociales, jeunesse et sports etc...

Il a à son actif certaines réalisations (qui ne sont pas en réalité issues d'un plan de développement, mais font partie du quotidien du Conseil Rural).

C'est ainsi que le Conseil finance, chaque année, les activités sportives et culturelles des jeunes. Le Conseil Rural inscrit aussi à son Budget un chapitre alloué au Service des Eaux et forêts pour contribuer à la lutte contre les feux de brousse, ainsi que la confection de pare-feux par des Comités villageois de lutte contre les feux de brousse. A part cela,l'apport du Conseil Rural au reboisement se limite au Projet Sénégalo-allemand (PSA) de 20 ha, mais sans effets très notables parce qu'implanté dans le Diéri, sans consultation des populations intéressées.

Ce périmètre reboisé ne contient que du Verek et en ce moment, seuls les peuls essaient d'y pratiquer une association de cultures: Verek-cultures sous pluies. Mais l'éloignement du Lac (manque d'eau) et une pluviométrie très incertaine et très insuffisante vouent ce projet à un échec partiel constaté. Le principe participatif défini par les lois 64/46 et 72/25 n'a pas été respecté dans ce domaine. Les savoir faire paysans ne sont pas mis à contribution. Ainsi dans ce terroir de Mbane, à part cette tentative du PSA, il n'existe pas à proprement parler d'association agriculture-sylviculture.

A part cela, les autres réalisations du CR vont de la maison Communautaire construite à Mbane, à des cases de santé, maternité (à Mbane), dispensaires, un magasin de stockage pour la soudure, des murs de cimetières, deux salles de classe à Mbane, salles de classes à Ndombo, Nassante ainsi que dans d'autres villages peuls et wolofs, une maison de l'éleveur à Bouteyni pour les soins du bétail, la réception et l'hébergement des Vétérinaires, le parcage du bétail acheté ou en cours de soins (ce qui est tout de même important pour une zone à large vocation pastorale, si ce n'était seulement le fait que la politique de l'Etat et des grandes sociétés nationales et privées tend plutôt à freiner l'élevage au profit de l'agriculture).

Rappelons que l'Etat s'est presque totalement désengagé de la santé et que chaque case de santé est gérée par un comité villageois de santé. En outre, il n'existe pas de pharmacies villageoises, volet que le CR ne finance pas encore.

Voilà ce qui fait que les réalisations du CR ne sont pas directement productifs et ne contribuent pas toutes à alimenter le budget pour des projets de développement communautaire.

C. Les Modes d'appropriation et la gestion des ressources naturelles:

Qui détient le pouvoir foncier ?

En principe, il appartient au Conseil rural. Mais la pratique à Mbane nous permet d'aller au delà du Conseil, car la coopérative (section villageoise) joue un rôle plus actif dans la répartition des sols du walo que le CR lui-même. On assiste à un dessaisissement (volontaire ou non) du CR au profit de cette puissante coopérative qui régente les affaires foncières au Walo depuis 1964.

Pour le Diéri, il y a en principe une appropriation familiale sur toutes les terres, qui circulent à l'intérieur de ces familles détentrices sur la base de la propriété collective: un champ collectif familial (géré par le chef de la famille) et la répartition du reste en champs individuels aux femmes et aux jeunes

(mariés ou célibataires). Les ressources du champ collectif sont destinées aux besoins de consommation de la famille, tandis que celles des champs individuels relèvent de la gestion et de l'utilisation personnelles de chacun.

Pour le walo, la spécificité de Mbane est que les terres du walo (ban) ne sont pas appropriées par des familles, même du point de vue traditionnel. Les terres ont été et restent communales. Et parmi les villages au bord du Lac de Guiers, Mbane est l'un des rares à ne pas avoir subi un pouvoir lamanat, d'où l'inexistence de redevances foncières sur les terres de berges. C'est ce qui aurait facilité la mainmise de la coopérative villageoise sur toute la cuvette inondable de Mbane (qui est en fait très étroite) et sa répartition entre les familles adhérentes à raison de 1 ha pour 6 personnes en 1964, puis 0,20 ha par personne à partir de 1972 avec l'arrivée des chinois qui a provoqué un remembrement plus poussé de la cuvette.

Actuellement chaque affectataire de parcelle n'a que 0,10 ha, ce qui est dû au retour d'un très grand nombre (300) de rapatriés de Mauritanie (qui était le lieu d'émigration par excellence des populations de Mbane), et qui accentue davantage cette pression foncière sur les terres inondables et facilement irrigables.

L'inexistence d'un pouvoir foncier familial trouve toutefois une seule exception, car un membre de la famille Caaren (Sarr de la famille du chef de village) exploite encore une parcelle, en dehors de la tutelle de la coopérative et du Conseil rural, parcelle qu'il aurait héritée de sa mère et qui n'a pas été récupérée par la section villageoise, à cause de la personnalité de son détenteur.

D'autre part, il faut préciser que les femmes, affectataires de champs dans le Diéri (famille d'origine ou celle du mari) ne gèrent pas la terre. Elle n'ont de droit que sur les fruits qu'elles génèrent.Mais l'accès à ces ressources est différente selon la ressource elle même et selon que l'on se place chez la femme wolof ou peule

- Ressource Terre:

- Modes d'appropriation par les femmes:

Les mêmes modes de tenure foncière ont existé avant la sécheresse, pendant la période de sécheresse et avec l'installation des barrages.

Avant la sécheresse et dans le Diéri, les femmes étaient attributaires de parcelles à l'intérieur des terres appartenant à son épouse. Le Walo n'était pas approprié et faisait l'objet d'une exploitation collective. La même tenure foncière a subsisté pendant les périodes de sécheresse.

Avec l'installation de la SAED, et l'avènement des structures modernes d'organisation, les femmes sont attributaires par la communauté rurale de parcelles dans le walo et le diéri pour le compte de leur GIE. Les superficies affectées sont de 4ha dans le walo, et de 15ha dans le diéri.

Traditionnellement, la terre ne fait pas l'objet d'appropriation par le peul. Cependant, avec les tendances à la sédentarisation, et au glissement progressif vers les activités de culture, les femmes peules se sont vues attribuer aussi une parcelle de 3ha sur les terres du walo. Cette attribution est consécutive, comme pour les femmes wolofs à leur organisation en GIE.

- LA RESSOURCE EAU:

La ressource eau a été et reste une corvée sur les trois périodes de référence, même si elle a été quelque peu allégée après l'installation du barrage. Il n'existe ni puits, ni forage, et le lac reste la principale source d'approvisionnement en eau. L'équipement en éolienne offert aux femmes par la mission évangélique rend l'eau du lac disponible dans les bassins; à chaque fois qu'elle tombe en panne, la corvée de cueillette de l'eau dans les baignoires reprend. En cas d'insuffisance du vent aussi, l'approvisionnement en eau pour les besoins domestiques est stoppée pour donner la priorité à l'arrosage du jardin maraîcher.

La vie de la femme peule a été réglementée par la recherche des points d'eau et des zones de pâturage, avant la sécheresse et après la sécheresse. Cependant, les habitants de la localité étudiée (Sérigne Diéri) se sont sédentarisés dans leur village depuis 1973. La "proximité" du Lac de Guiers n'élimine pas pour autant la corvée de l'eau. Deux fois dans la journée, elles viennent chercher l'eau sur les bords du lac à dos d'âne dans des chambres à air. La distance du village au lac étant de 8km, la distance parcourue dans la journée pour la recherche de l'eau est de 32km.

- LES SOURCES D'ENERGIE

La principale source d'énergie utilisée est le gros bois. Avant la sécheresse, l'énergie était disponible à proximité du village. Actuellement la recherche est de plus en plus éloignée. L'approvisionnement se fait par achat auprès des vendeurs qui l'amènent au village, dans des charrettes. Le charbon est utilisé à titre accessoire pour faire le thé. Le gaz est surtout utilisé par les fonctionnaires de l'administration affectés dans la zone.

Nous n'avons pas pu discuter avec les femmes peules rencontrées à ce sujet.

- Quant aux modes de faire valoir :

A part l'utilisation familiale ou personnelle des ressources (eau,terre), les dons de terre existaient au profit par exemple de

neveux recueillis par leur oncle à la mort de leur père et qui s'établissaient à Mbane. Mais ce type de don (définitif) n'existe plus, à cause de l'indisponibilité de la terre et la parcellisation très poussée du Walo (croît démographique, rapatriés de Mauritanie).

Le prêt de terre est encore possible, mais on y impose des garde-fous, à cause des délais de mise en valeur, pour éviter que l'emprunteur n'ait des velléités de régularisation par le Conseil rural. Les prêts sont aussi tournants sur le champs. Le moment juridique de la loi sur le domaine national est ainsi bien intégré et les populations développent des stratégies dans la Gestion des Ressources Naturelles, pour éviter certains inconvénients de la loi: on assiste à une parfaite adéquation entre les pratiques locales à Mbane et la réglementation étatique par le contournement des textes. Ce sont les contraintes juridiques et physiques (pression foncière) qui ont développé ces pratiques locales.

Les informateurs ont aussi signalé l'existence de mise en gage de la terre dans le Walo, jusqu'à une période récente, pratique contre laquelle la coopérative a lutté, en établissant des rapports formels, sous forme de contrats écrits (un exemplaire figure dans ce rapport) avec la SOCAS, notamment pour l'exploitation de la tomate.

D. La Dynamique des conflits sur la gestion des ressources naturelles:

Ce qu'il faut au préalable souligner, c'est ce difficile compromis entre agriculture et élevage dans cette zone. La marginalisation de l'élevage dans la zone au profit de l'agriculture fait que Peuls et Wolofs, même si apparemment ont actuellement des contraintes communes, à savoir l'utilisation de l'eau dans le Diéri, n'en sont pas moins dans une situation de conflit latent qui, si une bonne politique de gestion n'est pas appliquée, risquerait d'éclater.

Notre démarche dans cette dynamique des conflits a été, dans un premier temps d'en dégager une typologie, avant d'aborder les modes de résolution (voir Matrice des conflits). Ainsi, nous avons tenté de voir à propos de quelles ressources les conflits surviennent ou peuvent survenir: le foncier, l'eau, les ressources végétales (bois), les pâturages, la pêche, les animaux domestiques et les organisations villageoises. Le constat est que si ces conflits existent, leur nombre et leur fréquence varient selon la ressource considérée (selon son importance stratégique),mais aussi selon que l'on se place dans les rapports intravillageois, intervillageois, et avec l'Etat.

Au niveau intervillageois, les conflits les plus fréquents concernent les délimitations de champs, mais surtout la période des

Figure X:

Matrice de Conflits
Etude de Cas de Mbane
24 Août - 3 septembre 1992
Séance avec des villageois Wolofs et Peul
et
le Chef de Village de Mbane

Types de Conflicts/ Ressources	Conflits Intra-Villageois	Conflits Inter-Villageois	Conflits entre Village et l'Etat
SOL	••••••••••		
EAUX			
ARBRES	••••••••	••••••••••••••	
PATURAGES	••••••••••••••••••••	••••••••••••••••••••	
RESSOURCES HALIEUTIQUES (PECHE)			••••••••••
ANIMAUX DOMESTIQUES	•••	••••••••••••••••••••	
INSTITUTIONS			•

récoltes. Il faut, nous dit-on, harmoniser les calendriers de récoltes; sinon, tous les oiseaux et autres prédateurs risquent de se déporter sur les champs non récoltés. Des décalages dans les calendriers de récoltes risquent aussi d'attirer dans les champs sur pied le bétail qui paît dans les espaces récoltés.

Quant aux conflits sur les dimensions des champs, ils interviennent à titre exceptionnel seulement dans les champs de Diéri, les délimitations dans la cuvette de Mbane étant plus précises.
Pour l'eau, aucun conflit n'est signalé. Les autorités communautaires ont prévenu ces conflits en facilitant l'accès à l'eau du Lac au bétail par des parcours (voir ci-haut) et des bassins artificiels (CSS).

Au niveau intervillageois comme dans les rapports avec l'Etat, aucun conflit n'est signalé à propos de l'eau ni de la terre.
Les conflits intervillageois à propos des ressources végétales sont plus nombreux, surtout en zone peule, à cause des coupes et élagations d'arbres (émondage) dans les espaces villageois pour le bétail, provoquées par le manque d'herbes. Cette cause anthropique expliquerait un peu la disparition d'une bonne partie du couvert végétal.

Mais c'est à propos du pâturage, plus exactement de vaine pâture que les conflits sont plus nombreux et plus fréquents. Les éleveurs n'attendent pas souvent que les propriétaires des champs récoltés leur donnent l'autorisation d'y faire pénétrer le bétail et dans la plupart des cas, ils débordent dans les champs non récoltés. Pour prévenir ce type de conflits certains, les agriculteurs prennent de plus en plus l'habitude de "vendre" leurs champs récoltés, à l'avance, à un seul éleveur. Il appartiendra à ce dernier de limiter les mouvements de son bétail à l'espace du champ vendu.

Mais en ce moment la plupart des agriculteurs clôturent leurs champs avec du fil barbelé pour empêcher toute vaine pâture, parce que les piétinements continus des vaches seraient à l'origine de l'enlèvement des couches fines d'argile (emportées par les sabots), ce qui contribue à appauvrir les sols.

D'autre part, il existe un risque de conflit plus grave, dans l'avenir, à cause du maintien du niveau de l'eau du Lac (suite aux lâchées des barrages), depuis 1991 -1992. La stabilisation du niveau de l'eau, qui empêche toute décrue, a fait que le Lac a pris la moitié des champs de Walo, ce qui accroît énormément la pression foncière.

Ainsi, les agriculteurs auront tendance à réduire les espaces de pâturage (sur les anciennes aires de décrue qui servaient de pâturage) afin de récupérer le manque dû à l'absence de décrue. C'est surtout à ce niveau que les conflits risquent d'être les plus violents dans un proche avenir.

Pour la pêche, il n'y a pas de conflits (depuis que les compagnes de pêche ont été supprimées en 1970, campagnes mettant en présence des pêcheurs riverains et ceux venus d'autres régions du Sénégal). La pêche est en ce moment "libre" mais est fortement réglementée par les services des Eaux et Forêts. Mais la vraie raison de cette absence de conflit est que par rapport aux années 60-70, la pêche a totalement perdu de son intérêt comme activité génératrice de revenus importants, au profit de l'agriculture et ne constitue plus d'enjeu à proprement parler (ce qui met le Centre de Pêche de Mbane dans une léthargie presque totale).

Des conflits à propos d'animaux domestiques sont plus nombreux en zone peule, où les vols de bétail sont fréquents.

Enfin, il n'existe pas de conflits entre organisations intervenant à Mbane (intravillageoises ou étrangères), tout étant harmonisé au niveau de la section villageoise.

Les instances de règlement de ces conflits ne posent pas de problèmes particuliers, puisque ce sont les circuits classiques qu'ils suivent. D'abord l'instance intravillageoise et autonome du chef de village qui est en même temps vice-président du conseil rural de Mbane; ce qui lui donne une force particulière.Elle est la structure la plus importante pour le règlement des conflits fonciers. Puis le Conseil Rural quand le conflit se déplace hors de l'espace villageois ou prend des proportions plus grandes.Ensuite l'instance judiciaire du Tribunal de Dagana (et saint-Louis) (aucun cas de saisine de Tribunal n'est signalé, ce qui montre l'efficacité et la confiance qu'ont les protagonistes dans le chef de village et le Conseil R ural).
Par contre, dans les cas de vol d'animaux, il arrive très fréquemment que les peuls saisissent directement la Gendarmerie de Richard-Toll (de nombreux exemples sont cités).

Mais ce qui est surtout important ici, dans l'analyse des conflits, c'est ce développement extraordinaire d'un système efficace de prévention des conflits tant au niveau villageois (chef de village et Conseil des notables, avec un rôle appréciable de l'Imam) qu'au niveau du Conseil Rural par sa Commission domaniale. Ce qui aboutit très souvent à l'écartement des instances étatiques.

VI. RECOMMANDATIONS

Le paradoxe de cette communauté rurale, et plus spécifiquement le village de Mbane, c'est que le potentiel énorme en ressource eau que constitue le Lac de Guiers ne sert pas pour le moment à grand chose aux populations,aussi bien wolofs que peuls. Mbane a soif. Ce qu'il faudrait c'est:

- que les lois et règlements sur la gestion des ressources naturelles soient mieux orientés dans le sens d'une meilleure

prise en compte des besoins spécifiques des populations.

- mettre en place une bonne politique de gestion de l'eau et d'aménagement des espaces du Diéri,à cause de l'indisponibilité des sols du walo.

- aider les institutions locales (section villageoise, divers groupements) à mieux se prendre en charge par une politique d'information adaptée aux besoins. Les former à la définition et à la conduite de projets viables.

- former les conseillers ruraux aux techniques de gestion des terroirs et des finances locales.

- rendre la présence du Sous-Préfet plus effective à Mbane, ce qui permettra aux populations de bénéficier de certaines infrastructures, telle qu'une école performante.

-Créer une Coordination des Organisations du village surtout en matière de réalisations agricoles.

Les terres du walo déjà réduites dans la zone sont en nette régression du fait de l'inondation des périmètres avec le relèvement du niveau du lac. Pour faire face à ce désastre, les paysans doivent mobiliser des moyens financiers importants et s'organiser pour l'endiguement des cuvettes. Dans ce contexte, le diéri s'offre comme l'unique alternative de survie de la production. Mais son exploitation se heurte à de sérieuses contraintes financières et techniques. Il s'agira de creuser des canaux, de s'équiper en aspersion, etc... On peut également noter un développement vertigineux de l'agro-business qui réduit les terres disponibles.

- diversifier les cultures, car on assiste en ce moment au développement des monocultures de riz et tomate, ce qui à long terme risque de bloquer toutes les initiatives.

Les perspectives des femmes ont trait aux projections de leurs stratégies d'adaptation sur le moyen et le long terme.

- les besoins dans le court et le long terme ont trait à :

*l'équipement en décortiqueuse en vue d'un traitement de quantités plus importantes de riz.

*la disposition de fonds de roulement pour acheter et commercialiser la production locale de riz.

*la disposition d'un véhicule en vue de l'acheminement plus sécuritaire des produits destinés à la commercialisation (riz, produits maraîchers) sur les différents marchés.

* la disposition de pompe et l'aménagement des terres

attribuées pour une meilleure rentabilisation.

* un forage dans le village de Mbane.

* un forage et des puits dans les villages peuls.

*la mise en place d'un projet d'embouche bovine en vue de gérer leurs activités sur place.

*une école et un maître pour s'occuper de l'éducation des enfants.

*l'extension des parcelles irriguées affectées.

Annexe I: **Principaux Informateurs**

PRINCIPAUX INFORMATEURS

-Ali THIAM SARR (chef du village de Mbane et vice-président du CR -
Faly WADE (chef de la Section villageoise et Président de la Fédération des jeunes)
-Laye SARR (notable)
-Les membres du groupement des jeunes
-Les Présidentes des GIE de femmes: Awa NIANG - Ndiatté SALL - Seni WADE - Soukey SALL.
-Quelques membres : Penda NIANG - Sokhna DER - Fatou MBODJ
- 2 G.I.E. à SEING DIERI :
-Les deux présidentes de GIE :
- une femme peule habitant à Sérigne Diéri, Bineta SOW et rencontrée à MBANE.
- La présidente du GIE des femmes de Koel rencontrée à MBANE lors de la restitution : Balayel BA
-M. NDIAYE, chef du centre de pêche de Mbane
-M. SOW, BA et KA membres du CR et notables aux villages peuls de Koel et Seing Diéri.
-M. TOURE, agent agricole du CERP de Mbane.

La liste des informateurs est très longue. Nous n'en avons indiqués que les principaux.

Etude sur la gestion des ressources naturelles dans la zone Sylvo-Pastorale: le cas de Mbeuleukhé, Arrondissement de Yang-Yang

18 au 25 novembre 1992

"Resource Management and Planning Study" (ReMAPS)

USAID/Senegal
Contract Number DHR-5453-B-00-9048-00

Composition de l'Equipe:

Samba TRAORE
Mark FREUDENBERGER
Cheikh Mbacké NDIONE
Mme. Nogaye DIOP
Ludovic Rosner ALISSOUTIN
Ibrahima HATHIE

Land Tenure Center
University of Wisconsin-Madison
1357 University Avenue
Madison, Wisconsin 53706

48

Table des Matières

Liste de Figures ii

I. INTRODUCTION 4

Objectifs 4
Equipe de Recherche 5

II. INVENTAIRE DES RESSOURCES HUMAINES ET NATURELLES 6

Populations et Historique 6
Histoire du Peuplement du Village de Mbeuleukhé 6
Structure Sociale et Pouvoir 7
Les Ressources Naturelles 9

III. PRATIQUES DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES 14

Les Activités Productives 14
Les Institutions locales et les modes de gestion des ressources naturelles 19
L'Historique et l'évolution des projets de planification locale participative 25
Les Contraintes Institutionnelles à la Gestion des Ressources Naturelles 26

IV. ADEQUATION ENTRE LES PRATIQUES LOCALES ET LA REGLEMENTATION ETATIQUE 29

Les Réalisations du conseil rural en matière de gestion de ressources naturelles 31
Modes d'appropriation et gestion des ressources naturelles 32
La Dynamique des conflits et les modes de règlement . . 34

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS 40

Les Recommandations d'ordre socio-economiques et juridiques 40
Les Recommandations techniques 42

BIBLIOGRAPHIE 44

ANNEXES 47
Annexe I: "Description de la Fédération de Lutte Contre les Feux de Brousse" 48

49

Liste de Figures

Figure 1: **Carte Topographique de la Zone d'Etude**

Figure 2: **Carte de la Communauté Rurale da Mbeuleukhé**

Figure 2a: **Carte du Village de Mbeuleukhé**

Figure 3: **Transect Ecologique**

Figure 4: **Diagramme Institutionnelle**

Figure 5: **Matrice Historique des Revenus des Hommes**

Figure 6: **Matrice Historique des Revenus des Femmes**

Figure 7: **Matrice des Conflits**

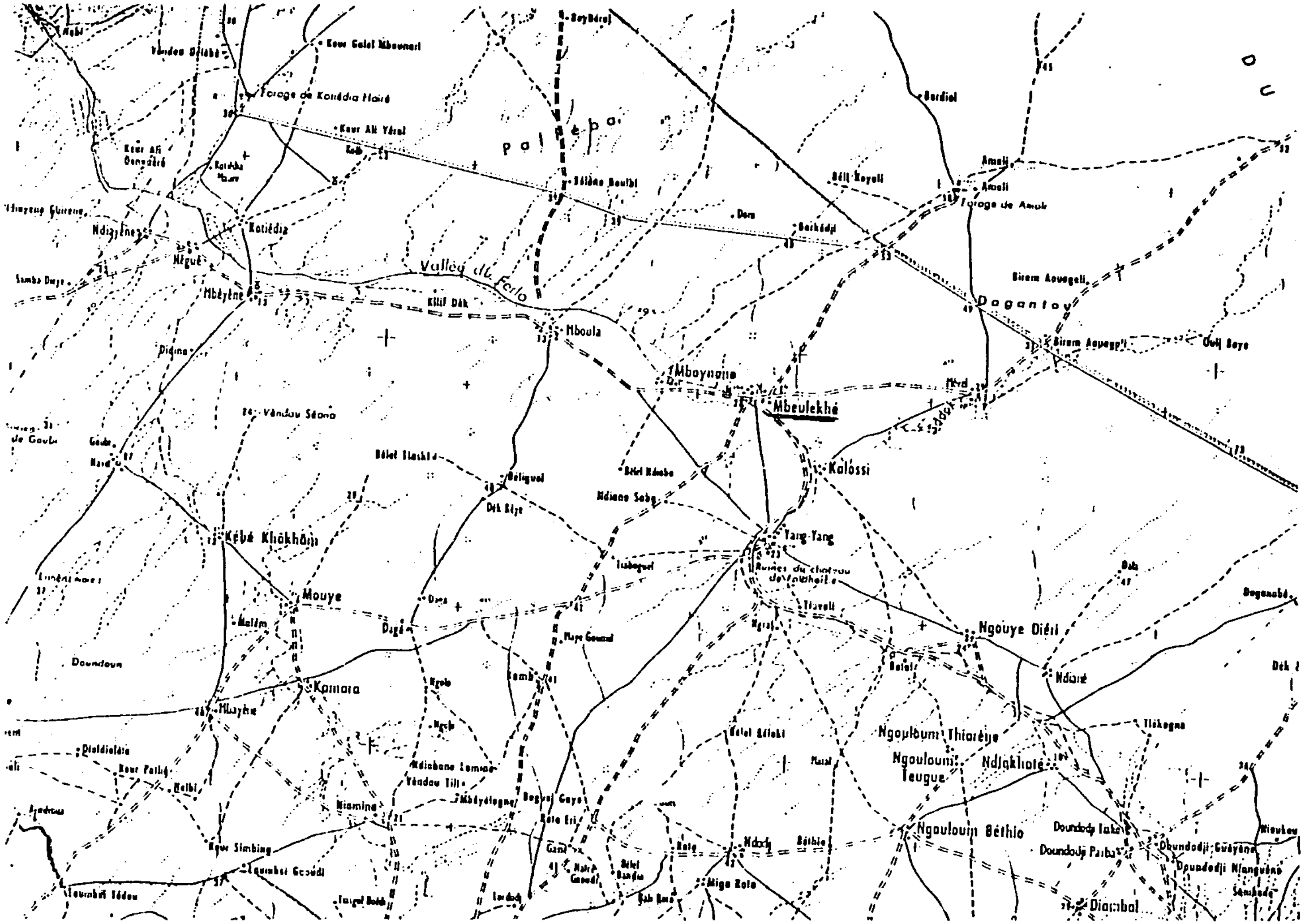

Figure 1: Carte Topographique de la Zone d'Etude

Figure 2: Carte de la Communauté Rurale de Mbeuleukhé

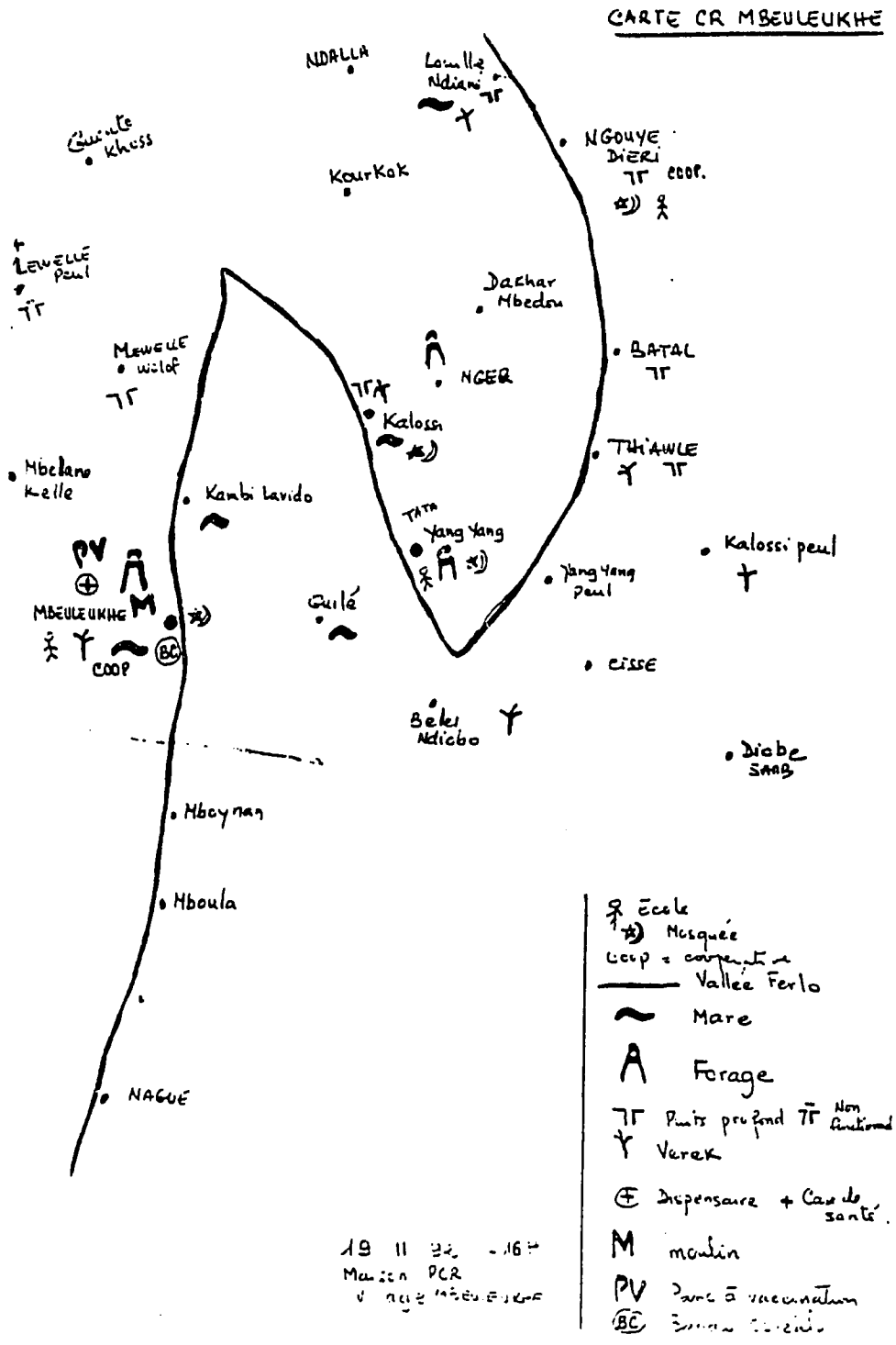

Figure 2a: Carte du Villge de Mbeuleukhé

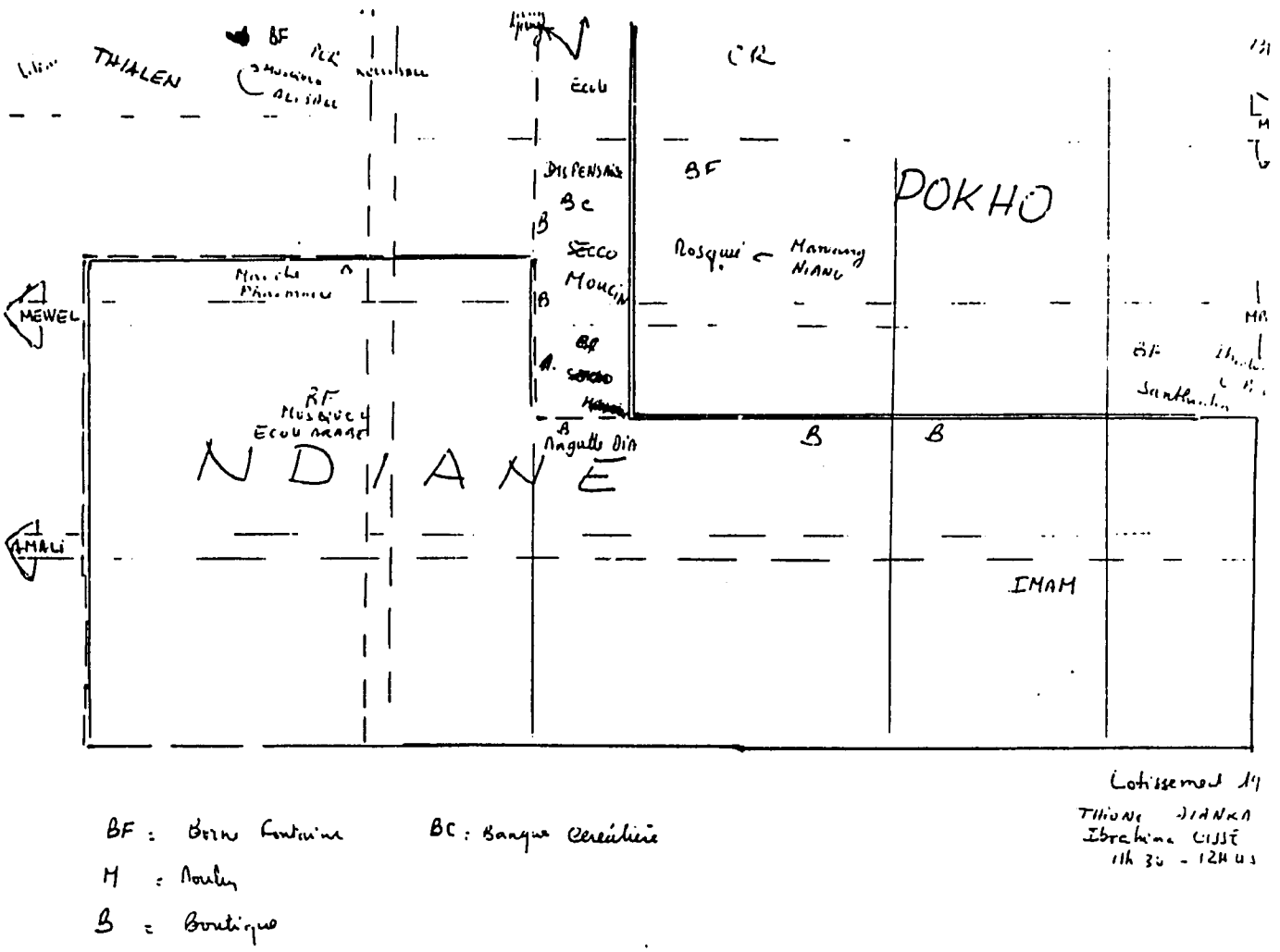

I. INTRODUCTION

L'étude de cas sur le foncier et la gestion des ressources naturelles s'est déroulée entre le 18 et le 25 novembre 1992 dans la Communauté Rurale de Mbeuleukhé, Arrondissement de Yang Yang, Département de Linguère. L'étude sur le terrain était menée dans le cadre d'un programme de recherche financé par l'USAID (Projet ReMAPS) et dirigé par le Land Tenure Center de l'Université de Wisconsin-Madison.

Six études de cas sur la situation foncière sont faites dans des zones agro-écologiques différentes du pays et celle-ci réprésente la dernière étude dirigée par l'UER de Sciences Juridiques de l'Université de Saint-Louis.

Objectifs

Avant le départ de l'équipe sur le terrain, les objectifs visés par le "Projet ReMAPS" étaient revus par l'équipe. Les principaux objectifs sont les suivants:

I. <u>Faire un Inventaire des Ressources Humaines et Naturelles</u>

Taille et structure de la population; histoire du peuplement; structure sociale et pouvoir; identification des ressources naturelles principales; causes et conséquences de la dynamique évolutive des ressources naturelles

II. <u>Identifier les Pratiques Locales de Gestion des Ressources Naturelles</u>

Identification des activités productives; analyse des modes de gestion des ressources naturelles par les individus et institutions; rôle des projets et programmes dans la mise en valeur des ressources naturelles; identification des contraintes liées à la gestion des ressources naturelles

III. <u>Analyser l'Adéquation entre Pratiques Locales Foncières et Réglementation Etatique</u>

Identifier la réglementation disponible en matière de gestion des ressources naturelles; étudier la compétence des communautés rurales dans la gestion des ressources naturelles; identifier les modes d'appropriation (pratiques coutumières, droits d'usage); la dynamique des conflits autour des ressources naturelles.

IV. <u>Formuler des Recommandations Précises à l'Intention des Décideurs</u>

Formuler les recommandations précises en vue d'améliorer les mécanismes et appuis; formuler les recommandations précises

54

à l'intention de l'USAID/Sénégal.

L'étude est centrée principalement sur l'identification des systèmes fonciers actuels et la relation entre ceux-ci et la gestion des ressources naturelles de la zone étudiée. Néanmoins l'étude adoptait un aperçu explicitement géographique et historique pour éviter de considérer le village et ses situations comme isolés dans l'espace ou figés dans le temps. Puisque l'étude s'est passée dans une zone exploitée par les éleveurs et les sédentaires, elle a nécessairement exploré les relations entre ces deux systèmes agraires.

Equipe de Recherche

L'équipe de chercheurs représentait diverses disciplines et perspectives, et comprenait une femme. Le chef d'équipe est juriste avec une expérience vaste sur le terrain et deux autres chercheurs travaillaient depuis plusieurs années dans la zone agro-pastorale. Un de ces chercheurs a auparavant fait une étude dans l'Arrondissement de Yang-Yang. Les membres sont les suivants:

Samba TRAORE: (Juriste, Université de Saint-Louis, Chef d'Equipe)

Mark SCHOONMAKER FREUDENBERGER: Planificateur, Land Tenure Center, Coordonateur du Projet de Recherche ReMAPS

Cheikh Mbacké NDIONE: (Agro-Pastoraliste, ISRA Saint-Louis) Chercheur

Mme. Nogaye DIOP (Développement Communautaire, consultante indépendante) Chercheur

Ludovic Rosner ALISSOUTIN (Etudiant en 3ième Année, Collectivités Locales, Université de Saint-Louis) Assistant- chercheur

Ibrahima HATHIE (Enseignant-Planification, Ecole Nationale d'Economie Appliquée) Interprête et Chercheur

55

II. INVENTAIRE DES RESSOURCES HUMAINES ET NATURELLES

La Communauté Rurale de Mbeuleukhé situé dans l'Arrondissement de Yang Yang (Département de Linguère et Région de Louga) est limitée à l'ouest par la Communauté Rurale de Mboula, au sud par la Communauté Rurale de Kamb, au Nord et à l'est par la Communauté Rurale de Tessékéré. Elle est composée de villages Wolofs situés pour la plupart le long de la vallée du Ferlo (Mbeuleukhé, Yang Yang, Kalossi, NGouye Diéri...) et de campements Peuls.

Populations et Historique

La population de la Communauté Rurale de Mbeuleukhé s'élève à 5146 habitants (recensement administratif de la sous-préfecture de Yang Yang). Deux éthnies prédominent: les Wolofs et les Peuls. Les populations de la communauté rurale sont de religion musulmane. La confrérie Tidiane y prédomine avec la présence à Mbeuleukhé du Xalif des Tidianes du Jolof représentant le pouvoir religieux de Tivaouane. Le village de Mbeuleukhé constitue la principale agglomération avec une population de 2771 habitants soit plus de 50% de la population communautaire; 2139 imposables dont 1046 hommes et 1093 femmes y ont été recensés. La structure par age de la population fait ressortir une quasi inexistence des jeunes filles et garçons, tous partis en ville. En outre cette structure fait apparaître un nombre relativement important de personnes agées.

L'autre composante de la population communautaire, les Peuls, est plus difficile à saisir du fait de sa mobilité et de son organisation très fractionnée. Originaires pour la plupart du Macina et ayant longtemps séjournés au Fouta avant de descendre au Jolof, ces Peuls se regroupent généralement par fractions. On distingue des Bissinaabe, des Hairankobbé, des Wodaabe, des Bakarnaabe, des Sannaraabe, noms généralement liés aux villages d'origine. Contrairement aux Wolofs qui vivent regroupés, les Peuls du fait de leurs activités pastorales affectionnent l'habitat dispersé. En effet chaque wuro doit disposer d'un houroum pour son bétail.

Histoire du Peuplement du Village de Mbeuleukhé

Le village fut fondé en 1886 par un chasseur du nom de Demba Khary Nar Niang venu de Lonkane, village sis près de Mbacké-Jolof. C'est au gré de la recherche de gibier que Demba Khary Nar découvrit un cours d'eau fréquenté par de nombreux animaux sauvages parmi lesquels il tua un éléphant dont il fit sécher la viande. Surpris par l'hivernage le fondateur cultiva du mil fella et obtint une bonne production contrastant avec ce que les membres de la famille restés au village ont pu récolter cet hivernage. Tout le monde décida que la famille ferait mieux de rejoindre ce cours d'eau si généreux. C'est ainsi que le village

56

de Mbeuleukhé fut fondé; son nom vient du fait qu'il suffisait du gratter un peu pour trouver l'eau qui faisait du bruit en sortant de la terre. Ce bruit servit d'onomatopée et le village fut baptisée Mbeuleukhé rappelant le bruit beuleukh-beuleukh!

C'est à la même année que Mbandi Sow, Peul Bisnaabé rejoignit Demba Khary Nar et s'installa dans des terres pouvant assurer l'alimentation de son cheptel.

Dés le début, le village connut une dualité fonctionnelle, d'un coté les descendants du fondateur constituait l'autorité temporelle à côté de la famille Dia représentée par le Serigne Ndiané assurant l'autorité spirituelle.

A La mort de Demba Khary Nar dont la date est inconnue, il fut remplacé par son fils Maboury Matty Niang qui disparut vers 1920 et fut remplacé par Sémou Koury Niang. Cette date a pu être précisée parce qu' en 1913 était né Magette Dia (soldat de l'armée française) qui affirme qu'à la mort de Maboury il avait à peu près sept ans. Magatte Dia s'engagea dans l'armée française et partit pour la guerre en 1937. Un an avant, en 1936, la vallée du Ferlo fut inondée par les eaux du Fleuve Sénégal,par le Lac de Guiers.

En 1939-1940, Kory mourut et fut remplacée par Ibra Arame Niang qui en 1947 confia le village à Macoumba Niang. Les raisons avancées de cet acte sont la maladie. A partir de 1974 le village connut deux parties, celui des Niang ou Pokho et celui des Dia ou Ndiané et deux chefs de village. On voit disparaître le titre de Serigne Ndiane. En 1984 un troisième pinthie fut crée, celui des Sall. En 1975, il y eut un feu de grande étendue dont les conséquences sur l'écosystème ont été la mort de nombreux arbres. A côté de ce feu la grande sécheresse fut déterminante pour les changements écologiques observés.

Structure Sociale et Pouvoir

Le peuplement de la région du Jolof est très ancien. Mais très tôt deux groupes éthniques, les Wolofs et les Peuls y ont cohabité. Même si les premiers occupants furent des Wolofs, de profondes modifications ont été observées dans la structure sociale et les rapports de force. Trois repères nous permettent de percevoir ces changements.

<u>Du dix neuvième siècle à l'indépendance: La prééminence des Burba</u>

Cette période est dominée par le pouvoir royal des Burba. Le Burba était le chef suprême. Il était assisté d'un vice roi qui dirigeait les opérations militaires, des Farbas qui sont de véritables chefs de guerre qui avaient à leur tête le Grand Farba ou Farba Djourey. L'administration centrale était complétée par

51

les Kangaam, les conseillers du roi.

Pour administrer les sujets du roi dans les différentes provinces, des Beurguel ont été nommés. Ils ont rang de Farba et jouent le rôle d'ambassadeur du roi. De même des Ardo étaient nommées auprès des fractions peules. En effet les Peuls occupaient une place marginale dans l'organisation du pouvoir royal. D'ailleurs ils n'avaient pas de rapports directs avec le roi et leurs représentants s'adressaient au Farba Djourey. Dans la gestion des ressources naturelles, le Bourba concédait une certaine liberté d'exploitation mais pour les besoins d'entretien de son armée, il levait un impôt. Le Bourba Alboury Ndiaye donnait les droits d'exploitation des gommiers aux collecteurs Maures venant du Trarza (Freudenberger, 1992).

Par ailleurs le Burba Jolof entretenait de bons rapports avec le Xalif de Mbeuleukhé et représentant de la confrérie Tijane de Tivaouane dans le Jolof. Il le respectait et le craignait aussi du fait du pouvoir spirituel qui était le sien. D'ailleurs le Xalif rendait des jugements à la demande du roi.

La défaite du Bourba Alboury Ndiaye en 1890 et la paix française apportèrent des changements dans l'administration royale. Les Farbas et les Kangaams disparaissent. Le Burba Jolof Bouna n'est secondé que par un Farba Djourey. Par contre les représentants du roi auprès des Peuls et des provinces (Ardo, Beurguel) demeurent même si leur pouvoir commencent à s'effriter. Ils deviendront plus tard le chef de leurs villages respectifs. La construction du chemin de fer Louga-Linguère dans les années vingt, le déclin progressif du pouvoir féodal, la vitalité de Mbeuleukhé comme centre spirituel favorisent l'émergence de nouveaux centres polarisants au détriment de Yang Yang la capitale du Jolof qui perd ainsi son statut de centre commercial et se dépeuple très rapidement. La fin des royaumes a eu aussi pour conséquence le rééquilibrage des rapports de force entre Peuls et Wolofs. Le pouvoir est aux mains de l'Administration française.

La réforme de 1976 transférant beaucoup de prérogatives aux populations par le biais des communautés rurales marque des changements profonds quant à l'accès et la gestion du pouvoir.

Au plan des relations Wolofs/Peuls, le conseil rural et le comité de gestion du forage deviennent des enjeux importants pour le contrôle des ressources. L'application de critères démocratiques quant à l'accès au pouvoir donne toute sa force au poids démographique des Peuls qui sont majoritaires dans la Communauté Rurale de Mbeuleukhé. En même temps leur mobilité constitue un handicap. En effet bien qu'ils soient majoritaires au Conseil Rural (7 Peuls et 5 Wolofs), ils sont rarement présents et le rapport de force de ce fait leur est souvent défavorable. Il reste que la lutte autour du pouvoir, parfois

58

latente, souvent ouverte montre la conscience que les deux communautés ont des enjeux. Par ailleurs la crise économique, les difficultés écologiques ont induit une prolifération d'organisations autonomes mais parfois connectées (Voir Figure X, "Diagramme Venn) ayant pour dessein la prise en charge des préoccupations des différentes franges de la population. On assiste ainsi à un éclatement de la société dans des structures nombreuses et différentes. Est-ce l'émergence de nouveaux pôles de pouvoir? Rien à l'heure actuelle ne permet d'apporter une réponse définitive. Il reste néanmoins que la force organisationnelle des femmes de Mbeuleukhé à travers le Groupement Féminin peut être matière à réflexion. La vitalité de cette organisation sous l'impulsion de sa présidente indique que l'accès éventuel des femmes au Conseil Rural risque de bouleverser l'orientation de cette structure dans la prise en compte des intérêts des différents groupes sociaux. De même, le poids sans cesse croissant des ressortissants risque de transférer une partie du pouvoir à l'extérieur du village.

L'observation de la carte villageoise de Mbeuleukhé (Figure X) fait transparaître trois pouvoirs pouvant être domiciliés dans les trois quartiers constituant le village. L'histoire du peuplement mous permet de saisir le processus de création des trois villages (en fait des quartiers) dotés chacun d'un chef de village. Le Pinthie originel Pokho fondé par les Niang détenait le pouvoir temporel. Le pouvoir traditionnel est aujourd'hui en déclin. Par contre le second pinthie, Ndiané, représente le pouvoir spirituel. Le Xalif y réside. Le pouvoir religieux est incontournable dans la gestion de la cité. Hormis l'organisation du Gamou annuel, il interfère dans plusieurs structures ou organisations. Il est aussi lié au pouvoir politique qui trouve en lui un partenaire ayant un poids électoral déterminant. Depuis quelques années, un dernier pinthie a vu le jour. Il trouve sa justification dans le rang et la considération acquis par les Thiallène grâce à leur pouvoir économique. Ainsi bien que les trois chefs de villages soient autonomes, les soubassements de l'érection de leur quartier en village ne sont pas similaires. En conséquence les quartiers n'ont certainement pas des pouvoirs égaux sur la gestion du village.

Los Ressources Naturelles

Une coupe du terroir villageois de Mbeuleukhe - grâce à un transect du sud au nord - permet d'identifier plusieurs micro-zones écologiques.

<u>La Micro-Zone des Sols "Bardial" et Sols "Baïda"</u>

En partant du Baobab délimitant le terroir de Mbeuleukhé au sud et celui de Yang Yang on remarque successivement les sols Bardial et Baïda. Les deux zones étaient jadis très convoitées. Le Bardial était essentiellement consacré à la culture du mil

59

Etude de Cas de Mbeuleukhé
18-25 novembre 1992

Séance avec Ibra Ngom
Bachiya Fall

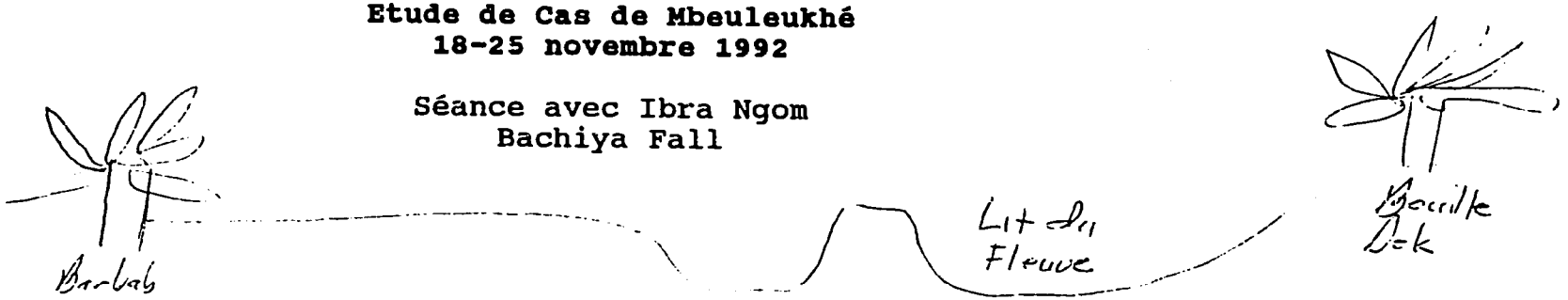

SOLS	Barodial	Barda	Bon	Dior			Barodial
Cultures Actuelles	Rien	Rien	More Fourrage Aérien	Rien	Arachide	Arachide Niebe	
Cultures avant la sècheresse	Mil	Mil, Niebe, Arachide		Bêtof Manix	Arachide, mil, manioc., pastèque		
Arbres Actuelles	Soump, Seneg, Peneux		Seng Nep-nep	Seng, Kraobab, Sa laue	Soump Coupé	Ratt Ngor	Soump Poftan
Arbres avant la sècheresse							
Plantation Artificielle				Commerces, Projets Price, (ASA)			
Eaux			Mare de Gillé		Lit du Fleuve		Forage Mbinets
Animaux dans le passé	Biches Hyenes	Phacochères Oiseaux	Autruche Girafes		Porc-épic		Chacals
Animaux dans le présent	Chacals						

dont la production constituait l'alimentation de base. Ainsi le mil était autoconsommé (l'excédent étant commercialisé). Le Baïda servait à la culture du mil, du niébé et de l'arachide. La présence de salanes de plus en plus rares sur le Bardial mais encore importante sur le Baïda explique l'engouement des populations pour ces terres de cultures et les querelles qui en ont résulté justifiant la plantation des ces haies vives pour bien délimiter les parcelles de culture. Il en est de même de l'existence d'un lieu de prière jadis fréquenté par le grand érudit, le Xalif El Hadj Daouda Dia.

Le notable qui nous accompagnait lors du transect parle avec nostalgie de la végétation arborée qui peuplait cette partie du terroir: jujubier, seng, ratt,peneux, soump étaient alors très nombreux. A notre passage nous n'avons dénombré que quelques seng, peneux et surtout des soump.

A l'intérieur du Baïda s'empêtre la vallée de Guilé où s'est déroulée la célèbre bataille entre Alboury Ndiaye et Samba Laobé Fall le 6 juin 1886. Elle abrite une mare temporaire dont le sol en argile permet aux épouses des forgerons d'avoir de la matière première pour leur poterie. A cause de l'érosion éolienne occasionnant un dépôt de sable, la mare se rétrécit de plus en plus. Les seng et les nep nep y ont élu domicile alors que cette zone abritait avant beaucoup de peneux devenus très rares. Aux abords immédiats de la mare on assiste souvent à l'émondage des arbres (fourrage aérien).

La Miro-Zone des Abords et le Lit du Ferlo

En quittant le Baïda non loin du village, c'est le sol sablonneux des dior qui apparaît. On y remarque quelques seng mais prédominent les salanes clôturant les espaces présentement vides. C'était, avant la sécheresse des années soixante dix, la zone de prédilection du manioc et du béref (melons). Cette partie très appréciée était très peu accessible aux non détenteurs des droits primaires sur la terre.

Quelques centaines de mètres plus loin, nous nous introduisons dans le lit du Ferlo. Sur le sol argileux dek pousse une végétation exogène (Prosopis et Eucalyptus). Aux périodes de grandes crues du Fleuve Sénégal, l'eau atteignait Mbeuleukhé. Certains anciens se rappellent avoir vu l'eau dans les années trente et au début des années cinquante. Mais avec la mise en service du barrage de Keur Momar Sarr en 1954 toute possibilité de voir l'eau arriver à Mbeuleukhé était presque écartée. Pourtant dans la vallée, la nappe phréatique était peu profonde. Témoin le nom du village (voir histoire du peuplement) et les infrastructures hydrauliques qui y sont implantées. Le puits de Mbeuleukhé construit dans les années cinquante et qui avait beaucoup d'eau s'est aujourd'hui complètement asséché. Le forage construit à côté constitue le seul recours pour les

61

populations et présente le danger d'une dépendance excessive à une technologie non maîtrisée. En quittant le lit du fleuve, nous traversons le terroir habité de Mbeuleukhé où le Nim domine la végétation exogène. En sortant de Mbeuleukhé, du côté nord, s'étend le sol sableux dior.

La Micro-Zone des Sols Dior

Avant la sécheresse du début des années soixante dix, l'arachide, le mil, le manioc et le pastèque y poussaient. Aujourd'hui seule l'arachide, dans des proportions insignifiantes, y est cultivée. Depuis quelques années quelques parcelles de niébé y sont repérées. Cette année, la rareté des pluies a freiné toute tentative à exploiter cette zone.

Si la composition siliceuse semble indiquer une uniformité de la partie, on se rend compte rapidement de l'existence de deux micro-zones végétatives. D'emblée une végétation de soump coupés annoncent l'exploitation de cette partie du terroir pour l'arachide. Nous avons vu que cette exploitation est de nos jours en déclin. C'est là que l'on rencontre aussi la grande parcelle de gommiers privés (21 hectares) initiée par le Projet Sénégalo-Allemand. Un peu plus loin apparaît une végétation assez dense de Ratt (combretum) dans laquelle évoluent quelques ngeer (guiera senegalensis). Ainsi sur le dior se dégagent de manière assez nette deux sous-zones à la végétation très différenciée.

A la limite du terroir de Mbeuleukhé (matérialisé par un pare-feux), sur la route de Amali, le Bardial refait surface. Là poussent surtout le soump et le peaufinage. Comme à l'extrême sud, ici au nord le bardial n'est plus exploité. D'ailleurs dès que les pluies sont devenues aléatoires avec le cycle de sécheresse, les paysans se sont concentrés sur le sol dior. En effet il suffit qu'un petite poche de sécheresse s'installe pour que le bardial devienne dur et que les plantes qu'il porte s'assèchent. Dès lors il faut semer sur le dior où les cultures résistent plus longtemps en cas de déficit pluviométrique conjoncturel.

En définitive, le transect fait apparaître des changements profonds dans l'évolution des ressources et de leur disponibilité. L'intégration du Joloff dans le commerce de la gomme et de l'arachide a engendré un mode de gestion et d'exploitation des ressources naturelles par les populations. La culture de l'arachide impliquait le déboisement de larges superficies et une modification profonde de la composition végétale. La fermeture du barrage de Keur Momar Sarr pour les besoins de la riziculture et plus tard l'alimentation en eau de Dakar allait influencer de manière décisive le mode de vie autour de la vallée du Ferlo. Un rapide survol de la carte communautaire (Figure X) faite par les villageois de Mbeuleukhé

62

permet de s'apercevoir que la majorité des villages Wolofs sont concentrés le long de la vallée, jadis une source importante d'alimentation par la pêche et les cultures de décrue.

L'implantation des forages modifie dans une certaine mesure les rapports entre l'homme et la nature. Les transhumances motivées par la recherche de l'eau cessent dans une grande mesure. Les Peuls ne partent alors qu'en cas de nécessité (débouchés pour les produits laitiers cure-salée). Se posent dès lors les problèmes de surcharge des pâturages. Le forage devient le point de ralliement. Intervient alors la grande sécheresse des années soixante dix suivie depuis par d'autres peut-être moins catastrophiques mais toujours très dures. De graves conséquences en ont résulté:

-La nappe phréatique s'est affaissée, certains puits ont tari. Beaucoup de points d'eau traditionnels (mares) ont disparu, renforçant la position du forage.

-Plusieurs espèces végétales ont disparu. L' Acacia Sénégal exploité pour sa gomme ne se rencontre plus comme avant à l'état sauvage. A sa place les paysans notent un formidable accroissement de soump qui occupe une place de plus en plus importante dans les sources de revenus des populations - surtout pendant les années de sécheresse. Les pâturages sont devenus un enjeu important du fait de leur rareté et de leur accès libre.

-La dégradation de la forêt a engendré la disparition de nombreuses espèces animales: biches, hyènes, autruche, girafes, porc-épics. Seuls de rares phacochères ou chacals subsistent encore. Et pour combien de temps?

Par contre les animaux domestiques suivent la tendance opposée. En effet à cause de la sécheresse, les activités agricoles à exigence hydriques pourvoyeuses de revenus, ont pratiquement disparu. Pour survivre beaucoup de Wolofs ont intégré l'élevage des bovins mais surtout des petits ruminants dans leurs activités. De même, face aux aléas climatiques, les Peuls pour minimiser les risques, augmentent considérablement leur cheptel. N'existe-t-il pas là les germes de surpâturage dont résulterait une dégradation prononcée du tapis herbacé?

En tout état de cause la sécheresse a engendré des modifications dans la quantité mais aussi la qualité des ressources de la zone de Mbeuleukhé. L'écosystème s'est mué par suite des déséquilibres sus-mentionnées. Les changements de l'écosystème ont induit une évolution des activités et des comportements. De plus en plus l'élevage supplante l'agriculture. La cueillette prend de l'importance comme élément clé d'une stratégie de survie pendant les années de crise alimentaire. La mobilité et la flexibilité constituent pour les Peuls une stratégie de survie face aux rigueurs du climat.

III. PRATIQUES DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

Le chapitre suivant tente d'identifier sur une base historique des institutions, lois, règlements et pratiques qui règlementent et/ou définissent l'utilisation des ressources naturelles dans le cas de la Communauté Rurale de Mbeuleukhé. L'étude entreprend une description fine de l'évolution des mécanismes socio-culturels employés par des groupes différenciés ou stratifiés. Cela implique des conflits et litiges ayant trait à cette utilisation des ressources naturelles qui leur permet d'avoir accès à un mieux-être, en exploitant les dotations écologiques de leur situation géographique. La multiplication des usagers implique, dès lors, un effort de coordination voire de discipline pour mieux gérer les conflits inévitables. Pour arriver à une description acceptable de pratiques de gestion des ressources naturelles, l'identification des activités productives va servir de base.

Les Activités Productives

Les activités productives se rapportent à l'agriculture, l'élevage, la cueillette et divers activités extra-agricoles.

Activités Agricoles

L'agriculture concerne principalement l'arachide, les céréales,le niébé et le béref (Figure X). Elle implique donc les éthnies (Wolof et Peul) et les deux sexes. La culture de l'arachide intéresse plus les wolofs que les Peuls. Il ne semble pas que l'accès à la terre soit encore une contrainte aussi bien par ethnie que par sexe. L'agriculture est assujetie à la pluviométrie qui est très irrégulière, relégant actuellement cette activité à une position secondaire. Le jardinage, par contre, prend de l'ampleur. Cette activité est surtout l'affaire des organisations féminines.

Activités Elevage

Cette activité concerne les bovins, ovins, caprins et volailles. C'est l'activité principale de la zone jouant un rôle prépondérant en matière de sécurité alimentaire par toutes les éthnies confondues. Les deux sexes sont impliqués dans cette activité. Tout ce qui perturbe l'élevage fragilise les conditions de vie des populations. Cette activité utilise la terre d'une manière extensive où la mobilité joue un rôle important car c'est une stratégie de recherche du fourrage. A cause de cette mobilité et du besoin d'espace, l'élevage est souvent à l'origine de conflits (intra et extra-éthniques) relatifs au foncier et à la divagation dans les champs. La pratique de l'élevage implique aussi la transhumance quand le disponible fourrager est insuffisant. L'eau est la ressource essentielle pour le système de production en place. Elle permet

Figure X:

Matrice Historique des Revenus de la Population
Etude de Cas de Mbeuleukhé
18-25 novembre 1992

Séance avec les vieux hommes du village

Revenus/ Periode	Ara-chide	Mil	Niébe	Manioc	Béref	Verek	Elevage	Travail Saison-nier	Graines de Soump	Huile de Soump	Petit Com-merce
Avant la Sécheresse de 1970	•••••• ••••	•••	•••	••	•••	••••	•••	••••••• ••			
Présent	••				••		••••	••••••• •••••	•••	••	••
Avenir dans les Conditions Actuelles							•••	••••••• •••	••		

Figure X:

Matrice Historique des Revenus des Femmes
Etude de Cas de Mbeuleukhé
18-25 novembre 1992

Séance avec deux vielles femmes du village

Activités/ Période	AGRICULTURE	ELEVAGE	CUEILLETE DE SOUMP	EMIGRATION	COMMERCE
Pluviometrie "Normale"	•••• •• •••• •• •• ••	•••••••••• •••••••••• •	Négligible	Négligible	•••••••••• ••••••••••••
Sécheresse Totale		•••••••	••••••••• •••••••••• •	•••••	••••••
Sécheresse Partielle	••••	•••••••••• •••••••	••••	••••	••••••••

l'exploitation des autres ressources grâce à sa disponibilité; elle a même justifié le choix de Mbeuleukhé par son fondateur. L'élevage est le principal utilisateur de l'eau dont sa non disponibilité est une des causes importantes de transhumance.

Activités de la Cueillette

La cueillette de soump (Balanites aegyptica) dans la Communauté Rurale de Mbeuleukhé est une activité économique importante surtout pendant les années de disette. Les statistiques des Eaux et Forêts de L'Arrondissement de Yang Yang indiquait une exportation de la zone d'à peu près 3 tonnes de fruits en 1991. Mais ces chiffres ne représente probablement que la moitié du soump vendu au delà de la communauté rurale. La cueillette des fruits ramassés par terre est une activité pratiquée par toutes les ethnies et surtout par les femmes et les enfants. Il n'y a que le ramassage des fruits mûrs - les noix de soump sont aussi ramassées dans les enclos de petit bétails et elles sont vendues par les femmes Peules aux femmes Wolofs.

Le ramassage du bois, ressource devenue très rare, fournit l'énergie domestique et le bois d'oeuvre. La responsabilité incombe en premier lieu aux femmes aidées par les enfants, surtout les filles. Le bois est aussi ramassé par les hommes en vue de la vente aux ménagères. Des charbonniers étaient installés dans la zone mais ils sont devenus plus rares à cause du manque de bois et aussi de la vigilence de plus en plus accrue de la population autochtone.

Femmes et Sécurité Alimentaire

Les femmes sont largement impliquées dans les différentes activités pastorales comme l'indique la matrice historique des revenus des femmes (Figure X). D'un point de vue évolutif l'agriculture et l'élevage ont été les principales sources de revenus avant l'instabilité climatique actuelle. Le succès de ces deux activités est négativement correlé aux activités de cueillette et à l'émigration et positivement corrélé au commerce. Par contre, quand sévit une sécheresse totale, les revenus tirés de l'agriculture sont inexistants, l'élevage fournit une partie des revenus permettant la subsistance. La collecte du sump vendu sous forme de fruits ou transformé en huile prend la place de l'agriculture. Le commerce apparaît relativement attractif comparé à l'émigration qui semble être le dernier recours pour les femmes. En cas de sécheresse partielle, l'agriculture fournit quelques revenus (niébé et beref); l'élevage devient alors la source principale de revenus pour les femmes à côté de la cueillette et du commerce. Les femmes voient dans la sécheresse totale une situation catastrophique car le seul recours devient l'émigration qui est considéré comme dégradante. En plus, la principale demande en services et en biens de consommation est représentée par les Peuls qui quittent la zone à

67

cause de la transhumance.

La Cueillette de Sump

La sump semble être le produit de cueillette miracle qui verrait sa contribution considérablement augmentée si la contrainte liée au concassage trouvait une solution dans une technologie appropriée. Le concassage d'une bassine ramassée en une journée dure à peu près 10 à 15 jours à temps partiel. Ce travail est fait par les jeunes filles et les veilles femmes tandis que les femmes ménagères trouvent que le coût d'opportunité du concassage est trop élevée pour qu'elles s'adonnent à cela. En un mois une ménagère et sa fille arrivent à produire 5 litres d'huile de sump vendus de 750 à 1000 CFA.

Si on évalue les charges, une bassine de noix de sump se subdivise en 250 CFA pour le prix des noix achetées d'habitude chez les femmes Peules, 25 CFA pour l'énergie, 30 CFA/litre d'huile produit par la presse ce qui équivaut à 305 CFA pour 3 litres d'huile extraits. En comptant la main d'oeuvre à 50 CFA par heure de concassage, l'extraction d'un litre d'huile coûte alors en main d'oeuvre 250 CFA: soit le coût total de l'extraction d'un litre revient à 555 CFA. Les calculs montrent que les blocages dans l'extraction de l'huile de sump se trouvent au niveau du concassage et ceci explique pourquoi les femmes préfèrent faire la collecte des fruits sauvages qui se vendent mieux.

La Transformation Agricole

Cette activité concerne le produit de la cueillette (la noix de soump) et le lait. La noix de soump concassée par main est transformée en huile de soump assez recherchée et vendue localement à 750 CFA/litre.

Le lait tiré des vaches est caillé puis transformé en beurre de vache dont le litre est vendu à 1100 CFA. Le lait frais est aussi vendu. Les principaux acteurs sont les femmes Peuls pour le lait et Wolof pour l'huile de soump.

Les Activités Extra-Agricoles

Les activités extra-agricoles concernent le commerce, les services, et l'émigration. En se reportant brièvement en haut, les femmes s'occupent de la commercialisation du beurre de vache et de l'huile de sump. Les femmes s'occupent aussi de la vente de certaines denrées alimentaires (légumes, poisson, épices).

Les hommes participent dans les services divers tels que la réparation des équipements ou l'opération des forages. Ce sont souvent les métiers attachés à des castes (forgeron, cordonnier,

boulanger, etc).

L'émigration a toujours joué un rôle très important dans l'économie de la communauté rurale (Figure X). Depuis la première moitié du siècle les hommes migraient saisonnièrement vers le bassin arachidier. Suite aux cultures, ils descendaient dans les zones agricoles au sud ou dans les grandes villes. Un certain pourcentage est aussi émigré à l'extérieur. Cette activité continue mais les femmes Wolofs de tout age sont de plus en plus impliquées, surtout pendant les années de sécheresse. L'émigration de femmes et enfants suite aux saisons déficitaires comme celle de l'année 1992 doit être vue comme une activité de détresse et partie des stratégies de survie.

Plusieurs facteurs ont affecté l'évolution des activités productives et l'évolution des ressources naturelles. On peut les citer par ordre d'apparition:

1. Le Tarissement du Ferlo qui a fait disparaître la pêche et l'activité agricole sur les berges, a entraîné la raréfaction de la ressource eau, la faune et la flore.

2. L'élevage, avec l'avènement du forage profond et les meilleures conditions de santé animale, la croissance démographique a entraîné une demande plus accrue de ressources fourragères. Tandis que l'offre en ressources fourragères et foncières diminuait.

Les Institutions locales et les modes de gestion des ressources naturelles

La gestion des ressources naturelles dans la Communauté Rurale de Mbeuleukhé a connu une phase impliquant les individus et les institutions traditionnelles et une phase de réforme remplaçant les institutions traditionnelles par diverses institutions "modernes." Les fonctions de ces institutions sont parfois parallèles et occasionnellement concurrentielles.

La description des institutions traditionnelles a été brièvement esquissée plus haut et donc ne mérite pas d'être répétée. Pourtant les pouvoirs traditionnels religieux et temporels restent réels. Le Diagramme Venn fait avec les populations rassemblées à Mbeuleukhé montre l'existence d'un ensemble d'institutions diverses . La puissance de ces institutions varie considérablement. Il est important de considérer la dynamique de certaines institutions locales dans le terroir de Mbeuleukhé par rapport à leurs capacités à gérer les ressources naturelles.

<u>La Communauté Rurale de Mbeuleukhé</u>

Le Diagramme de Venn montre que la communauté rurale est

Figure X:

Diagramme Venn des Institutions de Mbeuleukhé

Etude de Cas de Mbeuleukhé

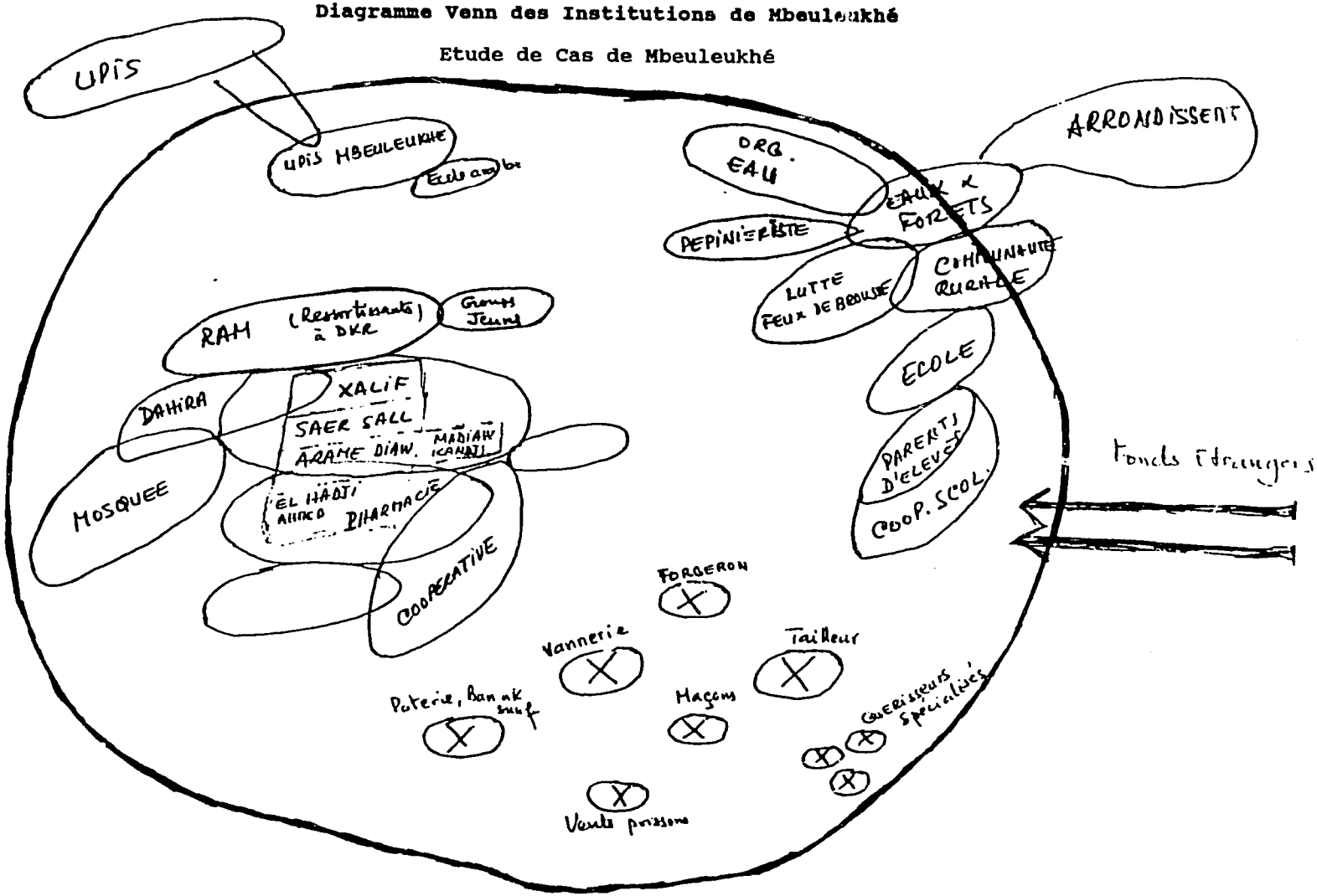

uneinstitution de gouvernance fortement concurrencée par la puissance religieuse du village, surtout par le Xalif, l'imam et leurs entourages . Les deux commerçants riches ont de même une importance capitale aux yeux des villageois. Les associations féminines et les projets divers apportent une aide financière qui dépasse largement la capacité de la communauté rurale à faire entrer au Trésor les fonds venant de la taxe rurale. La sphère de puissance politique et administrative de la communauté rurale est donc très limitée. Un membre du conseil rural s'est plaint du fait que les membres de ce conseil sont choisis parcqu'ils sont les plus démunis et les plus incapables à prendre des décisions indépendantes, compte tenu de leur manipulation par d'autres forces (religieuses, étatiques, et associatives).

La Communauté Rurale de Mbeuleukhé joue un rôle limité dans la société compte tenu en partie de sa faiblesse financière. Elle n'a pas assez de moyens pour faire des projets de développement de grande importance. Son budget voté pour l'année 1990-1991 était seulement de 2.350.000 CFA. Cette somme n'a jamais été atteinte car le recouvrement de la taxe rurale (1000 CFA par imposable) était seulement de 40%. En 1991-1992 la communauté rurale a voté un budget de 2.990.000 CFA mais seulement 27% des impôts étaient versés dans le Trésor. La communauté rurale avait encaissé au Trésor à partir du 31 juillet 1992 seulement 1.430.000, une somme modique qui limite les actions de développement communautaire. De plus, à cause des conflits au sein de la communauté rurale, toutes les dépenses sont actuellement bloquées. La communauté rurale est loin de bénéficier du Fonds de Concours.

Un cercle vicieux accapare la communauté rurale. Les nombreuses campagnes de recouvrement de la taxe rurale ne réussissent pas à faire entrer les fonds à cause de la réticence des populations à payer une taxe qu'elles estiment inutile. Sans fonds suffisants la communauté rurale ne pourrait pas faire des projets intéressants.Sans l'appui de la population, le taux de recouvrement tombe de plus en plus. La population possède les moyens financiers pour contribuer car les institutions telles que la Fédération de Lutte Contre les Feux de Brousse réussit à imposer une contribution de 1550 CFA sur une période de neuf mois pour chaque homme adhérant et 900 CFA pour chaque femme.

Le Groupement Féminin

On ne peut pas passer sous silence l'exemple de dynamisme que constituent les organisations féminines regroupées autour d'un GIE villageois d'embouche bovine de 33 membres, avec projet de financement de "Petits Projets Ruraux," le moulin à mil impliquant toutes les femmes financé par le Développement Social et efficacement géré par les femmes. Enfin il y a la banque céréalière financée par le CISV (ONG Italienne) avec un apport personnel de fonds. L'ensemble des projets des femmes se portent

bien, par opposition au manque de dynamisme des organisations masculines qui attendent toujours des financements.

La position du groupement féminin dans le village est d'autant plus respectable que c'est grâce aux femmes qu'une bonne part des impôts a été collectée (elles ont des idées sur une meilleure gestion de la communauté rurale). Malgré ce dynamisme, il n'y a pas de représentante des femmes dans le coseil rural, ce qui constitue une "erreur" politique!(et attribué à une erreur de la part du responsable politique qui a proposé la liste des membres du CR)

La Fédération de Lutte Contre les Feux de Brousse

En principe, au niveau de chaque forage, il y a un Comité de Lutte Contre les Feux de Brousse qui est mobilisable et qui peut réquisitionner tout individu pour lutter contre les feux. Le village de Mbeuleukhé possède un de ces comités. Mais il existe de même une Fédération de Lutte Contre les Feux de Brousse qui rassemble la plupart des villages dans les environs de Yang Yang. L'originalité de la fédération tient au fait que les populations sont à l'origine de l'initiative et du caractère préventatif de la stratégie. La fédération a adopté une stratégie de collecte des fonds basée sur la participation individuelle (homme et femme) qui est employée pour acheter un stock de gas-oil. En cas de feu, le gas-oil est donné aux Eaux et Forêts pour permettre le fonctionnement de leurs engins UNIMOG. La fédération a mobilisé une épargne qui est investie dans les activités productives. Compte tenu de l'originalité de cette fédération, l'Annexe I donne une description plus détaillée de l'institution.

La Comité de Gestion du Forage

Le Comité de Gestion du Forage de Mbeuleukhé, conformément à la circulaire interministérielle visant à la généralisation des comités de gestion de forages hydrauliques en milieu rural (1984) comptait 12 membres. Après démission de 3 des membres il est composé désormais de 9 membres dont 4 Wolof, 4 Peuls et 1 Maure. En revanche la composition sexuelle du bureau ne répond pas aux souhaits de la circulaire puisqu'ils ne compte aucune femme. Cela peut paraître très peu juste vu l'appui constant du groupement des femmes au forage, et le rôle des femmes de Mbeuleukhé dans la gestion des ressources naturelles et donc dans l'effort de développement de la zone.

En déclarant dans la circulaire que "tous les forages publics alimentant en eau les populations rurales devront être gérés par des comités constitués sous le contrôle de l'Etat et des communautés rurales " le gouvernement montre qu'il a entendu placer le transfert de compétence du Ministère de l'Hydraulique aux collectivités locales dans le cadre de la décentralisation. La comité est chargé de la collecte des cotisations, de l'achat

du carburant, du paiement du mécanicien, de la surveillance des resserves de carburant. La comité tient des réunions mensuelles, convoque en principe une assemblé générale tous les deux mois. Les autres institutions villageoises de Mbeuleukhé donnent de temps en temps des appuis. Le "Rassemblement pour l'avancement de Mbeuleukhé,"(RAM) composé des ressortissants de Mbeuleukhé, le Dahira, et le Groupement des Femmes fournissent régulièrement du carburant et le financement du matériel.

Le Comité de Gestion du Forage a des difficultés financières dues à l'irrégularité des cotisations. Celles-ci sont destinées à l'achat de carburant, mais désormais la caisse prend en charge le remplacement et la réparation du matériel, ce qui peut à certains moments de la gestion vider les caisses et rendre difficile le paiement du mécanicien. Certaines irrégularités financières sont constatées et ceci peut amener un dysfonctionnement du forage et des conflits au sein du village. Ni l'Etat, ni ses structures déconcentrées (Région, Département, Arrondissement) ni même la communauté rurale ne semblent trouver une approche pratique pour contribuer à une meilleure gestion du forage de Mbeuleukhé.

Les Politiques de mise en valeur

Un aperçu historique est nécessaire pour apprécier l'évolution de la politique de la mise en valeur du Jolof. Malgré les effets du temps, la politique de l'exploitation des ressources naturelles reste semblable entre la période coloniale et la période actuelle - la mise en valeur de la zone consiste à drainer les produits commercialisables vers les grandes villes du Sénégal.

Au début du vingtième siècle la présente zone comprenant la communauté rurale de Mbeuleukhé était considérée comme un endroit riche convoité par les intérêts mercantilistes. La conquête du Jolof à la fin du dix neuvième siècle peut être expliquée en partie par le besoin du système commercial colonial de maîtriser l'exportation des produits de la zone: le bétail, la gomme arabique et les autres produits forestiers. Suite à la conquête du Jolof en 1890 par les forces coloniales, l'administration a établi progressivement une infrastructure permettant une exploitation organisée des produits de la nature. Les pistes de production, les puits cimentés, et finalement le chemin de fer liant Louga et Linguère fut construit. Yang-Yang et Mbeuleukhé sont devenus des centres économiques importants dotés des points de collecte des grandes maisons de traite.

Au début du siècle la zone nord du Jolof est devenue le centre de collecte de la gomme arabique ramassée par les populations Maures mais commercialisée en même temps par un réseau de traîtants Wolof. En outre l'arachide était introduite dans la zone et cette production a suivi une progression rapide

malgré les fluctuations climatiques. Le matrice des revenus montre l'importance attachée à ce commerce de traite. Les grandes maisons de commerce françaises étaient à l'origine du commerce arachidier mais après la dépression des années 1920, les Libanais ont pris en charge le circuit. Après l'indépendance l'ONCAD a pris la relève en se substituant aux circuits commerciaux des traîtants. Suite à la construction du chemin du fer du Jolof les populations Wolof de la zone ont migré vers les centres commerciaux de Linguère et Dahra. Petit à petit Yang-Yang et Mbeuleukhé se sont vidés de leur population. Aujourd'hui Yang-Yang ne représente qu'un vague vestige de son passé.

L'administration coloniale tentait de promouvoir la commercialisation du bétail à plusieurs reprises. Au début du siècle les marchés de bétail étaient construits dans le cercle mais il a eu peu d'effets sur la commercialisation. L'administration essayait de collecter les impôts sur le bétail mais une résistance farouche est apparue. Suite à la découverte de la nappe Maechestrien et le fonçage des forages de grande profondeur, la politique de mise en valeur de la zone sylvo-pastorale était accentuée. Le but principal de ces forages était de sédentariser les populations Peules et de les intégrer dans le marché de viande construit par l'accroissement des villes du Bassin Arachidier.

Les grands projets de développement de la zone sylvo-pastorale avaient pour objectif de promouvoir une exploitation commerciale du cheptel. La SODESP était conçue pour encourager un circuit de vente de jeune bétail entre une zone de reproduction de la zone agro-pastorale et l'engraissement juste à côté des grandes villes du pays. De même le projet Sénégalo-Allemand Zone Nord avait pour but de promouvoir un contrôle vigoureux des pâturages permettant une commercialisation de l'excès de bétail. L'espoir des projets était guidé par l'idée qu'un destockage s'avérait nécessaire pour réduire la population de bétail, considérée par les développeurs comme étant excessive. L'accent mis dans la communauté rurale de Mbeuleukhé sur le développement des plantations de gommiers était la continuation d'une politique de promotion d'exportation de la gomme arabique, un rêve des tout premiers commerçants de la gomme du dix septième siècle.

Les projets de développement de la zone n'ont pas donné les résultats escomptés. La SODESP est actuellement en période de restructuration et le Projet Sénégalo-Allemand entre dans sa phase finale. L'optimisme et la certitude qui animaient les projets de développement pastoral et agricole appartiennent au passé. La tendance actuelle est de se concentrer sur l'optique de "l'aménagement des terroirs villageois," acclimaté en zone sylvo-pastorale comme une politique du développement "d'aire de desserte du forage." Ces projets visent à mettre le contrôle de l'eau entre les mains des institutions locales, ce qui se traduit

par un transfert du pouvoir de gestion des pâturages aux collectivités locales. L'enjeu foncier actuel tourne au tour de "comment réaliser ce transfert du pouvoir" en garantissant en même temps la conservation et la réhabilitation des ressources naturelles du terroir.

L'Historique et l'évolution des projets de planification locale participative

Le village de Mbeuleukhé, malgré sa situation entre deux projets: SODEVA pour le Bassin arachidier et SODESP pour l'élevage n'est pas privilégié de ce point de vue. Le projet Sénégalo-Allemand Zone Nord est l'un des rares projets à s'intéresser á la zone.On commence seulement à voir apparaître des organisations non-gouvermentales dans la zone étudiée.

1) Projet Sénégalo-Allemand du Zone Nord: Le Projet Sénégalo-Allemand, basé á Widou Tiengoly et á Saint-Louis, se compose de deux grands volets: reboisement et pastoralisme.

Le reboisement couvrant toute la zone met l'accent sur le repeuplement de la zone en "verek" (Acacia sénégal). Dans ce volet trois générations de plantation ont vu le jour.

La première génération est un volet reboisement en régie, c'est á dire dans lequel toutes les charges sont payées par le projet. Les coûts élevés ont entraîné la révision de cette approche. La deuxième génération ou phase communautaire associe mieux les populations. Ce sont des plantations de 100 á 200 hectares. La prime de plantation et l'aide alimentaire constituaient des incitations pour les populations. Malgré les coûts, l'approche reste élevée. La troisième génération est celle des plantations privées ou familiales exigeant aux individus le paiement du dixième des charges. La communauté rurale de Mbeuleukhé a contribué par un financement à un de ces projets de reboisement.

Le volet pastoral localisé á Widou se rapproche du ranching: création d'un espace clôturé divisant l'espace pastoral en parcelles. Une partie de la population fut alors exclue. La stratégie est de restaurer les écosystèmes grâce á une charge animale étudiée. L'orientation écologique est évidente et s'est faite au détriment du productivisme pastoral.

Le Projet Sénégalo- Allemand s'est aussi engagé à côté d'hommes et de femmes dans un volet horticole (maraîchage et pépinière d'arbres) dans lequel il a pris en charge la formation du pépiniériste.

2) Oxfam: L'Oxfam Angleterre travaille avec les populations du Mevelle en les dotant d'un puits, d'une banque céréalière et d'une case de santé. Le projet a aussi travaillé à Mouille, mais

15

il a été gelé à cause des problèmes de gestion financière et en partie des conflits entre Wolof et Peul.

3) Africare: L'Africare a commencé un projet maraîchage avec les hommes à Mbeuleukhé. Le projet a doté l'association de grillage pour clôturer le terrain et d'autres infrastructures. Le puits n'est pas encore terminé et depuis un certain temps on ne voit plus d'initiatives ni au niveau de l'ONG, ni par les villageois.

4) Le CISV: Le projet CISV a financé en 1991 une banque céréalière au profit des femmes de Mbeuleukhé, accompagnée d'un volet alphabétisation fonctionnelle en langue wolof. Dans le cadre de ce projet il paraît que l'ENDA s'intéresse à résoudre le problème du concassage des noix de soump en promettant d'envoyer une modèle de décortiqueuse employée dans la filière de l'huile de palme.

5) PRONAT: Le PRONAT est un "Projet Autonome" financé par les donateurs et le "Fond Forestier" pour lutter contre les feux de brousse. Administré par les Eaux et Forêts, le projet consiste à doter une série de brigades d'engins UNIMOG et d'équipements auxiliaires. Il y a une équipe mobile qui est basée à Mbeuleukhé et à Windou Tiengoly. Les Eaux et Forêts travaillent en collaboration avec la "Fédération de Lutte Contre les Feux de Brousse" de Yang Yang et les autres Comités de Lutte Contre les Feux de Brousse.

6) Ministère du Développement Sociale: Le ministère a doté en 1981 le groupement féminin de Mbeuleukhé d'un moulin à mil. Grâce aux bénéfices réalisés les femmes ont pu épargner et mobiliser l'apport personnel nécessaire à la mise en place de la banque céréalière.

L'évolution des projets de planification locale est marquée par le redéploiement et la diversification. Dans le but de réadapter sa stratégie à la réalité du milieu, le Projet Sénégalo-Allemand a dû changer son mode d'intervention, notamment dans le cadre du reboisement des gommiers. Dans le but de prendre en compte la composante femmes, le projet a diversifié ses activités pour promouvoir le maraîchage. Quant aux autres projets, ils sont intervenus dans le maraîchage, les activités de moulin à mil, de banque céréalière et d'alphabétisation.

Les Contraintes Institutionnelles à la Gestion des Ressources Naturelles

La gestion des ressources naturelles en milieu agro-pastoral peut se comprendre comme l'ensemble des stratégies de conservation, de restauration et d'amélioration des ressources naturelles. Vue sous cet angle qui comprend des éléments statiques et dynamiques, la gestion de ressources naturelles

76

n'échappe ni au climat, ni à l'activité de l'homme, ni aux stratégies micro-économiques et macro-économiques. Enfin les aspects organisationnels et les appuis extérieurs peuvent représenter aussi des blocages à une stratégie correcte de gestion des ressources naturelles.

Contraintes Economiques et Culturelles

Les écosystèmes pastoraux et agro-pastoraux sont caractérisés par leur instabilité provenant des changements climatiques et plus précisément la pluviométrie. Cette instabilité se traduit en année d'abondance et de rareté des ressources sans ajustement immédiat de la demande en ressources (animaux et humains). Quelquefois les stratégies individuelles de capitalisation en bétail aggravent la situation en créant une surcharge temporaire. Des stratégies de sécurité alimentaire du désarroi (paupérisation massive) accentuent la pression sur les ressources naturelles (surexploitation de la forêt, l'eau des forages, etc...).

Contraintes Environnementales

Les aspects physiques, écologiques et climatiques constituent des paramètres exogènes qui caractérisent les écosystèmes pastoraux. De par leur exogéneité, ils sont difficilement manipulables mais n'en constituent pas moins des contraintes majeures de gestion des ressources naturelles. C'est principalement un déficit pluviométrique et fourrager qui entraîne la transhumance. A long terme ce déficit occasionne des déséquilibres écologiques importants qui se représentent avec les états physiques.

Contraintes Organisationnelles

Il est apparu que la gestion des ressources naturelles est conçue de manière sectorielle au sein des organisations ayant cette vocation en milieu agro-pastoral. Cette approche cloisonnée de la gestion des ressources naturelles pose des problèmes d'efficacité et de dispersion des efforts. Une hiérarchisation des priorités est nécessaire en même temps qu'une coordination des efforts. Par exemple le Comité de Gestion du Forage est une organisation essentielle en milieu pastoral et pour autant elle devrait harmoniser son action avec celle de la communauté rurale. Les accusations d'absence de transparence avancées concernant la gestion des fonds justifient la création d'un outil de contrôle du comité de gestion. C'est le cas aussi du Comité de Lutte Contre les Feux de Brousse qui s'est constitué indépendamment de la communauté rurale. On peut retenir qu'une meilleure coordination des efforts améliorerait la capacité de gestion des ressources naturelles.

Contraintes Politiques

77

Les contraintes concernent les politiques déjà en état d'exécution, les orientations de la planification et les attitudes des bailleurs de fonds. Dans les grandes lignes, les politiques antérieures ont une orientation sédentariste méprisant la mobilité. Cette manière de considérer les systèmes pastoraux n'encourage pas l'identification de stratégies endogènes de gestion des ressources naturelles. Sans mobilité, pas de flexibilité dans le système et une fois que les options sédentaristes sont prises, on ne réfléchit et on ne pense qu'à l'intérieur de ce modèle. La conséquence immédiate est le choix de stratégies pas flexibles dans un environnement où le risque et l'incertitude sont familiers.

A souligner que dans une zone agro-sylvo pastorale où le pastoralisme devient dominant, la transhumance est motivée par des raisons économiques (vente de lait) de dotation en pâturage, sanitaire (épidémie) et d'accès à l'eau (panne de forage). Après discussion avec les populations qui reprochent aux egge egge leur "vandalisme écologique" et malgré les arguments, il apparaît que les accusateurs ne se privent pas d'une transhumance s'ils y sont forcés. La leçon à en tirer est que le système pastoral a besoin de flexibilité et d'entr'aide dans laquelle le sud de la zone sylvo-pastorale a un "rôle d'accueil" à jouer pour sécuriser les systèmes de production situés au Nord trop affectés par les aléas climatiques. Une stratégie valable de développement pastoral devra réhabiliter la mobilité et définir une fonction d'accueil à la zone sud au lieu d'encourager l'extension de l'agriculture dans la zone.

La politique hydraulique, en créant un pont d'eau unique, a concentré la charge animale de manière quotidienne là où la mare temporaire avait le rôle d'éclater et de disperser le bétail et les populations dans l'espace pastoral.

Dans le cadre d'une planification du développement, il reste à recommander de considérer la complémentarité Nord-Sud en Zone Sylvo-pastorale. Cette complémentarité a l'avantage d'accroître la mobilité et de créer des zones refuges au sud pour les pasteurs du Nord. La distribution de l'eau et les comités de gestion de forages auront un rôle prépondérant à jouer dans cette complémentarité.

Les bailleurs de fonds se désengagent du monde pastoral au moment où celui-ci a vraiment besoin d'aide. Les mauvais usagers antérieurs de l'aide ne peuvent pas se justifier l'abandon du pastoralisme. L'aide devra être sélectivement distribuée pour améliorer la gestion de l'eau, la coordination des efforts entre pastoralistes eux même, et la formation dans des domaines souhaités par des populations elles-mêmes.

IV. ADEQUATION ENTRE LES PRATIQUES LOCALES ET LA REGLEMENTATION ETATIQUE

Le transect du terroir de Mbeuleukhé et les différentes cartes des ressources montrent que la terre en tant que ressource foncière ne fait plus l'objet d'enjeux (Figure X), mais que par contre la spécificité de la zone pastorale fait que l'adéquation entre les pratiques locales et la réglementation étatique se situe à d'autres niveaux. Nous ne reviendrons pas sur l'analyse des concepts de domaine et de classement, ni sur les lois majeures (Loi no. 64/46 Relative au domaine national et Loi no. 72/25 Relative aux communautés rurales). Ce qui retiendra notre attention sera par contre les tentatives de réglementation du pastoralisme par l'Etat, ce qui nous permettra de voir les niveaux de pertinence de ces actions.

Les Tentatives de réglementation du pastoralisme dans la zone de l'étude de cas

La Réglementation des Camélidés

Si d'une manière générale la transhumance n'est pas réglementée, surtout en ce qui concerne les bovins et les caprins, l'Etat par contre est intervenu pour réglementer celle qui avait trait aux camélidés, notamment le cheptel mauritanien qui transhumait traditionnellement dans le Ferlo, au nord comme au sud, ainsi que dans la vallée du fleuve Sénégal. C'est ainsi que le décret 86-320 du 11 mars 1986 a réglementé la transhumance des camélidés en la limitant aux départements de Dagana, Podor, puis de façon partielle dans les départements de Louga, Matam et Linguère, ce qui correspond à la zone étudiée par cette étude de cas. Mais même si le principe du respect des codes forestiers, de la chasse et de la protection de la faune (article 2) est proclamé, il n'en va pas moins qu'il était difficile de le faire respecter, d'autant plus que l'Etat ne s'était pas donné les moyens (par les services techniques) de contrôler ce phénomène. A ce niveau, il existe une inadéquation très marquante avec les pratiques locales, notamment en ce qui concerne les populations qui ne voulaient pas d'une réglementation, mais plutôt de l'arrêt totale de la transhumance des chameaux venant de Mauritanie.

Une forte population autochtone de camélidés, en plus de ceux venant de la Mauritanie ont contribué, dans un certain sens, à la dégradation des pâturages. C'est finalement cette pression des éleveurs de la zone qui a poussé l'Etat (malgré l'arrêté commun des Ministères du Développement Rural, Protection de la Nature et Ressources Animales) à donner un coup d'arrêt à cette transhumance en 1988, ce qui provoquera les tensions que l'on sait entre les deux états.

La Réglementation des Forages

79

D'autre part, la circulaire commune du 1 janvier 1984 du Ministère de l'Hydraulique, celui de l'Intérieur et celui de la Décentralisation, a permis la création et la généralisation des comités de gestion de forages hydrauliques en milieu rural. Ce texte (qui est analysé plus haut sur la gestion de l'eau à Mbeuleukhé et Yang Yang) est important quand à ses objectifs et sa démarche, surtout quand il implique les autorités administratives locales et les présidents de conseils ruraux et toutes autres instances pour mettre fin à des pratiques de péage qui jurent avec une gestion transparente de l'eau, surtout dans un milieu aussi défavorisé que le Ferlo où l'utilisation de l'eau est très énorme à cause notamment des besoins du bétail. Mais cette réglementation, même si elle a permis la création effective de Comités de Gestion des Forages n'en contienne pas moins une lacune grave: il s'agit de l'absence, au niveau local, de structures de contrôle de cette gestion. Les présidents des communautés rurales et les conseillers de Mbeuleukhé sont totalement écartés du processus, même s'ils ont été impliqués dans la mise en place des différents comités. En réalité, les Comités de Gestion des Forages (Mbeuleukhé et Yang Yang) fonctionnent en toute indépendance, ce qui fait que leur action est entachée de beaucoup d'irrégularités, surtout en ce qui concerne les réparations des ouvrages en panne. Dans ce cas bien précis, leur interlocuteur est le service de l'Hydraulique Rurale dont les agents réparent les machines, sans que ni le sous-préfet, ni le président du CR ne soient impliqués officiellement, ne serait ce qu'au niveau de la vérification des opérations et des comptes.

Où passent les fonds collectés sur les troupeaux (autochtones et transhumants)? Cette question pose déjà les problème des conflits qui surviennent entre les populations et les comités de gestion, car cette absence de contrôle entraîne l'accentuation des pratiques que la circulaire de 1984 a entendu supprimer, ce qui permet à certains membres de ces comités de s'enrichir sur le dos des populations. Ajouté à cela, un conflit de tendances politiques oppose certains membres du Comité de Gestion du Forage de Mbeuleukhé au président du conseil rural qui est fortement contesté (voir infra sur les conflits).

Code Pastoral

Il y a ensuite les termes de références pour une étude sur le Code pastoral au Sénégal, issue d'un Conseil Interministériel du 22 janvier 1987, sur la relance du sous-secteur de l'élevage. A l'origine, le but des pouvoirs publics était d'élaborer un Code Rural qui intégrerait le domaine pastoral, mais devant la complexité juridique de cette question, les initiateurs se sont contentés de limiter leurs réflexions à un simple Code Pastoral. Le projet tient compte, bien entendu, des textes déjà existants en matière foncière, de décentralisation, forestière, de chasse, de pêche, etc. Ainsi le Code Pastoral ne serait qu'un

80

complément de l'éventail de codes et de texte réglementant le monde rural.

La discussion sur un éventuel Code Pastoral prévoit le prélèvement sur le domaine forestier classé et sur les zones des terroirs un espace qui sera érigé en domaine classé pastoral qui entrerait dans les zones classées du domaine national. Mais la complexité du pastoralisme dans la zone rend difficile l'application de tels principes, s'ils étaient adoptés, dans la mesure où il sera difficile de canaliser la mobilité du bétail, surtout pendant une année de sécheresse comme celle-là (1992), où on ne trouve aucun pâturage au nord-Ferlo et Koya (Mbeuleukhé, Yang Yang). Créer un domaine pastoral classé reviendrait à augmenter le risque de confiner le bétail dans un espace restreint où les possibilités de déplacement seront difficiles, dans la mesure où la recherche de bons pâturages pousse les éleveurs à transhumer plus au sud, jusqu'au Saloum. D'autre part, cet espace réservé au pâturage aurait comme conséquence de limiter le pastoralisme et favoriser l'agriculture, d'autant plus que les menaces des agriculteurs se font de plus en plus nombreuses, surtout au sud où les rapports avec les Mourides sont en permanence conflictuels. La Communauté Rurale de Mbeuleukhé échappe pour le moment à ce phénomène, parce que les Wolofs agriculteurs qui pratiquent en même temps l'élevage ne constituent que quelques poches et ont de plus en plus des difficultés à pratiquer l'agriculture à cause de la sécheresse.

En somme, au nord, l'agriculture ne constitue pas encore une menace pour l'élevage, surtout pendant les années de pluies faibles et aléatoires. Le code proposé par des décideurs donc, dans un souci de développement harmonieux de l'élevage, devrait être revu dans le sens d'un règlement plus rigoureux des zones traditionnelles de pâturages, ce qui aurait pour conséquence de limiter au maximum les conflits. Mais comme on le sait, le but des pouvoirs publics depuis l'époque coloniale a toujours été de "fixer les populations nomades du Ferlo et assurer les communications et la mise en valeur d'une vaste région dépourvue d'eau..." (Rapport A.O.F. 1907 cité par Touré, 1990). En favorisant l'approvisionnement en eau, la politique d'installation des forages crée les conditions d'une fixation des pasteurs dans une zone qui n'était occupée auparavant que de façon sporadique. Ce qu'il faut surtout, dans la réglementation sur le pastoralisme c'est de favoriser la flexibilité de l'emploi de l'espace, pour éviter un cloisonnement qui empêcherait les sens communautaires d'entre-aide de se maintenir et augmenter les litiges entre éleveurs de zones différentes.

Les Réalisations du conseil rural en matière de gestion de ressources naturelles

Dans ses attributions classiques, le Conseil rural de Mbeuleukhé a procédé à peu d'affectation de terres, à cause de la

spécificité de la zone, plus tournée vers le pastoralisme que vers l'agriculture. Or, de l'avis du président de la Communauté Rurale de Mbeuleukhé sur la possibilité de réglementer l'élevage dans sa zone et de fixer les Peuls (surtout), il n'est pas possible de la faire car en affectant des terres au pâturages on risque de parcelliser la zone, ce qui ne peut se faire à cause de la mobilité des populations Peuls. De même que pour les projets productifs dans le terroir de Mbeuleukhé, ce n'est pas avec un budget prévisionnel de 2.900.000 CFA que la communauté rurale peut arriver à certaines réalisations productives. A part quelques puits, le conseil rural n'a affecté et financé que trois parcelles en vue de projets agro-forestiers: un parcelle de 21 hectare pour une plantation de Acacia Sénégal pour les hommes de Mbeuleukhé, une plantation de gommiers d'une centaine de hectares mais sans financement, aussi qu'une parcelle communautaire de 20 hectares aux Peuls de Diabbe Sappo pour le gommier avec un financement de 300.000 CFA. Ce peu de réalisation est dû au manque de ressources budgétaires du CR, notamment la non perception de la taxe rurale à un niveau satisfaisant (voir ce-dessous et au chapitre X). Quant à la lutte contre les feux de brousse, le Communauté Rurale d Mbeuleukhé intervient là encore à un niveau très faible, laissa t aux Comités Villageois de Lutte Contre les Feux de Brousse et l Fédération de Lutte Contre les Feux de Brousse de l'arrondissement de Yang Yang d'occuper totalement le terrain.

Modes d'appropriation et gestion des ressources naturelles

Il faudrait dans cette partie faire la typologie des ressources naturelles, pour mieux saisir la dynamique de la détention: la terre, l'eau, les végétaux, et les animaux.

Les Ressources Terres

En principe, toute la terre comprise dans cette communauté rurale fait partie intégrale des terroirs du domaine national. Même si traditionnellement la terre est appropriée par certaines grandes familles de Mbeuleukhé (Niang, Dia, Sall), il n'en va pas moins que le seul détenteur effectif soi le conseil rural. Néanmoins, dans la partie nord de la communauté rurale se trouve la "Zone Agro-Pastorale de Six Forages" qui est juridiquement placée sous l'emprise de la loi de 1954 xxxx. Le service des Eaux et Forêts gère cette zone qui englobe le village et forage de Windou Tiengoly.

En principe il n'y a pas de confusion possible parce qu'en matière d'affectation des terres, la communauté rurale demeure l'instance de décisions. Le même principe vaut chez les Peuls qui disposent de hurum (espace approprié) dans les zones de pâturages, mais qui n'ont plus la possibilité d'exercer leurs droits à cause de la mobilité des troupeaux, ce qui fait de l'espace pastoral un espace d'accès libre.

De plus, la terre aussi bien chez les Wolofs que chez les Peuls a perdu à cause de la sécheresse sa valeur en tant que ressource foncière. Mais ce que l'on peut craindre, c'est les enjeux qui naîtront si la Vallée "Morte" du Ferlo est à nouveau inondée ou si l'on constate le retour à une pluviométrie normale. Le retour aux pratiques de culture de décrue, ce que les populations réclamant, engendra probablement les conflits fonciers. La richesse des terres de bas fonds et les bords de la vallée est telle que les modes traditionnels de détention foncière, qui ne se voient pas en ce moment, risqueraient d'être pratiqués à nouveau si les conditions écologiques le permettent. En outre, le manque d'intérêt actuel de la ressource terre fait qu'on ne peut plus observer les modes traditionnels de faire valoir, aussi bien à Mbeuleukhé qu'à Yang Yang et dans les villages Peuls, tels que le prêt, le don, etc. Autrement dit, la terre ne circule plus, ce qui fait que le rôle de la communauté rurale lui même reste inefficace en matière d'affectation et de désaffectation.

Les Ressources Eaux

L'eau ne pose pas de problème quant à sa détention, parce quelle fait l'objet d'une réglementation spéciale. La loi est très claire en spécifiant que l'eau appartient à l'état et donc le bien être du pays(Domaine public de l'Etat). L'administration applique ce concept en interdisant soit une appropriation privée de l'eau soit une appropriation communautaire.

C'est surtout au niveau de sa gestion des forages que l'enjeu autour de l'eau est grand. Les populations n'ont aucune prise sur l'eau, surtout les forages qui relèvent du Service de l'Hydraulique Rurale et gérés par des Comités de forages mis en place en 1984. C'est seulement autour des puits villageois que la question de la détention communautaire se pose, mais la plupart de ces puits sont secs et ne font plus l'objet d'enjeux. (voir chapitre X sur les Comités de Gestion des Forages).

Un conflit latent existe au tour de l'eau puisque' on entend de temps en temps les initiatives de privatisation de l'eau. La question d'une appropriation non-étatique est très délicate parce que celui qui contrôle l'eau contrôle également les pâturages et les parcours. L'histoire du Sahel est bien connu pour les batailles violentes autour du contrôle des puits et des forages.

Les Ressources Végétales

C'est à ce niveau seulement que l'on peut observer des droits des détentions coutumières, qui n'ont pour le moment pas reçu de formalisation par l'Etat. Pour la Communauté Rurale de Mbeuleukhé, la ressource végétale la plus importante et qui pourrait dans l'avenir être l'objet d'enjeux importants est le sump (Balanites aegyptica), surtout au plan économique. Mais le

sump qui polarise toute l'activité de cueillette aussi bien chez les Wolofs que chez les Peuls n'est pas approprié. Aucun droit de détention ne pèse là-dessus et la cueillette est libre. Le seul droit qui pourrait s'exercer sur le sump est quand il se trouve dans un champ clôturé et sur pied. Le propriétaire du champ peut en interdire l'accès, mais dès que la récolte est effectuée, la cueillette du sump devient à nouveau libre.

Par contre, les espèces plantées dans les concessions, tel que le baobab (Adansonia digitata) et d'autres arbres fruitiers restent propriété (les fruits et autres sous-produits) de celui qui les a plantés et entretenus, même s'il arrivait à se déplacer vers un autre endroit. Mais ces espèces végétales ne constituent pas pour le moment d'enjeux économiques à Mbeuleukhé (les droits de détention et d'usage font l'objet d'une réglementation stricte du Code Forestier).

Les Ressources Animales

La propriété et les droits sur les animaux suivent les régimes familiaux. Dans l'ensemble, les Wolofs et les Peuls de la Communauté Rurale de Mbeuleukhé sont patrilinéaires. Ce sont les règles de succession patrilinéaires qui prévalent en cas de décès du père détenteur du troupeaux. Mais à ce niveau, une précision s'impose, en ce qui concerne les Peuls. C'est que le troupeau n'appartient jamais totalement à l'homme (les bovins surtout). La femme Peule détient, de part ses acquisitions personnelles ou de par l'apport au mariage, beaucoup de bovins dans le troupeau de son mari et à la mort de ce dernier, le partage ne se fait qu'après la soustraction de la propriété de la femme. Pour les caprins, la femme Peule a la capacité de détenir de nombreuses têtes, en plus des sous-produits tirés de son bétail.

La Dynamique des conflits et les modes de règlement

La matrice de conflits effectuée à Mbeuleukhé ne montre ni la quantité des conflits, ni leur fréquence (Figure X). Ceci est dû aux difficultés et à la méfiance de nos informateurs à dévoiler les tensions. Mais l'analyse de la matrice montre une constante: c'est l'importance des conflits en matière de gestion de l'eau. Ce qui n'apparaît pas, c'est l'importance des conflits en matière des pâturages. Une manque d'information à ce niveau est en partie dû à la transhumance des Peuls au delà de la zone à cause de la sécheresse sévère de cette année.

On peut surtout noter que les conflits sont plus latents qu' ouverts. En matière de terre, le peu de valeur de la ressource fait que les conflits sont effectivement peu nombreux, même entre agriculteurs et éleveurs. Mais quand les conflits de terre surviennent, le premier niveau de règlement est le chef de

MATRICE DES CONFLITS

Mbouleukhe 21-11.

Typologie \ ESPACE	Intra-Villageois	Inter villageois	Village / ETRANG.	Pop / E
TERRE				
EAU	10			1
PATURAGE	5			
VEGETAUX				
ANIMAUX	3	8		
AUTRES	3			
REGLEMENTS INSTANCES	Famille - Marabout (xalif) Chef du village Conseil rural - Comité Gestion Forage	Gendarme Justice		Hydrau

Quand il survient entre Peuls et Wolofs, c'est le même mode de règlement qui prévaut: le chef de village Peul accompagné de ses diambours rencontre le Wolof et les siens pour y mettre fin. L'affaire vient rarement devant le Conseil rural car en plus de ces instances traditionnelles, le imam et le Xalif de Mbeuleukhé jouent des rôles de premier plan en matière de règlement des litiges des toutes sortes.

En outre, la matrice montre un nombre assez élevé de conflits en matière de divagation d'animaux, mais surtout de vol de bétail qui finit toujours devant la gendarmerie ou la justice. Le Président du Tribunal Départemental de Linguère confirme cette tendance, de la fréquence de conflits dont il est saisi en matière de vols de bétail qui, à part les affaires de ménage, sont les plus nombreux. Mais l'analyse des conflits en matière de gestion des ressources naturelles n'est intéressante pour la Communauté Rurale de Mbeuleukhé qu'à propos de deux ressources: l'eau et les pâturages. Ce sont ces deux ressources vitales qui sont l'objet d'un plus grande nombre de conflits ouverts et latents.

La gestion des forages pose d'énormes problèmes entre les populations d'une part et le Comité de gestion, dont la gestion reste douteuse parce que l'on ne sait pas où vont les fonds. Au niveau de Mbeuleukhé, on peut signaler deux conflits assez significatifs de ces difficultés de rapports .

D'abord l'accès à des femmes à l'eau pour le jardinage.

Le Comité de Gestion du Forage pratique une discrimination ouverte entre les femmes et le pépiniériste du village, qui paie un tarif nettement moins cher que les femmes, ce qui freine leurs activités maraîchères, activité qui par ailleurs n'est pas économiquement rentable à cause des difficultés d'écoulement.

L'autre conflit, très ouvert cette fois, oppose le Comité de Gestion du Forage aux populations de Mbeuleukhé dont il a coupé, sans raison apparente, tous les branchements individuels. Mais il faut trouver la cause dans le conflit qui oppose certains membres du Comité de Gestion du Forage au Président de la Communauté Rurale de Mbeuleukhé qui dispose d'une alimentation individuelle en eau. Les tendances politiques interviennent dans l'affaire, paraît-il, dû au fait que certains membres du Comité de Gestion du Forage donnent leur appui à la famille du défunt président Peul de la communauté rurale.

En matière de pâturage, on peut observer deux types de conflits, mais à des niveau différents: conflits entre agriculteurs Wolofs et éleveurs Peuls et conflits entre éleveurs eux mêmes.

<u>Conflits entre Agriculteurs et Eleveurs</u>

86

Les conflits entres agriculteurs Wolofs et pastoralistes Peul sont dans un état latent. Les Peuls se plaignent de l'invasion des Wolofs qui vont implanter leurs champs jusque dans l'espace pastoral traditionnel des Peuls. Mais la véracité de ces affirmations reste à démontrer, car nos transects dans le terroir de Mbeuleukhé ne nous ont montré aucun champ en dehors de l'espace agricole. Mais cela peut être dû simplement à l'absence cette année de l'hivernage et donc une diminution des surfaces mises en valeur par les cultivateurs. Il était aussi difficile de vérifier les plaintes compte tenu de la migration massive des Peuls et le manque d'interlocuteurs.

Le conflit entre agriculteurs et pastoralistes est Néanmoins bien vivant dans la partie sud du Département de Linguère, un phénomène bien traité par plusieurs auteurs, mais qui ne faisait pas l'objet de cette étude de cas (Juul, 19xx; Touré, 19xx;). La compression de l'espace pastoral dans le sud par l'avancement du front Mouride réduit les pâturages pour les populations Peul de la zone agro-pastorale. Pendant les années de sécheresse tel que celle-ci, la diminution du "réserve" pastorale dans la partie sud du Département de Linguère rend aiguë la disparition des bons pâturages.

Conflits entre Eleveurs

Au niveau des éleveurs il s'agit du phénomène "egge,egge" transhumants venant du Waalo et dont la mobilité est très grande. Les populations Peules se plaignent que ces "étrangers" à la zone consomment tous les pâturages sur leur passage. La cohabitation entre ces egge egge et les autochtones est difficile dans l'arrondissement de Yang Yang et est très souvent source de conflits, parfois très violents parce que les transhumants, à cause de l'accès libre aux pâturages, ne respectent aucune règle traditionnelle. Les populations résidents du Jolof disent qu'il est très difficile d'obliger les egge egge de situer leurs campements temporaires et leurs enclos d'animaux près des campements Peul autochtones. Ceci est nécessaire, disent-ils, pour focaliser l'impact écologique des campements sur des zones déjà occupé et de laisser les espaces ouverts au pâturage.

Les pasteurs résidents essaient par plusieurs façons de limiter l'entrée des egge egge au Jolof. Un conflit s'est produit l'année passée dans la communauté rurale quand les Peuls Jolof ont essayé de freiner l'entrée des Waalo Waalo venant des alentours de Mbane. Les Peul Jolof sont partis chez le sous-préfet pour essayer de trouver les moyens administratifs en vue d'exclure l'entrée des visiteurs temporaires. Le sous-préfet leur répondit que l'approche est contre les concepts juridiques permettant l'accès ouvert à l'eau et aux pâturages à tout citoyen du Sénégal. Il est de plus avancé par certaines sources que les forages qui tombent en panne sont parfois des "fausses-pannes" faites par les populations résidents pour arrêter l'accès aux

91

pâturages.

Les egge egge, d'après les informations, étaient prêts à payer l'année passée 500 CFA par tête de bétail aux forages pour abreuver leurs bêtes et rester sur les pâturages. A ce niveau, il existe des intérêts contradictoires entre les Peuls résidents qui ne veulent pas de ces transhumants venus leur disputer leurs maigres pâturages et le comité de gestion du forage qui fait d'énormes profits avec les egge egge. Il est mentionnée par certains interlocuteurs que ce sont les devises de ces "étrangers" qui font fonctionner le forage. Ce qui constitue, à Mbeuleukhé surtout, des risques de conflits autour des forages. Le conseil rural est incapable de réglementer cette cohabitation entre résidents et Waalo Waalo, à cause de leur mobilité et l'impossibilité de parcelliser les zones de pâturages.

Mais contrairement à ce qu'affirme le chercheur Ossouby Touré, le phénomène egge egge n'est pas le fait des seuls Peuls venus du Waalo. Les éleveurs de la Communauté Rurale de Mbeuleukhé et d'autres zones agro-pastorales du nord, à cause du manque total de fourrage cette année, sont tous obligés de transhumer dans les zones plus fournies, à savoir vers le sud du Département de Linguère (Lindé, Khogé, Tiel, Vélingara) où ils deviennent à leur tour des egge egge disputant les pâturages aux populations locales, ce qui crée les mêmes types de conflits dont le règlement échappe totalement aussi bien aux conseils ruraux qu'au autorités administratives. Les conflits au tour des ressources naturelles sont d'ailleurs bien connus (Touré, 19xx, Freudenberger, 1992).

L'équipe de recherche suggère que les pouvoirs publics intervient pour réglementer les rapports entre résidents et non-résidents et créer des zones de sécurité pour faire face aux phénomènes climatiques de l'ampleur ce cette année, surtout suite à un manque de pâturage total au nord de la zone sylvo-pastorale. Les recommandations plus précises sont suggérées dans le chapitre "Conclusions et Recommandations."

Enfin, le dernier conflit observé est celui très ouvert entre fractions politiques du Conseil Rural de Mbeuleukhé. L'actuel président est fortement contesté par une autre tendance du Conseil, parce que vice-président en exercice, il est nommé à la présidence à la place du Président défunt, qui était Peul. Pour les Peuls, c'est un candidat Peul qui devait remplacer le président, et non un Wolof, soutenus en cela par certains Wolofs. Or, l'accession de l'actuel président à la tête du Conseil rural n'est que l'application des dispositions de la loi 72/25 selon lesquelles en cas d'empêchement définitif du président en exercice, le vice président assume la place jusqu'à l'organisation de nouvelles élections. Or, la loi ne prévoit pas de délais pour cela. Le sous-préfet de Yang Yang qui a tenté une médiation dans ce conflit nous a fait savoir que pour le moment

88

il est impossible d'organiser de nouvelles élections pendant cette période de campagne électoral.

Le conflit ouvert depuis un an paralyse totalement le fonctionnement du Conseil Rural de Mbeuleukhé qui ne s'est même pas réuni depuis l'année dernière. Le blocage de cette institution se répercute dans plusieurs secteurs car même le budget maigre de la communauté rurale n'est pas alloué. La confiance dans l'institution devient de plus en plus étriquée. Sans la confiance de la population imposable, les impôts deviennent de plus en plus difficiles à recouvrer. La situation budgétaire devient encore plus critique et le cercle vicieux continue...

89

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'étude de cas sur le foncier et la gestion des ressources naturelles a généré une certain nombre de conclusions et RECOMMANDATIONS. Certaines RECOMMANDATIONS demandent une action rapide et ponctuelle, d'autres autres concernent un cadre beaucoup plus général.

Les Recommandations d'ordre socio-economiques et juridiques

L'équipe de recherche a observé que les ressources naturelles importantes de la zone - l'eau, les forêts et les pâturages - sont considérées par le cadre législatif comme un bien de l'état. En principe l'Etat gère ces ressources par ses services techniques avec un droit de regard des collectivités locales (telle que la communauté rurale). L'administration déclare que les ressources naturelles sont les biens de toute la population nationale et n'importe quel citoyen a accès aux ressources dans le respect de la règlementation en vigueur.

En réalité l'équipe a trouvé que les services de l'état ne maîtrisent pas la gestion des ressources du domaine de l'état. L'opération sporadique des forages et les fluctuations naturelles climatiques et écologiques rendent extrêmement aléatoire la gestion rationnelle des pâturages fourragers et ligneux. Les ressources naturelles sont en fait des ressources "d'accès libres" puisque très peu de lois et règlements réussissent, malgré les bonnes intentions, à contrôler les déplacements et les usages humains de l'environnement. La "tragédie des commons" existent dans certaines parties de la zone agro-pastorale puisque l'Etat ne peut pas établir et renforcer les règles d'exploitation des ressources.

Par contre on voit des initiatives que les usagers des ressources naturelles bâtissent eux-mêmes les règles de jeu pour pouvoir limiter les "non-résidents" d'un terroir à un accès non-contrôlé des pâturages et des eaux. Toute une gamme de techniques existent pour freiner l'entrée de ceux-là - des pratiques qui sont bien condamnées par l'administration. Les conflits divers existant dans la zone reflètent en partie l'effort fait par certains intérêts pour instaurer un système juridique <u>informel et non-étatique</u> de gestion des ressources naturelles. Au lieu de condamner ces pratiques, l'état devrait trouver les moyens de promouvoir la création des règles par les populations elles-mêmes.

Recommandation 1: Meilleure Gestion des Forages

La communauté rurale devrait jouer un rôle plus important dans la gestion des forages, ce qui est prévu par

l'administration et les circulaires administratifs. La gestion des forages et les règles de jeux établis sont liées à une meilleure gestion des pâturages. Les actions spécifiques peuvent être:

1.1 Instaurer une gestion plus démocratique dans le fonctionnement des Comités de Forage. Les conseillers ruraux devraient insister sur des élections périodiques et un contrôle rigoureux des comptes du forage;

1.2 Donner aux Comités de Forage en liaison avec les communautés rurales la possibilité de déterminer l'ouverture et la fermeture des forages compte tenu des plans de gestion des ressources naturelles locales;

1.3 Permettre par voie législative la possibilité pour les communautés rurales de pouvoir instituer des taxes sur les revenus des forages pour que les budgets de développement communautaire soient mieux alimentés;

1.4 Créer une fonction rémunérée au niveau de la communauté rurale (un "médiateur communautaire" ou "animateur communautaire"), qui est engagé et contrôlé par les conseillers ruraux pour veiller sur les forages de la communauté rurale et de faire d'autres activités d'animation et gestion;

1.5 Etablir une "Fédération des Comités de Forages" qui se réunirait périodiquement pour cerner les problèmes de gestion de l'eau et de proposer les solutions précises.

<u>Recommandation</u> 2: Meilleure Gestion des Pâturages

La gestion des pâturages est étroitement liée avec la gestion des forages et autres points d'eau. Le pouvoir de contrôle de l'eau aboutira nécessairement sur le contrôle sur les pâturages. Il est important de maintenir une flexibilité d'accès, coordonnée par les pasteurs eux même mais sous le contrôle des conseillers des services techniques.

2.1 Les "zones de refuge" au sud du Ferlo et le Koya devraient être crées. Ces zones de pâturage et d'eau devraient être des endroits où les pastoralistes quittant des zones sinitrés pourraient s'établir pendant ces moments difficiles;

2.2 Le "Ranch de Doli" devrait être considéré comme une "zone de refuge" pendant les années de sécheresse où un régime spécial de gestion de fourrage sera établi par la concertation entre éleveurs et services techniques de l'état;

2.3 La "Zone Sylvo-Pastorale des Six Forages" devrait être l'objet d'une discussion d'affectation juridique. Un débat

91

devrait être lancé pour considérer la possibilité d'affecter la zone aux institutions collectives de la base et la création des meilleures règles locales de gestion par ces institutions.

Recommandation 3: Le Meilleur Fonctionnement de la Communauté Rurale

La Communauté Rurale de Mbeuleukhé ne reflète pas la présence active des femmes dans la communauté et ceci est même déploré par certains hommes au pouvoir. Les femmes et autres catégories sociales devraient être mieux représentées dans les communautés rurales. Comme dans la plupart des communautés rurales, les problèmes de fonctionnement préoccupent les conseillers.

3.1 L'administration devrait assurer au maximum la présence des femmes sur les listes électorales présentés par les partis politiques;

3.2 La formation reste une préoccupation des conseillers surtout en matière de gestion financière. L'état avec l'appui des donateurs devraient promouvoir une formation perpétuelle non seulement sur cette question mais tout besoin identifié par les conseilleurs eux-mêmes. Une "médiateur communautaire" ou un "animateur communautaire" devrait être le cible de cette formation qui sera après répercutée sur les conseillers et autres administrés. Ce médiateur peut être formé dans plusieurs domaines: juridique, économique, social, et environnemental.

3.3 Le processus de réforme du Code Electoral devrait se concentrer sur le processus de nomination des conseillers ruraux pour pouvoir trouver un moyen d'augmenter leur qualité et leur représentation.

3.4 Compte tenu de la situation financière difficile des communautés rurales, il est suggéré que tout projet intervenant (étatique et non-gouvernmental) dans une communauté rurale soit obligé de payer une modique ristourne (1% ?) à la caisse de cette structure là. Ce fonds de roulement permettra l'engagement des "médiateurs" ou "animateurs" de la communauté rurale.

Les Recommandations techniques

L'étude de cas sur le foncier et la gestion des ressources naturelles dans le village de Mbeuleukhé n'a pas comme objectif principal l'identification des RECOMMANDATIONS techniques. Mais il est apparu pendant l'étude la nécessité de tenir compter de certaines suggestions faites par les populations.

Recommandation 4 "L'Economie de Soump"

L'étude de cas a montré l'importance de l'économie de sump pendant les années de sécheresse et de crise économique.

L'exportation des produits de sump vers les villes est d'une importance capitale, surtout pour les groupes féminins. Pourtant certains blocages techniques paraîssent gêner la fabrication d'un des sous-produits , l'huile de sump.

4.1 Il paraît qu'un des grands blocages dans la production de l'huile de sump est le concassage des noix dures. Fait à la main actuellement,une technologie mécanique peut être inventée et testée pour concasser les noix de sump.

4.1.1 Un donateur devrait financer une étude approfondie sur les blocages techniques et économiques relatifs à la production de l'huile de sump et trouver les moyens techniques et économiques de résoudre cette contrainte.

4.1.2 Une technologie de concassage devrait être à la portée économique des femmes rurales ; technologie qui pourrait être mise au point sur place;

4.1.3 Le centre d'étude "Appropriate Technology Internationale" (USA) et M. Jonathan Otto devrait être contacté pour faire une recherche rapide sur l'existence d'une technologie de concassage. Les instituts de technologie appliquée du Sénégal devraient être sollicités pour trouver et adopter les technologies appropriées.

BIBLIOGRAPHIE

Audiger, Jeanne. "Les Ouolof du Bas-Ferlo." Les Cahiers d'Outre-Mer. XIV no. 9. (avril-juin 1961): 157-181.

Ba, Cheikh. Les Peul du Sénégal. Dakar: Les Nouvelles Editions Africaines, 1986.

Ba, Oumar. "Les Peuls du Diolof au XIXe siècle." Bulletin de l'IFAN. 37. série B. no. 1 (1975): 117-136.

Barral, Henri. "Le Ferlo des Forages: Gestion ancienne et actuelle de l'espace pastoral." ORSTOM/Dakar, 1982.

Dupire, Margerite. Organisation sociale des Peul. Paris: Librarie Plon, 1970.

Food and Agriculture Organization. Projet Village Pilot. "Aménagement et gestion intégrée du terroir pastoral de Widou Tiengoly." Par Birane Fall, Mohamadou Diallo, Serigne Sarr, Cheikh Kane, Amadou Diouf, Yacine Diop. Octobre 14-19, 1991.

Freudenberger, Schoonmaker Mark. "Contradictions of Gum Arabic Afforestation Projects: Observations from the Linguere Department of northern Senegal." Bulletin of the International Group for the Study of Mimosoideae. no. 16 1988: 87-122.

Freudenberger, Schoonmaker Mark. "Losing, Protecting and Regenerating The Gum Arabic Tree: Constraints to the Emergence of Local-Level Resource Management in Northern Senegal." In In Defense of Livelihood: Comparative Studies in Environmental Action. ed., John Friedmann, Kumerian Press, in press.

Freudenberger, Schoonmaker Mark. "The Great Gum Gamble: A Planning Perspective on Environmental Change in Northern Senegal." Doctoral Dissertation, University of California at Los Angeles, 1991.

Grenier, P. "Les Peuls du Ferlo." Les Cahiers d'Outre-Mer. 13 no. 49 (janvier-mars, 1960): 28-58.

Juul, Kristine. "Problèmes fonciers et aménagement territorial en zone agro-pastorale: Le cas de l'arrondissement de Barkedji." Centre de Suivi Ecologique. october, 1991.

Le Roy, Etienne et Mamadou Niang. Le Régime juridique des terres chez les Wolof ruraux du Sénégal. Paris: Laboratoire

d'Anthropologie Juridique, Université Paris I. 3ième Edition, 1976.

Mission Forestière Allemand. "Le Paturage Controllé: Un Système de d'exploitation sylvo-pastorale comme modèle pour la sauvegarde des ressources naturelles." Par Siegfried Tluczykant, Marlene Richter, George Kasberger-Sanftl. Sain-Louis. Mai 1991.

Muller, J.O. "The Land Laws and Community Reform as an Example of Institutional Change in Senegal: Legal Principles, Implementation and Preliminary Results from the semi-arid Land in the Ferlo." Quarterly Journal of International Agriculture. 27(1) January - March, 1988: 80-101.

Pélissier, Paul. Les Paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance. Fabrège: Saint-Yriex, 1966.

République du Sénégal. Chef de Brigade de Yang Yang. "Rapport de Feu de Brousse dans l'Arrondissement de Yang Yang." Novembre 1987.

République du Sénégal. Direction des Eaux et Forêts, des Chasses et de la Conservation. "Compte Rendu du Seminaire sur la Gestion des Terroirs Villageois." Tenu au Centre forestier de recyclage à Thiès du 9 au 14 novembre 1992.

Santoir, Christian. "Raison pastorale et développement: les problémes des peul Sénégalais face aux aménagements." Paris: ORSTOM, 1983.

Touré, Oussouby. "Développement pastoral et contraintes foncières dans la zone sahélienne du Sénégal." Dakar, Centre de Suivie Ecologique, juin, 1991.

Touré, Oussouby. "Le Zonage du Ferlo: Analyse des modes d'exploitation du milieu et de leur evolution." Document du Travail, Centre de Suivi Ecologique, décembre, 1989.

Touré, Oussouby. "Ngaynaaka majji: l'oubli des pratiques pastorales dans le Ferlo (Nord Senegal)." Centre de Suivi Ecologique, Publications. 1990; reprinted in by IIED, dossier no. 22, décembre, 1990.

Touré, Oussouby. "Les Sociétés peul du Ferlo: Continuité, changements, menaces." Centre de Suivi Ecologique, Publications, 1990.

Thaler, S. "Mutations sociales et économiques de la société peul du Kooya (Ferlo, Sénégal) du début du siècle à nos jours." Mémoire de Maîtrise, Université de Paris, 1984.

95

Vincke, Pierre Pol. "Evaluation des potentialités et constraintes d'une zone écologique: la Zone Sylvo-pastorale." Cellule Après-Barrages. 14 juillet, 1990.

Vincke, Pierre Pol. "L'Importance de la delimitation entre zones de terroir et zones protégées en vue de l'application des politiques nationales de développement: le cas de l'Après-Barrages, Cellule Après-Barrages, décembre, 1989.

Annexe I: "Description de la Fédération de Lutte Contre les Feux de Brousse"

The "Fédération de Lutte Contre les Feux de Brousse" of the Arrondissement of Yang-Yang (Département de Linguère) is an innovative village level organization involved in the protection of forest and grassland resources against bush fires. The rural institution has achieved considerable success in combatting bush fires, a constant threat to pastures and livestock production in agro-pastoral zones. The membership has devised several creative ways to combat forest fires that reflect a positive and innovative co-management relationship between the state and a rural organization. This section briefly reviews the history and functions of this federation, one of the few of its types in northern Senegal.

History

The origins of the "Fédération de Lutte Contre les Feux de Brousse" can be traced to a vast bush fire that swept through the Arrondissement of Yang-Yang in mid-November, 1987. Someplace to the east of the arrondissement a bush fire was ignited around November 11th and, pushed quickly west by the dry and hot Harmattan winds, struck the arrondissement. The fire fighting brigades, small teams of hired forest fighters accompanying Mercedes UNIMOG tank trucks, succeeded in putting out the fire. Unfortunately, by November 15 hot embers once again ignited the tinder dry bush and the fire continued on its destructive eastward path. The fire engulfed entire villages in its path and left death and destruction in its wake.

Forestry service reports from the period recount how the fire killed goats and sheep in the village of Boukinballo. But this was small damage compared to the destruction of Negué Wolof (near the Communauté Rurale center of Kamb). Here not only were livestock destroyed and peanut harvests burned, but a hut filled with old people and children caught fire. Four women, a man, and two boys were burnt to death and later another man died in a hospital.

When the fire was finally arrested, a vast region of at least 32,000 hectares was burnt. Eleven forest fire brigades were called into the department to fight the fire. Little was left but a vast plain of black soot and burnt trees. With no grass left for livestock, the area was left deserted and desolated.

In the wake of the fire the sous-préfecture of Dahra and the forestry service convoked a meeting of all the community council representatives, village chiefs, and other dignitaries to discuss ways to control forest fires. At this meeting the administration

encouraged each village in the arrondissement to create forest fire committees to not only fight fires when they brake out but also to clear the existing network of firebreaks and make new ones where necessary.

The "Fédération de Lutte Contre les Feux de Brousse" was formed in 1987 by an energetic Wolof resident of Yang-Yang, to coordinate the activities of the various village level committees. This committee has devised a number of innovative ways to combat the ever present threat of bush fires.

Function

The "Fédération de Lutte Contre les Feux de Brousse" took the innovative step of creating a fund to purchase diesel fuel for the forestry service UNIMOG fire fighting trucks stationed in at the community council headquarters at Mbeuleukhé. The membership noted that the forestry service fire-fighting brigades lacked at its disposal sufficient supplies of diesel fuel for the fire engines. When fires broke out it could often take the brigades as long as a day or two to acquire and transport the fuel to Mbeuleukhé. The Wolof and Fulbe leadership of the federation thus decided to create a fund from membership contributions to purchase and stock diesel fuel in Yang-Yang. When a fire breaks out in the arrondissement, the forestry service brigade in Mbeuleukhé is asked to come to Yang-Yang to get fuel and then travel out to the fire.

The federation currently consists of 147 paying members. During each month of the nine month dry season, the members pay a monthly fee of 150 CFA per man and 100 CFA per woman. This sum is used to purchase four hundred liters of diesel fuel which is stocked in Yang-Yang under the watchful eyes of the federation committee. The funds are not only used to fuel the forestry service fire fighting trucks, but also to fill the tanks of graders requested to help clear the firebreaks. Recently the federation has generated surplus funds as a result of few fires (due in part to little forage following the disastrous rains of the summer of 1992, but also to the success of the program) and invested these sums in income generating activities. In late November 1992 the federation had at its disposal a herd of 16 sheep and goats and a fund of 115,215 CFA. The livestock is incorporated into the herd of one of the members and the funds are held by the treasurer.

Each seventh day of the month the federation meets to discuss policy and to plan activities. One of the issues following the poor rainy season of 1992 in which no grass grew in the arrondissement of Yang-Yang is whether fees should be collected when it is clear that fires will not break out due to the lack of litter. As a consequence of the massive migration of Fulbe out of the arrondissement to head south to find better

98

forage for their livestock, the federation has not met recently. While the activities of the federation have lapsed this year, it is expected that the federation will come together again following the return of better rains and an improved grass cover.

The federation meets to plan work days to clear firebreaks in different parts of the arrondissement. The membership is called to help clear the firebreaks, a task which often takes several days of concerted action. The federation has not only cleared pre-existing firebreaks, constructed during the late colonial period and early years of independence, but it has also cut new firebreaks in order to create a better protective grid. Hoes and coup-coups are used to dig up the grasses along a four to five meter swath and then rakes are used to clean off the paths.

The construction of firebreaks has been effective from the perspective of both the federation membership and the administration. Only two small fires have broken out in the zone in the past four years despite the return of relatively good rains (until the rainy season of 1992) and thus an abundant pasture. The leadership of the federation is convinced of the effectiveness of the firebreaks as demonstrated by the successful halting of a fire a couple of years ago. The villages of Mbeuleukhé and Yang-Yang had embarked on the joint clearing of a six kilometer long firebreak between the two villages. A fire broke out around an illegal charcoal makers furnace and swept east towards Yang-Yang. Despite the efforts of the forest brigade and villagers to stop the fire, it was only the firebreak that halted the conflagration. Villagers from around the area came to the firebreak to admire its effectiveness. The villagers quickly caught the charcoal maker and turned him over to the forestry service. The forestry service fined him 400,000 CFA though to this day the sum remains largely uncollected. The effectiveness of the fire break and the prompt response of the forestry service in fining the charcoal maker have encouraged villagers to invest in the construction of more firebreaks and the continued payment of monthly dues.

Structure

The "Fédération de Lutte Contre les Feux de Brousse" has gone through some difficult periods of institutional growth. The federation was initially founded by a dynamic Wolof of Yang-Yang. For several years he led with considerable dynamism the creation of the federation. He often went to Linguère and even to the ministries in Dakar to obtain fire-fighting tools and other support. For the first couple of years all the financial and management activities were centered in the founder, who as one member said, was "president, vice-president, secretary, and treasurer." Questions began to be raised about the financial management of the fuel fund which had grown to over 300,000 CFA.

Amidst allegations of financial impropriety, the membership decided to create a formal governing board and to elect officers. The founder of the federation was voted out of the presidency and made vice-president while a Fulbe of a hamlet neighboring Yang-Yang was selected as president. The Wolof village chief of Yang-Yang was chosen as secretary while a Fulbe was chosen as the treasurer. The federation is now officially registered with the government and its activities are followed with considerable interest by the administration.

Since its inception the federation has gained considerable notoriety that has translated into some material support. The PRONAT project (a "Projet Autonome" that receives not only financial support from donors but also from the "Fonds Forestier") has contributed small amounts of fire-fighting equipment such as hard hats, boots, clothing, pumps, rakes, shovels, coup-coups, and gloves. Yet the support has not been sustained enough to replace the small amounts of heavily used equipment.

Implications

The "Fédération de Lutte Contre les Feux de Brousse" illustrates how effective local level initiatives can be constructed to combat ecological crises which threaten agro-pastoralist livelihoods. The federation represents an innovative co-management relation between the state and rural populations built around the protection of ligneous and herbaceous pastures against forest fires. The federation was born following a fire which not only destroyed the pastures of an area used primarily by a relatively sedentarized population of Fulbe and Wolof, but also that resulted in the tragic death of villagers. The state created the forum for a broad discussion of the problem of forest fires, but creative leadership at the local level resulted in the idea to establish a fund for the purchase of diesel fuel to operate forestry service vehicles.

The symbiotic relationship between the forestry service and the federation is a delicate one. So long as the PRONAT fire fighting equipment is available and functional in Mbeuleukhé, the federation possesses an effective tool to fight quickly and efficiently the outbreak of forest fires. Yet if the trucks are to leave, the high labor demands required for the construction of firebreaks might discourage the mobilization of the committee. The state plays an important role in providing the subsidies required to operate brigades of motorized fire-fighting equipment, but the local populations provide the active support needed to keep the outbreaks of fires to a minimum. The model is instructive for the development community for this is a case where village leadership provides the context for state intervention and support.

100

The success of the federation is due in part to the existence of a largely sedentarized Fulbe population that focalizes its livelihood activities in the western Jolof. While the pastoralist populations of the zone embark on some transhumance, this appears to be largely a result of short term crises such as the loss of pastures from bush fires or the lack of sufficient grasslands due to poor rains. The federation benefits from a collaborative effort between ethnic groups. Both Wolof and Fulbe depend on livestock production for economic survival and thus have a mutual interest in protecting pastures from fire. Wolof members are also institutionally well organized and linked effectively into broader national political structures. This organizational capacity may provide the institutional foundation needed for the sustained existence of the federation.

Despite the successes the federation has thus far achieved, it is a rather ephemeral organization. It coalesces during a time of need but becomes largely dysfunctional at other periods. As the drought year of 1992 has demonstrated, when there are no threats of forest fires in the zone, the institution largely disappears as its membership flees the Jolof to find pasture for its livestock elsewhere. It remains to be seen how its surplus funds will be managed during this drought year and whether the organization will reconstruct itself easily following the return of the rains. This institutional flexibility is perhaps the strength of the federation. It responds to a specific need for collaborative action of its membership, yet it is not encumbered by excessive demands from other organizational prerequisites.

The leadership admits that it has a problem with "free riders," those who benefit from the activities of the federation but who do not contribute in any way to its operations. It is searching for ways to increase membership contributions. One option suggested by one member is that food aid be given to the federation and distributed to those who pay membership fees and participate in firebreak maintenance. This aid would become an incentive for participation. The drawback is that the distribution of food aid could become a highly political process and hence tear the organization apart. The federation requests peridocially new contributions of new firefighting tools and equipment. This type of request would appear to be merited and would be relatively simple to administer.

The question must be raised whether the federation can take on other resource management activities. Is the federation the embryo of a coordinated inter-village organization that could take on other forest, pasture and water management activities? If so, what would these activities be? Is the federation a foundation of an organization that could create a common property management regime, one in which the federation defines and enforces rules governing the way pastures and grasslands are

used? There are no easy responses. External assistance designed to increase the political power of the federation make it a rival of the community councils. Since the councils have legal rule-making abilities, is not better to channel the federation's existing authority towards lobbing the community council to devise appropriate responses. The infusion of external support always raises the danger that support might tax the institutional capacity of the organization and lead to its collapse. External development agencies should take an active part in monitoring the federation and building rapports in order to respond to well thought out requests by the federation for assistance. External support should be the product of sustained debate and sharing of ideas and propositions.

102

Etude sur la gestion communautaire des ressources naturelles au Sénégal:

l'Etude de cas de Fandène
Département de Thiès
Région de Thiès

15-25 juin 1992

"Resource Management and Planning Study" (ReMAPS)

USAID/Senegal
Contract Number DHR-5453-B-00-9048-00

Composition de l'Equipe:

Bara GUEYE (ENEA)
(Chef d' Equipe)
Mark Schoonmaker FREUDENBERGER (Land Tenure Center)
Assane GOUDIABY (ISE)
Ndèye Coura NDOYE (ISE)
Samba TRAORE (Université de Saint-Louis)
Nogaye DIOP (Consultante)

Land Tenure Center
University of Wisconsin-Madison
1357 University Avenue
Madison, Wisconsin 53706

103

Table des Matières

I. PRESENTATION DE LA ZONE: 2

A. **Présentation géographique et démographique** . . . 2
B. **Histoire du peuplement** 4
C. **Structure sociale et pouvoir** 4

II. LES DYNAMIQUES DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES: . . 5

A. **Les systèmes de production** 5
1. Inventaire des ressources 5
2. Les activités productives: 10
B. **Identification des institutions locales et mode de gestion** 14
1. Institutions locales: 14
2. Les organisations d'appui et d'assistance évoluant au sein du village: 22
C. **Mode d'appropriation et de gestion des ressources naturelles:** 22

III. ADEQUATION ENTRE PRATIQUES LOCALES ET REGLEMENTATION ETATIQUE 26

A. **Inventaire et analyse de la réglementation disponible:** 26
B. **Compétences des communautés Rurales en matière de gestion des ressources naturelles** 29

IV. DYNAMIQUE DES CONFLITS DANS LA GESTION DES RESSOURCES . . 31

A. **Types de conflits** 31
B. **Instances et modes de règlement:** 32

V. CONTRAINTES LIEES A LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES . 33

A. **Contraintes physiques ou écologiques** 33
1. Les sols 33
2. L'eau 34
3. Les Ressources végétales: 34
B. **Contraintes organisationnelles:** 37
C. **Contraintes économiques et politiques** . . . 38

VI. RECOMMANDATIONS 39
A. **Améliorations des mécanismes d'appui** 39
B. **Populations locales et extérieures** 39
C. **Remarques générales** 41

Bibliograhie 44

104

Carte du Terroir

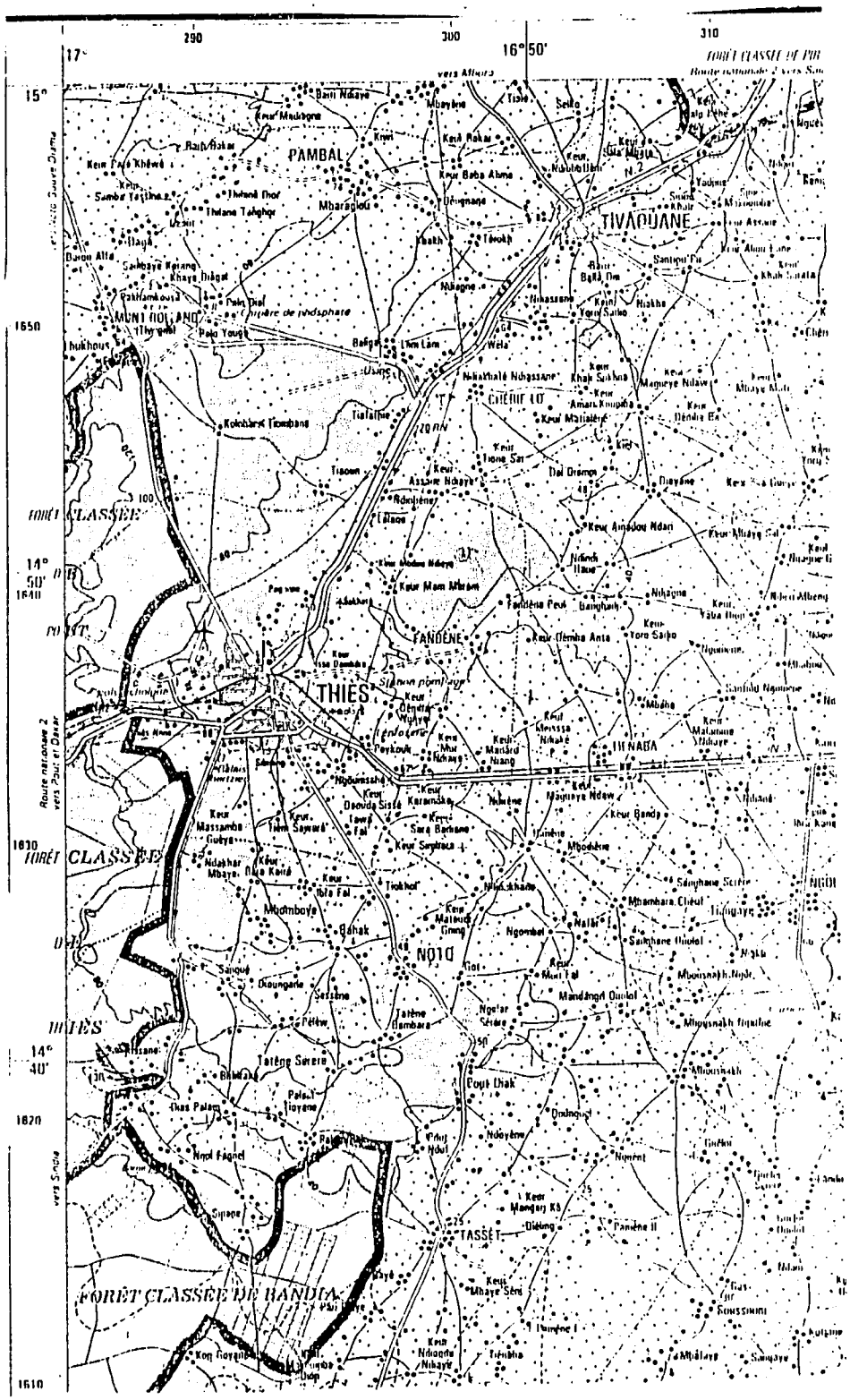

105

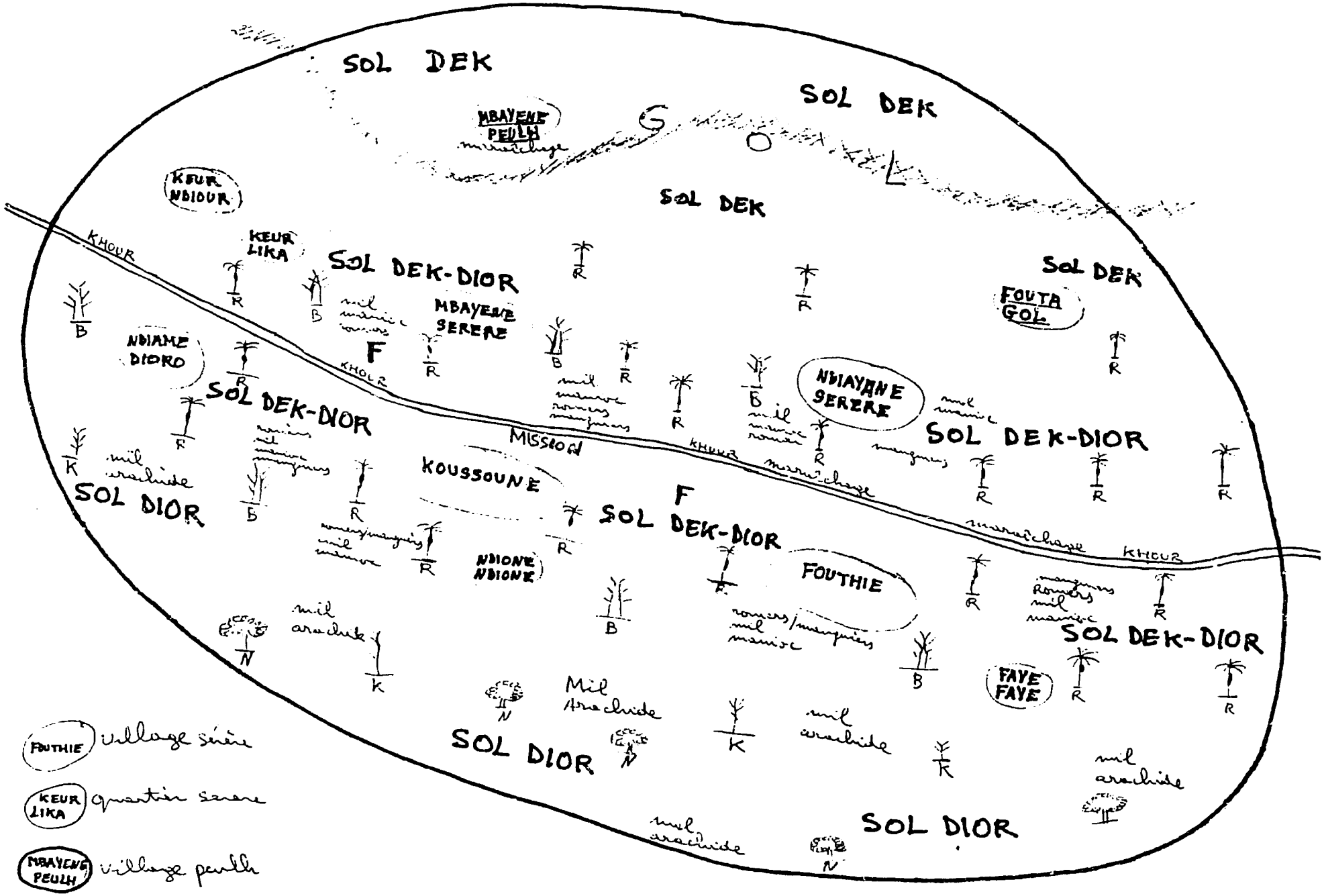
SOL DEK
SOL DEK
MBAYENE PEULH
GOLF
KEUR NDIOUR
SOL DEK
KEUR LIKA
SOL DEK-DIOR
SOL DEK
MBAYENE SERERE
FOUTA GOL
KHOUR
NDIAME DIORO
SOL DEK-DIOR
NDIAYANE SERERE
SOL DEK-DIOR
MISSION
KOUSSOUNE
SOL DIOR
SOL DEK-DIOR
NDIONE NDIONE
FOUTHIE
SOL DEK-DIOR
FAYE FAYE
SOL DIOR
SOL DIOR
FOUTHIE village sérère
KEUR LIKA quartier sérère
MBAYENE PEULH village peulh
R : rôniers
B : baobab
K : Kadal
N : Neu
F : feruge

I. PRESENTATION DE LA ZONE:

A. **Présentation géographique et démographique**

Le terroir de Fandène est actuellement occupé par les Sérères nones qui s'y sont installés depuis plus d'un siècle. L'agriculture a toujours été leur activité principale.
Les peuls y séjournaient temporairement dans la zone lors des transhumances sur les hautes terres (vers 1940), sous l'autorisation des sérères de Fandène. La population peule (393 habitants), répartie dans 2 villages (MBayène peul 120 habitants et Foutagol 273 habitants), représentent 16,5% de la population du terroir (2376 habitants). Les Peuls sont tous musulmans.

La population sérère de Fandène est chrétienne. La mission catholique est installée dans le village depuis plusieurs décennies. Les soeurs de la congrégation de Saint Joseph de Clunny sont présentes dans le village depuis deux décennies. Fandène est entouré de villages musulmans et constitue une sorte d'enclave.

Le village de Fandène est situé à 7 Km au nord Est de Thiès dans l'Arrondissement de Keur Moussa. Il est le siège d'une communauté rurale dont il porte le nom et regroupe une population de 11 548 habitants répartis dans 900 concessions.

Fandène est composé de 5 hameaux situés le long d'un petit cours d'eau à écoulement temporaire. La population, essentiellement composée de sérères atteint 1961 habitants en 1988 (voir tableau ci dessous). Ce village regroupe 17% de la population de la communauté rurale de Fandène.

Tableau 1: **Hameaux et population de Fandène**

HAMEAUX	NOMBRE D'HABITANTS
THIATHIE OU KOUSSOUNE	646
KEUR NDIOUR	437
DIAYANE	353
NDIAMNDIORO	273
FOUTHIE OU YABOYE	252
TOTAL	1961

Source: Division de la statistique (B.N.R)

108

B. Histoire du peuplement

Le peuplement du village de Fandène remonte à plus de 100 ans . L'installation des populations s'est faite à la suite d'un défrichement de la forêt appelé Gol d'où le nom de Fandène qui signifierait dépecer la forêt.

Les premiers occupants sont des sérères. Ils auraient quitté le Fouta suite à des migrations successives avec leurs troupeaux. Ils auraient ensuite transité par différentes localités (dans le Sine, Touba Toul, Gandiaye, Mont Rolland)avant de venir s'installer à Fandène .

Du point de vue administratif et politique, Fandène dépendait du Baol plus précisément du canton de Ndiarème.

Au moment de la colonisation, le village de Fandène possédait une grande réserve de forêt dense peuplée d'animaux sauvages et de différentes sortes d'arbres.

On y voyait comme espèces fauniques: les hyènes, les antilopes, les panthères, les porcs, les singes etc...Ils ont disparu avec la savanisation et la steppisation de cette grande réserve appelée Gol.

Du point de vue de la flore ,différentes espèces d'arbres y coexistaient: les rôniers, les baobabs, les tamariniers, les manguiers, les new qui ont survécu mais ont subi les conséquences de la sécheresse.

Les événements dont les villageois se rappellent le plus sont liées aux activités productives.

- la deuxième guerre mondiale durant laquelle les populations ont payé par un lourd effort de guerre
- les invasions successives des criquets et des chenilles qui se sont soldées par une large dévastation des cultures.
- la peste bovine disparue depuis avec les actions de prophylaxie
- la mécanisation de l'agriculture.

C. Structure sociale et pouvoir

Au niveau de la structure sociale, le village a adopté un système égalitaire. Les familles castées ont été intégrées totalement aux autres par les liens du mariage.

Cependant, au niveau de la distribution et de la gestion des terres, les prérogatives de Lamanat reviennent au chef du village, première instance aussi bien en matière de règlement des conflits

que de distribution des terres.

II. LES DYNAMIQUES DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES:

A. Les systèmes de production

1. Inventaire des ressources

- LES SOLS

Les populations de Fandène distinguent 3 types de sol au sein de leur terroir: Les sols DIOR, les sols DEK-DIOR et les sols DEK

- Les sols DIOR sont des sols ferrugineux tropicaux peu lessivés à horizon de surface peu épais (20-30 cm), actuellement pauvres en matière organique. L'horizon est en général de couleur rouge.

Les sols sableux ont longtemps supporté la monoculture de l'arachide.

- Les sols DEK- DIOR sont argilo-sableux, avec un horizon de surface plus riche en matière organique que celui des sols DIOR.

Les sols DEK-DIOR sont moins étendus que les sols DIOR au sein du terroir de Fandène.

- Les Sols DEK se localisent sur le rebord du plateau de Thiès. La partie du terroir où se situent ces sols est appelée GOL (allusion à la végétation luxuriante qui y existait). Ils sont argilo limoneux. Ce sont des sols compacts, durs et difficiles à cultiver en période de faible pluviométrie. Le Gol se caractérise par les affleurements de la cuirasse ferrugineuse qui occupent actuellement une surface relativement grande du Gol. Les sols squelettiques, gravillonnaires forment des tâches et représentent par endroits la zone de transition entre les sols argilo-limoneux et les affleurements de la cuirasse ferrugineuse.
Ce sont les plus étendues parmi les 3 types de sol.

110

BEST AVAILABLE COPY

TRANSECT DU VILLAGE DE FANDENE

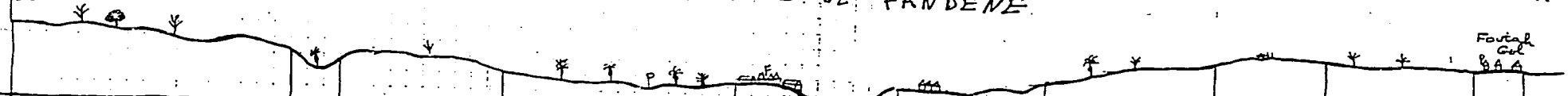

ZONE				VILLAGE	BAS-FONDS	VILLAGE				
VEGETATION	PARC ARBORE						SAVANE ARBOREE	STEPPE ARBOREE	FOURRE	STEPPE ARBOREE
ESPECES D'ARBRES ET D'ARBUSTES	Acacia albida / Mimosa asperata; Euphorbia balsamifera, Celtis integrifolia; Phoenix reclinata; Guiera senegalensis	Adansonia digitata; Borassus aethiopum (rônier); Pelliciera rhizophorae; Antiaris africana; Detarium senegalense; Diospyros mespiliformis; Grewia bicolor; Celtis integrifolia	Borassus aethiopum (rônier); Mangifera indica (manguier); Adansonia digitata (baobab); Acacia albida (Kad); Calotropis procera (pagne); Cenia melliana (ainsiaque); Tamarindus indica (Dabla); Prosopis juliflora	Borassus; Bambusa; Pennisetum; Ficus sp.; Guilandina; Eucalyptus	Borassus aethiopum; Celtis pubescens (Kouma)	Borassus; Bambusa; Ficus sp.	Borassus aethiopum; Celtis integrifolia; Mitragyna inermis; Bambusa vulgaris; Salix mogilnii	Borassus aethiopum (rônier); Tamarindus indica; Cenia melliana; Diospyros mespiliformis; Tamarindus indica; Adansonia digitata	Celtis integrifolia (Dabla)	Borassus aethiopum (rônier); Tamarindus indica; Euphorbia balsamifera; Adansonia digitata
SOLS	DIOR		DEK DIOR				DEK (GOL)			
CULTURES	mil; arachide		mil; manioc; arachide		Maraîchage					Maraîchage
OCCUPATION DE L'ESPACE	champ de mil; champ d'arachide		champ de manioc; champ de mil	Case; Maison	Jardin maraîchage	Cases				Cases
INFRASTRUCT.			PUITS	Ecoles, Pôle, Hôpital, Mosquée, Puits	CEAVES	PUITS				PUITS
ELEVAGE			PARCOURS DE BOVINS, CAPRINS,	PORCINS, BOVINS, CHEVAUX, CAPRIN, VOLAILLES		CAPRIN, PORCINS, BOVINS, OVINS, CHEVAUX	PARCOURS DES BOVINS, CAPRIN			BOVINS, CAPRINS, OVINS, ANES, VOLAILLES
SYSTEME AGRO-FORESTIER	Kad/mil; Kad/arachide; Kew/mil		nomoro/mil/manioc; nomoro/manguier/manioc		manguier/maraîchage					
SYSTEME FONCIER	SYSTEME DU PATRILINEAT; SHAMPS APPARTENANT A DES PERSONNES PRIVEES; PRATIQUE DU PRET		PATRILINEAT; CHAMPS DES PERSONNES PRIV.; PRET D'ARBRE; TERE EN GAGE	PATRILINEAT LOTISSEMENT	PATRILINEAT PRIVEE PRATIQUE PRET	PATRILINE	SYSTEME DU PATRILINEAT			
STRATEGIES FONCIERES	REPRECISION DES LIMITES DE LA PARTIE DU GOL APPARTENANT A FANDENE; PROJET DE PLANTER LE ARBRES POUR MATERIALISER LA LIMITE ENTRE LA PARTIE APPARTENANT AU TERROIR DE FANDENE ET LA PARTIE A TERROIR OU DU PROJET DE MISE EN VALEUR (Pnuto...) DE CERTAINES PARTIES DU GOL						- Fixation des limites des terroirs de culture - projets de mise en valeur du Goé (matérialisation de la limite, puits) - concertation entre Sereer, ouolof et peull			
PROBLEMES	APPAUVRISSEMENT DES SOLS => BAISSE DES RENDEMENTS; ELAGAGE DES KAD PAR LES ELEVEURS ET LES PEAGERS		parcellisation - diminution des superficies cultivées par personne (Cay. et Koutoure)		[illegible]		DUREE DES SOLS; ETENDUE DES SOLS SQUELETTIQUES; NIVEAU PROFOND DE LA NAPPE PHREATIQUE; EROSION HYDRIQUE; VEGETATION TRES DEGRADEE; INDEXE FONCIERES DUS AU PROJET DU CANAL DU FAYOR; INTERETS DIVERGENTS L'EXPLOITATION			[illegible]

Les sols DEK-DIOR, qui constituent une transition entre les sols DIOR et les sols DEK, se localisent de part et d'autre du bas-fonds vers lequel convergent les eaux de pluies.
Comme le montre la classification ci dessous, la distribution de ces trois types de sols révèle une prédominance des sols Dior.

- L'EAU

Le terroir de Fandène reçoit de faibles pluies (autour de 300 mm) Le pluviométrie se caractérise par une irrégularité dans le temps. Le début de la saison des pluies varie souvent (précocité ou retard).

La distribution des pluies au cours de la saison est souvent marquée par une interruption qui peut durer un mois.
Une partie des eaux de pluie ruisselle et converge ver le bas-fond; elle y assure un écoulement temporaire. Ce petit cours d'eau (KHOUR) intermittent se caractérise par son endoréisme.
La partie qui s'infiltre alimente la nappe phréatique dont le niveau piézométrique présente une forte baisse en fin de saison sèche. Dans le Gol, le niveau actuel de cette nappe se situe autour de 17 mètres alors que dans la partie DEK-DIOR il est autour de 9 mètres.

Le niveau de la nappe phréatique a fortement baissé au cours des 20 dernières années.
La profondeur de cette nappe et la nature du sol ont eu une grande influence sur la distribution des ressources végétales.

-LES RESSOURCES VEGETALES

La forêt dense était le type de végétation dominant au moment de la fondation du village de Fandène. La composition en flore était riche avec comme espèces caractéristiques: Cetis integrifolia, siliostigma reticulatum, piliostigma thoumghii, tamarindus indica, diospiros mespiliformis, fabe senegalensis, mitragyna iermis, adansonia digitate, detarium senegalensis etc.

Le Gol, en dépit de la présence d'une cuirasse ferrugineuse située à faible profondeur et parfois affleurente, était recouvert de cette forêt dense qui abritait la faune caractéristique de cet habitat : hyène, antilope (en particulier le guib harnaché), léopard, chacal, python, porc-épic, phacochère,singes, francolins, grue couronnée etc.

Cette forêt s'est dégradée sous l'effet conjuguée des facteurs anthropiques et des facteurs naturels. Elle a disparu complètement, laissant quelques témoins comme ces espèces à affinité guinéenne de Basse casamance que sont Afzelia africana, Autiaris africana, Detarium senegalense et Sabe senegalensis

Actuellement deux types de végétation peuvent être distingués dans le Gol: une savane arboré(Tamarindus indica, Adansonia digitate, Borossis oethiopum) et une steppe arbustive(Boscia senegalensis, combretum micranthum...)

Le rônier (Borassus aethiopum) a été introduit dans le terroir par les habitants de Fandène depuis plus d'un siècle. Les semis proviennent de la souche de rôneraie de Pire (segnekhour). La sylviculture de cette espèce à usages multiples est bien maîtrisée par les sérères de Fandène qui ont réussi d'une part à augmenter la population des rôniers dans leurs champs, d'autre part tirer le maximum de sous produits à partir des organes de cet arbre.

Les rôniers sont surtout concentrés dans le DEK-DIOR où ils sont associés aux cultures vivrières : mil, manioc. La connaissance (par les sérères) des techniques sylvicoles du rônier est démontrée par la maîtrise de l'association manguier-rônier.

La profondeur du niveau de la nappe et les types de sol du Gol expliquent la rareté des rôniers dans ce site.
Les sols DIOR ne conviennent pas au rônier. Les dépressions interdunaires sont les rares endroits où ce palmier peut pousser convenablement.

Le baobab (Adansonia digitate) est moins fréquent que le rônier. Il est surtout localisé dans la zone des sols DEK-DIOR; ses feuilles sont très utilisées dans l'alimentation.
Le Kadd (acacia albida) est connu dans le terroir comme étant une espèce qui fertilise le sol. Il est relativement fréquent sur les sols DIOR et DEK-DIOR où il est protégé. Les paysans utilisent de en plus en plus les techniques de la régénération assistée.

L'Association rônier\manguier: une Contribution endogène à la sylviculture des manguiers et des rôniers

Fandène, comme la plupart des villages du bassin arachidier, fait face à une dégradation continue des conditions écologiques de la production agricole. La majorité des sols du terroir sont soit de type Dior ou Dek. Les sols Dior se sont fortement appauvris tandis que le déficit hydrique chronique ne permet pas une mise en valeur agricole des sols Dek. Les seules terres qui conservent encore une certain niveau de fertilité sont les Dek Dior, qui en plus de l'agriculture sont également utilisés pour la culture de rôniers et des manguiers. Mais du fait de leur exiguïté, seule une association agrosylvicole peut permettre leur utilisation optimale. Toutefois le renforcement du déficit pluviométrique cause une baisse continue de la nappe phréatique, ce qui à terme va constituer une contrainte surtout pour la production des manguiers. Face à cette situation les populations tentent une solution technique par une association rônier\manguier. Elles soutiennent en effet que le rônier de par son système radiculaire peut aller chercher l'eau à certaines profondeurs. Ainsi en l'associant au rônier, le manguier pourrait bénéficier de cet apport. La technique consiste à mettre dans le même poquet le pied de manguier et celui de rônier. La taille du rônier à associer au manguier est choisie en fonction du type d'exploitation envisagé. Ainsi si le propriétaire envisage une exploitation des feuilles et de la pétiole, on choisit un pied assez jeune. Ainsi au bout de quelques années, le manguier du fait de sa croissance plus rapide surplombera le rônier entraînant ainsi son asphyxie et son exploitation; entre temps le pied de manguier aura suffisamment puisé de ressources hydrique pour son développement. Par contre, si le rônier est destinée à une exploitation à long terme (fruit, tronc, etc...), sa taille est généralement suffisamment grande pour s'assurer que quelle que soit son rythme de croissance, le manguier ne le surplombera pas.

Cet exemple montre que les savoirs endogènes contribuent de manière évidente et permanente à la recherche de solutions à la péjoration des conditions écologiques et constituent des stratégies viables d'adaptation à ces nouvelles situations. La prise en compte de ces expérimentations pourrait aider à renforcer les acquis scientifiques dans le domaine de la sylviculture de certaines espèces.

114

2. Les activités productives:

L'économie de la zone de Fandène est fortement dépendante de l'agriculture et de l'arboriculture. Les principales cultures d'hivernage sont par ordre d'importance le mil souna, le manioc, l'arachide, le niébé. L'arboriculture porte essentiellement sur les rôniers et les manguiers. Une grande activité artisanale s'est parallèlement développée autour des produits du rôniers et ces activités consistent essentiellement en la confection de paniers et meubles domestiques vendus le long de la route nationale.
Le maraîchage se développe en saison sèche dans le bas-fonds qui traverse le terroir mais le déficit hydrique consécutif à la sécheresse a fortement augmenté la profondeur des céanes, empêchant ainsi certains villages de s'adonner à cette pratique.

L'élevage pratiqué essentiellement par les Peuls est localisé dans la zone Nord du terroir appelé Gol pour désigner ce qui fut traditionnellement une forêt dense transformée actuellement en zone de pâturage. Le troupeau suit régulièrement un mouvement de va-et-vient entre le terroir de Fandène et la Zone sylvopastorale ou la forêt de Kagne. Ce mouvement est justifié par le fait qu'en hivernage les terres de pâturage de saison sèche sont cultivées et la Zone du Gol n'offre de bons pâturages qu'après plusieurs pluies du fait de la forte érosion hydrique.

La structure des revenus montre le rôle prépondérant que joue le rônier dans le village. Il semble toutefois que cette situation traduit une transition radicale car dans la société traditionnelle le rônier était exploité moins pour des raisons d'ordre financier que pour la construction et la fabrication de produits artisanaux destinés à l'usage familial. Ainsi l'arachide qui constituait la première source de revenus monétaires avant la sécheresse a cédé sa place au rônier et à l'exploitation des manguiers. Les populations s'attendent d'ailleurs à une consolidation de cette situation dans le futur (Voir classification matricielle des revenus) Ceci est la conséquence immédiate d'un déficit pluviométrique chronique, d'un appauvrissement des sols et d'un accès de plus en plus difficile aux facteurs de production en particulier les semences. D'ailleurs il apparaît assez nettement aujourd'hui que les critères les plus déterminants dans le degré de prospérité des familles sont le nombre de pieds de rôniers et de manguiers.

115

Figure X:

Classification matricielle de l'évolution des principales sources de revenus monétaires agricoles dans la zone de Fandène
Etude de Cas de Fandène

15 - 25 juin 1992

Séance avec les hommes
(Pierre Malick Diop et 2 Paysans)

SOURCES DE REVENUS	MANGUIERS	RONIERS	MANIOC	ARACHIDE	MARAI-CHAGE	MIL	RIZ
Maintenant	••••••••••• ••••••••••• •••••••	••••••••••• ••••••••••• ••••••••••• ••••••••••• ••••••	••••••••	••••••	•••••	••••	
Avant la Sécheresse				••••••••••• •••••••	•••••• (Niebé)		
Dans le Futur	••••••••••• ••••••••	••••••••••• •••••••	••••••••••• •	••••••••	••••		
Exigence en Travail	••••	•	•••	••••••••••• ••••••••••• ••••	••••••• ••••••• ••••••• ••	••••••••••• •••	

Le calendrier d'activités des hommes et des femmes montre que tout le long de l'année la population s'adonne à des activités. Il apparaît qu'aussi bien les hommes que les femmes participent aux travaux champêtres alors qu'en ce qui concerne l'exploitation du rônier il existe une certaine division sexuelle du travail qui laisse apparaître un rôle dominant des femmes dans la commercialisation de produits artisanaux. Par contre la fabrication de ces produits est faite principalement par les hommes. Le rônier est un arbre très versatile, ce qui renforce son rôle économique. L'exploitation des fruits, du vin et des troncs se fait essentiellement en saison sèche tandis que les feuilles elles sont exploitées en toutes périodes.

Comme la plupart des villages du bassin arachidier, la société sérère de Fandène est très fortement monétarisée du fait d'une forte tradition de culture arachidière. Toutefois le déclin de la culture arachidière s'est accompagnée d'une transformation des systèmes de production et l'émergence de nouvelles stratégies parmi lesquelles l'exode rural. Ce phénomène touche en particulier les jeunes filles dont les principales destinations sont Thiés et Dakar.

Par ailleurs l'appauvrissement des sols Dior utilisées pour la culture de l'arachide et du mil , amène les populations à envisager aujourd'hui les possibilités de mise en valeur des sols Deck du Gol.

Ceci va certainement entraîner des modifications sur les dynamiques pastorales dans la mesure où le Gol constitue la principale zone de pâturage en hivernage et sortie d'hivernage. Par ailleurs, bien qu'aucune évidence ne soit encore établie, le déficit pluviométrique pourrait éventuellement affecter le développement et la croissance des rôniers. En outre le recul des cultures sèches pourrait se traduire par une plus grande pression sur les rôniers et les manguiers. Toutefois, la population est actuellement très consciente de ces situations. C'est ainsi qu'outre les actions de plantations des rôniers, l'exploitation du vin de palme est de plus en plus contrôlée car, la saignée des rôniers entraîne presque toujours la mort de ces derniers.

B. Identification des institutions locales et mode de gestion des ressources naturelles:

1. Institutions locales:

Deux institutions traditionnelles ont coexisté et survécu dans le terroir. S'y sont rajoutées des institutions modernes de type administratif (la communauté rurale) et de type économique (les organisations diverses de développement, GIE, ONG) de type social et culturel (CCF, église). Comme le montre le Diagramme de Venn ci-dessous, il existe une multitude de structures internes et externes

117

Figure X:

Diagramme Venn des Institutions du Terroir de Fandène

Etude de Cas de Fandène

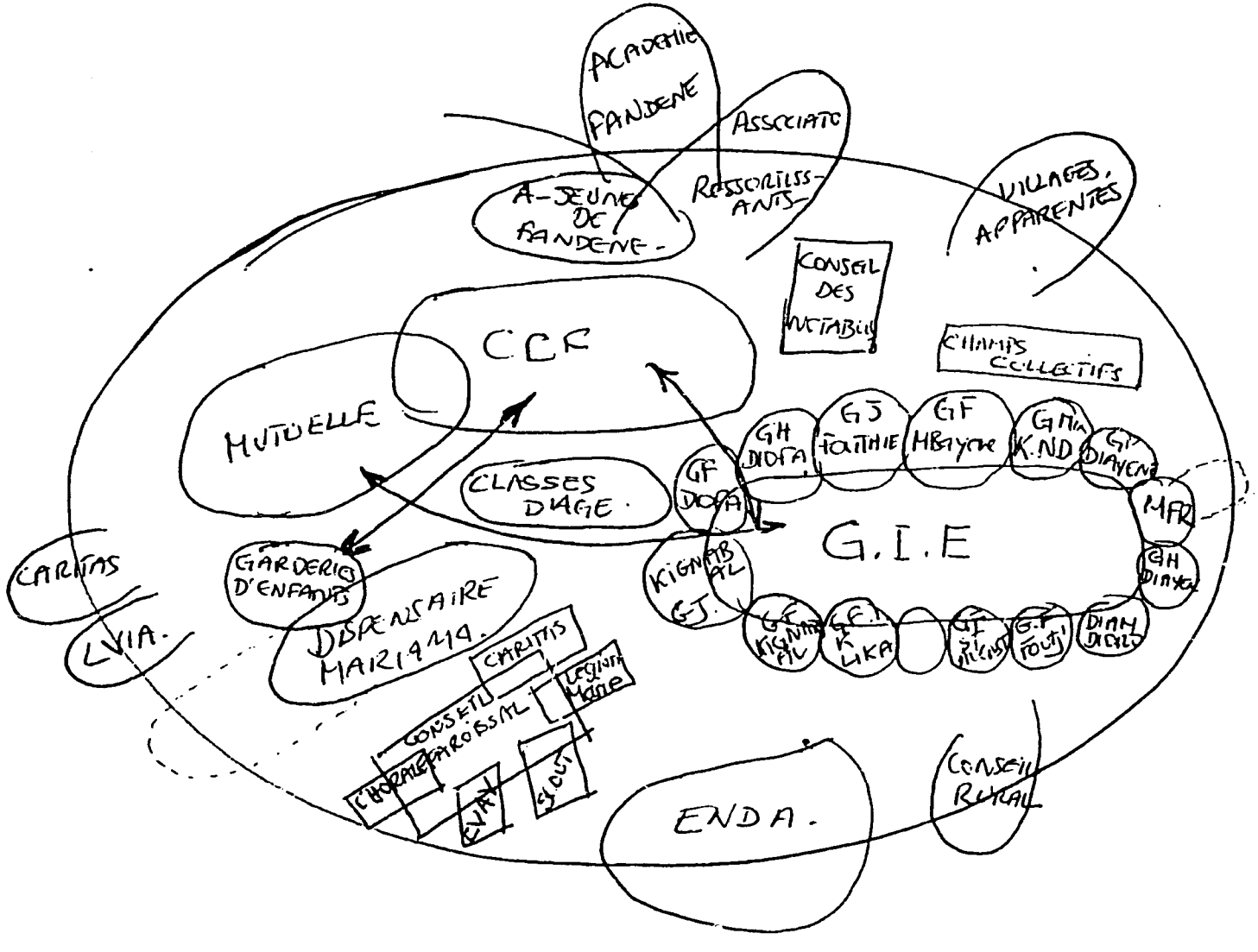

qui interviennent dans le village. Leur impact est différemment perçu mais il apparaît assez clairement que la structure qui semble cristalliser tous les efforts en matière de développement reste le Groupement d'Intérêt Economique (G.I.E). On perçoit à travers les différentes initiatives de cette structure un processus de récupération de la prise de décisions concernant en particulier le développement du village. L'autorité traditionnellement détenue par les vieux semble progressivement se transférer vers les jeunes.

* Institutions traditionnelles

- Le lamanat:

Il a existé et continue d'exister aujourd'hui. Traditionnellement c'était l'instance de collecte des impôts pour le canton de Ndiarème et de distribution des terres aux nouveaux arrivants. Aujourd'hui son rôle se réduit à la première instance de distribution de parcelles ainsi que de règlement de conflits concernant les ressources naturelles.

- La cellule sociale économique du carré

A côté du lamanat, a existé le carré en tant que cellule de production et de consommation à la fois. Il est dirigé par un chef qui se trouve être le plus âgé d'un ensemble de personnes portant le même nom.
Toutes les terres sont propriété familiale et sont appropriées par les descendants masculins de la famille en cas de décès du père . Les femmes appartenant à la famille ont cependant l'usufruit des terres tant qu'elles ne sont pas éloignées par les liens du mariage

L'ensemble des terres appartenant au carré peuvent faire l'objet de prêt à des tierces personnes mais non d'une vente ni de plantation d'arbres pendant la durée du prêt. Quant aux ressources exploitées (arbres sur les terres du carré) elles reviennent de droit au chef de famille, et aux membres masculins. Cependant, les femmes en disposent en usufruit pour la satisfaction des besoins domestiques. Ce mode de gestion a prévalu et continue de prévaloir, sauf dans le cas de familles où les seules héritières sont les femmes. Cependant même dans ce cas l'héritage n'est pas définitif. Les ressources reviennent à la famille à la mort de cette dernière.

- Le conseil des notables

Le conseil de notables est une instance de règlement des conflits de toutes natures à l'intérieur du village. En cas de conflit sur les ressources naturelles non dénoué par le chef de village, cette instance se réunit en vue d'un règlement à l'amiable.

- Les classes d'âge

Leur existence remonte au peuplement même du terroir. Elles

regroupent généralement des personnes de même âge ou de même génération. Leur rôle est surtout de solidarité entre ses membres. Cependant elles constituaient aussi un apport de main-d'oeuvre non négligeable à l'occasion des travaux champêtres et d'autres occasions dans le terroir. L'émergence récente du GIE semble avoir occulté les activités des classes d'age.

* Institution à caractère administratif: les communautés rurales.

Conformément à la loi relative aux communautés rurales, le Conseil Rural est chargé de la gestion des disponibilités en terres du territoire de la communauté rurale. Ses prérogatives en matière de gestion de ressources naturelles, sont celles:

-d'affectation et désaffectation des terres du domaine national

-de protection et lutte contre les déprédateurs

- de lutte contre les incendies et feux de brousse

- de mettre en place le régime et les modalités d'accès et d'utilisation des points d'eau de toute nature

- de la création et l'installation de parcours de bétail à l'intérieur de la communauté rurale

- de l'aménagement et de l'exploitation de tous les produits végétaux de cueillette et de coupe de bois.

Dans la communauté rurale de Fandène, les réalisations concrètes s'arrêtent à l'attribution de terres pour quelques cas, et au règlement de conflits fonciers.

* Institution à caractère économique et de gouvernance

A côté de la communauté rurale jouant un rôle plutôt administratif, évoluent les organisations orientées vers le développement économique et social du village. Leur rôle est plus actif dans la mesure où elles tentent de prendre en charge l'exécution même des plans de développement locaux.

-La position centrale du GIE

L'activité économique et de gestion des ressources naturelles est prise en charge par le GIE qui regroupe en son sein des groupements de femmes, d'hommes et des groupements mixtes.

C'est pourquoi, un certain nombre d'organismes d'assistance interviennent dans la vie du GIE et du village également et mènent

des activités spécialisées: parrainage, activités économiques, socio-culturelles ...

-Les Activités du GIE dans la gestion des ressources naturelles

L'activité qui mobilise le plus les énergies au niveau des jeunes de Fandène, est la gestion des ressources naturelles, plus précisément les terres disponibles.
La pression démographique, et la parcellisation des terres s'accroissent. Les ressources en eau baissent, conséquence de la sécheresse. Les terres de bas-fond disponibles sont difficilement exploitables. Le Gol, la seule réserve disponible à long terme, jadis réserve de forêt dense est devenue une steppe avec un sol rocailleux lessivé et très dur. En plus viennent s'y ajouter de fortes inquiétudes en perspective de l'aménagement du canal du Cayor qui traverse le Gol sur toute sa largeur.

Sur le plan concret, rien n'est encore réalisé. Cependant, les jeunes ont engagé des négociations avec les Peuls et les wolofs des villages environnants du Gol en vue d'une gestion collective des ressources naturelles.
Un projet de plantation d'arbres est né de ces négociations mais se heurte à la disponibilité du financement qui reste à chercher.

-Autres activités du GIE

En dehors des activités fiévreuses autour du Gol, les jeunes s'activent autour de:

- Des activités de production et de vente de produits issus du rônier (paniers, kessi, tamis etc...pétiole pour la fabrication de meubles, limbes pour les toitures de cases)

- activités des bas-fonds :fonçage de puits en vue de l'exploitation des terres de bas-fonds.

- Echange d'expériences. C'est la réalisation la plus importante du GIE. En effet,les jeunes du GIE ont réalisé de multiples échanges avec les autres villages, au plan national et international.

*Instituts qui présentent un potentiel:

La gestion des ressources naturelles telle qu'elle se présente aujourd'hui dans le village de Fandène est largement influencée par le dynamisme de la couche la plus jeune de la population.

Cette situation est renforcée par la volonté spontanée des vieux de se dessaisir des activités qui concernent directement l'avenir des jeunes, notamment du plan économique.
Si le dynamisme des jeunes de Fandène fait tâche d'huile dans la

121

Figure X:

Matrice des Activités du GIE de Fandène et Impotance Accordé par les Membres (hommes et femmes)

Etude de Cas de Fandène
15 - 25 juin 1992

ACTIVITES DU GIE DE FANDENE	BAS FONDS[1]	ECHANGE D'EXPERIENCE ET LA MUTUALITE[2]	RESSOURCES NATURELLES[3]	LE GOLE[4]
TEMPS CONSACRE PAR LE GIE A L'ACTIVITE	••••	•••••••••• ••		••••
PREVISION DES FINANCES PAR LE GIE	••••	•••••••••		•••••
PREFERENCE ACCORDE PAR LES HOMMES A L'ACTIVITE	•••••••••	•••	••••••••••	••••••
PREFERENCE ACCORDE PAR LES FEMMES A L'ACTIVITE	Femmes de Koussane ••••	••••	•••••	••••
	Femmes de Fouthe •••	••••••••	••••	•••••

[1] Bas Fonds: Construction de puits pour le jardinage
[2] Echange d'Experience et la mutualité: Echange d'expériences inter-villageois (eg. tissage, education sanitaire...) et caisse de la mutualité de santé.
[3] Ressources Naturelles: Protection des roniers et activités de reboisement
[4] Le Gole: Projets de reboisement du perimetre, mise en reserve des paturages, projets de maraîchage.

Le Groupement d'Intérêt Economique de Fandène

Le GIE est une structure intervillageoise à caractère économique. Sa création procède du souci des villageois et des jeunes en particulier de mieux articuler les activités des différentes structures à vocation essentiellement culturelle qui existaient dans les villages et de leur donner une orientation économique plus marquée.Le GIE regroupe actuellement 572 membres répartis au sein de 17 groupements d'hommes ou de femmes. Le GIE est essentiellement une structure des jeunes mais elle occupe actuellement une position centrale dans le village en particulier en ce qui concerne les activités de développement. La très grande prise de conscience du GIE sur l'importance d'une gestion des ressources naturelles s'est traduite par la mise en place d'un ensemble de programmes à cet effet. Ainsi 5 commissions existent à l'intérieur du GIE. Il s'agit des commissions: (1)Gestion des ressources naturelles,(2)Echanges d'expériences, (3)Gole et (4)mutualité

Le programme de gestion des ressources naturelles a été séparé du Gol étant donné l'importance toute particulière que ce dernier occupe dans le village. Les activités de gestion des ressources naturelles sont très diversifiées et sont essentiellement orientées vers la gestion des rôniers et des terres de bas-fonds. En ce qui concerne les rôniers l'objectif est de mettre en place un code de conduite pour l'exploitation et parallèlement de prendre en charge le circuit de commercialisation des sous produits. Toutefois les taux élevés de taxes appliqués par les Eaux et Forêts semblent constituer un facteur de blocage. Pour ce qui concerne la mise en valeur des terres de bas-fonds, le programme vise à résoudre le problème de l'eau, l'approvisionnement en intrants et la commercialisation des produits.

Dans le cadre du programme Echanges d'Expériences, le GIE a établi un réseau d'échanges dans le domaine des pratiques de gestion des ressources naturelles (Ex. Sambadia) mais également dans le domaine du transfert de technologies. C'est ainsi qu'un responsable du GIE sous l'égide d'ENDA a mené des sessions de formation au Niger dans le domaine de l'utilisation des produits du rônier pour la fabrication artisanale. Les femmes de leur coté ont mis à la disposition d'autres villages leurs savoirs dans le domaine de la fabrication artisanale du savon.

Le programme du Gol consiste, en relation avec les populations Peules et les villages wolofs environnants, de mettre en place un plan d'aménagement et de gestion concerté de cet espace. Un certain nombre d'activités de régénération et de protection du Gol ont été déjà identifiées.

Le programme "Mutualité" porte sur la mise en place et l'appui des activités génératrices de revenus. C'est ainsi que des prêts ont déjà été octroyés pour les activités d'embouche, les boutiques collectives (5 boutiques) et l'octroi de semences

123

communauté rurale, la gestion des ressources naturelles devrait constituer à l'avenir un axe prioritaire dans la zone.

2. Les organisations d'appui et d'assistance évoluant au sein du village:

Comme l'ont fait ressortir les populations au moment de l'élaboration du diagramme Venn, on constate un certain nombre d'organismes évoluant à l'intérieur du village pour apporter leur appui au GIE (ENDA, C.C.F, Mutuelle, les Maisons familiales, A.J.F, A.R.F) ou au village (classes d'âge, Kankadino, l'Eglise).

Certains jouent ou ont joué un rôle de première importance dans le village et aussi la gestion des ressources naturelles. L'Eglise a été à l'origine de la création du GIE de Fandène et ENDA lui apporte l'appui le plus appréciable.
D'autres interviennent de façon régulière mais ont un impact moins important que les premiers.
Dans tous les cas, on sent un certain manque de coordination dans l'approche des uns et des autres. Quant aux services de l'Etat, on sent leur quasi absence dans le village (Voir Diagramme de Venn).

C. **Mode d'appropriation et de gestion des ressources naturelles:**

Contrairement aux sérères du Sine par exemple, les Nones de Fandène pratiquent un système unilinéaire sur le plan de la filiation et donc de la gestion des ressources naturelles. Les informations recueillies et les observations font nettement apparaître le caractère patrilinéaire de la société sérère de Fandène. L'individu hérite de son père les champs et tous les biens qu'il laisse à sa mort. La femme ne peut hériter de son père que si ce dernier ne laisse pas de garçon, encore qu'elle n'hérite pas de la terre, mais des rôniers et des autres ressources, un usufruit. Cela est également vrai de la femme mariée vis-à-vis de son mari qui ne laisse pas d'enfants.

Le système d'appropriation de la terre est assez complexe, car il engendre des conséquences directes sur le droit d'usage. La terre appartient à des familles, par le système de succession. A ce niveau, les lamanes des différents villages de Fandène ne jouent absolument aucun rôle. La terre est transmise selon les mécanismes coutumières en vigueur, (ni les chefs de village ni le CR n'interviennent, sauf quand il y a conflit). Ainsi, chaque portion de terre est appropriée, en suivant l'installation des villages. A ce sujet, la carte sociale dressée par les populations (elles-mêmes) montre assez clairement la répartition des terres entre les différents villages par quartier à savoir Keur Ndiour, Ndiam Ndioro, Fandène Thiathie, Fandène Yaboy ou Fucc et Ndiayane.

Chaque village a, dans le Dior comme dans le bas-fonds et le Gol, un terroir qui lui est propre, sauf le quartier de Keur Lika qui a

124

ses terres dans le terroir de Fucc (Fandène Yaboy).

L'organisation foncière est assez individualiste (si l'on considère la famille comme un individu). chaque feu, unité de consommation et de production dispose de champs dans les différents endroits du terroir, et, phénomène intéressant dans l'éclatement des terres familiales, chaque garçon hérite de son père une partie de son champs. Ce phénomène de morcellement s'accentue quand le défunt laisse plusieurs enfants: la terre est morcelée à parts égales entre eux et chacun gère les rôniers qui se trouvent dans son lot. Mais phénomène plus original, c'est que les manguiers restent toujours dans une sorte d'indivision et soumis à une gestion commune, s'ils se situent dans la parcelle familiale.

Ainsi, la carte sociale montre assez bien les villages qui sont plus pourvues de terres que les autres. Le village de Ndiam Ndioro dispose d'un espace foncier plus large que tous les autres dans le Dior et le dek Dior. Les populations expliquent cela par le phénomène des héritages successifs. C'est que Ndiam Ndioro a moins d'habitants que les autres villages (seulement 4 familles) ce qui fait qu'il n'est pas atteint par ce phénomène de parcellisation poussée de zones les plus denses. Ensuite vient Fandène Thiathie (Koussoune), puis Keur Ndiour et Ndiayane, enfin Fandène Yaboy.

En analysant cette carte, on constate que Ndiam Ndioro qui dispose de beaucoup de terres dans le Dior n'a presque pas de terres dans le Gol, mais il constitue une sorte de "réserve foncière" pour les autres villages dont l'espace s'avère de plus en plus insuffisant (le Gol n'étant plus exploité à cause de la sécheresse): Ndiam Ndioro prête ses terres aux autres. Et c'est à partir de là qu'il faut aborder, concrètement, les stratégies de conservation de la propriété sur le sol et les ressources naturelles, ainsi que les différents droits d'usage.

Christian
William
Albert
Kisito.

FANDENE SERERE
DISTRIBUTION DES RESSOURCES

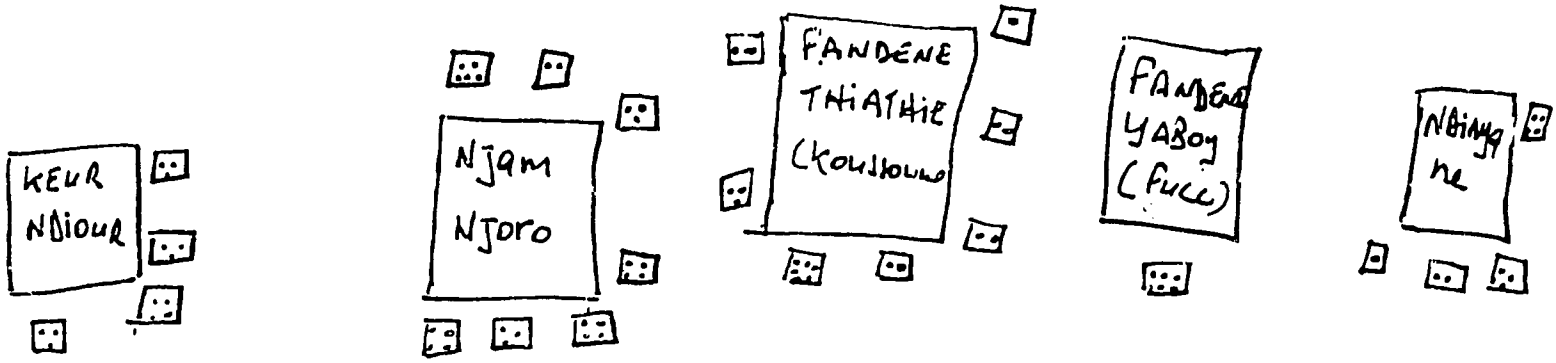

Légende

Villages.

Ressources en terres disponibles par quartier (famille)

Terres utilisables des bas-fonds.

La circulation et l'usage du sol à Fandène sont une donnée constante dans les rapports entre populations.
D'abord, d'après les informations recueillies et les constatations faites, il existe à Fandène le système des champs collectifs familiaux, dits "Grands champs", exploités en commun par toute la famille et dont les produits et ressources serviront à faire face aux dépenses communes occasionnées par les fêtes, décès, mariages, baptêmes, communions qui intéressent la famille. Il n'existe aucun autre droit d'usage sur ces types de terres que celui de la famille.

Par contre, il existe différents droits d'usage sur les sols individuels, tel que le prêt. A ce niveau, il se développe toute une stratégie de sécurisation de la propriété : ainsi, on ne prête que l'usage du sol, mais jamais avec celui des rôniers par exemple, que le propriétaire exploite à sa guise.
En outre, il est interdit à l'emprunteur de planter des arbres sur le sol, ce qui reviendrait à la longue à une appropriation progressive du sol. C'est à ce type de problème que sont confrontés les Peuls de Mbayène Peul et de Fouta Gol dans le Gol qui sont exclus de l'espace, sauf l'espace habité où ils pratiquaient certaines activités telles que le maraîchage et l'exploitation des rôniers, mais sur un espace réduit.

Le Gol est en ce moment l'objet de toute une stratégie de "réappropriation" pour des causes qui seront analysées infra.
Ainsi, si le prêt est fréquent dans le Dior, par contre il se raréfie dans les zones de bas-fonds. Ces zones de bas-fonds sont appropriées par un mode de partage linéaire, suivant la vallée (khour) qui traverse Fandène: le partage se fait selon la proximité du champs de chaque individu par rapport au marigot, de sorte que tous les villages en bénéficient. Mais si tous les villages en bénéficient (ceux de Fucc et de Ndiayane ont la plus grande partie), par contre tous les habitants des villages n'en bénéficient pas (du point de vue de l'appropriation); seuls ceux qui ont des champs riverains ont la propriété du bas-fonds.

Mais le système de solidarités interpersonnelles ou/et inter-villageoises fait que le droit d'usage est ici encore, étendu par le système de "l'arrangement" (prêt). Les prêts de terres d'une manière générale et celles des bas-fonds en particulier ne nécessitent pas de redevances foncières, puisqu'ils se pratiquent en fonction des rapports privilégiés que les individus peuvent avoir entre eux. Ce qui est surtout à souligner, c'est le caractère précaire de cette cession de ressources (terre et arbres surtout) pour permettre à certains de faire face à certaines échéances. Les prêts de rôniers par exemple permettent aux bénéficiaires, pour un laps de temps bien déterminé, de faire face à certaines dépenses et surtout l'empêcher de mettre en gage ou "vendre" ses propres ressources. Quelques soient les rapports ayant déterminé le droit d'usage (arbre ou terre), la cession ne peut qu'être annuelle

(saisonnière) avec possibilité de renouvellement selon les mêmes conditions et modalités que la première cession (visites, dons de bouteilles de vin ou de bière, information de toute la famille), mais le plus souvent en changeant de parcelle, pour éviter que l'emprunteur n'argue de la mise en valeur du domaine national.

Mais la gestion des ressources naturelles à Fandène, quelque soit le mode et/ou la zone agro-écologique concerné, est un phénomène qui y est perturbé par un certain nombre d'antagonismes et de conflits, à tous les niveaux, et que les populations s'efforcent de gérer soit individuellement, soit par le biais de structures et d'institutions, officielles ou non.

Par ailleurs ce système de gestion intervillageois montre toute l'élasticité attachée à la notion de terroir villageois. Dans les pratiques de gestion des ressources naturelles, le terroir n'est pas un espace fini et les relations de parenté et de solidarité entre les différents villages de cette enclave sérère, montre que la terre circule à l'intérieur d'un faisceau de relations qui dépassent le cadre de la famille. Il est certes vrai que l'appropriation est individuelle, mais comme déjà souligné les niveaux différenciés d'accès des différents villages aux ressources induisent des arrangements fonciers tout à fait particuliers. Les implications politiques de telles situations sont que les programmes d'appui aux stratégies de gestion des ressources naturelles doivent prendre en compte de telles situations et éviter de s'enfermer dans une conception étroite du terroir. Certaines stratégies de gestion des ressources naturelles ne peuvent être viables qu'au niveau intervillageois.

III. ADEQUATION ENTRE PRATIQUES LOCALES ET REGLEMENTATION ETATIQUE

A. Inventaire et analyse de la réglementation disponible:

Cela est rendu nécessaire par la présence sur le terrain de Fandène d'acteurs multiples: les populations d'une part, d'autre part l'Etat et le conseil rural. Chacun de ces acteurs dans le processus du développement rural et de la gestion des ressources naturelles a mis en place un certain nombre de structures et de stratégies propres, en vue de gérer au mieux les ressources naturelles. Mais il est certain à ce niveau que cette "collision" sur le terrain de Fandène aboutit à des divergences de vue, voire à des conflits ouverts ou simplement latents.

Ces divergences ne se situent pas seulement au niveau simplifié des rapports des populations avec l'Etat et le CR mais aussi et surtout à un niveau plus complexe, entre populations au sein d'une communauté, notamment sur l'appropriation et l'usage du sol et des ressources y afférant, entre groupes éthniques (Sérères, Wolofs, Peuls) à propos d'un espace très disputé, mais à partager. La dynamique des conflits et les modes de régulation dépendent

128

étroitement de ces différents types de rapports mais que l'on peut aisément appréhender de façon globale en s'appuyant sur une série de cas concrets concernant Fandène. Mais il faut souligner que toutes les stratégies et tous les conflits ont une finalité s'ils veulent être efficaces: il s'agit de la mise en valeur, prévue par l'article 2 de la loi 64/46 sur le domaine national. Mais le concept de mise en valeur, qui serait l'ensemble des réalisations faites sur une terre affectée dans le domaine national, n'a jamais été défini par les textes. Le concept devrait, en principe, recevoir un contenu dans le temps et dans l'espace, par chaque communauté rurale, ce qui n'est pas fait. Il reste (ce concept) une nébuleuse qui risque, à court terme de créer des problèmes au niveau du Gol de Fandène, surtout dans la perspective du Canal du Cayor.

*L'analyse de la réglementation disponible en matière de gestion des ressources naturelles:

Cette analyse ne peut être qu'un simple historique, car ce thème a fait l'objet d'une littérature très abondante, même impressionnante à certains égards. Le plus important à notre sens, ici, c'est des définitions à faire pour certains concepts clés, qui entrent dans le cadre de cette étude de cas, mais aussi le rappel des textes les plus importants sur la question, aussi bien au niveau national qu'au niveau local (s'il en existe).

L'analyse de cette réglementation doit, de manière évidente, tourner autour du concept clé de DOMAINE.

Ce concept de DOMAINE n'est pas, en matière foncière, une création juridique sénégalaise récente.

Il découle d'une tradition longtemps observée et héritée du droit colonial français qui, dans son souci de rendre conforme les droits et termes indigènes des colonies à la civilisation juridique française a initié une série de mesures qui vont du début du siècle à 1955-56 (deuxième réforme coloniale - décret 55-580 du 20 mai 1955 qui fut bloqué au Sénégal faute de mesures d'application). Le but de toute cette législation coloniale était avant tout la promotion de l'essor économique de la colonie, mais aussi le "devoir" d'apporter aux peuples "attardés" la civilisation,[1] parce que la maîtrise de la terre n'était concevable que par la propriété telle que définie par le code Napoléon. D'où la nécessité pour la puissance coloniale de maîtriser le sol colonisé.

Des textes de 1900 et 1901 introduisent pour la première fois en Afrique le concept de Domaine, mais c'est plus précisément le

---

[1]Bernard MOLEUR, "Traditions et Loi Relative au Domaine National-Sénégal in Revue Droit et Cultures," UER de sciences juridiques. Université de Paris X - 1982. n°3-P.40.

décret du 23 octobre 1904 qui organisa le domaine pour la première fois, en incluant dans le domaine colonial toutes les terres réputées vacantes et sans maître.

le domaine colonial constitue donc l'ensemble des terres appropriées ou simplement gérées par la colonie, avec une variante dégagée dès cette époque entre domaine public (cours d'eaux, berges, côtes etc...) et domaine privé.

L'état du Sénégal indépendant a repris cette distinction aussi bien dans la forme que dans le contenu. Mais l'innovation introduite par le législateur sénégalais, qui est de taille, c'est l'introduction par la loi 64/46 du 17 juin 1964, d'un DOMAINE NATIONAL, à côté du DOMAINE de l'Etat. Ce qui, contrairement à ce qu'affirme MARC DEBENE (regards sur le droit foncier sénégalais. RIDC 1986 n°1) est loin de constituer une rupture totale avec la logique coloniale. Là où se situe la rupture, c'est au niveau des maîtres coutumiers et d'une grande partie de la législation coloniale (mais dont on trouve l'esprit dans le Domaine de l'Etat : Loi 76/66 du 2 juillet 1976).

Ainsi la loi 64/46 relative au domaine national fait du seul Etat le détenteur (non le propriétaire bien que cela soit discutable) de toutes les terres non auparavant appropriées (immatriculées ou à la conservation des hypothèques) et lui fait jouer dès lors un rôle fondamental dans la distribution et la gestion des ressources du domaine national.

Ainsi, en vertu de ce pouvoir que lui confère la loi, l'Etat se charge par le biais de structures décentralisées mises en place dans le monde rural, de la gestion du domaine et aussi de l'adéquation des pratiques locales avec la législation nouvelle.

La loi 72/25 du 19 avril 1972 mit en place les communautés rurales, soumises à la tutelle du sous-préfêt (et du préfêt en matière foncière depuis 1986), et dont l'implantation progressive s'est achevée en 1984 par la région de Tambacounda (cette loi fut modifiée et réajustée à plusieurs reprises entre 1972 et 1981).

Mais la loi sur le domaine national ne s'est pas limitée à prévoir la gestion des terroirs par des structures décentralisées de 1972, à savoir les communautés rurales: elle a procédé aussi, pour une meilleure gestion des ressources, à un classement des différentes terres en zones écologiques et économiques (art 4): zones urbaines, zones classées, zones des terroirs et zones pionnières (supprimées). Ce qui est surtout important à retenir ici, c'est que les zones des terroirs et les zones classées semblent mériter plus l'attention aux yeux de l'Etat mais aussi des populations; les zones des terroirs étant destinées au développement agricole et des ressources y afférant, alors que les zones classées prennent en compte tout ce qui a été fait pendant la période coloniale comme classement, surtout autour des années 30 (développement du chemin

130

de fer et besoins d'énergie en bois, pour ce qui concerne surtout la région de Thiés).

Les zones classées répondent du souci de conservation et de développement des espèces végétales et animales, mais aussi dans une perspective économique, l'exploitation rationnelle et contrôlée des ressources des forêts classées. Ce qui a amené l'Etat sénégalais à prendre un certain nombre de mesures ayant trait à la protection des forêts, un code forestier en 1965 qui est refait, en plus d'arrêtés annuels portant organisation de la campagne d'exploitation. S'il n'existe pas de zone classée ni de forêt classée dans le terroir de Fandène, (contrairement aux rôniers de bambassia) qui est totalement compris dans le domaine national, il y a par contre une interaction importante entre ces textes et les activités d'exploitation de certaines ressources telles que les rôniers.

B. Compétences des communautés Rurales en matière de gestion des ressources naturelles

Comme au point précédent, il s'agit là aussi de faire un bref rappel des compétences définies par les différents textes, mais en rapport étroit avec la Communauté rurale de Fandène.

Les communautés rurales sont prévues, dans leur fonction de gestion des terroirs, par l'article 8 et suivants de la loi 64/46, puis par la loi 72/25 du 19 avril 1972. Cette réforme de 1972 a été élaborée dans un souci de transformation sociale par les institutions (Mamadou NIANG : la Réforme de l'Administration Territoriale et Locale au Sénégal -Notes Africaines n°177. octobre 1981. p.103 et s.).

Les objectifs de cette loi étaient de rendre les pratiques conformes à la politique de développement économique et social, fondée sur la participation des collectivités de base. Mais la participation des collectivités de base dans la gestion globale des ressources de leurs terroirs doit se matérialiser par la présence de structures démocratiquement désignées par elles-mêmes, à savoir les conseils ruraux. Les compétences du conseil rural sont définies par les articles 24 à 30 de la loi 72/25 et concernent les domaines de la gestion des terres à l'exécution des projets locaux de développement.

Ainsi par exemple, en matière de gestion des ressources naturelles, l'article 24 (modifié par la loi 80-14 du 3 juin 1980) pose déjà le principe selon lequel le conseil rural délibère sur les modalités d'exercice de tout droit d'usage pour s'exercer à l'intérieur du terroir (donc le pouvoir d'affectation des terres du domaine national) à l'exception de tout ce qui a trait aux mines et carrières, les droits de chasse et de pêche, ainsi que l'exploitation commerciale de la végétation arborée. Ce dernier

(21)

élément devrait en principe avoir des effets sur l'une des activités fondamentales du terroir de Fandène, à savoir l'exploitation de la commercialisation des rôniers. Mais il apparaît nettement, à l'issue de nos enquêtes, que ce type de compétence n'est pas exercé par le conseil rural de Fandène, parce que les rôniers sont exploités d'une façon originale par les populations (ce que montrera clairement les modes d'appropriation des ressources naturelles). Cet état de fait se manifeste également contre l'alinéa 18 du même article 24 qui a trait à l'aménagement de l'exploitation de tous les produits végétaux de la cueillette et des carpes de bois. A ce niveau il semble impossible au CR de Fandène d'influer sur un calendrier d'exploitation des rôniers, dont les sous-produits sont exploités pendant toute l'année et dont la saisonnalité est fixée par les paysans eux-mêmes. Mais c'est surtout l'article 30 de la loi de 1972 qui est plus explicite, en matière de gestion des ressources naturelles, qui pose le plan général d'utilisation des terres en fonction des finalités agro-pédologiques des sols et des impératifs culturaux, au régime des jachères et au respect des espèces végétales arborées dites protégées sur les terres de culture etc...

Mais à ce niveau bien précis, la réalité montre autre chose : le phénomène de l'inopérabilité des plans ruraux de développement, dans la mesure où nos recherches à Fandène ne nous montrent nulle part (ceci n'est valable que pour les différents villages de Fandène Sérère et Peul) l'action du conseil rural dans ce sens. C'est plutôt les pratiques paysannes qui montrent, au niveau des différents types de sols (Dior, dek dior et dek) comment les calendriers culturaux sont déterminés, l'alternance des cultures et des espèces sur les sols, la protection des espèces comme le rônier et le manguier, ainsi que le baobab, les cycles de jachères, le développement des espèces comme le kadd sur les sols dior, mais aussi et surtout pour renforcer la protection des ressources, et en interaction entre éleveurs peuls et paysans sérères, les parcours de bétails, les zones de pâturage selon les saisons. Ce qui concrètement signifie que l'action du CR de Fandène est très minime sauf à intervenir pour affecter des terres dans une zone aussi sensible que le Gol, ce qui déjà se déroule sur fond de conflit.

Finalement, ce sont les populations qui prennent entièrement en charge la gestion des ressources naturelles : de la distribution des terres à la protection et l'exploitation des espèces existantes, aussi bien dans le dior que dans les bas-fonds et dans le Gol. Ce qui est surtout intéressant à Fandène, c'est ce niveau de prise en charge des populations par elles-mêmes dans la gestion intégrée du village, ce qui écarte totalement l'Etat (ou les structures étatiques, comme le montre clairement le Venn). Cela expliquerait peut-être les réticences, surtout au niveau des jeunes, à l'encontre des politiciens du terroir "qui font des promesses sans jamais les tenir". L'influence du CR sur les affaires locales est presque nulle dans la gestion des ressources, malgré la représentation de toutes les couches éthniques de la zone

en son sein (on ne voit que des actions isolées, financement d'un puits à Keur Ndiour par exemple, ainsi que des maillots pour l'équipe locale de football).

IV. DYNAMIQUE DES CONFLITS DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES:

A. Types de conflits

L'analyse du conflit d'une manière générale est d'une structure assez complexe, mais que l'on peut ramener à un niveau plus accessible. La rencontre sur le terrain de Fandène d'un certain nombre d'ethnies et de structures est une source importante d'affrontements. On peut de façon simplifiée, analyser les conflits selon les causes, mais aussi en fonction des protagonistes, pour voir comment ils sont gérés au niveau officiel comme au niveau non officiel.

Ce qu'il faut au préalable souligner, c'est qu'il n'existe pratiquement pas de conflits à propos des rôniers dans le dior et dans le dek dior, ceci étant dû au système assez strictement individuel et très élaboré d'appropriation de ces espèces.

Par contre, des conflits existent entre femmes sérères et femmes wolofs dans le Gol, à propos de la cueillette du quinquéliba et du baobab (le Gol est un espace partagé par les deux communautés, établies de part et d'autre). C'est, d'après les populations sérères, à cause de la façon dont le quinquéliba est coupé : les sérères cueillent seulement les feuilles, alors que les wolofs coupent à ras de terre ce qui empêche la régénération de cette espèce utile.

Ce qu'il y a lieu de souligner, c'est que le Gol constitue la zone de prédilection par excellence de la majorité des conflits. Ce phénomène s'explique par l'exiguïté et la pauvreté des sols dior, donc la mise en valeur du Gol dont les terres sont plus disponibles en quantité, mais aussi en qualité. L'espérance du retour à une pluviométrie plus favorable, mais surtout le Canal du Cayor qui devrait passer par cette zone, aiguise les convoitises et développe les stratégies de contrôle des terres : projets de reboisement pour délimiter les zones wolofs et sérères, de façon séparées.

Mais un autre partenaire éthnique, les Peuls implantés dans le Gol depuis une trentaine d'années, amène les populations à gérer ce conflit par la concertation, par une organisation commune mise en place par les trois communautés, ce qui permettra en même temps de régler le problème du bétail des peuls.

Dans ces conflits entre populations, ce n'est pas toujours ce "dialogue" qui est privilégié. C'est ainsi qu'en 1991, un conflit

opposa les populations peuls du Gol aux wolofs de Bangadj (dans une autre CR) à propos de destruction de récoltes de ces derniers, ce qui les amena en guise de représailles à raser totalement le village peul de Fouta Gol.

A côté de ces conflits inter-éthniques, il en existe d'autres, latents cette fois-ci, entre les populations et le conseil rural, à propos d'affectations effectuées par le CR sur le Gol: de façon certaine, il y a une affectation faite au profit d'un libanais le 18 avril 1990, de 12 ha pour un projet d'élevage. Une autre affectation est faite sur la partie Ouest du Gol à un groupe de personnes appartenant au parti socialiste de 5 ha pas encore mis en valeur. D'autres affectations sont faites dans la partie Sud du Gol au profit de gens venant de Dakar ou/et de Thiés, en plus de la tentative, d'après les populations, d'un certain Mamadou Kolla de se voir affecter 50 ha, déjouée par les jeunes de Fandène. Il y a aussi ce conflit latent entre populations et Service des eaux et forêts concernant l'exploitation et la commercialisation des produits des rôniers.

Quand on fait l'analyse de toutes ces actions du CR sur le Gol, on peut percevoir de façon à peine voilée la course au positionnement dans la zone du Canal du Cayor, sinon rien n'explique cet engouement des populations et des étrangers pour le Gol totalement aride et pierreux. c'est ainsi que des conflits peuvent éclater dans cette zone assez fertile mais sèche du Gol, ce qui aura des effets certains sur la gestion des ressources naturelles.

Il faudra ajouter à cela qu'en l'absence de plan cohérent de développement par le CR, on assiste à une lutte sourde entre différents organismes qui interviennent à Fandène, organismes qui n'ont créé aucune structure de concertation : le cas des ONG présents telles que ENDA, LVIA et CARITAS, ainsi que la MFR, est assez éloquent (le diagramme de Venn le montre clairement).Elles interviennent dans des secteurs parfois identiques, sans participation effective des populations dans l'élaboration des projets.
Il y a cet autre cas de conflit latent entre les ONG dont les actions sont désarticulées.

B. Instances et modes de règlement:

Enfin, les modes de règlement des conflits que l'on peut considérer à des niveaux différents. A ce sujet, on peut encore constater la presque absence du conseil rural, malgré ses compétences définies en matière de règlement des conflits par la loi 72/25. C'est ainsi que le conflit ayant opposé en 1991 les peuls aux wolofs fut réglé par le sous-préfet et une structure de concertation mise en place par lui. Ce qui ne veut pas dire que l'idée de conseil rural et de domaine national est absente dans l'esprit des populations. Au contraire elle l'est tellement que les populations essaient à chaque fois de la domestiquer ou de la contourner.

Cette conscience de la présence, même passive de l'Etat pousse certainement les populations à gérer leurs conflits par la concertation: la première instance de règlement se trouve être le chef de village entouré des différents notables en conseil, pour toutes sortes de litiges: fonciers et domestiques. Ce n'est qu'après échec à ce niveau dans la mesure où les conflits se règlent généralement "dans le ventre du village".

Il y a d'autres niveaux de règlement : le sous-préfet, mais aussi le Tribunal de Thiés (un cas est signalé par les populations où un individu d'une branche matrilinéaire s'est approprié des terres qu'on aurait mises à sa disposition par solidarité familiale il y a une trentaine d'années et le tribunal lui a donné raison : (mise en valeur ?). Ce qui est contraire aux coutumes patrilinéaires des sérères de Fandène.

Il y a, pour terminer, une autre instance de règlement de conflits, à propos de remboursements, surtout en matière de prêts par les groupements villageois: il s'agit de la gendarmerie et du recours au service d'un huissier au cas où les instances locales ne seraient pas parvenues à régler le litige. Mais d'après les populations, ce type de recours est ultime et exceptionnel.

V. CONTRAINTES LIEES A LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

A. Contraintes physiques ou écologiques

1. Les sols

Les sols DIOR présentent une évolution régressive. Les facteurs responsables de l'appauvrissement de ces sols sont essentiellement anthropiques. La culture de l'arachide pratiquée sur ces sols depuis plusieurs décennies, a fortement contribué à leur appauvrissement. En effet, en plus de la production des gousses, la tige et les feuilles sont récoltées pour servir de foin au bétail. Ainsi, aucune partie des éléments nutritifs (oligo-éléments etc...) prélevés dans le sol n'y retourne. Les sols DIOR se sont appauvri au bout de quelques décennies. La réduction de la durée de la jachère (voire sa disparition) et la forte mortalité des kadd (Acacia albida), ayant sensiblement réduit les capacités de régénération de ces sols ferrugineux tropicaux peu lessivés, ont accéléré leur dégradation. cet appauvrissement des sols DIOR a entraîné une importante baisse des rendements. Le taux de réussite des plantations de légumineuses comme le kadd est de plus en plus faible.

Les sols DEK-DIOR du terroir de Fandène ne présenteraient actuellement aucun signe d'évolution régressive ou progressive. Cette stabilité relative et les bons rendements de ces sols (en année de bonne pluviométrie) expliquent leur convoitise par les

135

populations de Fandène en général et de Koussoune en particulier.

Les sols DEK situés sur le GOL, présentent une évolution régressive. Les facteurs anthropiques ont déclenché le processus de dégradation. En effet, la déforestation du GOL a renforcé l'action de l'érosion hydrique. La cuirasse ferrugineuse est de plus en plus mise à nu ; les sols squelettiques, gravillonnaires se sont étendus.L'érosion éolienne s'y exerce du fait de la disparition précoce du tapis herbacé dès la fin de la saison des pluies du fait des termites.

2. L'eau

L'évolution des pluies au Sénégal, depuis le début du XXe siècle, est marquée par l'existence de trains d'années à fort déficit pluviométrique (sécheresse). Les plus marquants sont, par ordre croissant: la sécheresse des années 1940, celle des années 1913 et la sécheresse des années 1970 qui est la plus sévère et la plus persistante.

La baisse des totaux pluviométriques a entraîné une baisse des rendements, voire une absence de récoltes dans la zone des sols DIOR. Dans la zone des sols DEK-DIOR et dans le Gol, la diminution des pluies a eu comme conséquence un assèchement de mares qui étaient permanentes. Cette baisse est à l'origine de l'abandon du Gol par les populations qui y cultivaient le mil. Cet abandon a eu, entre autres conséquences une plus forte pression foncière dans les sols DEK-DIOR. La baisse des pluies a engendré une variation négative du niveau de la nappe phréatique sur tout le terroir de Fandène. Les dragages répétés de plusieurs puits attestent de cette variation.

Cette baisse de la nappe phréatique oblige les populations à draguer les puits. L'augmentation de la profondeur des puits allonge le temps consacré au puisage. La variation négative du niveau de la nappe a engendré des pertes de sol dans le bas-fonds. Ailleurs comme à Fouthie où les populations pratiquent le maraîchage dans le bas-fonds, le creusement de céanes à plusieurs endroits provoque des pertes de sols.

Les populations de Fandène soutiennent que ce sont la sécheresse et la baisse du niveau de la nappe qui sont responsables de la dégradation du couvert végétal.

3. Les Ressources végétales:

Dans la zone des sols DIOR la diminution des rendements de la culture du mil et de l'arachide a eu des conséquences sociales et économiques importantes (dépendance alimentaire, exode rural). La sécheresse ayant certes engendré une baisse de la croissance et même une mortalité relativement importante au niveau de certains

arbres, a agi simultanément avec des facteurs anthropiques.

Ces derniers représentent la cause principale de la destruction de la forêt du Gol; une intense activité de charbonniers dans la deuxième moitié de ce siècle a souvent été signalée par les populations. Ces hommes n'ont épargné aucune espèce ligneuse: même les espèces productrices de fruits comestibles comme le New (Neocaria macrophylla).

La disparition de la forêt qui recouvrait le Gol a eu comme conséquence une intensification de l'érosion hydrique du fait de la raréfaction (voire l'absence) du couvert végétal sur de grandes étendues et de l'importance des pentes. Cette érosion hydrique explique d'une part l'augmentation de la superficie des zones d'affleurement de la cuirasse ferrugineuse, d'autre part le comblement progressif de certaines mares par dépôt des matériaux pris en charge par l'eau de ruissellement. Conséquences domestiques sur l'élevage, la déflation éolienne s'y exerce pendant la saison sèche. La régression des espèces ligneuses a entraîné une réduction des possibilités d'approvisionnement en bois d'énergie. Actuellement les femmes de Fandène ne peuvent plus s'approvisionner en bois de feu dans le DIOR ; seules les brindilles sont collectées.

Figure X:

Classification Matricielle des Différentes Sources d'Energie Domestique
Séance avec des Femmes

Etude de Cas de Fandène
15 - 25 juin 1992

Source d'Energie/ Période	Bouse de Vache	Brindilles	Gros Bois	Gaz	Charbon
Avant la Sécheresse	•••••••••• •••• (Venant du Champs)	••• (Venant du Dior)	•••••••••• •••••••• (Venant du Gol et du Dior)		
Les Années de Séchresse	••••• (Venant du Parcours de Bétail)	•••••••••• •••••••• (Venant du Gol et du Dior)	•••••• (Venant des Champ)	•••• (Venant de Thiès)	••••
Maintenant	••••••••• (Venant des Points d'Eau)	••••••• (Venant du Gol et du Dior)	••••• (venant des Champs)	•••••• (Venant de Thiès)	•••••• (Venant du village et du Thiès)
Avenir: Retour des Pluies					
Avenir: Persistance de la Séchresse					

La rareté de plus en plus manifeste des fruits de la cueillette constitue une perte assez importante de revenus pour les femmes. Dans le Gol, la succession des différents types de végétation, fait normal dans tout processus de dégradation, s'est faite rapidement: forêt dense, savanes. Le type de végétation le plus répandu sur le Gol s'apparente à une steppe arborée.

La dégradation de la végétation naturelle du Gol a constitué un facteur important de disparition d'espèces animales du fait de la modification de leur habitat.

L'augmentation des populations de rôniers s'est probablement accentuée avec la diminution de l'exploitation du vin. La bonne structure (toutes les classes de hauteur y sont représentées) de cette population de Borassus oethiopum reflète la maîtrise de la sylviculture et de la gestion du peuplement.

La forte augmentation de la valeur économique du rônier (arbre à usages multiples) suite au développement de l'artisanat, constitue un facteur important dans l'évolution progressive des populations de rôniers.

L'augmentation des rôniers dans le terroir de Fandène a eu plusieurs effets :
- le développement de l'artisanat, source de revenus
- la disponibilité des graines, des feuilles qui servent de combustibles pour les ménages
- la vulgarisation des connaissances des sérères nones de Fandène sur la sylviculture et la gestion du rônier dans le cadre du projet de la régénération de la Rôneraie du Cayor.

B. **Contraintes organisationnelles:**

Le caractère individuel de l'appropriation des ressources naturelles en particulier la terre et les arbres fruitiers, fait qu'il n'existe actuellement aucune régle collectivement déterminée et régissant l'exploitation et la gestion des ressources. Ainsi toutes les stratégies définies en matière de gestion des ressources naturelles le sont au niveau de la concession.

Le Gol, zone de pâturage mais appartenant aux populations des différents villages qui le ceinturent, est soumis ainsi à une exploitation incontrôlée qui sans nul doute constitue un facteur d'accélération du phénomène de dégradation qui s'y déroule. C'est un espace qui en réalité est constitué d'un ensemble de propriétés individuelles qui constituent le niveau où les décisions en matière de gestion se prennent; c'est certainement cette situation qui explique l'absence jusqu'aujourd'hui d'un plan d'aménagement concerté entre agriculteurs et peuls. Les conflits ponctuels opposant ces derniers aux agriculteurs en constituent la meilleure preuve.

La situation des pasteurs en rapport avec l'appropriation des ressources est très précaire. Cette situation induit une certaine frustration et constitue un facteur dissuasif pour la mise en valeur et la conservation de ces ressources dans la mesure où ces terres appartiennent à d'autres. Bien que la régénération des pâturages constitue un facteur de stabilité pour leurs activités, le mode de tenure des terres ne permet actuellement aux éleveurs aucune action de régénération à long terme. Tout schéma d'aménagement dans cette zone devra donc être très explicite quant aux garanties de sécurisation des activités des éleveurs.

La communauté rurale ne semble pas avoir une politique définie et active en matière de gestion des ressources naturelles. Ses seules activités dans ce domaine sont ponctuelles et portent en général sur des décisions d'affectation, de désaffectation et de règlement de conflits. Or il semble aujourd'hui qu'étant donné l'importance du phénomène de dégradation des ressources naturelles, la Communauté rurale devrait avoir une politique cohérente dans ce domaine.

Comme déjà souligné, le Gol est aussi un espace intervillageois. Or il semble qu'il existe des comportements assez différenciés entre Wolofs et Sérères en matière de gestion des ressources naturelles. Cette situation pourrait affecter les modalités de mise en valeur des terres du Gol. Toutefois le GIE des jeunes de Fandène tente actuellement de mettre en place un programme de gestion du Gol. L'objectif est d'amener les pasteurs et les agriculteurs à mettre en place un programme d'aménagement qui devra en même temps sécuriser les différentes activités productives mais permettra également la régénération des différentes espèces végétales. Il faut souligner cependant que le GIE rencontre des difficultés liés au manque de moyens pour la mise en oeuvre de son schéma organisationnel.

C. Contraintes économiques et politiques

Dans le domaine de l'agriculture pluviale, l'épuisement des sols Dior en particulier constitue une contrainte d'autant plus importante que l'éloignement de ces sols du village constitue un facteur dissuasif pour le transport du fumier. Par ailleurs, la plantation ou la mise en défens de certaines espèces d'arbres restent également faibles du fait de l'impossibilité de leur assurer une surveillance régulière.

La pression démographique sur les ressources en terres accélère le processus de dégradation de ces dernières. On assiste à un morcellement de plus en plus poussé et la faiblesse des revenus tirés de l'arachide est compensée par une exploitation accélérée des rôniers et des manguiers.

Le manque de pâturages herbacés se traduit par une exploitation de plus en plus soutenue des pâturages aériens freinant ainsi la régénération des arbres.

Sur le plan politique, la perspective de la construction du Canal du Cayor constitue une inquiétude d'autant plus grande pour les populations qu'elles n'ont jamais été informées sur les tenants et les aboutissants de ce projet.

VI. RECOMMANDATIONS

A. Améliorations des mécanismes d'appui

1°) Canal du Cayor/disponibilité en terres cultivables du village/pression démographique

2°) Mise en place de programme de gestion de projets de reboisement pour le compte des organisations paysannes accompagnés d'activités de génération de revenus à court terme.

3°) Etablissement de parcours réservés au bétail à côté de réserves réelles en pâturage.

4°) Définition plus précise des droits d'accès et d'usage des réserves dans les villages notamment pour les villages multi-éthniques ou à activités diversifiées (en référence au Gol).

5°)Prise en compte plus harmonieuse des pratiques et expertises locales dans les décrets, en ce qui concerne les ressources naturelles.

B. Populations locales et extérieures

La population locale a une conscience claire des actions nécessaires pour la gestion des ressources disponibles.

Au niveau du Gol:

Le Gol est un espace intervillageois (Voir Carte du Gol) dont l'exploitation est faite par les trois villages de Fandène (Sérère), Mbayène Peul(Peul) et Keur Mame Marame (Wolof). La tradition orale soutient que cet espace fut une forêt très dense. Aujourd'hui la configuration de la zone laisse apparaître une steppe clairsemée où les seules espèces d'arbres sont les rôniers. Le sol est argileux dans la partie Sud et Centre et la partie Nord est essentiellement constituée des sols gravillonnaires. Le Gol est aujourd'hui utilisé par la population pastorale comme zone de pâturage en hivernage. Par ailleurs les pieds de quinquéliba qui y sont, constituent des sources de revenus monétaires pour les femmes.

141

CARTE DU GOL

19 juin 1992
Denis MBaye

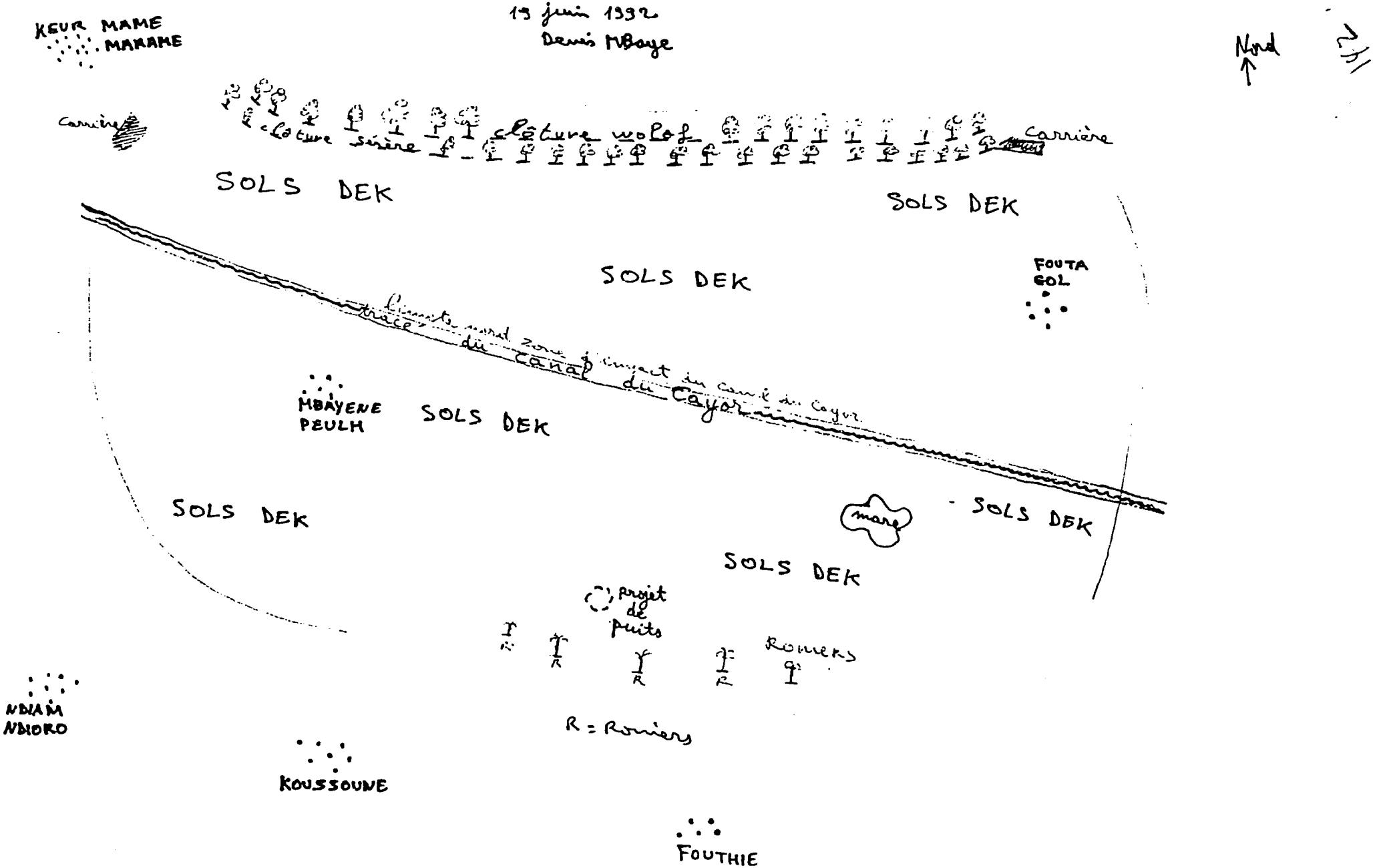

Les terres du Gol appartiennent aux populations des villages Sérères et Wolofs et les Peuls qui y sont actuellement n'ont aucun droit sur celles- ci. Comme partout ailleurs, la coexistence entre les pasteurs et les agriculteurs donne lieu ponctuellement, surtout en hivernage, à des conflits et les populations continuent de se rappeler celui qui a opposé récemment le village wolof et les populations de Fouta Gol.

Les Peuls se sont installés dans la zone depuis environ 50 ans et Aujourd'hui il semble difficile d'envisager toute idée de les exclure de tout programme de mise en valeur de cette zone. C'est la raison pour laquelle le GIE de Fandène a récemment pris l'initiative d'établir une concertation entre les trois communautés autour d'un programme d'aménagement et de gestion du Gol. A terme l'objectif de ce programme est de restaurer les sols afin d'y permettre une mise en valeur agro-pastorale. A court terme, il s'agira de mettre en place une ceinture reboisée le long des limites entre le terroir Sérère et Wolof et de confier la responsabilité de la gestion de cette ceinture reboisée aux Peuls. La fonction de gardien sera rémunérée et actuellement d'ailleurs le groupement est entrain de rechercher les moyens de constituer un fonds devant servir à cet effet.

C. Remarques générales

1- Cette étude a révélé que le concept de mise en valeur tel que stipulé dans la loi sur le domaine national, renferme des ambiguïtés en particulier dans les zones où le système de mise en valeur est de type agro-pastoral. Il n'est pas clair que l'utilisation des espaces ruraux à des fins pastorales soit explicitement considéré comme un système de mise en valeur. Outre le fait que ce flou juridique renforce la précarité de la situation des pasteurs, il peut à terme constituer une source de conflit dans l'utilisation des ressources naturelles. En effet dans le cas spécifique de Fandène où le Gol est utilisé depuis plus de 40 ans à des fins pastorales, les populations locales sérères continuent à y exercer leurs droits de propriété et les pasteurs ne bénéficient que d'un droit d'usage accordé par les sérères. Ce droit d'usage cessera dès que les conditions pluviométriques permettront à nouveau une mise en culture de ces terres.

2- La notion de terroir villageois dans le contexte de Fandène reste très élastique et relative. En effet, Fandène est constitué d'une ensemble de villages(au total 5) qui ont mis en place un système de gestion et de circulation de la terre tout à fait particuliers. Il existe en effet une juxtaposition de deux types de droits: d'une part le droit de propriété reconnu à chaque famille sur des terres dont les limites sont clairement définis et reconnus et d'autre part un droit d'usage de ces terres qui fonctionne à l'échelle du grand terroir de Fandène.

Les différents villages ont des disponibilités en terre très variables. Ainsi, les villages disposant de surplus ouvrent ces disponibilités aux villages étant en situation de déficit. Les implications de telles pratiques sont importantes en particulier en ce qui concerne la mise en oeuvre de plan d'aménagement et de gestion des terroirs villageois. En effet, l'échelle d'intervention constitue un facteur déterminant pour la réussite de ces plans et dans le cas d'espèce il apparaît que l'espace intervillageois plutôt que villageois semble être le plus pertinent' car les mécanismes de gestion et de mise en valeur sont définis à cette échelle.

3- L'impact de l'intervention des structures étatiques reste très faible dans le village, en particulier sur tout ce qui touche la gestion des ressources naturelles. Le conseil rural principal organe de gestion des ressources naturelles, reste également peu présent et ses rares interventions ont plutôt contribué à créer des situations conflictuelles; ce fut en particulier le cas avec l'affectation des terres situées dans le Gol à des personnes extérieures à la communauté. Cette situation semble avoir stimulé une dynamique interne de prise en charge communautaire des questions liées à la gestion des ressources naturelles.

Des mécanismes assez clairs sont mis en place et des institutions locales créées à cet effet. Ces initiatives semblent constituer des réactions face à l'absence de l'état. Il est important de noter ici que les populations ont une très forte conscience des effets négatifs sur elles d'une dégradation continue des ressources naturelles et se soucient en conséquence d'une conservation et d'une régénération de ces ressources. Il semble toutefois nécessaire de souligner les risques éventuels qu'une intervention des structures extérieures dans ce schéma d'aménagement pourrait avoir.

4- La perspective de la construction du canal du Cayor et la réaction qu'elle suscite au sein de la population locale montre les antagonismes possibles entre les projets nationaux et les intérêts des populations locales. Le schéma de mise en valeur du Gol actuellement à l'étude semble être une tentative pour anticiper les effets éventuels que ce projet pourrait avoir sur les populations. En effet le Gol n'a réellement pas été mis en valeur sur le plan agricole depuis des années. Cela traduit une certaine situation d'insécurité sur les droits de propriété des populations. Un schéma d'aménagement serait ainsi la preuve matérielle d'une action de mise en valeur et en même temps un moyen de sécuriser les droits traditionnels sur cette partie du terroir.

5- Les populations pastorales sont dans une situation assez précaire. En effet les populations locales continuent de faire prévaloir le droit traditionnel sur les terres du Gol qui sont utilisées depuis plus de 40 ans par les pasteurs comme zone de

pâturage. La construction future du Canal du Cayor a subitement redonné à cette zone une valeur économique certaine et réveillé des droits de propriété qui étaient en dormance. Or l'ambiguïté que recouvre la notion de mise en valeur en particulier quand il s'agit des activités pastorales, met les éleveurs dans une position inconfortable et semble constituer une source potentielle de conflit entre ces deux populations bien qu'un effort est entrain d'être fait dans le sens de la mise en oeuvre d'un schéma d'aménagement concerté.

6- La notion et la pratique de la planification locale semblent avoir pris pied dans la zone. Les initiatives actuellement dans ce sens visent à la mise en place d'un plan villageois de développement dont l'objectif essentiel est de mieux articuler les différentes interventions aux priorités des populations locales. Ceci démontre assez clairement que les besoins locaux sont bien cernés. L'appui extérieur n'est pas exclu mais celui-ci devra désormais se faire en relation aux préoccupations des populations. Toutefois il apparaît assez clairement l'existence de distorsions entre les objectifs et ambitions des populations et les ressources disponibles. L'illustration la plus vivante de cela étant l'impossibilité pour le GIE de mettre en oeuvre son plan d'aménagement du Gol du fait de son incapacité à assurer dans l'immédiat le salaire (10.000frs par mois pendant 2 ans) d'un gardien pour surveiller la ceinture à reboiser.

7- Le potentiel de mise en valeur économique d'une terre détermine en grande partie l'importance des convoitises dont elle fait l'objet. Fandène en est un exemple car depuis que la création du Canal du Cayor s'est précisée, les demandes de terres de cultures dans le terroir de Fandène se sont multipliées. Dans de telles situations, la Loi sur le Domaine National devrait servir de bréviaire pour la protection des droits des populations locales, mais la pratique semble malheureusement de plus en plus s'écarter de ce principe car le conseil rural a déjà procédé à des affectations de parcelles à des exploitants privés. Ceci constitue un exemple où la réglementation semble avoir été utilisée non pas pour protéger les droits des populations autochtones mais plutôt pour les affaiblir. L'affectation de terres à des personnes extérieures n'est certes pas exclue, mais devrait se faire en relation avec les populations locales. Les projets nationaux doivent en effet protéger les droits des populations locales.

145

Bibliograhie

Anonyme. "Economie de la Roneraie." Manuscript. nd.

Benoist, Joseph Roger. "Le Canal du Cayor au Sénégal: Un ouvrage pour le XXIe siècle." Marchés Tropicaux 9 février 1992: 368-371.

Brigaud, Félix. Histoire traditionnelle du Sénégal. Etudes Sénégalaises. no. 9 Saint-Louis. CRDS. 1962.

Diop, Abdoulaye-Bara. "Les paysans du bassin arachidier. Conditions de vie et comportement de survie." Politique Africaine no. 45 (mars 1992): 39-61.

EROS Data Center. U.S. Geological Survey. Geographic Modeling of Human Carrying Capacity from Rainfed Agriculture: Senegal Case Study. Sioux Falls, South Dakota, May, 1992.

Bellouard, P. "Le Ronier en A.O.F." Bois et Forêts des Tropiques. nd. pp. 117-126.

Centre Technique Forestier Tropical. Niger/Haute-Volta. "Note Relative au Ronier et à la roneraie du Dallol Maouri." Rédigée Par Wolfgng Gschladt, 1970.

Chevalier, A. "Le Borrasus aethiopium de l'Afrique occidentale et son utilisation." Revue Botanique Appliquée. août 1930.

Chevalier, A. "Répartition géographique et exploitation des palmiers borrassus." Revue de Botanique Appliquée. Novembre 1949: 585-592.

Chevalier, A. et R. Dubois. "Les palmiers Hypaene et Borrassus de l'Afrique occidentale." Revue de Botanique Appliquée. Fevrier 1938:93-102.

Dupire, Marguerite, Lericollais, André, Delpeche Bernard, Gastellu, Jean-Marc. "Résidence, tenure foncière, alliance dans une société bilinéaire (Serer du Sine et du Baoì, Sénégal.)". Cahiers d'Etudes Africaines 14-3 (55): 417-542.

Garin, P., Faye, A., Lericollais, A., Sissokho, M. "Evolution du rôle du bétail dans la gestion de la fertilité des terroirs sereer au Sénégal." Manuscript. 1991

Giffard, Pierre Louis. "Le Palmier Ronier (Borrassus aethiopium Mart.) République du Sénégal. Ministère de l'Economie Rurale, Centre Technique Forestier Tropical. Bulletin d'Information no. 5 juillet, 1967. Also appeared in Bois et Forêts des Tropiques no. 116, 1967: 3-13.

Gravrand, Henri. La Civilisation Sereer: Cosaan Les Origines.

146

Dakar: Les Nouvelles Editions Africaines, 1983.

Gschladt, Wolfgang. "Le Ronier au Dallol Maouri, Niger." Bois et Forêts des Tropiques. no. 145. (Septembre-Octobre 1972): 3-16.

Ndiaye, Fata. "La Saga du peuple sérère." Ethiopiques Actes du Colloque des Journées Culturelles du Sine. Fatick, 10-12 mai 1991: 38-44.

Ndiaye, Madické. "Le Ronier dans la région de Thiès: Etude géographique." Notes Africaines. 1975: 77-83.

Ngom, Biram. "La Question gelwar et la formation du Royaume du Sine." Ethiopiques Actes du Colloque des Journées Culturelles du Sine. Fatick, 10-12 mai 1991: 23-37.

Pélissier, Paul. Les Paysans du Sénégal: Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance. Saint-Yrieix: Imprimerie Fabrègue, 1966.

Portères, Roland. "Le Palmier ronier (Borassus Aethiopum Mart.) dans la Province du Baoulé, Côte d'Ivoire." Journal d'Agriculture Tropical et de Botanique Appliquée. t. VII, no. 1-2. (Janvier-Février 1965): 80-107.

République du Sénégal. Service Géographique National. Carte de Thiès. ND-28-XIV. Carte au 1:200 000. 1981

Sambou, Bienvenu. "Rapport de mission du 1 au 9 août 1986 dans la région de Thiès: Rôneraie classée de Pire et rôneraie paysanne de Fandène." Dakar, Institut des Sciences de l'Environnement.

Sambou, Bienvenu. "Rapport de mission du 21 au 28 juillet, 1986 dans la region de Fatick - Arrondissement de Fimela - Communaute Rurale de Fimela: Contribution à la recherche des facteurs de dégradation de la Réserve de la Biosphère de Samba Dia." Dakar, Institut des Sciences de l'Environnement.

Sambou, Bienvenu. Ronier (*Borassus Aethiopum*Mart.) et Roneraies au Sénégal: Etat actuel et conditions de restauration. Thèse de Doctorat de Troisième cycle en Sciences de l'Environnement. Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Faculté des Sciences. Institut des Sciences de l'Environnement. 1989.

Sambou, Bienvenu. "La Rôneraie classée de Samba Dia: Reserve de la Biosphere." Atelier pour le Montage des Projets MAB (L'Homme et la Biosphere). Mbour, Sénégal. 4-7 mai 1992. Dakar, Institut des Sciences de l'Environnement.

Sambou, Bienvenu et Jean-Baptiste Ilboudo. "Facteurs de Degradation et restauration des palmeraies." Seminaire atélier sur les "Barrages Anti-Sel et l'Aménagement des Terres Basses."

147

Ziguinchor, 16-20 décembre, 1991.

Seignobos, Christian. "Les Parades à la razzia dans la zone soudanienne au XIXe siècle: la domestication de la cueillette." pp. 355-373. Le Risque en Agriculture. By Michel Eldrin et Pierre Millevile. Paris: Editions ORSTOM, 1989.

Tochain, J. "La systématique du genre Borassus et l'extraction de la sève de B. flabelllifer." Revue de Botanique Appliquée. Septembre 1930.

Etude sur la gestion communautaire des ressources naturelles au Sénégal:

l'Etude de cas de Dankh Sène
Département de Diourbel
Région de Diourbel

14-19 septembre 1992

"Resource Management and Planning Study" (ReMAPS)

USAID/Senegal
Contract Number DHR-5453-B-00-9048-00

Composition de l'Equipe:

Mamadou Bara GUEYE, ENEA
Latyr DIOUF, ENEA
Papa Mamadou KANE, ENEA
Mme Astou Diop CISSE, Développement Communautaire, Diourbel
Demba TALL, Projet Agroforestier, Diourbel

Land Tenure Center
University of Wisconsin-Madison
1357 University Avenue
Madison, Wisconsin 53706

149

Table des Matières

I. INTRODUCTION 1

II. RAPPEL DES OBJECTIFS: 1

III. METHODOLOGIE: 3

A. Choix du site: 3
B. Composition de l'équipe: 3
C. Outils et techniques: 3

IV. PRESENTATION DE LA ZONE 5

A. Données démographiques et physiques 5
B. Histoire du peuplement 6
C. Structures sociales et gestion du pouvoir . . . 6

V. DYNAMIQUES DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES 9

A. Les systèmes de production 9
1. Inventaire des ressources 9
2. Analyse des activités 14
B. Modes d'appropriation et de gestion des ressources naturelles: 16
C. Les institutions locales et étatiques et leur rôle dans la gestion des ressources naturelles 19
1. Inventaire des institutions locales et leur rôle dans la gestion des ressources naturelles : 21
2. Le Projet Agroforestier de Diourbel (PAGF/FIDA) 23
D. Adéquation entre pratiques locales et réglementation étatique: 27
1. Compétences des communautés rurales en matière de gestion des ressources naturelles: 27
E. Dynamique des conflits sur la gestion des ressources naturelles 32
1. Les Types de conflits 32
2. Mode de reglement des conflits 34
F. Contraintes liees a la gestion des ressources naturelles 35

VI. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS: 37

A. Recommandations à l'endroit du FIDA: 37
B. Recommandations dans le sens du renforcement institutionnel des Communautés Rurales: . . . 37

VII. CONCLUSION: 39

150

I. INTRODUCTION

Une des causes fondamentales de la crise du développement rural au Sénégal, réside sans nul dans la très forte dégradation de la base de la production agricole, principale source de revenus de la majorité de la population. Cette situation est le résultat d'un long processus intégrant à la fois des facteurs naturels et d'autres tenant beaucoup plus de l'action de l'homme lui-même. La sécurisation de cette base productive passera donc par une restauration de l'environnement de la production. A cet effet, une meilleure planification et gestion des ressources naturelles s'impose.

Aujourd'hui, plusieurs projets ou programmes mis en oeuvre dans cette perspective existent et tentent de mettre en place une approche plus cohérente. Toutefois, il est important de noter que de tels programmes ne pourront réussir sans la participation des populations locales. Ces dernières ont des pratiques séculaires de gestion des ressources naturelles dont il est urgent d'étudier la pertinence et la viabilité en vue de leur valorisation dans les différents programmes en cours. IL existe déjà aujourd'hui plusieurs organisations de représentation des populations locales, impliquées à des degrés divers certes dans une dynamique de gestion des ressources naturelles. Parmi celles-ci, les communautés rurales devraient jouer un rôle très particulier. Malheureusement leurs capacités et contraintes institutionnelles ne sont pas encore suffisamment bien cernées dans le sens d'une redéfinition de leur rôle et d'une plus grande orientation de leurs actions pour une prise en charge des problèmes liés à la gestion des ressources naturelles de la communauté rurale.

II. RAPPEL DES OBJECTIFS:

Les objectifs de recherche de la présente étude de cas s'articule autour des points suivants:

* Faire l'inventaire des ressources humaines et naturelles

  -Populations et historique
  -Ressources naturelles et leur évolution

* Etudier les dynamiques de gestion des ressources naturelles:

  -identifier les activités productives
  -identifier les institutions locales et les modes de gestion des ressources naturelles
  -faire l'historique des projets de planification locale participative

151

-étudier les politiques de mise en valeur des ressources naturelles
-identifier les contraintes liées à la gestion des ressources naturelles

* Etudier l'adéquation entre les pratiques locales et les réglementations étatiques:

-analyser la réglementation disponible
-étudier la compétences des communautés rurales dans la gestion des ressources naturelles;
-identifier les modes d'appropriation et de gestion des ressources naturelles,
-étudier la dynamiques des conflits sur la gestion des ressources naturelles;

* Formuler des recommandations pour l'amélioration des stratégies de gestion des ressources naturelles.

154

III. METHODOLOGIE:

A. Choix du site:

La recherche a été menée au niveau du village de Dankh Sène, situé dans la région de Diourbel. C'est un des villages d'intervention du projet agroforestier de Diourbel. Le choix a été fait dans le souci de voir l'articulation entre les pratiques communautaires de gestion des ressources naturelles et la stratégie adoptée par le projet dans ce domaine. En effet dans les villages où il intervient, le projet choisit des paysans contacts qui devront introduire les innovations proposées par le projet. Par ailleurs, cette zone du bassin arachidier constitue l'une des régions où le phénomène de dégradation de l'écosystème a été le plus marqué du fait d'une forte tradition de culture arachidière. Ainsi les stratégies d'adaptation mises en oeuvre par les populations pour régénérer cet écosystème constitue une problématique centrale. Enfin un environnement socioculturel particulier imprime au travail des Communautés Rurales une autre dimension.

B. Composition de l'équipe:

L'approche utilisée s'appuie dans son instrumentation sur une équipe pluridisciplinaire. L'équipe était composée de 5 personnes. Dans le choix des membres de l'équipe il a été tenu compte de certains critères importants pour tout travail de cette nature: il s'agit de la diversité des backgrounds, des sexes, de la connaissance de la zone et des aptitudes individuelles en matière d'analyse et de communication. Ainsi en fonction de ces différents critères l'équipe suivante a été composée:

1-Mamadou Bara GUEYE, Socio-économiste
2-Latyr Diouf, aménagiste
3-Papa Mamadou Kane, Sociologue
4-Mme Astou Diop Cissé, monitrice rurale
5-Demba Tall, Agent Technique d'Agriculture

C. Outils et techniques:

La Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP) a été utilisée pour mener cette recherche. Il s'agit d'une méthode intensive, itérative, et rapide d'apprentissage orientée vers la connaissance de situations rurales avec un accent particulier sur la valorisation des savoirs des populations rurales. Elle met à la disposition du chercheur une série d'outils et de techniques, qui présentent l'avantage d'être de puissants supports de communication pouvant faciliter la participation des populations au processus de recherche. Certains des outils utilisés dans le cadre de cette recherche seront passés en revue:

La carte des ressources a été le premier outil utilisé après le protocole d'usage. Il a été fait avec un groupe de villageois. Son objectif était d'avoir un aperçu sur le terroir villageois, les ressources qui y existent, les modes de mise en valeur et les contraintes liées à cette mise en valeur. La carte des ressources s'est révélée comme une bonne entrée dans une étude sur la gestion des ressources naturelles car elle permet à l'équipe de dégager quelques axes essentiels qui pourraient être approfondis à l'aide des autres outils.

Le profil historique a été fait le deuxième jour avec les 2 chefs de villages de Dankh Sène 1 et Dankh Sène 2 . La perspective historique est toujours importante dans une étude sur la gestion des ressources naturelles car l'évolution des pratiques de gestion est très dynamique. Cet exercice a été également un prétexte important pour discuter avec ces personnes ressources de la situation actuelle de mise en valeur et d'exploitation des ressources. Mais comme toujours, il était souvent difficile de se rappeler les dates exactes. Mais ce qui est surtout important, c'est moins les dates précises mais l'identification d'événements passés qui continuent d'affecter encore d'une manière ou une autre les pratiques actuelles.

Le transect et le Diagramme de Venn ont été fait le troisième jour. Le transect ou lecture du terroir complète la carte des ressources mais il présente l'avantage supplémentaire de faire une observation participante de certains phénomènes. Il a été en particulier, l'occasion pour l'équipe de voir l'homogénéité physique du terroir et la disparition presque totale surtout dans la partie sud des espèces d'arbres autre que le kadd. La lecture du terroir est également une technique qui permet de mieux cerner le disponible et l'état de dégradation des ressources.

L'analyse organisationnelle faite à travers le digramme de Venn avait pour objectif non seulement d'identifier les organisations existantes et leur inter-relations mais également de voir celles qui participent ou présentent un potentiel en matière de gestion des ressources naturelles. il a été fait avec un groupe mixte de 5 femmes et de 5 hommes. L'utilisation des cartons prédécoupés de différentes tailles facilitent beaucoup le processus et dans certains cas il a été intéressant de voir que le groupe demandait de redimensionner la taille de certains cartons destinés à des organisations données.

Les techniques de classification matricielle ont encore une fois prouvé leur utilité et leur caractère analytique. Deux classifications matricielles ont été faites avec les femmes (pour classer les sources de revenus monétaires collectifs) et les paysans encadrés par le projet (pour voir leur perception sur les espèces introduites par le projet). Ces exercices ont également montré l'importance de ne pas déterminer une limite supérieure au nombre de graines choisi pour représenter le poids d'un critère

154

donné. En laissant la liberté de choix au groupe, on saisit mieux la manière dont il compare les différents éléments. Il est évident que tout le potentiel que présente cette technique n'est pas encore complètement exploré.

La carte sociale a été faite le dernier jour du fait que c'est peut être l'outil le plus sensible, car elle a été utilisée pour identifier les deux groupes extrêmes par rapport à l'appropriation foncière; à savoir ceux qui détenaient plus de terres d'une part et ceux qui étaient en situation de déficit foncier d'autre part. D'autres indicateurs ont été illustrés à travers la carte sociale: il s'agit des paysans contacts du projets et des notables membres de la commission villageoise de règlement des conflits. Ceci devrait permettre de voir si certaines fonctions importantes sont détenues par les mêmes personnes.

L'interview semi- structurée a été comme d'habitude utilisée de manière plus diffuse car tous les outils et techniques sont des prétextes pour mener des ISS. Exceptionnellement cependant des ISS exclusives ont été menées avec le président du conseil rural, le chef de CERP ou le Sous- Préfêt.

IV. PRESENTATION DE LA ZONE

A. **Données démographiques et physiques**

Dankh SENE se situe dans l'arrondissement de NDindy qui se rattache au département de Diourbel.
Il fait partie des 24 villages qui composent la communauté rurale dont il est le chef-lieu. Sa population à majorité wolof (près de 90%) est de 584 habitants. La population imposable se répartit comme suit :

- 126 habitants à Roukho
- 83 " à Thiènène.

Le village possède 65 carrés répartis entre les quartiers de Roukho (31 carrés) et Thiènène (34 carrés).
Le climat de la zone est de type Soudano-sahélien, chaud et sec, soumis à 8 mois sur 12 à l'harmattan. L'hivernage dure 3 à 4 mois avec une courbe pluviométrique assez irrégulière (296,4 mm en 1989/90; 407,4 mm en 1990/91).

Les sols sont à majorité de type dior, avec un pourcentage de deck-dior assez faible dans certaines dépressions; la vallée du Sine couvre environ 5% de la Superficie. Le terroir villageois présente l'allure d'un plateau homogène, auquel se rattachent quelques élevations dans l'axe Nord-Est.

La végétation est très diversifiée avec quelques espèces telles que le Ngeer, le Kadd principale espèce que l'on retrouve presque partout.

B. Histoire du peuplement

Comme nous le montre le profil historique, Dankh SENE fut fondé aux environs de 1450 par un chasseur Sérère du nom de Sagar SENE qui était originaire du Djolof (autre contrée historique du Sénégal). Parti un jour chercher du gibier il trouva un site à la configuration favorable aux activités agricoles et s'y installa grâce à l'accord d'un certain Abdogal MBAYE.

Ce dernier séduit plus tard par la courtoisie et le courage de Sagar, lui donna sa fille en mariage non sans avoir insisté sur l'allégeance que Sagar devrait manifester à l'égard du roi de cette époque (le damel).
L'acte d'allégeance était à chaque année renouvelé par un don au damel de fruits d'un arbre appelé "DANKH" qui devrait donner son nom au village. Massamba et Moussa les deux fils issus du mariage de Sagar SENE auraient par la suite construit chacun une concession qui sont les points de départ des deux quartiers Thiènène et Roukho. Cette scission eu deux quartiers n'a eu aucune incidence majeure dans les successions parce que l'ancêtre fondateur est devenu pour tout le monde la référence la plus authentique.

Tel que le montre le profil historique des événements successifs allaient marquer l'évolution du village et constituer autant de mutations que les anciens se plaisent à rappeler en des termes diversement appréciés.

L'incendie de 1941 en constitue un repère très significatif (une seule concession avait été épargnée). Il en est de même pour 1960 année à partir de laquelle certaines espèces locales ont commencé à disparaître: fouf, Ngniguis, dugoor, lèng... etc...

C. Structures sociales et gestion du pouvoir

Le sentiment d'appartenir à la même lignée donc à l'ancêtre Sagar SENE constitue un baromètre de régulation de l'organisation sociale. A cet effet la parenté a joué et continue de jouer un rôle majeur dans le système social du village : système patrilinéaire par essence il a été cependant marqué par la prégnance de l'Islam qui est la référence de base. Dankh SENE a un passé religieux extrêmement prestigieux du fait de son rattachement aux familles mouride et tidiane. On raconte par ailleurs les séjours effectués par les deux guides que sont Cheikh Ahmadou Bamba et El Hadji Omar dans des sites du village qui sont aujourd'hui des lieux de prière et de recueillement. Le mouridisme y est fortement représenté par le nombre d'adaptes.

Le pouvoir est incarné par les deux chefs de village qui ont mis en place un système de gestion à base consensuelle. C'est une sorte de pouvoir bicéphale qui a pu être géré depuis par

156

les descendants de Sagar ; cela permet de minimiser toute velléité de contestation du pouvoir et d'étouffer les critiques sourdes qui pourraient menacer la cohésion sociale.
Les deux chefs de village sont assistés par un conseil des anciens, compétente dans le règlement des conflits comme aussi dans les cas de déviance sociale.
Ils constituent un relais efficace des chefs de village pour la sauvegarde des valeurs ancestrales qui prévalent toujours malgré les mutations intervenues.

Il existe cependant des personnes très influentes apparamment nanties mais ne résidant pas dans le village. En général fils du terroir, ils continuent, à partir des villes où ils se sont établis, d'influer sur toute décision à caractère politique, économique ou social que le village a à prendre. Pour renforcer leur pouvoir ils ont beaucoup investi (boutiques construction), ont fait des dons (lors des périodes de soudure ou des fêtes religieuses); ce qui leur confrère le droit d'orienter à leur guise les actions pour lesquelles le village se propose de s'investir.

Dans ce village, l'espace social est homogène; la stratification sociale n'est pas très prégnante dans la dynamique des rapports sociaux; il existe cependant des personnes castées (griots, forgerons, tisserands) qui se sont néanmoins intégrées dans le système social sans aucune crainte pour leur statut.
Dankh a su tisser des rapports séculaires avec les villages avoisinants; ce réseau de rapports se concrétise par des alliances, des cérémonies culturelles (lutte traditionnelle, mariages) comme culturelles.

Profil historique
de Dankh SENE

1450	Fondation du village : Sagar SENE Dankh SENE : 2 quartiers : thiènène et Rouho
1939	Guerre mondiale : crise économique
1941	Grande incendie qui ravagea le village (1 seule concession épargnée)
1952	Introduction de nouvelles espèces : Eucalyptus
1958	Création de l'école française
1960	Premiers signes de disparition de certaines espèces
1972	Lotissement du village
1988	Construction d'un forage équipé.

138

V. DYNAMIQUES DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

A. **Les systèmes de production**

L'espace de production ou terroir villageois est constitué par:

- l'habitat rural
- les terres agricoles
- les pâturages
- les zones non agricoles (carrière)
- les pistes rurales et parcours du bétail

Avec la disparition des forêts, l'écosystème s'est de plus en plus homogénéisé perdant ainsi une bonne partie de sa diversité écologique.

1. Inventaire des ressources

-La terre:

Elle constitue le moyen et le support essentiel de la production. Elle est notamment exploitée pour l'agriculture sous pluie. Les principaux types de sol que l'on rencontre sont, en majorité, le Dior et de façon marginale le Deck Dior dans certaines dépressions. Les terres agricoles constituent la majorité dans le terroir.

-Le couvert végétal:

Il est composé d'espèces:

* herbacées et herbeuses, espèces qui poussent pendant les 3 à 4 mois de l'hivernage : cram-cram, bara, njeumbe, sawat, nefer, ndengué, sélène, xat etc... Dans les champs ces herbes constituent l'essentiel des parasites de cultures et sont coupées lors des différentes opérations culturales (mécaniques ou manuelles).

Dans les zones non cultivées, elles constituent l'essentiel de la nourriture du bétail (pâturages, jachères, friches autour des mares temporaires etc...).

Ces espèces flétrissent (s'assèchent) 1 mois après l'hivernage et deviennent de la paille qui est coupée par les paysans pour l'habitat et l'embouche familiale ou broutée par les animaux en divagation (pâturages secs)

* arbustives: on rencontre le Nguer essentiellement qui est coupé pour bois de chauffe par les femmes et autres utilisations domestiques.

159

D'autres arbustes existaient comme le rat, le dugoor, le kel, le deem, le suuruur (acacia seyal) etc... Mais elles sont disparues du fait de la sécheresse de la dendro-énergie (combustible domestique) et de la mécanisation agricole.

* arborées : il y a actuellement la prédominance nette des Kadd. On rencontre par ailleurs le sump (Balenites Aegyptiaca) et le singue (Acacia tortillis)

Voo

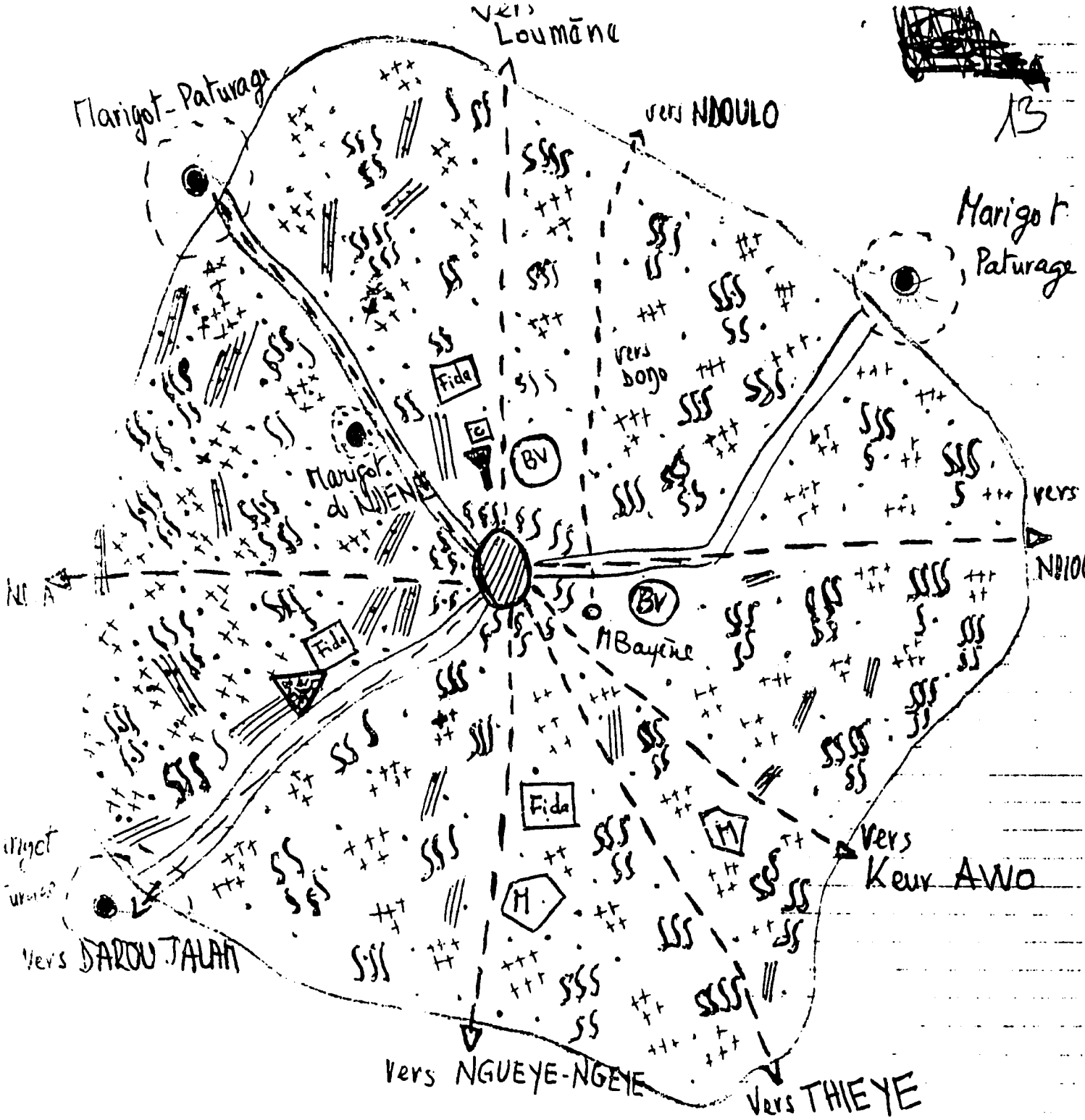

Carte des Ressources de DANKH-SENE (MARP 92)

N
O E
S

- Piste inter-village
- Piste Parcours du bétail
- Fida — Champ Fida
- M — champ de manioc
- BV — Bois de village
- Forage équipé
- C — cimetière
- Marigot et Paturage
- SS — champ d'Mil Souna
- +++ — Champ d'arachide + niébé
- Jachères
- carrière
- espèces arborées et arbustives

TRANSECT - DANKH SENE

SW	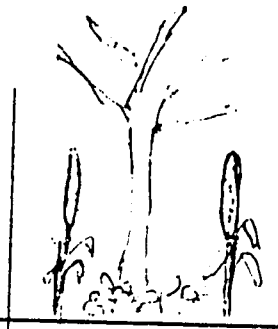		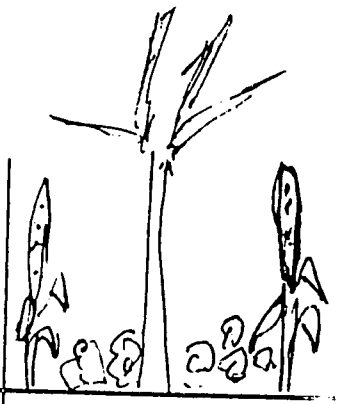
OCCUPATION DE L'ESPACE	Agriculture (mil - arachide et un peu de niébé	- Agriculture (mil) - reboisement - habitat - infrastructures	Agriculture : mil - arachide jachères
LES SOLS	DIOR (essentiellement)	DIOR	- DIOR - Deck-Dior dans les dépressions
LA VEGATATION	arbustive : Nger arborée : - Kadd - Sump	arborée : - Kadd - Neem - Prosopis - Singue - Baobab	- Herbacée : plus dense arbustive : Nguer arborée : - Kadd/plus dense - Sump
LES CULTURES	- L'arachide domine - mil - jachères presque inexistants - niébé faible	Le mil domine - peu d'arachide	- L'archide domine - mil - jachères plus emportantes - niébé faible
LES PROBLEMES	- Sols plus dégradés (pas de fertilisation. Végétation pauvre sauts) (bois de chauffe et élevage	L'habitat ronge l'espace agricole le plus riche. - Déboisement intense - Reboisement difficile (diragation des animaux	. Le couvert végétal est menacé par les coupe et émondages pour l'élevage et les besoins domestique . Le manque de fertilisants au

162

La surexploitation de certaines espèces pour la dendro-énergie ou comme pâturage aérien entraine leur raréfaction ou leur disparition totale du terroir. Pour d'autres espèces la pharmacopée est la cause principale de leur disparition (coupes racines, écorchures, effeuillage, coupe de bourgeons etc...

Les 8 à 9 mois de saison sèche donnent l'occasion aux animaux en divagation de brouter les jeunes pousses, les bourgeons des plantes, empêchant toute régénération naturelle de certaines espèces rares ou fragiles ou espèces locales.

Pour juguler cette déficience de la régénération naturelle (rythme de déboisement plus rapide que celui de reboisement), des programmes de protection et de repeuplement d'espèces locales comme le Kadd et le Singue sont initiés mais aussi d'introduction d'espèces exotiques comme le prosopis s'ajoutant aux neems et cassias siaméa introduits avant l'indépendance. 3 bois de village sont déjà réalisés avec essentiellement des espèces exotiques: encalyptus et prosopis.

La dégradation de la couverture végétale a des conséquences directes sur le sol: appauvrissement, érosion éolienne et hydrique, ensablement des quelques dépressions etc...
Ainsi le paysage rural s'est beaucoup transformé dans le sens de son appauvrissement et de la diminution des ressources et des fonctions de l'environnement.

On peut noter cependant que la partie Sud-Est est plus dégradée que la zone Nord, où les terres y sont plus nombreuses, les jachères plus grandes et la végétation arborée plus dense.

- L'eau de pluie:

La saison des pluies dure 4 mois maximum (Juillet Octobre) ; on se situe ici sous l'isohyète 400-500mm, avec de très fortes irrégularités des pluies aussi bien dans l'espace que dans le temps;
Il existe 3 grandes mares (1 au Nord, 1 au l'Est, 1 au Sud) qui se remplissent pendant la saison des pluies et suppléent le forage dans l'abreuvement du bétail pendant une bonne partie de l'hivernage.

- Les nappes souterraines :

* La nappe superficielle ou phréatique initialement peu profonde baisse et atteint aujourd'hui 45m. Elle tend même à disparaître du fait de la baisse de la pluviométrie (défaut de recharge). Plusieurs puits qui captaient cette nappe sont aujourd'hui presque à sec ou subissent l'intrusion d'autres nappes plus salées quand ils sont curés.

163

* La nappe profonde, elle, est captée par 1 forage construit en 1987. Ce forage sert essentiellement à l'alimentation en eau des hommes et du bétail du village et des petits villages environnants. L'eau étant assez saumâtre, le forage n'a pas développé les activités maraîchères malgré sa grande capacité d'exhaure et de stockage.

- Les ressources du sous-sol

La seule ressource connue est la carrière latéritique. L'étendue exacte n'est pas connue, mais elle est déjà exploitée dans les constructions en dur.

2. Analyse des activités

Les activités dominantes sont l'agriculture sous pluie et l'élevage. Des activités secondaires telles que le commerce, l'artisan, le maraîchage constituent des tentatives de diversification.

- Activités productives

* L'agriculture pluviale:

Elle est tributaire de la pluviométrie et concerne l'arachide principale culture de rente, le mil culture vivrière et aussi de rente, le niébé.

Les alentours immédiats du village sont le domaine du petit mil (souna) tandis que l'arachide règne en maître dans les champs plus éloignés du terroir. Cependant la rotation mil arachide est presque systématiquement pratiquée sur ces derniers champs remplaçant le système de culture traditionnelle mil/ arachide/ jachère avec association de niébé et bisap. Il est toutefois bon de noter que l'arachide s'est beaucoup étendue au moment du programme agricole (crédit). Dès la suppression du crédit intrant le mil a repris le dessus sur les autres spéculations. On note un retour progressif de l'arachide avec le retour des pluies et la reconstitution progressive du capital semencier.

L'introduction de l'arachide et le machinisme agricole qu'elle a entraîné ont nécessité la mise en valeur de superficies plus importantes. L'explosion démographique aidant, le disponible foncier a atteint vite ses limites. Pour maintenir le niveau de la production, les jachères furent réduites à leur strict minimum, si elles ne sont pas simplement abandonnées dans certains zones. La surexploitation de ce capital foncier fit baisser les rendements et se répercuta sur la couverture végétale dont la dégradation est au centre de la problématique du développement de la zone. Elle a fait un effet boomerang sur toutes les autres activités du terroir:

- difficultés de l'élevage (manque de pâturages) difficulté pour le bois de chauffe (dendro-energie), fragilisation du sol,

164

surexploitation des reliques boisées, diminution de toutes les fonctions sociales des végétaux, alimentation (cueillette de fruits et feuilles, chasse), tradithérapie (pharmacopée) etc... Aujourd'hui aussi plusieurs cultures ont disparu: sorgho,sanio, kongosan, tigne etc...

Les tool keur, essentiellement cultivés en manioc ont disparu faute de main-d'oeuvre et de bonne volonté des jeunes. Les vieux sont nostalgiques mais comme ils ont dit "Bekiit du naaw niaari tund" c'est à dire que le vieux ne peuvent plus continuer à faire les lourds travaux qu'il faisaient quand ils étaient jeunes.

*L'élevage : rencontre essentiellement un problème de pâturages.Les zones de cultures s'étendent et colonisent tout l'espace cultivable au détriment des activités pastorales.
Le cheptel ou ce qu'il en reste est presque toujours relégué durant tout l'hivernage hors du terroir. Quant aux petits ruminants, ils sont aussi de plus en plus dirigés vers ces mêmes zones avec la rareté des jachères et des friches près des maisons. Le premier qui participait avec la couverture végétale à l'amélioration du sol par la formation de l'humus, est complètement rejeté hors du terroir cultivé, pendant la saison sèche.

Les quelques bouses de vaches sont collectées par les femmes et les enfants pour les besoins de chauffage domestique.

*Le maraîchage: est une activité qui a été tentée dans le village par les élèves de l'école élémentaire et les femmes.
Elle est principalement limitée par le manque d'eau douce et les difficultés d'exhaure. Avec la baisse de la nappe phréatique cette activité est compromise. Cependant elle est encore bien souhaitée par les populations.

- Autres activités

* L'arboriculture : elle est récemment introduite par les structures d'encadrement du monde rural (CERP, Fida) - 3 bois de villages ont été crées mais le taux de survie est relativement faible faute de suivi et de protection efficace.
Trois contraintes majeures pèsent sur la réussite de ces bois de village :

- la protection peu efficace des plantes (clôture faible)
- la disponibilité de la terre pour les femmes et les jeunes pour ce genre de projet
- les espèces utilisées qui ne sont pas toujours en rapport avec les préoccupations essentielles et immédiates des populations (exemple la dendro-énergie).

* La cueillette: elle était le fait des femmes et des enfants. C'était une activité qui occupait une place importante

165

dans la communauté villageoise.

Elle servait à compléter le vivrier de base qu'était le mil et le sorgho. Toutes les sauces étaient faites à base de feuille de thiakhat (herbacée) de sump (arbres) etc... Les fruits sauvages comme le new, le sump, Balanites aegyptiaca, le aloom pommier du cayor (diospyros nespitiformis), le baobab (Adansonia digitate), participaient pour beaucoup à l'autosuffisance alimentaire et à l'amélioration quotidienne de la nutrition.

C'est une activité qui a presque disparu du fait de la rareté de ces espèces. Elle est aujoud'hui remplacée par la corvée de bois pour les femmes et la recherche de bouses de vache pour enfants, ce qui les détourne davantage des activités économiques et éducatives.

Ainsi la décadence de l'économie locale a pris source dans la dégradation de l'environnement physique. Aussi, de cause à effet, toutes les activités liées aux ressources naturelles ont-elles périclité entraînant avec elles toutes les donnés socio-économiques compromettant le bien-être des populations. Ces effets répulsifs sont à l'origine d'un exode rural massif des actifs du village diminuant davantage le potentiel humain sur lequel devra s'appuyer les actions de rénovation ; cet exode se justifie car comme le disait les chefs de village "Amuloo wutiwoo yalla santuko ken" "Personne n'est tenu de rester sur place s'il n'a rien".

B. Modes d'appropriation et de gestion des ressources naturelles:

Le village de Dankh Sène a été originellement créé par des sérères mais le contact très ancien entre cette communauté et les wolofs du baol a finalement modifié le système de gestion des ressources naturelles, bien que l'on note la survivance de quelques pratiques de gestion du terroir spécifique au milieu sérère. C'est ainsi que l'on note toujours l'existence de paliers distincts. La ceinture immédiate du village est toujours réservée à la culture du mil, et reste peuplée de baobabs, tandis que les terres les plus éloignées sont réservées aux autres cultures en association avec le mil également, et aux pâturages.

Comme dans tous les villages du vieux bassin arachidier, la terre a été acquise par les premiers occupants par le droit de feu. Les communautés venues ultérieurement rejoindre les fondateurs ont eux obtenus leurs terres par droit de hache conféré par les premiers fondateurs. Il semble que malgré les survivances de quelques pratiques liées au système foncier sérère, la tenure foncière wolof semble être de rigueur. Le système de succession est patrilinéaire; c'est à dire que les fils héritent directement la terre de leur père. Ce droit n'est cependant reconnu qu'aux

seuls héritiers mâles car même quand les descendants directs sont seulement des femmes, le droit d'héritage de la terre est automatiquement transféré aux frères du propriétaire. Cette disposition semble être dictée par le souci de la préservation des ressources foncières à l'intérieur de la même famille ou du clan. Ainsi les femmes peuvent avoir le droit d'exploitation mais non celui de la possession et dans le premier cas, les terres exploitées sont affectées généralement par le mari et non le père.

Il faut souligner cependant que parallèlement au droit d'appropriation individuelle, il existe un système collectif plus diffus de contrôle et de circulation de la terre. Il a été noté en effet une inégale répartition des terres entre les différentes familles (voir carte sociale) mais en particulier entre les descendants des familles fondatrices et les autres. Toutefois, il existe un système de circulation assez intéressant qui permet aux carrés en situation de déficit foncier réel d'emprunter des parcelles aux autres. Toutefois, l'avènement de la loi sur le domaine national a introduit de nouvelles stratégies de sécurisation de la propriété. En effet le prêt d'une même parcelle ne peut dépasser deux ans. Ce garde-fou est instauré pour éviter que l'emprunteur ne puisse faire valoir, au nom de la loi sur le domaine national, un droit à l'appropriation de la parcelle. Les autres dispositions acceptées par prêteur et emprunteur concernent l'impossibilité pour ce dernier de toute forme de mise en valeur (ex.plantation d'arbres) autre qu'agricole de la parcelle durant la période que couvre le prêt.

En outre, toujours dans le souci de sécurité quand le prêteur n'est plus en mesure d'exploiter sa parcelle (vieillesse par exemple), le contrat de prêt ne peut être valide qu'avec l'aval du conseil des notables du village. Dans la plupart des cas, le prêt n'est assujetti à aucune condition particulière sinon celle de rendre la parcelle à son propriétaire à la fin du contrat. Ceci montre que ces arrangements se font généralement entre parents. Dans tous les cas,la position de l'emprunteur reste assez précaire et cette situation constitue un facteur dissuasif pour tout investissement visant à une restauration à long terme de la parcelle.

En matière de gestion des ressources naturelles, il existe des dispositions dictées par les circonstances du moment. La remarque générale faite est que le potentiel foncier est en deçà des possibilités d'exploitation. Toutefois un certain nombre de contraintes ont fait qu'aujourd'hui tout le disponible foncier n'est pas exploité. Les raisons avancées tiennent à deux facteurs essentiels: la baisse de la pluviométrie et les difficultés d'accès aux facteurs de production en particulier les semences. Cette situation est de l'avis des populations très conjoncturelle et disparaîtra dès que les conditions auront permis un retour des pluies et un accès plus facilité aux semences.

Il semble d'ailleurs que la pratique de la jachère avait presque disparu dans le passé. Ceci montre donc toute la pression exercée sur les ressources naturelles en particulier la terre. La principale conséquence en est un état assez avancé de dégradation des ressources. La population arborée a été fortement affectée par ce processus de dégradation et on note aujourd'hui que les principales espèces arborées qui peuplaient le paysage dans le passé ont presque toutes disparu à l'exception du kadd dont la survie semble être liée à l'existence de régles très anciennes de gestion et de conservation de cette espèce dont les vertus sur le sol sont connues des populations depuis des millénaires. D'ailleurs l'imagerie populaire soutient que (juroom yaari kadd ci tool, saq la) c'est à dire "sept kadd dans un champ permettent de remplir un grenier". Cependant on note que le phénomène de déboisement qui a éliminé les autres espèces se tourne inexorablement vers le kadd, car actuellement, cet arbre constitue la principale source de combustible pour les femmes et il existe aujourd'hui une certaine complicité entre les femmes et les éleveurs autour de ce phénomène.

Plusieurs témoignages montrent en effet que pour obtenir du bois, certaines femmes vont jusqu'à rémunérer des éleveurs pour l'émondage des kadds. L'éleveur se trouve ainsi doublement avantagé. Dans le passé, pourtant certaines espèces telles que le kadd, le tamarinier, le baobab et tous les autres arbres fruitiers étaient très protégés et aucun émondage n'était autorisé. Le kadd a d'ailleurs toujours fait l'objet d'une appropriation privée assez rigide contrairement aux autres espèces dont l'exploitation était plus libre.

Par ailleurs un autre phénomène remarquable est la disparition des "toll keur" qui étaient traditionnellement situés non loin de la maison (d'où son nom) et qui étaient clôturés pour servir en général de champ de manioc. Ces champs étaient ainsi protégés contre l'érosion éolienne et contre l'action dévastatrice de l'homme. La disparition de ces champs semble provenir en grande partie de la disparition des espèces qui servaient de haies vives (salanes par exemple), des vols fréquents de manioc et des contraintes de main d'oeuvre. Cette dernière contrainte semble d'ailleurs constituer un facteur important dans la difficulté de retourner à la pratique du tool keur.

Les seules "propriétés communes" dans la zone sont les zones de parcours et les pâturages. La localisation des zones de pâturages semble essentiellement dictée par la proximité des marigots. Il existe trois zones de pâturages situées toutes autour de mares temporaires. Il ne semble pas exister de relations conflictuelles entre les agriculteurs et les éleveurs qui sont plutôt des bergers gardant les animaux des villageois. Par ailleurs l'élevage n'est pas une activité importante dans la zone car la forte pression sur les terres de cultures n'a laissé aucun

espace important pour la pratique d'un élevage de taille.

IL est toutefois important de noter la très forte prise de conscience sur l'importance et les conséquences du phénomène de dégradation des ressources naturelles. Toutefois il ne semble exister ni à l'échelle communautaire ni à l'échelle individuelle, des solutions endogènes mises en pratique. Les quelques initiatives de protection et de régénération des ressources naturelles, menées d'ailleurs sur une base sélective, ont été introduites par le projet agroforestier(Voir plus haut).

C. Les institutions locales et étatiques et leur rôle dans la gestion des ressources naturelles

Diverses institutions locales comme étatiques sont repérables dans la zone de Dankh SENE; chacune d'elle fonctionne de manière spécifique dans le contexte du développement socio-économique du terroir.

Figure X:

Diagramme Venn des Institutions de Dankh Sène

Etude de Cas de Dankh Sène

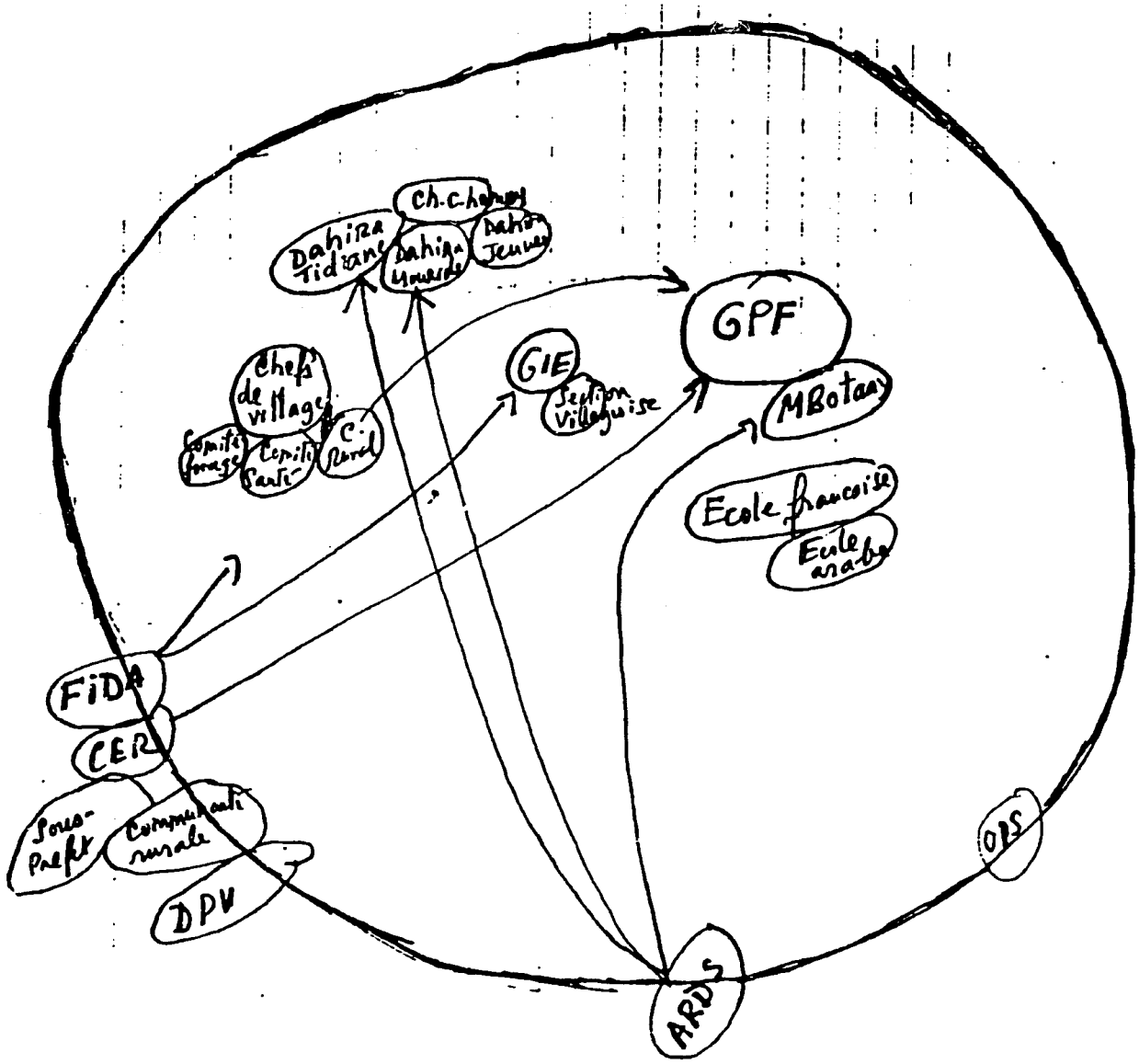

1. Inventaire des institutions locales et leur rôle dans la gestion des ressources naturelles :

Comme le montre le diagramme de Venn, le Groupement de Promotion Féminine constitue l'institution locale la plus significative et la plus représentative dans le concert des institutions évoluant dans la zone. Ses activités aussi diverses que variées s'articulent parfaitement aux préoccupations de la femme rurale de Dankh et même des environs. Le Groupement est affilié à la Fédération des groupements qui couvre 24 groupements dans la communauté rurale.

Des difficultés énormes se sont dressées sur leur route et ont tendance à hypothéquer leur épanouissement mais aussi la participation positive qu'elles pourraient avoir dans le contexte de la gestion des terroirs. En effet elles sont tributaires d'un environnement précaire accentué par les phénomènes tels que la sécheresse, la baisse de la pluviométrie, qui ont entraîné une série de conséquences dont les plus marquantes sont le manque de terre, de bois de chauffe, et de débouchés pour leurs produits. Il s'y ajoute un manque de suivi et d'encadrement, indispensable à la maîtrise par les femmes des mécanismes de gestion et d'organisation.

Il faut dire que le FIDA partenaire présumé des organisations de la zone n'a pas encore clairement mis en place avec les femmes, de programme précis sur la gestion des ressources naturelles. Les conséquences d'une telle approche sont la recherche pour les femmes d'autres alternatives de survie: c'est ainsi qu'elles agressent fortement l'espèce Kadd en se payant les services des éleveurs Peuls; cette pratique jugée dangereuse par les hommes handicape le paysage agro-forestier de la zone et réduit les chances d'un rééquilibrage écologique. Par ailleurs comme le montre la classification matricielle ci-dessous ,les femmes sont déjà engagées dans une série d'activités collectives génératrices de revenus.

Le groupement des femmes malgré son dynamisme n'a pas réussi (faute de formation et d'information) à nouer des interrelations pertinentes avec les autres institutions en l'occurrence le conseil rural, les GIE et sections villageoises ou les associations des jeunes. Le diagramme de Venn nous montre un système de relations pas très denses et très sectorialisées entre organisations internes. Quant à celles existant hors de la zone leurs actions sont jugées qualitativement faibles du fait d'une approche impliquant très peu les populations.

Classification matricielle des sources de revenus monétaires collectifs des femmes:

	Arachide	Mil	Huile	Embouche	Crédit	Moulin
DIFFICULTES						
REVENUS (SOURCE DE REVENUS)						

172

Le CER a aussi été critiqué pour n'avoir pas trouvé des réponses appropriées à la problématique de gestion des ressources en ne favorisant pas le renforcement des actions du groupement des femmes comme l'association des jeunes. L'une et l'autre organisation constituent pour la zone une potentialité énorme et des structures sur lesquelles le CER comme le Fida peut s'appuyer dans sa recherche de solutions au problème posé par la dégradation du couvert végétal.

Le tableau sur la classification matricielle des revenus monétaires collectifs montre combien il devient urgent par les structures telles que le Fida de pallier aux dysfonctions organisationnelles du groupement des femmes et d'aider les jeunes à réfléchir sur des projets porteurs susceptibles de les impliquer dans la gestion des ressources du terroir.

2. Le Projet Agroforestier de Diourbel (PAGF/FIDA)

Le projet agroforestier de Diourbel (PAGF) a été initié dans le département de Diourbel pour aider à la restauration du paysage agraire de la région dont la dégradation a atteint de sérieuses proportions.

Le projet a orienté ses actions vers :
- la restauration et l'enrichissement des sols dégradés et appauvris
- la protection concomitante des sols contre l'érosion et la dégradation
- la participation des populations (par les GIE, GPF)
- le réaménagement des espaces des terroirs villageois.

Les composantes du projet s'articulent autour de six axes :
- les activités agro-forestières
- les périmètres irrigués maraîchers
- le volet crédit
- l'assistance technique à la CNCAS
- l'appui aux structures d'encadrement (CER)
- la recherche-développement.

La communauté rurale de Dankh Sène fait partie des zones concernées par le projet qui encadre 25 paysans dans le village de Dankh. Les paysans choisis étaient assujettis à des tâches telles que les fosses compostières et la clôture des parcelles d'expérimentation. Ce préalable est une des conditions fixées par le projet qui devait ainsi assurer le suivi/encadrement par le relais de ses agents en charge de la zone. Des problèmes ont vite surgi et leur origine découle des axes suivants :

- les paysans n'ont pu disposer de matériel adéquat pour les activités de reboisement ;

173

- l'eau de la zone qui a une forte teneur en sel ne favorise pas les maraîchage et l'arboriculture,

- les espèces choisies par le projet n'ont pas toutes fait l'unanimité (le sing notamment).En effet comme le montre la classification matricielle des espèces introduites par le projet, le degré de préférence du Sing reste très faible comparé à celui du kadd. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les paysans eux mêmes s'interrogent sur les raisons ayant guidé ce choix par le projet alors qu'il existe d'autres espèces locales plus versatiles et plus utiles que le Sing. Ceci montre toute l'importance d'une valorisation du savoir local dans le choix des innovations car la réussite des actions de régénération de certaines espèces dépendra de l'utilité que les populations en attendent.

- le système de crédit mis en place dans le cadre du GIE est jugé trop rigoureux (les paysans ont jeté leur choix sur le crédit individuel avec un taux d'intérêt moins contraignant),

- le système technique de régénération est remis en question (les paysans estiment meilleure la régénération naturelle plutôt qu'une régénération artificielle aux conséquences importantes (manque de suivi d'entretien des paysans),

- la formation et l'information (volet sensible du projet) n'ont pas mobilisé les paysans qui le considèrent trop verticale par rapport au savoir local qui en constitue le complément,

- les produits phytosanitaires considérés comme indispensable par les paysans ont toujours fait défaut.

Comme nous pouvons donc le constater, il est possible d'améliorer la démarche du Projet dans le sens d'une grande implication des populations dans les choix techniques et organisationnels.

Il y a lieu d'insister sur les organisations de base (Groupement Féminin, Association des jeunes) qui constituent une potentialité réelle pour la zone de Dankh. Le Fida peut s'appuyer sur ces groupes très représentatifs et initier avec eux la démarche participative de gestion des ressources naturelles. En effet comme précédemment indiqué les femmes constituent le groupe social le plus vulnérable face à la dégradation progressive du capital agro- écologique: forcées de gérer leur ménage elles ne trouvent d'autre source que dans l'émondage des kadd. Aujourd'hui la problématique de l'approvisionnement du village en bois de chauffe doit être une préoccupation centrale du Projet au niveau de ce village. Sinon les actions menées actuellement dans le sens d'une régénération naturelle risquent, à terme d'être annihilées. Cette action devra faire partie d'un programme précis sur la gestion des ressources naturelles destiné aux femmes.

Il en va de même pour l'autre groupe; celui des jeunes (force de travail importante) qui ne trouvent actuellement d'autre alternative que dans l'exode. Le Fida peut s'atteler à les organiser pour les entraîner dans la dynamique de gestion des ressources qui est son crédo.

175

Classification matricielle par les paysans contacts des espéces introduites par le PAGF

	PROPOSIS	SING	KADD
CROISSANCE	.... (20)	.... (10)	... (3)
RESISTANCE	..... (5)	.... (15)	.... (20)
UTILITE DOMESTIQUE	.... (10)	... (3)	.... (20)
FERTILISATION	.. (2)	.. (2)	.... (30)
PREFERENCE	.... (10)	..... (5)	.... (40)

176

D. Adéquation entre pratiques locales et réglementation étatique:

1. Compétences des communautés rurales en matière de gestion des ressources naturelles:

La réforme administrative est entrée en vigueur dans la région de Diourbel en 1976. La loi sur le domaine national plus connue sous le nom de loi 64-46 constitue la composante foncière de la politique de décentralisation. En matière de gestion des ressources naturelles, les attributions essentielles du Conseil Rural, sont l'affectation et la désaffectation des terres, la délimitation des zones de parcours et la lutte contre les feux de brousse.
En matière de gestion foncière, une remarque faite ailleurs s'est vérifiée dans la communauté rurale de Dankh Sène. Il s'agit en effet du fait que l'essentiel des décisions en matière de gestion des terres sont prises au niveau du village et que le CR n'est saisi qu'en cas de conflit non dénoué au niveau du village. C'est pourquoi les interventions du CR dans ce domaine restent assez faibles.

Durant l'exercice en cours le CR de Dankh n'a été saisi que de deux cas dont l'un opposait la CR à une autre communauté rurale sur les limites physiques des terroirs de ces deux CR. Un phénomène intéressant et particulier à la région de Diourbel est le rôle prépondérant des marabouts dans les décisions concernant la gestion des terres. Ces prérogatives ne procèdent pas du droit mais plutôt du pouvoir reconnu au marabout. Il est en effet évident que les marabouts étant donné le rôle économique important qu'ils jouent dans cette zone, en particulier en ce qui concerne la production arachidière, ne peuvent se détourner de la gestion d'une ressource aussi importante que la terre qui constitue en réalité la base de leur appareil de production.

D'ailleurs leur influence bien que diffuse n'en reste pas moins importante en ce qui concerne le choix des membres des conseils ruraux. C'est d'ailleurs ce qui explique que les effectifs des différents conseils ruraux des cinq communautés rurales de l'arrondissement de Ndindy, ont été modulés. En effet selon la taille des communautés rurales, le nombre de conseillers doit être de 12, 15, 18 ou 21 alors qu'on a observé , pour prendre en compte les choix de certaines personnes désignées par les marabouts un léger réaménagement des effectifs des conseils ruraux dans l'arrondissement (24 à Ndindy, et 20 pour les quatre autres CR). Bien qu'il existe quelques conflits (voir plus loin) mettant en jeu les marabouts, le rôle que jouent ces derniers dans la gestion des ressources en terres, ne semble pas être mal perçu par les populations. Il semble cependant que le répit constaté en particulier en ce qui concerne les conflits fonciers n'est que conjoncturel et qu'un retour des pluies et un accès plus facilité

aux semences d'arachide, en augmentant la pression sur la terre pourraient conduire à une résurgence des conflits.

Le domaine où le conseil rural semble avoir le plus de problème est sans doute celui de la délimitation des parcours de bétail et zones de pâturages. La procédure normale consiste à négocier avec les villages concernés pour l'affectation de parcelles à cet effet, mais étant donné qu'assez souvent l'élan volontariste n'existe pas, le conseil rural procède à des désaffectations de force. Même si cela peut être légal, il n'en demeure pas moins une source potentielle de conflit. Mais encore un fois le caractère très secondaire de l'élevage dans la zone a fait que généralement on note de très rares cas de conflits.

Un autre problème latent qui existe est le conflit de compétence entre les chefs de villages et le président de CR. En effet, il semble que les prérogatives ne sont pas bien cernées en particulier en matière de gestion des terres et de récupération de la taxe rurale. Quand le premier est légalement reconnu au CR, le second semble être du ressort du chef de village. Toutefois en matière de gestion des terres, les règlements à l'amiable sous la supervision du chef de village et du conseil des notables semblent privilégiés au détriment du recours au CR. Pour ce qui concerne la récupération de la taxe rurale, le rôle des présidents de CR est très actif. A ce propos d'ailleurs une série de cinq séminaires de formation ont été organisés cette année par la sous- préfecture et regroupant les chefs de villages et les conseillers ruraux. Les relations normalement horizontales entre le Cr et le chef de village tournent autour du principe suivant: Le Conseil rural ordonne et le chef de village applique. Un exemple est que le conseil rural ordonne la récupération de la taxe rurale et les chefs de villages collectent cette taxe.

En matière de gestion des terres d'ailleurs pour anticiper sur les éventuels conflits, une commission domaniale composée de 5 conseillers ruraux a été créée. Son rôle au sein du conseil rural est de régler tous les conflits. Mais on note cependant que les conseillers ruraux considèrent leurs attributions en matière foncière assez limitées dans la mesure où aucun droit ne leur est explicitement reconnu en ce qui concerne la surveillance et la gestion des arbres. Ils ne disposent donc d'aucun pouvoir répressif à l'instar de l'administration des Eaux et Forêts.

Une contrainte essentielle qui bloque le fonctionnement et l'efficacité des conseils ruraux est la faiblesse des budgets. Le budget de l'exercice en cours de Dankh Sène est de l'ordre de 1.700.000FCFA (A titre de comparaison certaines communautés rurales de la région de Thiés ont des budgets qui tournaient autour de 15 à 17 millions par an). Les autres communautés rurales de l'arrondissement ont des budget similaires. Cette situation pose le problème de la viabilité économique des CR et de la pertinence de leur découpage. La conséquence est que les investissements des CR

178

ne sont que de simples saupoudrages sans impact important sur les communautés.

D'ailleurs les CR semblent aujourd'hui privilégier les investissements en réparation au détriment des financements de projets, car ils soutiennent qu'avec de telles enveloppes budgétaires il est difficile de satisfaire les multiples demandes des différents villages (24 dans la CR de Dankh Sène). Par ailleurs la plupart des projets productifs(poulaillers collectifs, maraîchage, etc..) financés au démarrage de la réforme dans la zone ont échoué faute de suivi ou tout simplement pour des raisons d'inadaptabilité car la majorité des projets étaient implantés surtout pour récompenser les villages qui avaient recouvré leur taxe rurale. En matière de gestion des ressources naturelles, seule une enveloppe de 100.000 F a été prévue pour le reboisement.

La faiblesse des budgets procède en plus de la faible taille de la population, de pratiques courantes de sous estimation de la population imposable à déclarer. L'effet pervers des faibles budgets est que paradoxalement, il constitue un facteur dissuasif de payement de la taxe. En effet les populations ne voyant pas l'impact de la taxe rurale sur leur communauté ne sentent pas la nécessité de déclarer toute leur population imposable.Il se crée ainsi un cercle vicieux (Pas de taxe rurale-----> pas d'investissements importants---->pas de taxe rurale).Pourtant la CR de Dankh a un taux de récupération de 100% mais appliquée malheureusement sur une population déclarée très faible.

Un autre phénomène qui semble encourager cette situation est le recours au fonds de concours. En effet, ce fonds est destiné à venir en appui aux CR qui ont des budgets faibles et qui ont un taux de récupération de 100%. Cette subvention peut atteindre 5 millions de francs. Ainsi la sous estimation de la population imposable peut permettre à certaines CR d'en bénéficier. En outre, certains présidents de CR peuvent prendre sur eux, de compléter le payement de la taxe (souvent sur crédit accordé par des commerçants) si le taux n'atteint pas 100% afin de pouvoir faire bénéficier leur CR de cette subvention. C'est pourquoi les taux de récupération de 100% doivent être souvent pris avec circonspection car ne traduisant pas toujours un effort collectif de payement de l'impôt.

Toutefois comme le notent les Conseillers Ruraux,cette pratique a des effets négatifs sur la population car le choix de l'implantation de certains projets (Ex. implantation de forages par l'ETAT ou des ONG) est fait en fonction de la population. Ainsi certains villages se sont vus privés dans le passé de projets, car les recensements administratifs effectués avaient fait ressortir des populations faibles.

Alors que faire?

179

L'idée du président de la CR de Dankh semble assez porteuse et consiste à mettre à la disposition des CR des projets qui permettent de contourner le problème de la sous estimation des effectifs. Un exemple donné est un projet de crédit semences où les quantités à accorder seraient fonction de la population active du carré. Dans de tels cas les chefs de carrés n'auraient plus intérêt à ne plus déclarer leur effectif. Par ailleurs l'accès à ces crédits serait conditionné par le payement de la taxe rurale. L'idée est certainement à affiner davantage, mais on voit là une piste qui permettrait de réconcilier les CR aux populations.

Cependant les CR rencontrent également d'autres difficultés. Le problème de la formation des conseillers ruraux est devenu une question centrale en particulier dans cette deuxième phase de la réforme administrative et territoriale. Depuis la mise en place des CR de Ndindy en 1976, les premières sessions de formation ont été tenues cette année. Comme signalé plus haut la sous-préfecture en relation avec le CERP a organisé cinq sessions de formation. Or le renforcement institutionnel des CR passera forcément par la formation des Conseillers. Les besoins sont explicites et importants et une provision budgétaire est d'ailleurs faite chaque année mais les montants sont généralement utilisées à d'autres actions.

La question de la représentation, au sein des conseils ruraux des organisations économiques et de certains groupes sociaux est également devenu un problème d'actualité. En effet, 1\3 des conseillers doivent provenir des organisations économiques mais jusqu'à présent on retrouve uniquement les représentants des coopératives. Or l'espace rural est maintenant occupé par différentes formes d'organisations économiques (GIE, Associations villageoises de développement, etc..) souvent plus viables et plus représentatives que les coopératives, mais jusqu'à présent elles n'arrivent pas à faire leur entrée dans les conseils ruraux. Or elles pourraient servir de supports économiques importants aux communautés rurales. En outre, on note une très faible représentation des femmes dans les conseils ruraux . Sur les 104 conseillers de l'arrondissement, seuls 8 sont des femmes.Pourtantla réalité actuelle est que les organisations économiques féminines sont les plus dynamiques en milieu rural et une composition sexuelle plus équilibrée des conseils ruraux pourrait permettre une plus grande prise en compte des besoins et de la participation des femmes dans les actions de développement de la CR. Un troisième groupe presque absent des Conseil Ruraux est celui des jeunes. Peut être une présence plus marquée des GIE et AVD pourrait en partie régler ce problème car ces structures sont essentiellement mises en place par les jeunes. Ces différentes organisations présentent un potentiel de mobilisation très important qui pourrait être utilisé dans le cadre de la gestion communautaire des ressources naturelles.

La non maîtrise par le CR, des interventions dans l'espace

communautaire constitue également une illustration de l'effritement du pouvoir de ces structures surtout en matière de développement. En général les structures qui interviennent dans la communauté rurale, en particulier les ONG, traitent directement avec les villages bénéficiaires des actions sans saisir au préalable l'aval du conseil rural. Les conseillers ruraux soulignent le fait que les choix de villages qui ne prend pas en compte par ailleurs le niveau de recouvrement de la taxe rurale par ces villages, peut constituer à terme un facteur dissuasif pour le payement de la taxe par les autres villages.

Le CERP qui est la principale structure d'appui aux CR est dans une situation de dénuement matériel telle que ses actions restent très ponctuelles et sporadiques.

IL y a par ailleurs le problème délicat de la motivation des conseillers ruraux, en particulier les présidents. Le travail d'administration qu'ils effectuent induit des coûts d'opportunité assez élevés. Or aucun système de compensation efficace n'est mis en place. Ceci pose un problème surtout dans le suivi des actions car assez souvent, certaines charges induites par leurs déplacements sont entièrement prises en charge par les conseillers mêmes. Or il a été noté que pour l'opération "Cartes Nationales d'Identité" actuellement en cours, la participation des présidents a été particulièrement importante à cause du système de motivation qui a accompagné cette opération.

E. Dynamique des conflits sur la gestion des ressources naturelles

Les conflits relatifs à la gestion des ressources naturelles sont relativement rares. Mais compte tenu de leur délicatesse et de leur importance, ces questions, quand elles surviennent, peuvent être particulièrement vivaces.

1. Les Types de conflits

- LA TERRE :

* Appropriation:

La terre est très anciennement accaparée selon le droit de hache. Le droit coutumier qui a été à la base des rapports de production est encore considéré comme une loi de régulation et de stabilité sociale du groupe. Malgré la loi sur le Domaine National (loi 64-46 du 17 juin 1964) le statut quo sera maintenu aussi longtemps qu'il n'y aura pas d'événements nouveaux comme décès, déménagement ou autre tentative de cession définitive de la terre à l'extérieur du village.

Il y a superposition de droits coutumiers (droit de hache et du droit moderne (loi sur le D.N). Mais pour éviter les conflits, le droit coutumier est resté la base de l'appropriation de la terre. En optant pour la stabilité, la communauté a voulu éviter les conflits fonciers. Les seuls qui sont latents sont ceux relatifs aux limites physiques des communautés rurales. La communauté rurale de Dankh Sène est actuellement en conflit avec une autre communauté rurale voisine sur les limites exactes de leurs terroir respectif.

* Utilisation:

L'utilisation de la terre peut faire naître des conflits entre la population.

Les prêts de terres sont encore pratiqués mais sont entourés de précaution: pas de prêt de plus de 2 ans ; en cas d'incapacité de mise en valeur de la terre, le prêt est "avalisé" par la communauté. En cas d'incapacité de mise en valeur correct de la terre, le conseil rural, après constat, peut procéder à une redistribution.

La régle du jeu étant acceptée par tout le monde, les conflits aussi bien dans l'appropriation que dans l'utilisation de la terre sont peu nombreux.

*L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE RURAL : Utilisation du terroir

L'espace rural est utilisé par l'agriculture, l'élevage et la circulation du bétail. Les conflits principaux sont relatifs à la

compétition entre agriculteurs et éleveurs dans l'utilisation de l'espace. L'espace cultivé a pratiquement expulsé hors du terroir, l'activité pastorale confinée autour de quelques mares temporaires pendant tout l'hivernage. Compte tenu de l'exiguïté des pâturages et des pistes du bétail, du fait des champs non clôturés, la divagation des animaux cause beaucoup de dommages aux agriculteurs. Les conflits entre éleveurs et agriculteurs sont surtout observés au début et vers la fin de l'hivernage.

* LA COUVERTURE VEGETALE : Utilisation

Dans le passé certaines espèces étaient appropriées par les paysans et faisaient l'objet de surveillance et de protection : le kadd, le baobab et autres fruitiers. Mais la loi sur le Domaine National qui dit clairement que la terre n'appartient à personne (usus, fructus et non abusus) limite considérablement une mise en valeur s'inscrivant dans une stratégie de protection à long terme.
Le statut de la terre ne permet plus aux paysans de surveiller personnellement l'exploitation du couvert végétal dans les champs surtout pendant la saison sèche.

Cette raison favorise le pillage des espèces arbustives et arborées par les éleveurs sans qu'une réaction vigoureuse d'exploitants ne vienne contrecarrer leur action. Les paysans bien que déplorant cet état de fait, se trouvent presque désarmés face à la loi sur le D.N. qui ne leur reconnait aucun droit privé sur les ressources naturelles.

S'ajoute à cela le manque d'énergie rurale poussant les femmes de concert avec les éleveurs, à couper le bois pour la cuisine. La complicité entre éleveurs et ménagères est souvent dénoncée par les exploitants agricoles mais de manière presque voilée ; car n'ayant aucune possibilité d'arrêter ce phénomène : les animaux n'ont plus rien à manger, les femmes sont obligées de faire la cuisine. Tout le monde perçoit les conséquences et c'est toujours la mort dans l'âme qu'on "admet" la coupe du bois.

*L'EAU:

Elle est une ressource rare en milieu rural ; c'est pourquoi elle fait l'objet d'une très grande attention. Pendant l'hivernage l'eau des mares temporaires est prioritairement réservée au bétail, tandis que le forage alimente essentiellement les populations.
Cependant, pendant la saison sèche, hommes et animaux s' alimentent au niveau du forage. Les difficultés naissent de la priorité accordée à la communauté humaine au détriment de l'animal. Bien qu'un abreuvoir soit aménagé pour les animaux certaines restrictions sont faites quant à la distribution de l'eau au bétail: (horaire limité, quantité insuffisante, tarif plus élevé pour les paysans, etc...). Les éleveurs sont toujours minoritaires dans le comité de gestion du forage.

Même au niveau de l'alimentation en eau des populations, des conflits surgissent souvent: participation des carrés à l'achat du carburant et à l'entretien des installations, horaires d'ouverture et de fermeture des bornes-fontaines, renouvellement des comités de gestion etc...

2. Mode de reglement des conflits

Pour les conflits fonciers, plusieurs institutions interviennent dans la procédure de règlement :

1) D'abord il y a le chef de village qui est toujours choisi parmi les membres de la famille fondatrice du village.
Il est toujours entouré et aidé dans sa tâche de gestion des conflits par un conseil de notables du village ou du quartier. Il est, en dehors des protagonistes, le premier averti du conflit. Dans chacun des 2 quartiers, il existe un conseil des notables, compétent en particulier en matière de règlement des conflits.

2) Si le chef de village aidé par les notables et sages du village ne parvient pas à régler le conflit, les notabilités religieuses peuvent intervenir sous forme de conseils et de recommandations.

3) Le Conseil Rural est la dernière instance qui juge les conflits fonciers, au niveau de la communauté rurale. C'est à ce niveau que les textes sur le Domaine National sont appliqués pour régler le conflit. Au niveau de chaque conseil rural, il a été créé une commission domaniale chargée de motiver les délibérations du conseil rural en la matière.

De manière générale, le chef de village et les notables parviennent à régler les différents litiges fonciers dans leur terroir par des règlements à l'amiable. La pression sociale est si forte que les paysans hésitent à défier les délibérations de notables du village. Ils ont peur souvent de la sanction sociale qui est de plus en plus forte quand on rencontre les instances de règlement. Les conciliabules consacrent d'abord dans la case ensuite c'est dans la cour du chef de village ; sur la place publique le litige est ouvert et officiel avant d'atterrir dans la salle de délibération du conseil rural.

Le chef du village disait : "Un paysan peut refuser d'avaler une aiguille dans sa chambre, mais accepter d'ingurgiter une souche sur la place du village". Comme quoi il est plus sage d'accepter les premières décisions dans la discrétion car les délibérations ultérieures peuvent être plus pénibles, plus implacables et surtout moins discrètes. Par ailleurs, il existe un principe largement accepté par tout le village. Cette conception est bâtie autour du postulat suivant:"Noo Guis nu sori lanu leen di atee, atée nanu leen ko fanu dëk".

En d'autres termes, toute décision qui aura été rendue par une

184

structure extérieure, sur un conflit opposant deux villageois, est basée sur des éléments qui ont été à coup sûr discutés au village avant que le litige n'ait été porté ailleurs; alors autant accepter les réglementé à l'amiable à l'intérieur du village. C'est pourquoi, les villageois se glorifient aujourd'hui de n'avoir jamais eu à faire recours à quelque structure extérieure que ce soit pour régler des conflits internes par ailleurs extrêmement rares.

* Le règlement des pistes des parcours du bétail:

Chaque année le C.R fixe les dates de fermeture et d'ouverture des champs au bétail.

1) Dès la fermeture des champs, tout dommage causé par le bétail est sujet à réparation à la charge du ou des propriétaires.

2) A l'ouverture tout champ non clôturé peut être pillé sans dédommagement. Son propriétaire est obligé de les garder toute la journée s'il y a encore des produits non enlevés.
Mais tout champ clôturé doit être évité par les troupeaux et en toute période. Son propriétaire peut exiger dédommagement en cas de pillage.

F. Contraintes liees a la gestion des ressources naturelles

Le décor agro-écologique actuel de la zone de Danhk Sène se présente sous l'aspect d'un espace déséquilibré. Cette situation se justifie par les effets pervers d'aléas climatiques tels que la sécheresse qui a contribué à la destruction progressive du capital écologique entraînant avec elle d'énormes problèmes qui sont autant de contraintes pour les populations: baisse des rendements, diminution du cheptel, exode massif des jeunes (force de travail de pointe). Les paysans de la zone ne trouvent d'autres alternatives que celle d'exploiter à fond le cadre naturel contribuant ainsi à sous valoriser les ressources du terroir.

Ces difficultés ou contraintes ont agi sur le mode de vie des populations, rendant précaire l'espace économique communautaire et affaiblissant les groupes sociaux en place. Les réponses que les populations mettent en place face à la dégradation du milieu ne favorisent pas la gestion rationnelle des ressources naturelles du milieu. Les formes d'organisation dans lesquelles elles se reconnaissent éprouvent beaucoup de difficultés dans leur fonctionnement actuel: manque de suivi et d'encadrement, insuffisance de la formation en gestion et organisation, manque de moyens adéquats, absence de réseau relationnel dense et cohérent...

Ces contraintes auxquelles les organisations font face ne favorisent pas actuellement l'émergence d'une philosophie mobilisatrice autour de la problématique de la gestion du terroir

185

villageois. Cette défaillance est encore aggravée par le comportement des adultes à l'égard des groupes des jeunes et des femmes qui sans être marginalisés, n'en demeurent pas moins incapables d'infléchir sur les décisions que les instances (telles que le conseil rural) du village peuvent prendre. Ces préjugés à caractère socio-culturel n'ont pas encore totalement disparu de la zone de Danhk Sène. Pourtant chacun de ces groupes précités constitue une force réelle capable d'impulser une dynamique de gestion des ressources naturelles indispensable au rééquilibrage du patrimoine agro- écologique en voie de dysfonctionnement grave.

VI. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS:

A. Recommandations à l'endroit du FIDA:

Comme déjà souligné les projets de planification et de gestion des ressources naturelles ne sauraient se concentrer exclusivement sur des actions de reboisement. Le FIDA l'a bien compris et tente de mettre en place dans ses zones d'intervention une approche intégrée. En ce qui concerne le village de Dankh, 3 axes majeurs ont été identifiés. Il s'agit:

1- de la problématique de l'approvisionnement en bois de chauffe: La viabilité à long terme des actions de conservation et de regénération naturelle sera d'autant plus grande que les besoins qui justifient la surexploitation des arbres sont pris en compte dans ces actions de gestion des ressources naturelles. A Dankh Sène, la persistance du problème de l'approvisionnement en bois constitue une menace pour les actions de régénération de certaines espèces. C'est pourquoi, un programme d'accompagnement portant spécifiquement sur cette question devra être mis en oeuvre en relation avec les femmes. Il s'agira par ailleurs de chercher des espèces à croissance rapide.

2- Une plus grande implication des futurs paysans contacts dans le choix des espèces. Il semble que toutes les espèces proposées aujourd'hui ne rencontrent pas l'unanimité des paysans contacts. C'est le cas en particulier du Singue qui pourrait être remplacé par d'autres espèces;

3- Etudier la possibilité d'une plus grande implication des organisations de femmes et de jeunes dans les actions de gestion des ressources naturelles. Ces organisations présentent un potentiel important de mobilisation qui pourrait être mieux canalisé vers la gestion des ressources naturelles;

4- La mise en place d'un plan d'aménagement et de gestion du terroir villageois: En effet toutes les actions identifiées devraient être articulées dans un plan cohérent d'aménagement et de gestion du terroir.

B. Recommandations dans le sens du renforcement institutionnel des Communautés Rurales:

1-Etudier la possibilité de mettre à la disposition des Communautés Rurales des Projets qui pourraient être des supports à la collecte de la taxe rurale. La faiblesse des budgets est une conséquence directe de la modicité des montants de la taxe rurale collectée. Certains projets (semences, engrais, crédit de soudure, etc..) dont l'accès serait lié au payement de la taxe et de la population imposable, pourraient aider à relever le montant

collecté. De tels projets nécéssitent cependant, de la part des Communautés Rurales des aptitudes institutionnelles à définir;

2-Etudier la possibilité d'un renforcement des communautés rurales en matière de gestion des ressources naturelles. En plus de leurs compétences en matière d'affectation et de désaffectation des terres, les Communautés rurales souhaitent plus de pouvoir en ce qui concerne la surveillance et le contrôle sur les forêts par exemple. Ces prérogatives pourraient, selon certains conseillers stimuler une plus grande motivation dans le sens de donner plus de place dans l'affectation du budget, aux activités liées à la gestion des ressources naturelles. Il a été constaté en effet que les projets de gestion des ressources naturelles(qui se limitent d'ailleurs jusqu'à présent au financement des activités de reboisement) bénéficient de très faibles enveloppes financières;

3-Matérialiser les limites des Communautés Rurales: La non matérialisation précise des limites des Communautés rurales constitue une source potentielle de conflits. Un conflit de cette nature oppose d'ailleurs actuellement la CR de Dankh Sène avec une CR voisine.

4-Etudier la question de la motivation des Conseillers Ruraux: Un des facteurs qui affectent le fonctionnement normal des CR est le manque de motivation des conseillers qui estiment trop élevé le coût d'opportunité (pour eux mêmes) du temps qu'ils passent à s'occuper des affaires de la CR. Différentes formules sont proposées pour lever cette contrainte: une commission proportionnelle au montant du budget, une bonification en cas de remboursement à 100% de la taxe rurale ou de programmes de crédits (ex. crédit communautaire semences);

5-Renforcer le niveau de formation des Conseillers Ruraux; la formation des conseillers ruraux est devenue une très grande nécessité en particulier dans cette deuxième phase de la réforme qui consacre la responsabilisation totale des conseils ruraux dans la gestion des budgets.

6-Stimuler une plus grande participation des autres organisations à caractère économique (GIE, Associations villageoises, etc..), des femmes et des jeunes dans les conseils ruraux. En effet, le plus grand paradoxe dans la composition des CR, est l'absence totale en leur sein des organisations les plus représentatives du paysage rural actuel. Or ces organisations présentent un potentiel de mobilisation très important que les conseils ruraux pourraient largement mettre à profit.

188

VII. CONCLUSION:

La présente étude a révélé un degré assez avancé de dégradation des ressources naturelles du terroir de Dankh Sène. Cette situation est particulièrement caractéristique de cette zone du bassin arachidier longtemps victime d'une agriculture de type minière. Les populations locales ont pris conscience d'une telle situation et de ses diverses implications. Les stratégies les plus significatives de restauration de cet écosystème dégradé proviennent du Projet agroforestier de Diourbel. On note cependant une faible implication des différentes organisations à la base en particulier les communautés rurales, les groupements de femmes et de jeunes. Or la viabilité à long terme de toute stratégie de gestion des ressources naturelles passera par une valorisation du potentiel de ces organisations. A cet effet, il apparait assez clairement que toutes les possibilités que pourraient offrir les communautés rurales ne semblent pas suffisamment explorées. Un appui spécifique dans le sens d'un renforcement institutionnel de ces structures devrait permettre de mieux canaliser les ressources des communautés vers une plus grande prise en charge de la dimension gestion des ressources naturelles.

Etude sur la gestion communautaire des ressources naturelles au Sénégal:

l'Etude de cas de Niacoulrab

Département de Rufisque
Région de Dakar

3-11 octobre 1992

"Resource Management and Planning Study" (ReMAPS)

USAID/Senegal
Contract Number DHR-5453-B-00-9048-00

Composition de l'Equipe:
Bara GUEYE ENEA
Ibrahima HATHIE ENEA
Samba TRAORE Université Saint Louis
Mme Awa NDiaye TOURE, CERP de Bambylor

Land Tenure Center
University of Wiscosin-Madison
1357 University Avenue
Madison, Wisconsin 53706

190

Table des Matières

I. METHODOLOGIE 3

A. **Choix du site** 3
B. **Composition de l'équipe** 3
C. **La Collecte des données** 3

II. PRESENTATION DE LA ZONE 6

A. **Données physiques et démographiques** 6
B. **Histoire du Peuplement:** 8
C. **Structure sociale et pouvoir** 8

III. DYNAMIQUE DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES 10

A. **Les Systèmes de Production** 10
1. Inventaire des ressources 10
2. Les activités productives 11
B. **Modes d'appropriation et de gestion des ressources naturelles** 16
C. **Institutions locales et leur rôle dans la gestion des ressources naturelles:** 20
D. **Adéquation entre pratiques locales et réglementation étatique** 21
E. **Dynamique des conflits sur la gestion des ressources naturelles:** 28
F. **Contraintes liées à la gestion des ressources naturelles:** 30
1. Les contraintes économiques: 30
2. Les contraintes naturelles: 31
3. Les contraintes organisationnelles: 32

191

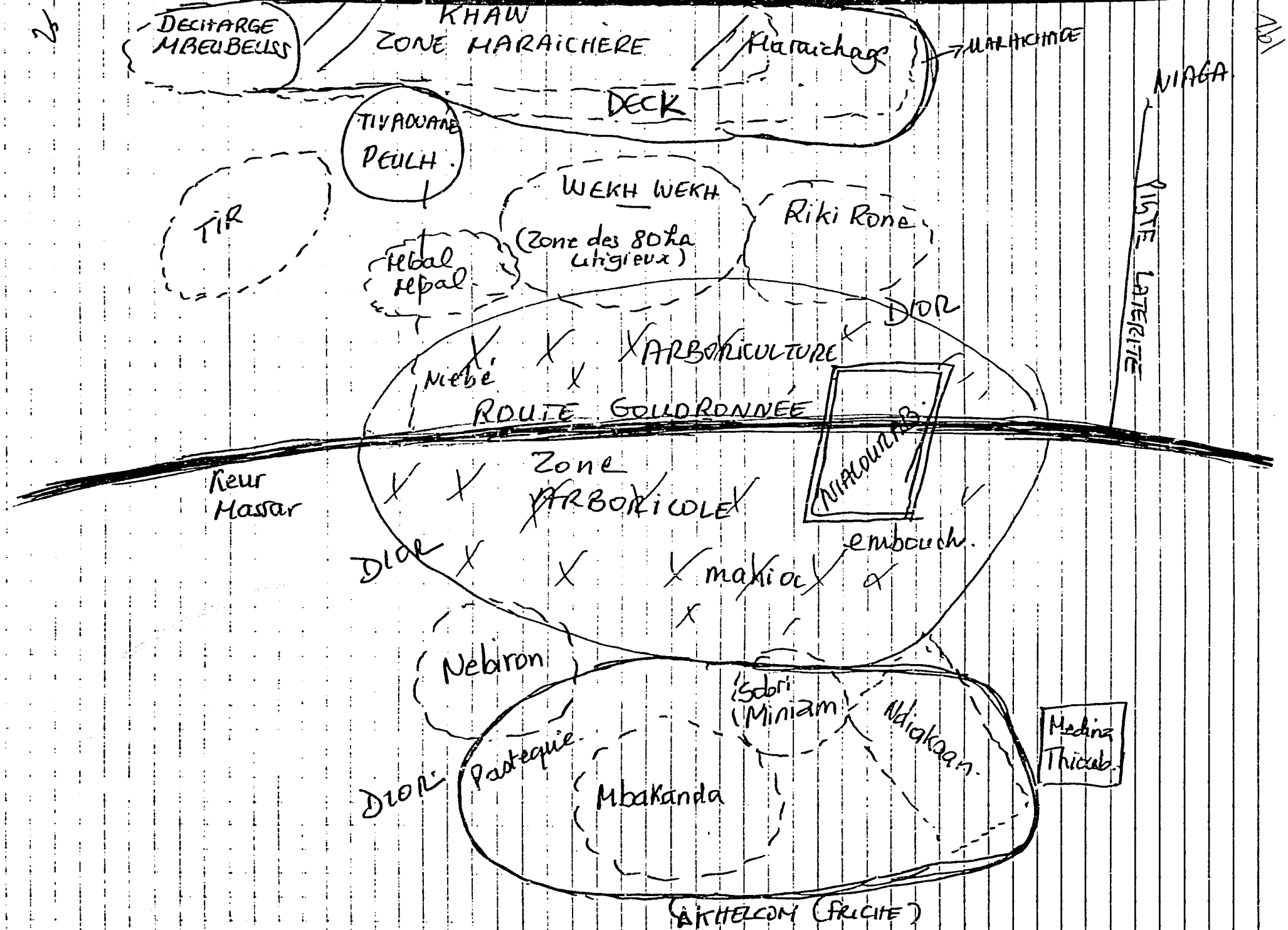
DECHARGE MBEUBEUSS
KHAW
ZONE MARAICHERE
Maraichage
MARHOMME
DECK
NIAGA
TIVAOUANE PEULH
TIR
WEKH WEKH
(Zone des 80ha litigieux)
Riki Rone
Hebal Hebal
DIOR
ARBORICULTURE
Niebé
ROUTE GOUDRONNÉE
PISTE LATERITE
Zone ARBORICOLE
NIALOUNAB
Reur Massar
DIOR
makioc
embouch.
Nebaron
Sobri (Miniam)
Adiakaan
Medina Thiaab
DIOR
Pastequie
Mbakanda
ARHELCOM (FRUCITE)

I. METHODOLOGIE

A. Choix du site

Le village de Niacoulrab a été choisi comme zone d'étude de cas. Ce village est situé dans la région du cap-vert et dans la zone des niayes qui fait aujourd'hui l'objet de beaucoup de convoitises. Les enjeux fonciers y sont importants. Il y existe un marché foncier très dynamique qui a des implications certaines sur les dynamiques et stratégies de gestion des ressources naturelles. Toutes ces raisons font de cette zone un cas intéressant à étudier

B. Composition de l'équipe

La méthode accélérée de recherche participation (MARP) a été utilisée pour réaliser cette étude. Cette approche intensive et itérative s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire qui utilise une variété d'outils et de techniques propres à la MARP. Dans la composition certains critères importants doivent être puis en compte.

Il s'agit de la diversité des backgrounds, des aptitudes, des sexes et du degré de connaissance du milieu. Ce dernier critère a d'ailleurs justifié l'intégration au sein de l'équipe d'un membre du CER de Bambylor. En fonction de ces différents critères, l'équipe suivante à été composée :

1 Mamadou Bara GUEYE, Socio-économiste
2 Samba TRAORE, Juriste
3 Ibrahima HATHIE, Planificateur
4 Awa Ndiaye TOURE, Monitrice

C. La Collecte des données

Différents outils et techniques ont été utilisés pour la réalisation de cette étude.

Le profil historique a été utilisé comme outil d'entrée dans cette étude. Il a été fait avec un groupe de 6 personnes parmi les plus âgés du village. L'analyse rétrospective qu'il a permise a donné l'occasion à l'équipe d'avoir quelques repères importants sur l'évolution des ressources naturelles et d'apprécier l'importance des changements en particulier dans la dynamique des systèmes de production par le passage d'une agriculture de type pluvial à une économie plutôt maraîchère et arboriculture. Certains événements importants n'ont cependant pu être datés avec précision. Mais l'utilité de l'exercice résidait moins en cela mais plutôt à savoir les principales tendances et les événements

ayant réellement marqué la gestion des ressources naturelles.

La carte villageoise des ressources est peut être l'un des outils les plus importants dans le cadre d'une étude sur la gestion de ressources naturelles. Son élaboration en début d'étude a permis de cerner les principales potentialités, leur évolution et les contraintes liées à leur mise en valeur et leur gestion.

Le Diagramme de Venn fait avec un groupe de 26 jeunes a été l'exercice qui a suscité le plus d'enthousiasme. Outre l'aspect méthodologique, il a été le prétexte pour les membres (Association des jeunes pour la Rénovation de Niacoulrab) de discuter sur les différents éléments de blocage de l'organisation et d'entrevoir des mécanismes de redynamisation de la structure. Il a été particulièrement productif tant du point de vue méthodologique qu'opérationnel.

L'exercice du transect lui, a été adapté aux conditions particulières de la physionomie du terroir villageois. En effet les parcelles maraîchères sont situées dans une zone (Tivaouane Peul) séparée du reste du terroir. Ce qui a rendu la distance à parcourir particulièrement importante. Par ailleurs les nombreuses exploitations fruitières ceinturant le village étant toutes clôturées, il était nécessaire de faire des détours assez fréquents ; ce qui finalement a permis de mieux saisir les diversités de l'écosystème et les activités. Cet exercice a été un bon complément de la carte des ressources mais a surtout permis de mieux apprécier l'importance des zones en friches en particulier dans la partie sud longtemps mise en jachère.

Différentes ISS (interviews semi-structurées) ont été menées. En ce qui concerne l'ISS avec les femmes, l'équipe a choisi de ne pas rencontrer directement le comité de gestion du groupement pour éviter d'exacerber un conflit existant autour du leadership du groupement.
Cette structure subit en effet par ricochet la situation qui prévaut au sein de l'AJRN et il existe un certain bicéphalisme autour du leadership. Des femmes ont donc été rencontrées mais pas au nom du groupement. Il est important de noter ici que les équipes MARP doivent être attentives aux dynamiques sociales conflictuelles en cours en utilisant les mécanismes les plus appropriées pour mieux les comprendre mais en évitant de les renforcer.

L'intégration dans l'équipe MARP de membres de l'encadrement local a encore une fois révélé son importance. La présence de la monitrice du CER et quelquefois du chef de CER a beaucoup facilité l'acceptation de l'équipe par la population locale. Par ailleurs une telle disposition permet à une MARP fut-elle de recherche d'avoir une implication opérationnelle immédiate. Il faut cependant être conscient des risques de biais liés à la difficulté pour l'encadrement de se dessaisir de son manteau.

CALENDRIER DE TRAVAIL

QUAND	OU	AVEC QUI	POURQUOI	COMMENT
03-10-92				
10:05	Bambylor (CER)	Monitrice	Prise contact CER	---
11:30-13:00	S/C chef village	Notables	Protocole	Discussion informelle
16:00-18:15	Place de mosquée	Personnes âgées	Histoire du village	Profil historiq.
21:30-22:30	S/C chef village	Equipe	Evaluat° programmat°	Interaction
04-10-92				
10:30-12:40	Terroir	Paysans	Etudes ressources nat	Carte des ressources
17:30-21:10	Village	26 jeunes	Analyse organisation.	Venn-Iss
22:00-23:27	S/C chef village	Equipe	Evaluat°/ programmat°	Interact°
05-10-92				
10:00-13:00	Terroir	Equipe + paysans	Etudes ressources	Transect
14:45-19:00	S/C conseillers rural	Conseiller rural+chef CER	Activités CR	ISS
23:00-23:56	S/C chef village	S/C chef village	Evaluat°/ programmat°	Interact°
06-10-92				
10:00-11:30	Village	Femmes	Analyse activités	ISS
12:05-13:20	Champ	paysans	Classifica° activités	Matrige
15:40-16:10	Sangal-cam	Expdt CR	Activit.CR	ISS
17:04-19:00	Niaga	Pdt CR	Activit. CR	ISS
22:00-23:16	S/C chef village	Equipe	Evaluat° programmat°	Interaction

195

07-10-92				
10:00-11:30	Terroir	Paysan	Etudes ressources	Fin transect
12:00-13:50	S/C chef village	Equipe	Préparation restitution	---
16:10-17:40	Place du village	Villageois (CC)	Restitution	---
18:15	DEPART			

II. PRESENTATION DE LA ZONE

Le village de Niakoulrab est situé dans la communauté rurale de Sangalkam. Celle-ci est issue de la réforme administrative et territoriale de 1983 découpant la région de Dakar en Communes et Communautés rurales.

A. Données physiques et démographiques

La Communauté rurale de Sangalkam est limitée au Nord par l'océan Atlantique et la C.R de Diender (Thiés), à l'Ouest par le Territoire communal de Pikine, au Sud par les Communes de Rufisque et Bargny et la CR de Sébikotane et à l'est par l'arrondissement de Keur Moussa (Thiés) et la CR de Sébikotane.

Le village de Niacoulrab est situé à l'Ouest de la communauté rurale. Les sols diors constituent prés de 60% des superficies contre 20% pour le Deck dior. On note la présence de quelques dunes sur la frange maritime et des tannes (3%). Les sols cultivables sont détenus en majorité par les non-résidents tandis que les habitants de la Communauté rurale occupent à peine 30% des surfaces de la CR (cf Plan de Développement local 1983).

Le relief de la CR est généralement plat. Des dunes de hauteur moyenne (15 à 20m) alternent cependant avec des dépressions légères favorables au maraîchage. C'est ainsi qu'au Nord-Est de Niacoulrab, ce phénomène est observé. La vallée de Tir, celle de XAW et de Mbeubeusse sont séparées par de légères élevations sableuses.

La CR de Niacoulrab est caractérisée par un climat subsaharien. Les alizés maritimes de l'Atlantique Nord frais et humides soufflent de Novembre à Avril instaurant des températures douces variant entre 20 et 27°. Ces vents bien que favorisant les formations dunaires permettent par leur influence sur le climat le développement des cultures maraîchères.

Sur le plan hydrographique, il faut souligner que sous l'effet de la sécheresse plusieurs cours d'eau ont disparu. Il faut noter néanmoins la présence du lac Mbeubeusse (salé) dans la partie Nord Ouest de la CR et le lac Retba (lac rose) au Nord. Ce lac

196

N → S

LECTURE DU TERROIR ~~DE~~ (TRANSECT) DE NIACOULRAB

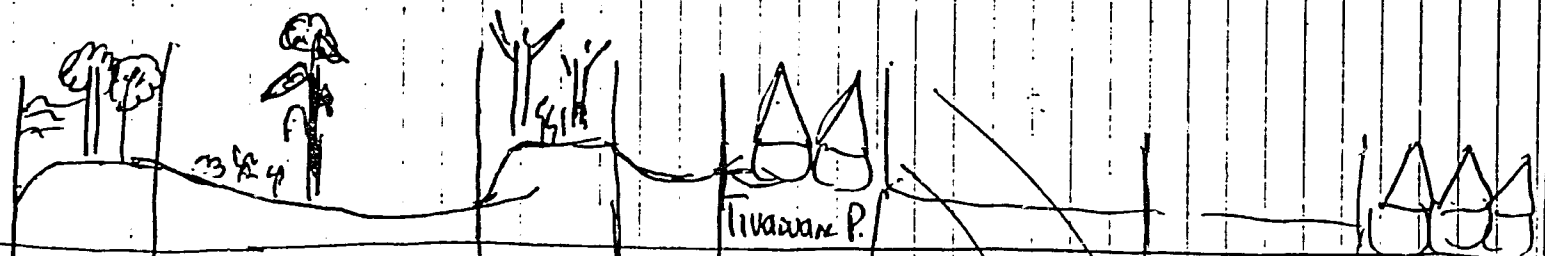

SOLS	sableux	ARGILEUX	DIOR	DIOR Vallée	DIOR	HORS TERROIR NIACOULRAB	DIOR	DIOR	DIOR
CULTURES	—	Maraichage	Friches	Haricots Manioc	Melon		Niébé xxx mais Pastèque	Niébé	FRICHES xxx Pastèques
ARBRES	FILAO Projet CTL	Roniers Cocotier	Baobab Kadd Neem	Dobali Manguier	Neem Eucalyptus		Manguiers xxx Oranges Baobab	manguier Neem Baobab	Kadd. Baobab
PROBLEMES	Avancée des dunes	- attaques parasites - Avancée des zones d'habitations		Avancée sable Sécheresse			Pression foncière		Pression foncière

très salé (380g de sel/litre) permet une exploitation artisanale du sel par les populations locales.

Quant à la nappe phréatique dont la profondeur varie entre 7m et 30m du Nord au Sud, elle s'est abaissée suite aux déficits pluviométriques de ces dernières années. Elle présente une eau de qualité pour l'alimentation humaine et le maraîchage. Dans certaines zones (vallée de Xaw), on peut l'atteindre à 2-4m. La nappe maestrichienne se situe elle entre 100 et 150m.
La communauté rurale de Sangalkam est comprise entre les isohyètes 400 et 600mm. Durant ces deux dernières décennies, la pluviométrie sur plusieurs années tourne autour de 200 mm.

La végétation de la Communauté rurale est marquée par la réduction sinon la disparition des espèces autochtones. Des rôniers et des baobabs (Adansonia digitate) dispersés sur le territoire communautaire demeurent les seuls indices d'une végétation jadis très fournie.
Au niveau des sols hydromorphes, propices au maraîchage, les essences autochtones ont totalement disparu sous l'action de l'homme.

Le tapis herbacé lui est très fourni en cas de pluviométrie moyenne.

En 1987 (recensement administratif de 1987), la population de la communauté rurale tournait autour de 24 000 habitants avec une densité de 123 habitants/km2. Avec un taux de croissance élevé de 4,1%, est apparu très vite un problème d'extension de certains villages dont les disponibilités foncières sont loin d'être élastiques. La structure par âge fait ressortir une population très jeune (environ 50% ont moins de 14 ans, tandis que la population active tourne autour de 45%). Même si l'on peut émettre des réserves sur l'exactitude des données, elles ne s'éloignent pas de la réalité et indiquent les difficultés futures pour permettre à toute cette population jeune de s'employer.

Le village de Niakoulrab, de ce point de vue suit la même tendance.
De 490 habitants en 1970 et 720 habitants en 1976 (Recensement Général de la population BNR) (voir Rapport d'Etude Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne 1978-79 - P.11.3), il abrite entre 1501 et 2000 habitants en 1989 (PLD-P8). Les mêmes problèmes économiques risquent d'y surgir face à cette rapide croissance démographique et aux facteurs limitants évoqués sur la terre.
Dans la CR, les mouvements migratoires les plus intenses concernent des personnes venant de l'intérieur du pays et s'employant comme main d'oeuvre salariée dans les plantations et périmètres irrigués.

B. Histoire du Peuplement:

Le village de Niacoulrab serait installé aux alentours de 1626, donc vieux de 366 ans. Il n'existe aucun document écrit attestant la réalité de cette date, mais elle est vraisemblable quand on tient compte de l'histoire du peuplement du Cap-Vert par les lébous et les fortes migrations qui se sont opérées à partir de l'intérieur du Sénégal aux 17è et 18è siècles (cet âge de 366 ans est donné par l'actuel chef de village).

L'origine du nom du village tient au fait que traduit littéralement, il donnerait à peu près ceci : Niakoul = pas privé et rab = animaux, gibiers = ne manque pas de gibiers. Ce qui pourrait dénoter d'une forte activité de chasse des premiers lébous, à côté de la pêche.

D'après les informations reçues sur l'origine du village, il s'agissait d'un grand baobab auquel les chasseurs lébous qui n'avaient pas assez de prises accrochaient leurs proies et retournaient à la chasse. Ce qui faisait qu'à chaque fois qu'on passait devant ce baobab, il y avait toujours du gibier accroché. Et on l'a dénommé Niakoulrab: ne manque pas de gibier, d'où le nom actuel du village qui se serait installé autour de ce baobab, qui était en fait un point de ralliement et un axe routier important.

Mais le village ne se trouve pas sur ce lieu d'origine, à cause de différents changements de site, dans le même rayon toutefois, l'emplacement actuel du village fut choisi à la suite de l'épidémie de peste qui sévit au Cap-Vert au début des années 40 (l'ancien site abandonné se situe à 300m de l'actuel et peut bien être récupéré si le village continue son extension).

Les premiers habitants de Niakoulrab seraient originaires de différentes régions du Sénégal, principalement du Gandiole, du Baol, Sine et Saloum, et même du Fouta. Les différents noms de familles attestent assez clairement de ces provenances diverses : Ndiaye, Sall, Faye, Mbengue, Ndiour, Seck, Guèye, Samb, Ndoye.

C. Structure sociale et pouvoir

Comme la plupart des sociétés sénégalaises, la société léboue est structurée autour d'une hiérarchisation sociale assez poussée, avec des catégories dominantes et d'autres dépendantes. Mais Niakoulrab constitue un cas intéressant parce que la noblesse (geer) de ce village ne constitue pas une aristocratie foncière, ni guerrière autour de laquelle tourne tout un système. Le village lui-même était soumis au lamanat d'une famille de Rufisque, jusqu'à l'avènement de la loi sur le Domaine national en 1964, de laquelle ils ont tiré un grand profit en se soustrayant à la tutelle du lamane.

Figure X:

Diagramme Venn des Institutions de Niacoulrab

Etude de Cas de Niacoulrab

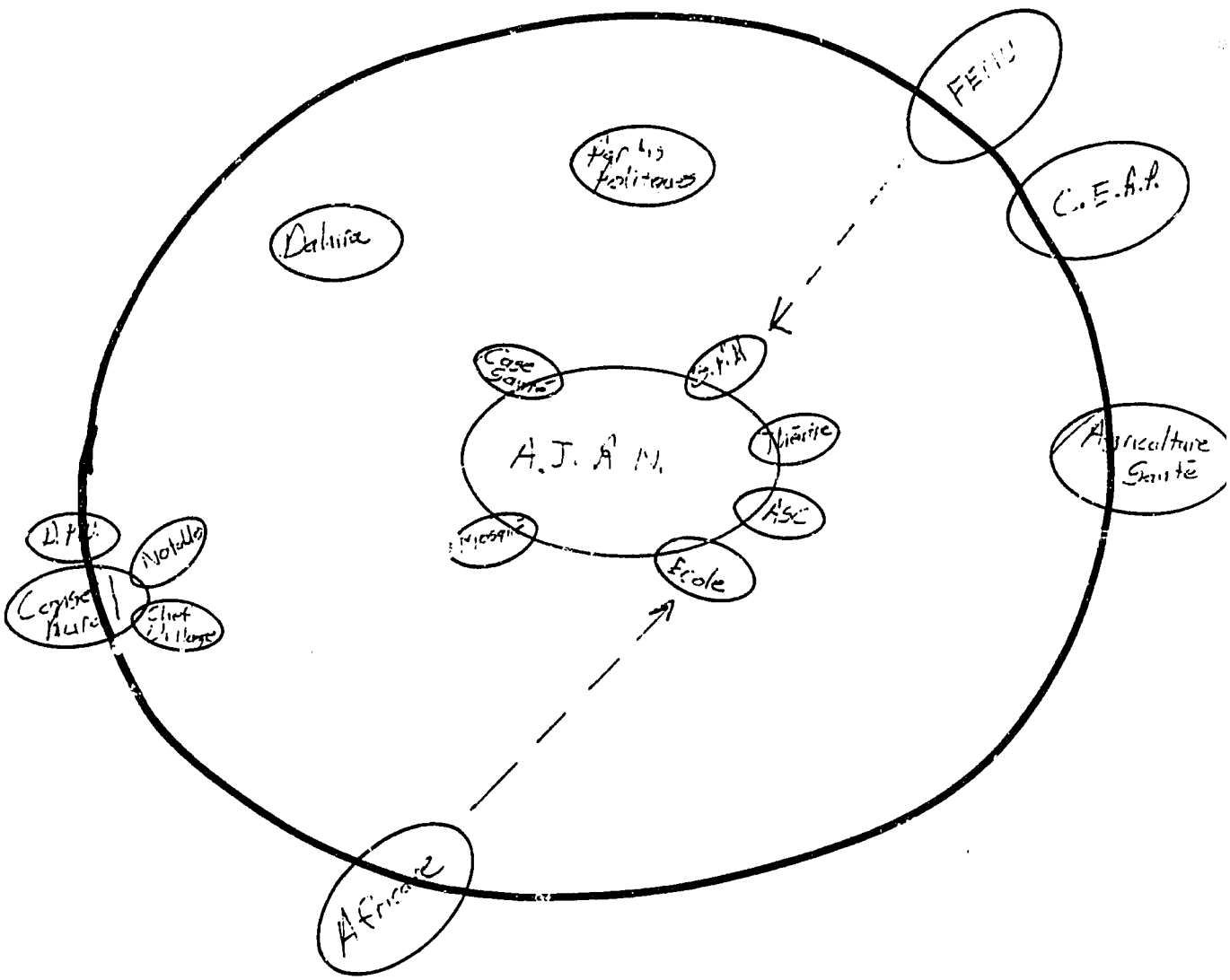

CERP: Centre d'Expansion Rurale Polyvalent
DPV: Direction de la Protection des Végétaux
ASC: Association Sportive et Culturelle
FENU: Fonds des Nations pour la Femme
AJRN: Association des Jeunes pour la Renovation de Niacoulrab
GPF: Groupement de Promotion Féminine

200

Mais ce qui constitue la spécificité de Niakoulrab se situe certainement dans la structure du pouvoir traditionnel villageois. Il n'existe pas à proprement parler de famille détentrice exclusive du pouvoir, formant une sorte de dynastie depuis la création du village. Il existe plutôt un système de pouvoir tournant entre les familles nobles, sans nécessairement qu'il soit gérontocratique.

La première condition d'accès à la chefferie est de ne pas être esclave (ou d'origine servile) ou neeno (castes=forgerons griot, cordonnier, boisselier etc...). A part cela, le pouvoir peut échoir à n'importe quel membre d'une famille noble du village. Là où le processus est intéressant, c'est que c'est une assemblée de notables (grands électeurs) qui choisit le futur chef de village, sans son avis et en son absence. Mais le choix, selon les informations, ne se fait pas au hasard.

Il y a d'abord un contrôle, une sorte d'enquête sur la personnalité et les moeurs du "candidat" par le conseil, pour voir s'il remplit toutes les qualités requises pour cette charge : bonne santé morale, droiture, s'il est digne de confiance, impartial et surtout s'il a la force de caractère nécessaire pour s'occuper des affaires du village et faire régner l'ordre et l'harmonie.Autrement dit, il faut que sur tous les plans il soit un homme équilibré, plus que tous les autres candidats potentiels (il y a un système de points). Une fois toutes ces conditions réunies, il est choisi et ce n'est qu'après cela qu'il est averti. En principe, il ne peut repousser la confiance que le conseil a placée en lui. S'il a des pouvoirs importants de régulation villageoise, ceux du conseil qui l'a investi ne le sont pas moins : à l'analyse il apparaît que les pouvoirs de contrôle et de régulation du conseil sont encore plus importants, et qui empêchent toute installation de pouvoir personnel ou personnalisé (donc autoritaire) à Niakoulrab.

En effet, dès que le chef choisi cesse de remplir les conditions à la base desquelles il fut élu, ou s'il dévie de sa mission et met les intérêts du village en danger, ce même conseil a le pouvoir de le destituer et donner la chefferie à quelqu'un d'autre. Plusieurs cas de destitution de chefs de village ont été signalés par nos informateurs.
Pour conclure, il faut seulement signaler que le pouvoir traditionnel à Niakoulrab est un pouvoir partagé entre le chef et le conseil, ce qui empêche toute dérive vers l'autoritarisme et le système héréditaire. C'est ainsi que neuf chefs de village se sont succédé depuis l'installation du village sur le site actuel (début des années 40).

III. DYNAMIQUE DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

A. Les Systèmes de Production

1. Inventaire des ressources

Le Terroir de Niakoulrab est constitué essentiellement de sols diors. On rencontre néanmoins du Deck-Dior à Riki Ron dans la partie orientale du terroir et du Deck dans la vallée de Xaw située à l'extrême Nord.
Avec les années de sécheresse et l'action concomitante de l'homme, les sols ont suivi une évolution ayant abouti à la situation actuelle. C'est ainsi par exemple que la zone de Mbal a vu ses terres se muer progressivement en Dior.
Ces mutations ont aussi concerné la végétation. En effet, avec la baisse de la pluviométrie, le couvert végétal s'est rétréci. Certains arbres tels les soor, raj, mad, tol, palmiers ont disparu tandis que certaines espèces se sont raréfiées : rôniers, tamariniers, kadd, baobab... Aujourd'hui le couvert végétal est essentiellement constitué dans sa composante arborée, d'espèces apportées par l'homme : manguiers, eucalyptus, nîmes... On note cependant la présence d'un tapis herbacé fourni par l'hivernage.

Si l'influence de l'homme a été déterminante dans les changements observés, il reste que les sols et la végétation ont été surtout marqués par les cycles de sécheresse. La baisse tendancielle de la pluviométrie a provoqué la disparition de certains arbres et favorisé la dégradation du sol. La nappe phréatique s'est abaissée dans certaines zones incitant à l'abandon de certaines activités agricoles dans celles-ci et le déplacement vers d'autres zones plus favorables mais plus éloignées.

Dans la vallée de Xaw, la nappe est peu profonde et l'eau est disponible grâce aux céanes, puits traditionnels sommairement aménagés. Deux établissements humains sont présents sur le terroir de Niakoulrab: le village de Niakoulrab peuplé d'environ 1800 habitants et celui de Tivaouane Peul au sud. Ce village était au demeurant un campement peul. Aujourd'hui sa croissance implique la colonisation des terres environnantes et en conséquence l'aliénation de zones exploitées par les villageois de Niakoulrab.

Hormis ces deux établissements humains, des "fonctionnaires" occupent une zone longeant la route goudronnée. Dans leurs exploitations est employée une main-d'oeuvre souvent extérieure au terroir.

Le terroir de Niakoulrab se caractérise donc par l'insuffisance des ressources foncières en égard aux demandes internes et externes aussi bien pour l'habitat que pour des activités de production.
Bien que les espèces autochtones plus sensibles aux effets de la

sécheresse aient disparu, la situation climatique, la nappe phréatique peu profonde et la nature des sols ont favorisé le maintien d'une activité arboricole très importante et du maraîchage.

2. Les activités productives

Les activités productives de Niakoulrab sont essentiellement agricoles. Il s'agit du maraîchage, de l'arboriculture et des cultures d'hivernage.

* Le Maraîchage:

C'est l'une des activités les plus importantes du village. Il est apparu vers 1943 mais s'est surtout développé dans les années cinquante.

A ses débuts l'activité maraîchère était menée dans les vallées aux alentours du village. Avec la baisse de la pluviométrie ces superficies sont progressivement abandonnées. Aujourd'hui le maraîchage est concentré dans les vallées de Xaw et Mbeubeusse distantes du village de près de 5 km.
Cette zone est exploitée en commun par Niakoulrab et Tivaouane Peul. En effet avec l'installation des Peuls, les habitants de Niakoulrab leur avaient cédé la partie la plus immergée de la vallée. Celle-ci est de nos jours la plus propice aux activités.

Le déplacement de la zone maraîchère s'accompagne d'une réduction des superficies disponibles pour le maraîchage.
L'accroissement de la population et l'exploitation individuelle qui soutend l'activité ont conduit à un morcellement de la vallée.

L'activité maraîchère dure presque 9 mois et les principales cultures sont les oignons, les choux, les haricots verts. Pendant l'hivernage quelques exploitations se consacrent à la production d'aubergine et de gombo.

Les maraîchers sont confrontés à un problème d'approvisionnement en intrants et d'écoulement de la production. En effet ils sont en relation avec les "chefs de secteurs" qui sont des intermédiaires entre le producteur et le grossiste exportateur. Ils approvisionnent les maraîchers en semences et en engrais à crédit moyennant un monopole sur la commercialisation des productions. Ainsi ils prélèvent une marge qui peut être importante d'autant que le producteur n'a aucune information sur les prix pratiqués. Ce système a pour conséquence la réduction des revenus des maraîchers puisqu'ils ne bénéficient que d'une faible rémunération.

Conscients de leur situation, certains producteurs ont essayé

d'organiser la commercialisation de leurs produits. Cette tentative n'a pas abouti.

En plus de ces difficultés, les maraîchers sont confrontés à l'infestation fréquente de leurs cultures (araignées rouges, Kotood...) et à la présence de nématodes. Pour lutter contre ces parasites, ils utilisent certains pesticides mais n'ont pas une connaissance précise des produits phytosanitaires appropriés à chaque attaque. La présence d'un technicien agricole pourrait apporter une solution à ces problèmes.

Malgré l'apport d'engrais et de fumier, les maraîchers observent une baisse substantielle des rendements. L'absence de jachère, l'insuffisance des apports ne permettent pas au sol de retrouver sa richesse originelle.
En outre les maraîchers sont en général sous-équipés. Ils utilisent un système d'arrosage traditionnel en puisant directement l'eau des céanes peu profondes (environ 2m). Seules quelques motopompes sont rencontrées çà et là.

Les femmes occupent une place marginale dans l'activité maraîchère. Plusieurs facteurs expliquent cet état de fait. Il y a d'abord l'éloignement du site qui n'incite pas à des déplacements fréquents surtout lorsqu'il faut en même temps assurer les tâches ménagères. En outre le système d'héritage excluait les femmes dans le partage des terres. Enfin la pratique du maraîchage suppose la possibilité d'accéder aux semences et aux engrais. Ce qui n'est pas évident pour la femme. C'est pourquoi rares sont celles qui exploitent aujourd'hui des parcelles maraîchères. Elles sont surtout utilisées comme main-d'oeuvre à l'occasion des récoltes.

Par ailleurs, le sous-système de production maraîchère fait ressortir l'existence d'un système de métayage ou "bey seddoo". En effet, certains exploitants confient leurs parcelles à des individus à qui ils fournissent les semences et les engrais. Ces derniers s'occupent de toutes les activités culturales. Après la vente de la récolte, toutes les charges sont défalquées et la marge est partagée à égalité entre l'ouvrier agricole et le propriétaire de la parcelle. Ce système permet à certains villageois employés à Dakar d'avoir d'autres sources de revenus à travers le maraîchage. En même temps, les personnes âgées qui ne peuvent supporter les efforts qu'exige cette activité trouvent là la seule alternative viable pour poursuivre l'exploitation de leurs terres.

Mais ce système pose le problème de l'exploitation de l'ouvrier agricole. En effet en le rendant solidaire des risques pris par le propriétaire et en ne lui assurant pas un revenu certain, rémunère -t-on à sa juste valeur sa force de travail ? En cas de mauvaise récolte c'est lui qui subit le plus le manque à gagner.

Bien que le maraîchage soit une activité importante dans la zone, il apparaît que les marges qu'on en tire s'amenuisent peu à peu. En effet les intrants coûtent de plus en plus chers. En aval, la fluctuation des prix due soit à des surproductions passagères soit à des spéculations sur certains produits (haricots verts), les difficultés d'écoulement qui en résultent ainsi que l'absence de conditions satisfaisantes de stockage ne permettent pas aux producteurs de conclure des opérations juteuses.

Pour l'avenir les activités maraîchères ne pourront se développer au-delà de la zone actuellement exploitée. En effet l'insuffisance de l'eau a confiné les habitants de Niakoulrab dans la vallée de Xaw. Il ne leur reste plus aucune terre propice au maraîchage où une extension est possible face à l'accroissement de la population. De plus des conflits ne sont pas à exclure avec le village de Tivaouane Peul dont la forte croissance démographique et l'extension spatiale assez accélérée posent avec acuité le problème de la sécurité des productions de Xaw. Il faudrait dès lors un système de gardiennage pour espérer perpétuer l'activité de production maraîchère au profit des habitants de Niakoulrab. Il n'est pas exclu par ailleurs que la population de Tivaouane Peul revendique l'accès aux terres de la vallée. Le recul du maraîchage face à la pression foncière dans la zone de Tivaouane peul est envisageable à moyen et long terme.

* L'Arboriculture

Il s'agit essentiellement des manguiers. Ils ont été plantés dans une zone ceinturant le village. En effet les manguiers étaient associés aux cultures de case. Avec la proximité du village, il était plus facile d'assurer la surveillance. On rencontre davantage de variétés locales. Quelques pieds ont subi un greffage grâce à l'appui de la Société des Terres Neuves (STN). Par la suite des particuliers ont fait greffer leur manguiers.

La production de manguiers est très importante. Elle constitue pour plusieurs ménages la principale source de revenus et assure une retraite paisible à beaucoup de paysans âgés. La production fruitière annuelle est très sensible aux fluctuations de la pluviométrie. Un hivernage pluvieux influe positivement sur la production de mangues de la saison suivante. Par contre des pluies réduites produisent l'effet contraire. Par ailleurs on note une évolution dans le temps nécessaire pour qu'un manguier commence à fructifier. Jadis il suffisait de deux à trois saisons pour qu'un manguier commençat à produire. Il en faut sept aujourd'hui. Ces changements s'expliquent de l'avis des paysans par la baisse de rendement des sols, devenus moins riches et par la tendance à la baisse de la pluviométrie.

En tout état de cause la place centrale de l'arboriculture dans l'économie du terroir explique que les femmes héritent au décès

de leurs parents. De même le système d'appropriation individuelle s'applique uniquement à ces arbres tandis que les espèces autochtones peuvent être exploitées par tous même si elles se trouvent dans un champ. Si la pluviométrie se main-tient, les vergers de manguiers vont se multiplier d'autant que la plantation de ces arbres fruitiers constitue en plus des revenus qu'ils procurent une mise en valeur garantissant la conservation du foncier.

* Les cultures d'hivernage

Dans un passé lointain les cultures pluviales occupaient une place prépondérante dans les activités du village. Il s'agissait surtout des cultures du mil souna, de l'arachide et du béref. Les paysans évoquent avec nostalgie les greniers de mil et la présence des locaux de la coopérative arachidière indique combien ces activités étaient importantes.
Aujourd'hui toutes ces spéculations ont pratiquement disparu. La sécheresse, les oiseaux, la restructuration du système de crédit, l'existence d'activités refuges plus rémunératrices ont conduit à l'abandon de la culture du mil et de l'arachide. Bien que les superficies disponibles pour les cultures pluviales soient relativement importantes, leur mise en valeur fut timide pendant les années de sécheresse. On y cultivait du gombo, de l'oseille ainsi que du niébé. Pendant cette période, des zones ont été laissées en friches ou vendues aux exploitants "étrangers".

Ces dernières années, avec la reprise de la pluviométrie, on note un regain d'intérêt pour les cultures pluviales. C'est ainsi qu'on assiste à un retour à la production de Niébé. Les activités consacrées à la culture du niébé, du bissap et du gombo sont le fait des hommes mais aussi des femmes. Celles-ci trouvent cette activité moins pénible. Le sol dior est facile à travailler; ces plantes ne sont pas trop exigeantes et les champs sont peu éloignés du village. En plus cette activité peut leur procurer des revenus.

Cette année, la partie sud du terroir villageois laissée en friches depuis plusieurs années a été recolonisée. Cette zone baptisée khelkom a été essentiellement consacrée à la culture de la pastèque. Si la pluviométrie se maintient, cette spéculation occupera une place centrale dans les activités productives eu égard aux revenus que les paysans peuvent en tirer, au temps de cultures assez réduit et aux exigences moindres de la plante. Il faut néanmoins que la lutte phytosanitaire soit bien menée. Cette culture de la pastèque, si elle est maîtrisée peut ouvrir des perspectives heureuses. Ainsi le paysan peut prétendre à des revenus durant toute l'année ; en saison sèche avec le maraîchage et l'arboriculture, en hivernage avec les pastèque.
Il reste, néanmoins, que les femmes n'ont pas accès pour le moment à cette source de revenus. Sont-elles prêtes à engager les durs travaux de mise en valeur des terres longtemps restées en

friches et produire manuellement des pastèques ? Rien n'est moins sûr.

En définitive, si la pluviométrie se maintient à son niveau actuel, les cultures d'hivernage risquent de bénéficier des mêmes égards que le maraîchage. Activité de pénibilité moindre, parcelles situées non loin des maisons, temps de culture relativement court, voilà autant d'atouts qui peuvent permettre aux cultures sous pluies de se positionner. Cependant l'irrégularité de la pluviométrie depuis quelques décennies doit inciter à la prudence.

Si les activités agricoles étalées durant toute l'année indiquent une bonne occupation de la population, il est surprenant que les villageois de Niakoulrab, situés dans une zone où l'élevage constitue une référence, n'aient initié aucune activité d'embouche ou d'aviculture. Pourtant dans la communauté rurale on rencontre beaucoup de fermes où l'on pratique l'embouche. De même l'aviculture est une activité très développée dans la zone. Les poussins sont disponibles, la matière première existe et Dakar constitue un marché important pour l'écoulement du produit.

Là aussi l'information constitue l'écueil principal. Bien informées, bien organisées et formées, les populations peuvent obtenir à travers l'embouche et l'aviculture des revenus très substantiels et du coup diversifier leurs sources de revenus.

* Les fermes des "fonctionnaires"

Des hauts fonctionnaires, des agents de l'Etat, des privés ont acquis des terres du terroir villageois de Niakoulrab qu'ils ont aménagées. Ces fermes longent la route goudronnée. La demande étant importante et les moyens des acquéreurs sans équivalence avec les revenus des paysans, l'on assiste à une dépossession progressive de ces derniers au profit des "étrangers". Si la tendance se maintient, il est à craindre que les autochtones n'aient plus de terres de culture dans un proche avenir. Puisque toute la partie longeant la route a été aménagée, reste à s'introduire à l'intérieur du terroir.

Par ailleurs, dans ces fermes, on retrouve essentiellement l'arboriculture, le maraîchage, l'embouche et l'aviculture. L'arboriculture est plus diversifiée comparativement à l'activité menée par les paysans. Par contre son développement réduit les superficies consacrées au maraîchage. Les activités d'embouche et d'aviculture n'ont pas eu un effet d'entraînement sur les populations locales. Celles-ci n'étant pas recrutées comme main d'oeuvre, il ne se développe aucune technicité particulière pouvant induire une activité similaire dans le village.

Dès lors les paysans ne se sentent pas en mesure de mener correctement cette activité productive.

Il existe des fermes qui n'ont pas été mises en valeur. Leurs propriétaires, devançant la spéculation foncière qui sévit à Dakar et sa banlieue, ont élevé des murs en guise de mise en valeur. Ils sont ainsi assurés dans l'avenir de disposer de parcelles d'habitations ou à défaut ils pourraient revendre leurs terrains avec un bénéfice certain.

Aujourd'hui la terre est presque finie. La poursuite de cette "colonisation" risque de se traduire par des conflits ouverts ou par la remise en cause du système de production en vigueur dans le terroir.

B. Modes d'appropriation et de gestion des ressources naturelles

Le profil historique de Niacoulrab a révélé que le site actuel du village fut autrefois peuplé d'une faune et d'une flore denses et diversifiées. C'est donc à partir de défrichement par droit de hache que les premiers occupants ont acquis le droit d'appropriation. Les descendants actuels des premiers résidents continuent donc de faire prévaloir ces mêmes droits bien que l'évolution économique et le caractère péri-urbain de la zone ont complexifié davantage le mode de gestion.

La terre constitue la principale base de la production dans toute économie rurale. Dans la région du Cap-Vert et en particulier la zone dite des Niayes, les enjeux fonciers ont pris récemment une grande ampleur du fait d'une forte pression favorisée en particulier par les implantations d'exploitations par ce qu'on appelle les "fonctionnaires". Cette nouvelle situation a introduit une rupture entre le système traditionnel de gestion et de circulation de la terre et le système actuel.

Dans le passé, la terre était appropriée et gérée au niveau de la famille et les importantes disponibilités foncières permettaient un système de circulation permettant à chacun de pouvoir exploiter. Depuis que le passage d'une agriculture sous pluie au maraîchage et à l'arboriculture a été opéré on note différentes pratiques de gestion et d'appropriation. On peut en effet identifier 3 sous-zones aux vocations différentes et soumises à des modes d'appropriation et de gestion spécifique: il s'agit de la zone des dépressions dunaires situées au Nord et au Nord-Ouest, réservée au maraîchage, la zone Sud réservée aux cultures pluviales et une zone tampon située de part et d'autre de la route goudronnée réservée à l'arboriculture et constituant la zone de prédilection des "fonctionnaires".

- La zone maraîchère est exploitée actuellement par les 2 villages de Niacoulrab et de Tivaouane Peul. L'installation du village de Tivaouane Peul s'était faite en effet sur les terres de Niacoulrab. Mais à l'époque cette partie a été affectée aux

Peuls parce qu'elle était une vallée inondée pendant une grande partie de l'année. C'est avec la sécheresse que les activités maraîchères se sont déplacées des abords immédiats du village -où la nappe a fortement baissée- à la zone actuelle. Par conséquent les deux villages revendiquent chacun un droit sur cette terre mais il semble s'établir un consensus autour d'une "copropriété" avec cependant une délimitation assez précise des terres de chaque village. Ces terres font l'objet d'une appropriation individuelle.

- La "zone sud" dite zone de Khelcom : c'est une zone essentiellement constituée de sols dior. Jusqu'à une époque récente, une famille lébou de Dakar a fait prévaloir des droits sur ces terres, mais par défaut de mise en valeur le conseil rural a décidé de la réaffecter. L'important travail de défrichement que sa mise en valeur nécessite l'a fait surnommer "khelcom". Comme pour la zone Nord l'appropriation se fait individuellement. La mise en valeur a démarré par la culture des pastèques mais il faudra s'attendre à court ou moyen terme à voir s'y développer l'arboriculture fruitière car comme le soutiennent les paysans, la plantation d'arbres est le meilleur prétexte pour une appropriation définitive. En outre, comme le soulignent les populations par ailleurs : "l'argent est une richesse qui peut "mourir" tandis que l'arbre est une richesse qui ne meurt pas".

- La zone arboricole tampon : c'est la zone où l'on trouve le plus de propriétaires "privés", ou fonctionnaires. Les parcelles ont été acquises le plus souvent par vente "déguisée" car la terre ne pouvant faire l'objet d'une appropriation privée ne peut être aliénée. La pratique consiste donc à "vendre" la parcelle à un acquéreur mais de procéder à une régularisation au niveau de la CR en déclarant une affectation par consentement. Aucune raison particulière n'explique cette localisation spécifique des parcelles des fonctionnaires, sinon l'accessibilité.

D'ailleurs on remarque que de plus en plus ces types d'exploitation s'éloignent davantage des routes.

Comme le disent les populations "il n'existe pas de terres sans propriétaires mais il existe des terres non mises en valeur".

La classification matricielle montre qu'en terme d'affectation des ressources en terre aux différentes activités, les activités maraîchères occupent le moins de superficie suivie de l'arboriculture (manguiers essentiellement). Bien que la majorité des terres maraîchères et arboricoles soient exploitées par la population, il apparaît assez clairement que les "fonctionnaires" détiennent également d'importantes superficies surtout dans le domaine de l'arboriculture. Les tendances actuelles montrent cependant que l'avenir économique de la zone reposerait beaucoup plus sur l'arboriculture. En effet la pression démographique et la baisse tendancielle de la pluviométrie pourraient à terme

Classification matricielle des principales sources de revenus monétaires et leur évolution dans le futur

	Maraîchage	Arboriculture	Pastèque	Culture hivernales (Niébé mil,gombo
Procure plus de cash	oooooo	ooooo ooooo	ooo	ooooo
Nécessite plus de terre	ooo	ooooo ooo	oo	ooooo ooooo
Répartition Populations locales Fonctionnaire	 oooooo oooo	 ooooooo ooooo	 oo --	 oooooo o
Répartition dans le futur Populations locales Fonctionnaire	 oo o	 oooooooooo oooooooooo		

entraver le développement récent de la culture de la pastèque.

La transition économique notée actuellement a modifié le mode de gestion et le comportement envers certaines ressources.

Dans le passé, en effet, certaines espèces d'arbres étaient soumises à un système de gestion rigoureux. C'était le cas des kadd et des roniers en particulier. La gestion de ces derniers était collective et des revenus importants étaient tirés de leur exploitation. Les roniers étaient mis en location aux diolas pour la récolte du vin et les frais de location alimentaient une caisse villageoise qui servait à financer certaines cérémonies (tamkharit en particulier). Ce système a complètement disparu avec la disparition des roniers qui est elle même en partie une conséquence de ce système d'exploitation.

D'autres espèces telles que le kadd étaient appropriés individuellement et étroitement surveillées. Le développement de l'arboriculture, et le recul des cultures pluviales à presque enlevé tout intérêt envers les espèces autochtones dont

l'exploitation, devenue libre n'est soumise à aucun système de contrôle, contrairement aux arbres fruitiers.

Même le système d'héritage sur la terre a évolué avec le renforcement de la valeur économique de cette ressource. Comme dans toutes les autres sociétés wolofs, on est en présence d'un système patrilinéaire. En général ce sont les enfants mâles qui héritaient de la terre. Aujourd'hui le développement de l'arboriculture permet aux femmes de revendiquer leurs "droits" non pas sur la terre mais sur les pieds de manguiers. Par extension ce droit est également réclamé en particulier sur les terres nues (maraîchage).

La forte pression sur la terre explique également un certain cloisonnement en ce qui concerne la circulation de la terre. Les prêts de terre se font de plus en plus rares et ne sont plus étendus aux autres villages, car le potentiel foncier est fortement entamé par les ventes aux salariés en particulier. La circulation se limite donc de plus en plus aux seuls membres d'une famille élargie et exceptionnellement du village et des modalités assez claires sont toujours définies.
Il faut souligner que dans cette zone, les producteurs prennent toutes les précautions dans les pratiques de gestion des terres pour éviter que des recours éventuels à la loi sur le domaine national (voir infra) leur fasse perdre des droits sur une partie de leurs terres.

Il est important de noter l'accès de plus en plus difficile des jeunes à la "propriété" foncière du fait de la forte pression sur la terre mais surtout de la valeur marchande de celle-ci. Les surplus fonciers qui étaient traditionnellement épargnés comme forme de sécurisation foncière, sont de plus en plus mis en vente. Il ne semble d'ailleurs pas exister à l'échelle communautaire de mécanismes visant la régulation et le contrôle sur les transactions foncières.

Sur le plan de la protection de l'écosystème, il est intéressant de noter ici que la flore arborée naturelle est presque complètement tout aussi dense. Il s'agit d'un système de gestion dont la dynamique est intéressante à étudier. La motivation des populations dans la zone à planter des arbres est d'autant plus grande que les retombées économiques de ces arbres sont importantes. En conséquence étant donné le rôle très important que jouera les arbres et le maraîchage dans la structure des revenus, les règles de leur gestion sont assez rigoureuses.

C'est pourquoi, d'un point de vue strictement de gestion des ressources on est en présence d'un système efficace de réhabilitation d'un écosystème qui autrement serait dégradé. Il est vrai que les conditions naturelles prévalant dans la zone favorisent l'arboriculture mais on note également une charge de travail importante pour l'arrosage et l'entretien des

211

plantations. Les implications en termes de politique de développement de telles considérations portent sur l'importance de la motivation économique qui constitue le soubassement de toute stratégie de gestion des ressources naturelles.

C. Institutions locales et leur rôle dans la gestion des ressources naturelles:

D'une manière générale, on note une quasi inexistence d'organisations activement impliquées dans la gestion des ressources naturelles. Cette situation est peut être une conséquence de l'absence de dynamiques collectives autour des problèmes de développement. Les stratégies économiques sont essentiellement individuelles.

Sur le plan interne la principale organisation ayant des objectifs de développement est l'association des jeunes pour la rénovation de Niacoulrab (AJRN) mais le fonctionnement de l'organisation est aujourd'hui secouée par des conflits autour du leadership au point de bloquer les activités. Ces problèmes ont d'ailleurs affecté l'une des organisations les plus dynamiques du village à savoir le groupement des femmes. Il est intéressant de noter cependant que malgré ces problèmes, il existe une prise de conscience assez poussée sur la nécessité d'une dynamique communautaire plus marquée pour une mise en valeur des énormes potentialités disponibles. Les seules activités qui semblent avoir échappé aux remous au sein de l'AJRN sont les activités à caractère sportif et culturel.

Les jeunes revendiquent aujourd'hui une superficie de 80 ha environ pour les besoins d'un projet maraîcher collectif. Il est par ailleurs intéressant de noter le faible effet d'imitation que les différentes exploitations privées ont suscité.

En effet on pourrait s'attendre à une reproduction par les populations locales de projets dont certains en plus de leur rentabilité sont techniquement simples et maîtrisables par les populations: c'est le cas en particulier de l'aviculture et de l'embouche.

Le chef de village et le conseil des notables ont une fonction de régulation sociale assez importante et leur rôle dans la gestion des conflits (voir infra) est assez déterminant. En ce qui concerne le règlement des conflits fonciers, ils constituent la première instance de règlement.

Sur le plan externe il est frappant de noter la faible présence des structures d'encadrement et des ONG malgré les nombreuses potentialités agricoles et les problèmes, surtout ceux liés aux attaques des cultures. La DPV et le CERP sont les principales

structures ayant un certain impact dans ce domaine, mais l'efficacité de l'action du CERP se trouve fortement entamée par le manque de moyen. C'est d'ailleurs ce qui fait dire aux populations qu'elles sont victimes de leur appartenance à la région de Dakar.

Elles soutiennent en effet que cela a créé une certaine conception qu'en matière de développement rural, elles ne demandent pas autant d'encadrement que les autres régions. C'est d'ailleurs cela qui expliquerait la quasi absence des ONG malgré les potentialités qu'elles pourraient aider à mettre en valeur.

La communauté rurale intervient également de manière très faible dans les actions de gestion des ressources naturelles et dans le financement de projets productifs. Le seul chapitre du budget à cet effet est consacré à la mise en place de pépinières villageoises, mais les montants qui lui sont consacrés restent très faibles.

Pour l'exercice 1989/90 environ 370.000 F ont été prévus pour les pépinières villageoises pour un budget prévisionnel de 19 millions environ. En 1991/92 environ 2 millions ont été prévus pour un budget de 40 millions. Aucune allocation n'est faite pour les projets productifs. Cette tendance confirme celle constatée dans d'autres communautés rurales situées dans des zones plus affectées par la dégradation de l'environnement.

Cette situation montre en effet que les communautés rurales limitent leurs actions en matière de gestion des ressources naturelles à l'affectation et à la désaffectation des terres ; l'élan d'une réelle mise en oeuvre et une prise en charge de stratégies de conservation et de restauration de l'écosystème reste encore faible. Il est possible que les causes de telles attitudes pourraient être trouvées dans la réforme qui ne détermine pas de manière explicite le rôle que devraient jouer les communautés rurales dans la gestion de l'environnement. L'idée prévalente à ce sujet est que les actions dans ce sens doivent être impulsées par l'état.

Le faible impact des structures extérieures a créé un certain cloisonnement des organisations villageoises, surtout en rapport avec l'accès à l'information. C'est d'ailleurs ce qui explique l'ignorance du rôle du CERP et de la nature de l'appui qu'il peut apporter à la population.

D. Adéquation entre pratiques locales et réglementation étatique

Niakoulrab fait partie des 28 villages (24 officiels) de la communauté rurale de Sangalkam, département de Rufisque (voir

détails en II.A : données physiques et humaines du CR et du village).

Jusqu'en 1983, cette zone faisait partie de la commune de Rufisque. Mais le caractère essentiellement rural et la vocation agro-sylvopastorale de la zone ont amené les autorités sénégalaises à corriger, à partir de 1983, ce qui semblait dès le départ être une aberration administrative, et, partant économique.

En 1983, la réforme de l'administration locale est appliquée (conformément à la loi 72-25) à cette zone rurale du Cap-Vert, avec la création de deux communautés rurales : Sébikotane et Sangalcam.

De l'avis de l'ancien et de l'actuel président du Conseil rural de Sangalcam, il y avait au départ une certaine réticence des populations à se voir appliquer la réforme, préférant plutôt rester dans le périmètre communal, à cause des craintes que l'Etat affecte à la zone des personnes étrangères aux terroirs pour administrer les terres, et par conséquent, les en exclure. Les craintes étaient tellement fortes qu'ils n'ont pas hésité à aller rencontrer le Président de la République qui les aurait rassurés, en leur promettant de soumettre cette réforme à un test de 5 ans, et si cela s'avérait négatif, il reviendrait là dessus.

Mais en réalité, cette attitude procédait manifestement d'un manque d'information et de sensibilisation des populations de la zone (par l'administration et par les hommes politiques des terroirs), qui n'avaient pas saisi l'utilité d'une gestion des terroirs par des structures démocratiquement élus par elles-mêmes, et dont elles pouvaient (en principe) contrôler l'action.

La communauté rurale de Sangalcam est créée en 1983, mais le premier conseil fut élu en 1984. Ce conseil qui en est à son deuxième mandat (issue des consultations de 1990) est composé de 28 membres, dont 21 conseillers élus et 7 cooptés (que l'on appelle conseillers coopératives, parce que cooptés parmi les membres des différentes coopératives du CR). En outre, le CR comprend 7 jeunes et 3 femmes (1 élue et 2 cooptées) dont une est présidente de la commission sociale et une autre vice-présidente de la commission finances (le CR en comptes 6 : finances, domaniale, organisation et affaires sociales, sport-éducation-santé, agriculture et élevage). Ainsi, toutes les sensibilités sociales sont représentées dans le CR, parfois à des niveaux de responsabilités assez élevés.

Nous ne reviendrons pas sur les compétences définies par les textes, mais nous les analyserons plutôt sous forme de contraintes et de difficultés rencontrées par le CR, afin de voir dans quelle mesure et à quel degré il existe une adéquation entre ces textes et les pratiques locales.

L'une des contraintes majeures du CR de Sangalcam est l'absence de ressources financières suffisantes pour mettre en oeuvre des plans ou des projets locaux de développement communautaire, à cause du budget de la communauté rurale. En effet, à part le fonds de concours de l'Etat et/ou de la communauté urbaine de Dakar, une partie (faible) du budget de la CR repose sur la taxe rurale. Mais le niveau de perception de cette taxe rurale est actuellement très bas (il varie entre 30 et 35%).

Cette faiblesse est due à une conjonction de facteurs. D'abord, depuis la réforme de 90 qui a doté la CR d'une véritable autonomie financière, en donnant au PCR l'entière compétence de gestion du budget (compétence qui relevait des sous-préfets dans les autres régions et du Préfet de Rufisque dans le cas spécifique du Cap-Vert), ce dernier se trouve dépourvu de tout moyen de coercition pour amener les populations à s'acquitter de la taxe.

Il s'y ajoute que les recensements des populations imposables sont toujours imparfaits, à cause du faible taux de déclaration par les chefs de familles. Il n'y a que 3 villages de la CR dont le taux de récupération de la taxe rurale s'est effectuée à 100%). Mais en fait, il faut signaler que ces faibles taux de récupération de la taxe rurale procèdent de toute une dynamique évolutive avant même 1990, car il y avait çà et là des vélléités de refus à l'acquitter.

C'est ainsi que de 100% de taux de récupération en 1985, elle est tombée à 40% en 1986 et 25% en 1987. Face à cette situation alarmante, il a fallu contraindre par le biais de la gendarmerie et l'intervention du Gouverneur, les populations à payer la taxe, notamment en prenant des sanctions contre certains chefs de villages accusés de laxisme, en confiant certains de leurs pouvoirs au conseil rural.

A part la taxe rurale, les autres ressources financières de la CR proviennent de droits et taxes divers : les frais de bornage des parcelles affectées, la taxe de 10.000 F CFA/ha sur les gros exploitants, la taxe frappant les véhicules de transport passant par la zone, les droits perçus sur les marchés etc...

Ainsi, la faiblesse des ressources du CR a des effets négatifs sur le niveau de réalisations et l'absence de projets de développement initiés par lui. Parmi les quelques réalisations faites, on peut citer le marché de Bambylor, la maison communautaire à Sangalcam, le marché de NIAGUA, des douches publiques, des salles de classe à Tivaouane Peul, Kounoune et la piste (3 km) de Tivaouane Peul.

Comme on le voit, la plupart de ces réalisations sont non directement productives.

215

Il n'existe pas de projets de développement (par exemple maraîchage collectif, poulailler, embouche) initiés par la CR. Mais par contre, il existe au CERP de Bambylor un plan de développement du CR élaboré en 1989 par le secrétariat exécutif des Sections des Centres d'Expansion Rurale (SESCER) du Ministère de l'intérieur, mais cette existence est totalement ignorée des populations (contraintes liées à la non circulation de l'information, de l'avis du chef du CERP de Bambylor dont dépend Niacoulrab) mais il y a lieu de souligner que le contenu (et même la forme) de ce plan est tellement sommaire et vide, que son utilité n'est pas évidente (un autre plan s'impose, avec une équipe plus qualifiée et une étude plus longue et plus rigoureuse sur le terrain).

La seconde série de contraintes est liée au manque de formation des CR, ce qui crée des limites dans l'action du CR pour l'exécution de certaines tâches. Cette absence de formation fait que, de l'avis de certains la plupart des conseillers ruraux ne perçoivent pas leur rôle dans les actions de développement. C'est ainsi que le premier conseil a reçu une formation de 2 jours en 1985, donnée par Raoul N. NDIAYE du CNFA, autour du guide du conseiller rural de 1985. Pour le conseil actuellement en place, seuls le PCR, le vice PCR ou le secrétaire du CR ont reçu une formation de 5 jours, sur le domaine national, mais surtout sur la confection et l'exécution du budget du CR. Ce qui est insuffisant, car les autres conseillers attendent depuis de subir à leur tour cette formation.

La troisième série de contraintes est liée à la gestion du terroir du CR, et qui va montrer l'inadéquation par détour entre la réglementation en vigueur en matière foncière et la pratique locale.

Une des fonctions principales du CR est la gestion des terres du domaine national. C'est d'ailleurs beaucoup plus à travers cette fonction, qui se concrétise par les affectations et désaffectations que le CR est mieux connu par les populations locales.

A Niacoulrab, comme dans toute la communauté rurale, il existe une pression foncière telle que dans un avenir proche, c'est tout l'équilibre du village qui risque d'être bouleversé. Zone très fertile pour l'agriculture, notamment pour l'arboriculture et le maraîchage, le village qui jusqu'en 1983 était dans le périmètre communal gérait ses terres dans la pure tradition familiale. Chaque famille avait, autour du village et dans les alentours immédiats, ses champs.

D'abord la croissance démographique contribue au morcellement des terres. Ensuite, il s'y ajoute que la proximité de Dakar attire certains possesseurs de gros moyens (paysans du dimanche), les "fonctionnaires" notamment, qui se sont fait attribuer,

gratuitement ou non, des domaines parfois vastes de plusieurs dizaines d'hectares, ceinturant le village et accentuant l'indisponibilité des sols. Certains ont même immatriculé leurs terres, qui échappent désormais au domaine national. Ces propriétaires de domaines arboricoles et maraîchers sont pour la plupart les anciens et actuels grands dignitaires du régime sénégalais (Ministres, Gouverneurs, anciens Ministres, Directeurs de grandes Sociétés nationales, hommes d'affaires influents etc...)

La conséquence de cette forte présence "étrangère", en plus des champs des villageois tout autour du village, ont poussé les populations à chercher ailleurs, à 5 km du village vers le nord des terres disponibles pour le maraîchage surtout, dans la vallée de Xaw. Ces terres sont réparties entre les familles de Niacoulrab et celles de Tivaouane Peul (village peul en grande expansion), ce qui contribue à accroître davantage la pression foncière et les risques de conflits qui peuvent en découler. Un autre "territoire" appelé khelcom par les populations de Niacoulrab, situé au sud-est du village a été découvert et réparti entre les populations;il est surtout propice aux cultures hivernales traditionnelles et à la pastèque qui commence à prendre de l'importance.

Finalement, la question qui mérite d'être posée est celle-ci : le conseil rural exerce-t-il pleinement ses compétences en matière d'affectation et de désaffectation ? La réponse est oui, compte tenu des pratiques locales. Les populations sont bien conscientes de l'enjeu du domaine national, et les demandes (y compris celles de personnes extérieures au terroir) sont tellement nombreuses que le CR ne trouve pas de terrains suffisants à affecter.

De l'avis de l'ancien PCR, au début il y avait beaucoup de difficultés pour affecter les terres car selon ses termes , "il n'existait pas de terres non appropriées, mais il existait des terres non exploitées". Ce qui veut dire deux choses : d'abord que toutes les terres, avant l'avènement du conseil rural, faisait l'objet d'une détention (coutumière ou autre) ; ensuite, pour que le rôle d'affectation soit concret, le CR a joué sur le défaut de mise en valeur pour affecter les terres aux demandeurs. Ce qui, naturellement, n'allait pas sans conflits.

Quid de la désaffectation de terres ? Le PCR nous a signalé quelques cas pour défaut de mise en valeur, mais ils sont limités. Les contraintes politico-sociologiques font qu'il est difficile pour le CR, tout autour du village, de désaffecter des terres, surtout en ce qui a trait aux domaines des dignitaires. Les transects effectués nous ont montré l'existence de grandes surfaces, simplement clôturées (murs), mais sans aucune exploitation depuis des années. Il y a manifestement défaut de mise en valeur mais est-ce que le CR a le poids nécessaire pour désaffecter ces terres qui sont détenues par des membres

217

influents du parti au pouvoir, (auquel il appartient aussi) et d'autres partis. Politiquement, il est difficile de s'attaquer à ces "propriétaires" comme il n'est pas aisé de s'aliéner les populations qui laissent les terres en friches et qui pour la plupart sont des militants-camarades du parti et des parents. Cet aspect de la question rend difficile l'adéquation entre les pratiques locales et la réglementation étatique.

L'autre aspect du problème, plus important encore, est qu'il existe un marché foncier à une échelle inestimable, tant au niveau du village que dans toute la zone des Niayes. C'est à ce niveau que l'adéquation est intéressante à observer, puisqu'il y a tout un processus de contournement de la logique de la loi sur le domaine national, principalement dans son aspect d'inaliénabilité, qui tend à rendre conforme une pratique qui, dans son essence même, est contraire au contenu du texte: la vente pure et simple de la terre. Il convient, avant d'en aborder les mécanismes (fort simples et ingénieux) de voir les causes de cette spéculation foncière sur une grande échelle.

Il y a d'abord la pression foncière à Dakar et son extension de plus en plus vers les zones rurales, en matière d'habitation. Et la proximité de la zone de la capitale (31 km) en plus de l'attraction qu'exercent ces terres fertiles (arboriculture, maraîchage, embouche) sur les populations urbaines et rurales, fait que la zone de Niakoulrab devient une zone de convoitise. Ensuite, l'existence d'infrastructures rapides de communication fait que le trop plein de Dakar convoite cette zone qui présente deux avantages certains : c'est qu'elle peut allier l'habitat de style semi-urbain (et n'empêche pas d'aller s'adonner à ses activités professionnelles à Dakar) et certaines activités aussi lucratives que l'arboriculture, le maraîchage et l'embouche, même si on n'en fait que des activités secondaires.

L'ensemble de ces avantages aiguise les convoitises et pressions de toutes sortes sur le terrain villageois, et favorise le développement du marché foncier; Parce que les surfaces "vendues" sont parfois énormes et la masse d'argent mise en circulation très consistante.

Il s'y ajoute que la proximité de la ville (Dakar, Rufisque) exerce une influence notable sur les besoins des populations qui ne cessent d'augmenter : ces besoins vont de la gestion quotidienne des ménages à d'autres plus importants tels que l'acquisition de certains biens de consommation courante (maison en dur, besoin d'argent pour se procurer certains intrants agricoles, si ce n'est pas tout simplement pour s'enrichir). Selon les informateurs, certains vendent pour faire face à des besoins ponctuels et pressants en se démunissant, d'autres en prévention de l'avancée de différents villages voisins.

Quels sont les mécanismes mis en place pour développer le marché

foncier ? Le conseil rural est-il au courant et pas impliqué dans ces pratiques de contournement de la loi ?
Il est assez facile de répondre à ces deux questions, par rapport à Niakoulrab en tout cas.

Il est généralement admis que la terre du domaine national ne peut faire l'objet d'une vente. Mais dès qu'un terrain est mis en valeur, cette mise en valeur (arbres, productions agricole et maraîchère) peut être cédée à un tiers. Ce sont seulement les fruits et non la terre qui peuvent circuler. Ainsi, sous couvert de cession de "peine", c'est la terre elle-même qui est vendue.

Mais de quelle garantie peut se prévaloir l'acquéreur du terrain sur les terres du domaine national. Le mécanisme simple, pour être en conformité avec la loi, c'est d'en demander l'affectation au CR, sans pour autant déclarer qu'il s'agit d'opération de vente. Une fois l'affectation faite, l'acheteur devient légalement le détenteur du terrain. Ainsi cette technique du marché foncier dans les Niayes se voit légalisée par le CR, sans pour autant que celui-ci ne se soit détourné de sa fonction, en violant la loi. Les trois protagonistes du marché : vendeur, acheteur et Conseil y trouvent finalement leur compte, sans que ce détournement ne soit préjudiciable aux différents intérêts.

Même si le CR est forcément au courant de cette pratique de la vente déguisée par l'affectation qu'il fait, il n'a juridiquement pas les moyens de la contrôler ni d'y mettre fin, parce que dans la demande il n'est jamais fait mention de vente.

La vente est une opération privée, de gré à gré, sans formalisme ni rédaction d'acte. Mais elle est légalisée une fois que l'affectation est faite.

Ce marché foncier va à terme, constituer une grave menace pour l'équilibre foncier de la zone, car la spéculation foncière est telle que toute action du village de Niakoulrab et du CR de Sangalcam, en matière de développement local risquerait d'être sérieusement compromise. A preuve, certains cas de conflits fonciers qui vont être analysés plus loin.

Une des principales contraintes des communautés rurales est d'ordre budgétaire. Bien qu'en valeur absolue le budget de la CR de Sangalkam soit important comparé à celui d'autres communautés rurales, il reste que la pression démographique est plus importante dans cette zone qu'ailleurs. Il est cependant intéressant de remarquer que contrairement à la plupart des communautés rurales du Sénégal, la taxe rurale constitue une faible proportion de l'enveloppe budgétaire. En 1989/90 sur un budget prévisionnel de 19 millions environ, la taxe rurale représentait environ 29 %. Pour le budget prévisionnel 91/92 le taux est encore plus faible car se situant autour de 15 % pour un budget de 40 millions environ. Il apparaît donc que la communauté

rurale tire l'essentiel de ses ressources d'activités (marchés, amendes, bornages etc...) autres que la taxe rurale.

Il faut noter cependant que comme dans la plupart des autres communautés rurales le taux de récupération reste assez faible (100 % en 1985, 47 % en 1986, 25 % en 1987 et environ 35 % pour l'exercice en cours). Cette situation traduit une certaine désaffection découlant d'un sentiment largement répandu que le payement de la taxe rurale n'a pas permis une amélioration sensible de la situation des populations. Par ailleurs on note de plus en plus une certaine "solidarité à rebours" dans le non payement de la taxe résultant d'un manque de pression ou de sanctions à l'encontre des "mauvais payeurs".

E. Dynamique des conflits sur la gestion des ressources naturelles:

Nous avons vu plus haut que la zone des Niayes est une zone à risques, parce que convoitée aussi bien par les populations locales que par les "étrangers", ce qui contribue à accroître les tensions. De l'avis des informateurs compte tenu des observations faites, on peut se rendre compte que ces conflits sont plutôt latents. Les conflits qui éclatent sont en réalité peu nombreux, mais ils sont symptomatiques de la pression foncière que subit la zone. Quelques cas de conflits suffiraient pour l'analyse du phénomène.

C'est ainsi qu'il y a un conflit latent entre Niacoulrab et le village de Tivaouane Peul, sur les terres maraîchères de xaw. Cette vallée était à l'origine détenue par Niacoulrab, qui a cessé (ou ne pouvait) de l'exploiter à cause de l'abondance de l'immersion permanente des terres. Des peuls transhumants qui souhaitaient se sédentariser ont été affectés dans cette zone. Mais il se constitue dans cet ancien hameau un gros village, qui menace en ce moment Niacoulrab. Car à cause de la sécheresse et l'éloignement de la nappe, xaw devient le seul endroit numide, que Niacoulrab veut récupérer. Ce qui, bien entendu, ne reçoit pas l'agrément total des peuls sédentarisés et agriculteurs.

Les velléités de constitution d'une réserve foncière sur le site de wex ont aussi pour but de la protéger contre la spéculation foncière car plusieurs cas de vente de parcelles ont été signalés.

Ces ventes de terres créent un autre conflit, ouvert cette fois, à l'intérieur du village de Niacoulrab, entre jeunes et notables du village.

Le CR avait affecté une parcelle de 80 ha aux jeunes de Niacoulrab sur le site de wex (nord ouest) en vue de la réalisation d'un projet de développement communautaire. Ces 80 ha

deviennent une zone de litige car au moment où nous arrivions au village, les jeunes avaient émis l'intention de les exploiter, ce qui rencontre l'opposition des vieux ; puisqu'une bonne partie de ces 80 ha détenue par certaines familles a été vendue, et ceux qui n'ont pas vendu refusent de céder leurs parcelles au groupement. Une tentative de règlement a lieu au village, sans succès. Devant l'insistance des jeunes, les vieux ont décidé de porter l'affaire à la gendarmerie.

Ce type de règlement est symptomatique d'une défiance vis à vis du CR qui a affecté les 80 ha et qui aurait dû être associé à la recherche d'une solution, puisqu'il s'agit de terres du domaine national dont il a la gestion. L'affaire pour le moment est pendante.

Ce qu'il faut souligner, à travers cette affaire c'est que les pratiques locales en matière de règlement de conflits sur la gestion des ressources naturelles n'ont aucune conformité avec le règlement en vigueur. Si l'instance villageoise (chef de village et conseil des délégués de quartier) a été valablement saisie, le PCR qui a compétence légale pour trancher les litiges sur le domaine national (d'autant plus qu'il est au début du processus en affectant les 80 ha) a été écarté au profit de la gendarmerie. La gendarmerie qui n'est pas compétente, sauf s'il y a trouble de l'ordre public, en principe, devrait renvoyer l'affaire devant le PCR et la commission domaniale du CR.

Toujours à propos d'instance de règlement, signalons que la faiblesse du nombre des conflits est due en partie à l'action de la commission domaniale du CR qui fait de la prévention à tous les niveaux pour empêcher les conflits d'éclater.

Enfin, dernier cas intéressant de conflit sur la gestion des ressources: il s'agit de l'exploitation du sel du lac Retba, (plus connu sous le nom de Lac Rose) entre les populations et le CR d'un côté et les salins de Kaolack de l'autre.
Les salins avaient reçu une concession pour l'exploitation du sel de ce lac (véritable mine de sel, à cause du fort taux de salinité du lac = 380g de sel/l), ce qui a rencontré l'opposition des populations riveraines qui exploitent en commun ce sel (bien que cela soit contraire à la loi de 1976 sur le domaine de l'Etat : les mines, carrières, lacs, cours d'eau etc... font partie du domaine public de l'Etat et ne peuvent être exploitées qu'avec une concession de l'Administration).

Devant l'opposition des populations et du CR, l'autorité politique a reculé et la concession ne fut pas exploitée par les salins.

On voit à travers ce cas une autre instance de règlement des conflits après les instances villageoises, le CR,
la gendarmerie et la justice: il s'agit de l'instance politique.

Mais la gendarmerie, la justice, le CR ou toute autre instance intérieure au village ne sont que des recours ultimes. Le rôle joué par le conseil des notables est suffisamment efficace pour que le recours aux autres instances ne soient qu'exceptionnel...

F. Contraintes liées à la gestion des ressources naturelles:

Elles sont d'ordre naturel, économique, organisationnel...

1. Les contraintes économiques:

Elles tournent autour de la pression sur la terre, des problèmes d'équipement et d'activités insuffisamment diversifiées.
La terre est une ressource incontournable lorsqu'on aborde la gestion des ressources naturelles dans la zone des Niayes. En effet, la situation écologique particulière de la zone favorise le développement d'activités agricoles très rémunératrices.

Il s'y ajoute que sous l'influence d'une explosion démographique, Dakar étend ses tentacules et les voisinages immédiats constituent un recours pour tous les prétendants à une parcelle. Cette demande extérieure est renforcée par une croissance de la population locale dont le surplus est susceptible de solliciter des parcelles à usage d'habitation. Dès lors l'habitat enjambe sur les champs. Pour ne pas perdre leurs terres, certains propriétaires vendent à l'avance la superficie concernée par les délimitations, déclare au Conseil Rural avoir cédé cette partie à un particulier. Une procédure s'en suit qui confirme l'attribution. La procédure est la même pour les superficies consacrées à une exploitation agricole.

La gestion de la terre constitue l'un des problèmes majeurs auxquels les populations locales sont confrontées. Elle conditionne en grande partie l'évolution de leurs activités. De plus en plus, compte tenu des énormes moyens dont disposent les acquéreurs, les terres du village et au-delà celles de la communauté rurale risquent d'échapper au contrôle des paysans.

S'il est vrai que les nouveaux fermiers disposent de moyens pouvant leur permettre de produire à grande échelle, qu'en sera-t-il alors des établissements humains dont l'activité est totalement rurale ? Les risques sont réels de voir ces villages représenter des satellites de Dakar, sorte de banlieue sans activité productive génératrice de revenus. N'est-il donc pas nécessaire de sonder les voies et moyens permettant aux paysans de conserver leurs terres ?

Si la terre échappe de plus en plus au paysan, les moyens à sa disposition ne lui permettent pas de mettre correctement en valeur ce qui lui en reste. En effet les activités agricoles du

222

village de Niakoulrab se caractérisent par un sous-équipement assez notaire.

Les cultures pluviales sont réalisées manuellement. Cette situation s'explique certainement par le recul qui avait été observé au niveau des cultures d'hivernage.

Par contre, le sous-équipement est plus ressenti lorsqu'on analyse les activités maraîchères. On trouve des équipements très sommaires. Système d'arrosage traditionnel au niveau des céanes à l'aide d'arrosoirs. Les approvisionnements sont encore difficiles pour le paysan (coûts élevés et accès difficile aux semences, engrais et produits phytosanitaires) tandis qu'il n'arrive pas à maîtriser les cours de ses produits. L'écoulement étant rendu difficile par la surproduction et les techniques et moyens de stockage n'étant pas encore à sa portée.

Par ailleurs les contraintes évoquées ci-après pouvaient être amoindries par une diversification des activités du village. En effet l'on constate que toutes les activités menées par les paysans sont directement liées à la terre. Or nous savons que de sérieuses hypothèques pèsent sur celle-ci. En outre dans bien des cas, les revenus dépendent de la pluviométrie. Dès lors s'impose la nécessité de sonder d'autres créneaux susceptibles de minimiser les risques encourus. En cela, l'élevage intensif pourrait constituer une piste.

2. Les contraintes naturelles:

L'irrégularité des précipitations ainsi que l'influence d'une mauvaise pluviométrie sur les productions fruitières ne devraient elles pas impliquer une politique de maîtrise de l'eau ?

D'autre part la décharge de Mbeubeusse, prolongement naturel de la vallée de xaw pourrait avoir dans l'avenir des conséquences écologiques assez néfastes. En effet la nappe phréatique peut être contaminée. Comme elle constitue l'unique source pour l'arrosage des cultures maraîchères, les produits obtenus peuvent être des sources potentielles de prolifération microbienne. De plus cette contamination de l'eau pourrait agir sur le sol et la végétation et rendre ainsi le milieu tout à fait inculte. Il est nécessaire de poser le problème
au niveau national et d'essayer de lui trouver une solution satisfaisante prenant en compte les intérêts des riverains de la vallée.

Sur un autre plan dans la vallée de xaw, en plus des parasites,le sol est infesté de némotodes. Pour accroître les productions il faudra considérer la lutte contre les nématodes comme un axe prioritaire.

222

3. Les contraintes organisationnelles:

La proximité de capitale et de l'ensemble des services techniques aurait pu nous faire penser à un degré élevé d'organisation des habitants de Niakoulrab. Il n'en est rien (cf Diagramme de Venn). Le village est faiblement encadré. Les organisations existantes n'ont pas identifiées clairement les structures techniques pouvant leur servir d'interlocuteur. Sous informées, ces organisations traversent une crise d'identité et ne peuvent dès lors prendre en charge des activités productives.

ETUDE SUR LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES AU SENEGAL

CAS DE DINDEFELO

Département de Kédougou

Région Administrative de Tambacounda

(sud-est du SENEGAL)

Composition de l'équipe:

- Ndèye Coura Ndoye (économiste)
- Oumar WANE (géographe)
- Bienvenu SAMBOU (naturaliste)
- Assane GOUDIABY (géographe)
- Mamadou DIAKHATE (conducteur)

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....3

1.- PRESENTATION DE LA ZONE.....3

1.1.- Localisation géographique du site.....3

1.2.- Ressources humaines.....5

1.3.- Ressources naturelles.....8

2.- GESTION DES RESSOURCES NATURELLES.....15

2.1.- Système de production et activités productives.....15

2.2.- Institutions locales et modes
de gestion des ressources naturelles.....23

RECOMMANDATIONS.....37

226

INTRODUCTION

Au Sénégal, la gestion des zones de terroir qui correspondent en principe aux terres régulièrement exploitées pour l'habitat rural, la culture ou l'élevage pose parfois des problèmes entre les populations d'une part et d'autre part entre celles-ci et les autorités administratives; ceci notamment lorsque ces zones renferment des ressources naturelles économiquement intéressantes. En effet, la forte pression d'exploitation au cours de ces deux dernières décennies conjuguée à une politique de gestion peu cohérente ont sérieusement affecté certains sites particuliers, parfois même difficiles d'accès. L'ancien code forestier du Sénégal exigeait par exemple des populations rurales de solliciter et d'obtenir une autorisation avant d'exploiter le bois d'un arbre situé à poroximité des cases. Il en a résulté un certain nombre de conflits et un désintéressement total des populations pour la protection et la gestion des ressources naturelles. De ce fait, un nouveau code forestier tenant compte des préoccupations des populations a été proposé et est en voie d'être adopté.

La présente étude se situe dans le cadre de l'implication et de la responsabilisation des populations locales dans la gestion des ressources naturelles. Le site qui fait l'objet de cette recherche se trouve dans la zone de terroir de Dindéfélo, au sud-est du Sénégal et présente des caractéristiques écologiques assez particulières et des potentialités économiques intéressantes. Du fait de sa diversité biologique et des potentialités touristiques de sa cascade, mais aussi des risques de dégradation, l'Administration des Parcs Nationaux avait proposé sa mise en réserve. Cette proposition a suscité de vives réactions de la part de certains promotteurs touristiques et des populations locales appuyées par des politiciens. Actuellement, ce site convoité par les populations locales, les exploitants touristiques privés, l'Administration des Parcs Nationaux et celle des Eaux, Forêts, Chasses et Conservation des Sols dont il dépend est exploité de façon plus ou moins anarchique par les populations. Il en résulte une dégradation inquiétante. L'objet de cette étude est d'identifier les principaux problèmes et contraintes relatifs à la gestion du site et de proposer des solutions pour une gestion durable de ses ressources.

1.- PRESENTATION DE LA ZONE

1.1.- Localisation géographique du site

La zone qui fait l'objet de cette étude est localisée dans la région administrative de Tambacounda, à environ 35 Km au Sud-Ouest de la ville de Kédougou, dans l'arrondissement de Bandafassi (Cf. carte de situation). Cette partie de la région est marquée par un climat soudano-guinéen avec une végétation riche et variée du fait du caractère accidenté du relief. Situé à environ 1,5 Km du village de Dindéfello (Cf. photo aérienne en annexe), au pied d'une chaîne de collines (contreforts du Fouta Djalon) qui fait frontière avec la République de Guinée, le site est caractérisé par un réseau de ruisseaux à écoulement permanent ou non, alimenté par une eau qui résurge des fissures du substrat rocheux d'un plateau situé à plus de 40 m d'altitude. Cette eau

Figure 1 - Carte de localisation de Dindéfello

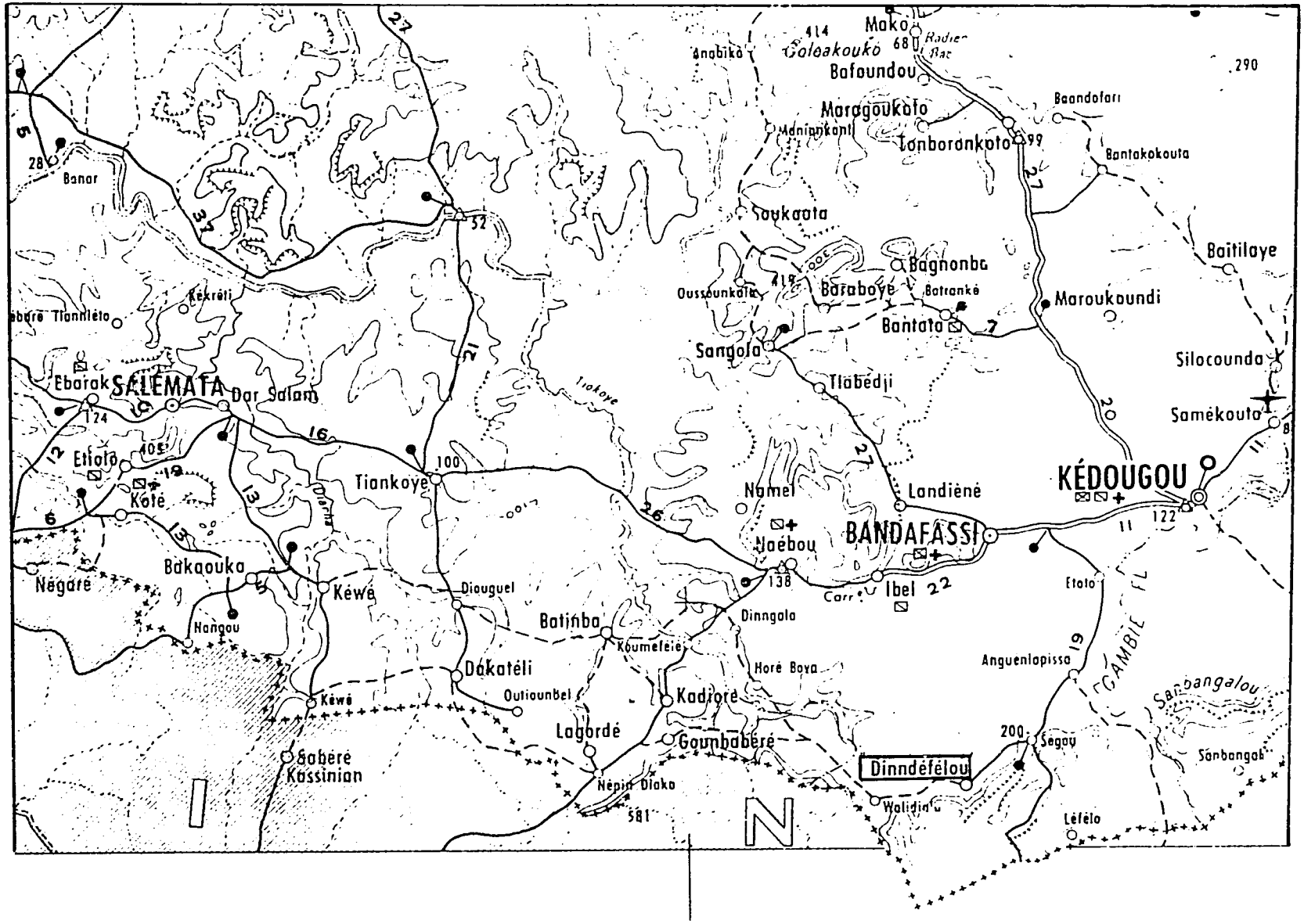

Echelle : 1/500000

Source : IGN

tombe au niveau d'une falaise et s'accumule au pied de celle-ci dans une cuvette de réception, avant de s'écouler entre les rochers et les cailloux le long du lit mineur du ruisseau (Cf. photo aérienne en annexe). La pulvérisation de l'eau en fines gouttelettes au cours de sa chute le long de la falaise et la formation d'embruns créent un microclimat très frais et humide, favorable au développement d'une végétation endémique typiquement guinéenne dans une zone aux conditions climatiques difficiles du fait d'une saison sèche longue et rigoureuse.

1.2.- Ressources humaines

1.2.1.- Historique du peuplement et de la cascade

Le village de Dindéfello a été fondé en 1921 par un chasseur du nom de Diampaté TRAORE, venant de Ségou (Mali). Etant à la recherche d'une zone giboyeuse, ce chasseur a rencontré un marabout du nom de Alpha Lamine GUIRASSY qui l'aurait conseillé de s'installer sur ce site qui s'appelait **Ounciré**, c'est-à-dire "endroit touffu" ou "forêt dense". Un an après son implantation, il a défriché le site jusqu'au pied de la colline et l'a dénommé **Dindéfello** c'est-à-dire "au bas de la montagne". Le site a été peuplé de façon relativement rapide par des migrants venant de la Guinée. La première vague de migrants est arrivée en 1930 à cause du paiement des impôts et des travaux d'exploitation du caoutchouc imposés par l'Administration coloniale. La deuxième vague fuyant le régime du feu Président Ahmed Sékou TOURE est arrivée à partir de 1958.

Ces populations étaient regroupées en deux quartiers : Sadindéfello et Dakadiabé. Depuis la création du village, la cascade a successivement joué trois fonctions différentes : traditionnellement, elle jouait une fonction mystique et culturelle (Djourndé) dans la mesure où c'était un lieu qui était fréquenté par les circoncis (adultes de 30 ans) qui venaient y prendre leur premier bain après les rituels de la circoncision. Vers les années 1960, l'instituteur de l'école a commencé à fréquenter le site (tous les jeudis) avec ses élèves (non circoncis) pour des séances d'observation (fonction éducative et didactique). Par la suite, les villageois ont changé de site pour les rituels de la circoncision. Aujourd'hui, la cascade joue essentiellement une fonction touristique. Le profil historique ci-joint présente les faits marquants de l'histoire du village (Cf. profil historique).

1.2.2.- Population et sociétés actuelles

La population de Dindéfello est de 501 habitants (recensement du 16/12/91). Elle est composée de 110 hommes, 135 femmes et 256 enfants dont 120 garçons et 136 filles. Au plan éthnique, on y rencontre des Peulh, des Bambara, des Diakhanké, des Sarakhollé, et des Mandingue, presque tous originaires de la République de Guinée limitrophe. L'Islam est la seule religion pratiquée.

Le village présente deux grands quartiers séparés par la piste allant du village de Ségou au village de Mamadou Boundou : Leibolol au nord (partie basse) et Dowbolol (plateau) (Cf. plan du village).

229

Profil historique de Dindéfello

1921 : Implantation de Diampaté TRAORE sur le site de Ounciré
1922 : Changement du nom du site en Dindéfello
1926 : Arrivée de Thierno Tallatou CAMARA (premier Imam du village)
1930 : Arrivée de la première vague de Peulh venant de la Guinée (à cause du paiement des impôts et des travaux d'exploitation du Caoutchouc imposés par l'Administration coloniale)
1932 : Arrivée des Mandingues
1935 : Arrivée des Diakhankés
1940 : Arrivée du premier forgeron (Diouwé KANTE)
1956 : Transfert de l'école de Mamadou Boundou à Dindéfello
1958 : * Décès de Diampaté TRAORE
* Transfert du marché hebdomadaire ("Loumo") de Koundodji à Dindéfello
* Arrivée de la deuxième vague de Peulh venant de la Guinée (fuyant le régime du Président feu Ahmed Sékou TOURE)
1960 : Construction de la Mosquée de Dindéfello qui reçoit les populations des villages environnants (situés sur le Plateau)
1962 : * Début de la fréquentation de la cascade (Djourndé) par les non circoncis.
* Création de la coopérative.
1971 : Création du Dispensaire
1972 : Interdiction par l'Administration des Eaux et Forêts, de cultiver sur les pentes des collines.
1986 : Création du magasin CRS
1987 : * Création du "groupement moulin" (femmes)
* Mise en place du forage
1988 : * Création de l'Association des Volontaires pour le Développement de Dindéfello (AVDD)
* Création du Projet maraîcher
1989 : * Création du Projet Campement de la Cascade de Dindéfello
* Création du bois de village de Dindéfello.

La population était composée de trois classes sociales :

- les Foulbé (nobles) qui occupaient le quartier de Dowbolol ;
- les Mathioubé (Captifs) qui habitaient le quartier de Leibolol;
- les Gnegnoubé (artisants dont les Forgerons) qui étaient plutôt mêlés aux deux autres classes.

Chaque famille de Foulbé possédait une famille de Mathioubé et une famille de Gnégnoubé qui étaient à leur service. Les Mathioubé étaient les serviteurs directs des Foulbé. Ils ne faisaient leurs propres travaux qu'après ceux de leurs maîtres à qui et une partie de leurs récoltes revenait de droit. Les Gnégnoubé étaient à la disposition des Foulbé et des Mathioube. Aujourd'hui, on retrouve encore ces différentes castes même si les relations ont changé dans la mesure où il n'existe plus de dépendance entre elles et que les mariages entre ces différentes classes sociales sont tolérés.

Selon le droit coutumier, la terre appartenait surtout à deux familles de Foulbé qui la distribuaient aux nouveaux migrants.

gure 2 Plan du village de Dindéfello

SEPT. 92

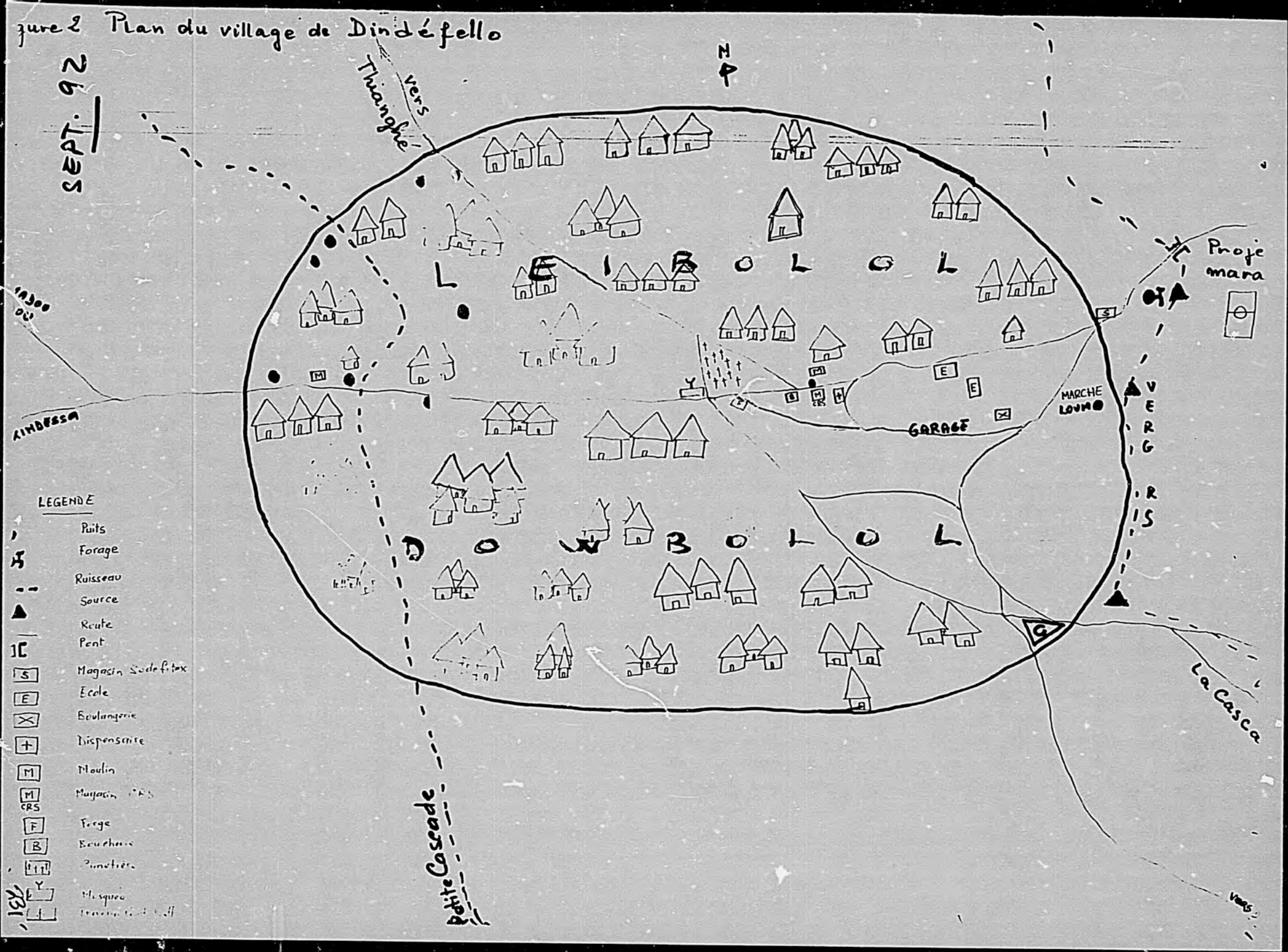

131

Ce droit traditionnel de propriété de la terre a été bouleversé aujourd'hui par la réforme administrative et territoriale.

1.3.- Ressources naturelles

1.3.1.- Les sols

Les populations de Dindéfélo distinguent quatre types de sols sur le plateau de leur terroir: Ndiaré (sols sableux), Katamanna (sols sablo-argileux), Fétéré (sols rocheux, cuirasse), Bowé (bowé). Un cinquième type a été observé dans les bas-fonds; il s'agit des sols appelés parawol (sols hydromorphes).

1.3.1.1.- Les sols de plateau

- Les Sols sableux (Ndiaré)

Ces sols sableux appartiennent au groupe des sols ferrugineux tropicaux lessivés. Ils sont actuellement pauvres à cause des cultures répétées. de mil et d'arachide.

- Les Sols sablo-argileux (Katamanna)

De texture sablo-argileuse, ces sols sont de couleur plus sombre que celle des sols beiges; ils se localisent près des bas-fonds et font progressivement suite aux sols sableux; ils représentent une transition vers les sols hydromorphes des bas-fonds. Ces sols ferrugineux tropicaux lessivés supportent surtout le culture d'arachide. La durée moyenne de la période de jachère est de cinq ans.

- Les Sols gravillonnaires (Fétéré)

Ils sont peu profonds et très graveleux. L'horizon superficiel, d'épaisseur très réduite, est pauvre en matière organique. Ces sols sont exposés à l'érosion hydrique suite au défrichement de la couverture végétale qui les protégeait. Les sols gravillonnaires présentent une dégradation souvent très avancée.

- Les Bowé (Bowé)

ILs représentent des parties où la cuirasse ferrugineuse affleure. La cuirasse se présente sous forme de dalles latéritiques ou de gros blocs. Ces endroits, non cultivés, sont souvent occupés par des formations forestières composées d'espèces ligneuses.

1.3.1.2.- Les sols de bas-fonds

- Les Sols hydromorphes (Parawol)

Ces sols, situés dans les bas-fonds, sont marqués par un excès d'eau pendant la saison des pluies. Ils se localisent sur des matériaux alluviaux et/ou colluviaux. Ce sont des sols à pseudogley.

Ces sols noirs sont caractérisés par une alternance de phase d'oxydation et de réduction du fait du renouvellement de

l'oxygène, surtout pendant la saison sèche. L'hydromorphie est provoquée par la stagnation des eaux de pluies et par la proximité de la nappe phréatique.

1.3.2.- Les ressources hydriques

Les ressources hydriques exploitées par les populations de Dindéfélo proviennent essentiellement des pluies.

1.3.2.1.- Les eaux de surface

Le terroir de Dindéfelo, situé au sud du domaine soudanien du Sénégal, reçoit des précipitations caractérisées par une irrégularité dans le temps. Le début de la saison des pluies varie souvent d'une année à une autre (précocité ou retard).

La distribution des pluies au cours de la saison est souvent marquée par une interruption qui peut durer six semaines.

L'ensemble des cours d'eau qui traversent le terroir de Dindéfélo appartiennent au bassin supérieur du fleuve Gambie.

- L'écoulement saisonnier

La plupart des cours d'eau du terroir de Dindéfélo se caractérisent par leur écoulement temporaire alimenté par les pluies d'été. Ces ruisseaux prennent leur source au niveau du talus qui borde le plateau. La crue a lieu en août - septembre. L'écoulement dure jusqu'en mars - avril. Le profil en long est marqué par une pente relativement forte qui explique la brièveté de la période de crue.

Ces cours d'eau, coulant sur du matériel rocheux, se caractérisent par une alternance d'écoulement superficiel et d'écoulement souterrain (sous les blocs de pierres). Dans le lit de ces cours d'eau, l'eau s'infiltre par endroit puis résurgit quelques centaines de mètres plus loin. C'est ainsi que le lit mineur (rocheux) de ces cours d'eau est parsemé de résurgences.

Pendant la durée d'écoulement, une bonne partie de l'eau utilisée par les populations est prélevée au niveau de ces résurgences. Le bétail (en particulier les bovins) s'abreuve également au niveau de ces points d'eau.

Les populations ont donné un nom à chaque cours d'eau. Le Thiancoum Métoucoum (voir carte de situation) est l'un des plus importants.

- L'écoulement pérenne

Les cours d'eau à écoulement permanent proviennent aussi du plateau. Leur crue survient en septembre. Excepté le caractère permanent, ces ruisseaux présentent les mêmes caractéristiques que les cours d'eau à écoulement saisonnier:
- lit parsemé de blocs de pierres;
- infiltration puis résurgence de l'eau;
- brièveté de la période de crue;
- limpidité de l'eau.

La fin de la saison sèche étant marquée par un tarissement des cours d'eau saisonniers et de certains puits, les populations de Dindéfélo et même de certains villages limitrophes comme Thiangué exercent une forte pression au niveau des résurgences des ruisseaux permanents pour satisfaire leurs besoins quotidiens en eau (consommation mais également vaisselle, linge, bains...). Cette concentration pose donc de plus en plus des problèmes de pollution.

Le Fellowol est le cours d'eau à écoulement pérenne le plus important. Ce ruisseau borde Dindéfélo avant de traverser le terroir de ce village pour rejoindre le Thiokoye (affluent du fleuve Gambie). Il prend sa source sur le plateau qu'il quitte en formant une cascade.

- La cascade

Elle est située à 1,5 kilomètre au sud-sud-est de Dindéfélo, au pied du plateau appartenant aux contreforts du massif du Foutah Djallon.

Le ruisseau Fellowol s'infiltre dans les diaclases avant de résurgir près de la falaise de 100 mètres de haut qui borde le plateau. L'eau tombe au niveau de cette falaise et s'accumule au pied de celle-ci dans une cuvette de réception avant de s'écouler entre les blocs de pierres qui parsement le lit. La pulvérisation d'une partie de l'eau en fines gouttelettes au cours de sa chute le long de la falaise crée des embruns et humidifie l'air. Cette forte humidification de l'air crée un microclimat humide très favorable au développement d'une végétation guinéenne (fougères abondantes) dans une région aux conditions climatiques difficiles (longue saison sèche).

L'eau de la cascade est claire et fraîche; sa température atteint parfois 16° celcius (d'après les mesures consignées dans le cahier du campement touristique). La cuvette de réception, creusée par la chute de l'eau de ce cours deau permanent, abrite des carpes (Tilapia) alors que le talus est colonisé par des crabes.

Vers la fin de la saison sèche, les populations de Dindéfélo utilisent l'eau de la cuvette de répeption pour leurs besoins en eau (boisson, vaisselle etc.) à cause du tarissement des cours d'eau temporaires et de la majorité des puits alimentés par la nappe phréatique.

1.3.2.2.- La nappe phréatique

Elle est approvisionnée par les eaux de pluies qui s'infiltrent. La profondeur du niveau de la nappe phréatique diminue vers les bas-fonds.

A Dindéfélo, l'année hydrologique de la nappe est marquée par des variations positives (montée pendant la saison des pluies) et négatives (baisse pendant la saison sèche) du niveau supérieur (niveau piézométrique).

La recharge de la nappe phréatique a lieu pendant la saison des

Figure X:

Matrice de Classification des Principales Sources de Revenus à Dindéfello

Etude de Cas de Dindéfello

Août 1992

SOURCE DE REVENUS/ PERIODES	ARA-CHIDE	RIZ	MAIS	MARAI-CHAGE	MAN-GUIER	TAMA-RIN	ELE-VAGE
Avant 1960	•						
Maintenant	•	••••	•••	•••••	••••••	••••	••••••
Futur	••		••••••	•	•••••	••••••	•••

*La production du riz est introduit par le SODIFITEX

**Projet de plantation des tamariniers envisagé

pluies. Le niveau le plus bas est atteint en juin, bien que la saison des pluies commence en général en mai (inertie entre le début des pluies et l'arrivée des eaux d'infiltration au niveau de la nappe).

La profondeur des puits du village varie entre 7 et 15 mètres en fonction des sites et de la saison.

Les populations de Dindéfélo exploitent cette nappe au niveau des puits du village. La baisse régulière du niveau de cette nappe (suite à la sécheresse) a pour conséquence une pénurie d'eau très aigue en fin de saison sèche. Les puits deviennent de plus en plus profonds. Certains n'ont pas d'eau en toutes saisons. Les douze puits recensés dans le village ne sont pas tous fonctionnels.

Les populations exploitent difficilement les eaux souterraines par des moyens traditionnels.

La nappe profonde n'est pas exploitée à Dindéfélo. Seules la nappe phréatique et les eaux de surface sont utilisées par les populations qui, dès le mois de février, se trouvent confrontées à des problèmes d'eau pour les usages domestiques et pour le maraîchage.

1.3.2.3.- Le forage

Il est sous utilisé du fait de la qualité moyenne de ses eaux et de sa situation à la limite Est du village. Les populations de Dindéfello exploitent ce forage surtout pour le bétail. Les eaux des sources (résurgences) sont les plus utilisées pour les besoins domestiques.

1.3.3.- Les ressources végétales

1.3.3.1.- Les ressources végétales forestières

Les zones forestières du terroir de Dindéfélo se localisent sur les endroits qui ont été depuis fort longtemps défrichés ou qui ne l'ont pas été, malgré l'extension des cultures de rente (arachide, coton).

Les ressources végétales forestières exploitées par les populations de Dindéfélo proviennent des zones forestières du terroir du village (Domaine protégé).

Le terroir de ce village ne renferme pas de formation forestière classée. Il comprend un ensemble de galeries forestières occupant des vallées qui traversent le terroir de Dindéfélo.

Les types de végétation les plus fréquents sont: les forêts galeries, les forêts claires et les savanes boisées.

La forêt galerie occupe les bas-fonds du fait des condition pédo-hydrologiques qui y sont très favorables. Cette formation a l'aspect de forêt dense avec de grands arbres.

La forêt galerie la plus grande et la plus riche (sur le plan de

la composition floristique) acquiert de l'importance à partir du site de la cascade. La végétation du secteur de la cascade se caractérise par la richesse de sa composition floristique marquée par la prédominence des espèces à affinité guinéenne et la bonne régénération de la plupart des espèces (LAWESSON)[1]. En effet, beaucoup d'espèces guinéennes qui, actuellement présentent ailleurs des problèmes de régénération (même en Basse Casamance), se régénèrent bien dans cette galerie forestière: c'est le cas de Carapa procera, Penthacletra macrophylla, Mammea africana, Markhamia tomentosa...

La richesse de la composition floristique de ce site se manifeste par la présence d'espèces qui ne figurent pas dans le livre de Berhaut ("Flore du Sénégal"). Plusieurs espèces végétales observées à Dindéfello n'ont jamais été rencontrées dans les sites prospectés par les botanistes au Sénégal : c'est le cas de la liane Pararistolochia goldieana. C'est au niveau des pentes qui bordent le plateau (au niveau du site de la cascade) qu'on rencontre une très rare Euphorbiacée qui n'a été observée que dans l'extrême sud du Département de Kédougou, à partir de 400 mètres d'altitude: il s'agit de Euphorbia poissoni.

Les fougères qui colonisent les parois de la falaise comprennent 8 espèces: Adianthum philippense, Adianthum schweinfurtii, Bolbitis acrostichoides, Bolbitis heudelotii, Dryopteris gongylodes, Pteris linearis, Trichomanes mannii, Isoetes schweinfurtii.

D'après les villageois et les observations faites par une équipe de l'Institut des Sciences de l'Environnement (ISE) depuis trois ans, ce très riche site commence à présenter des signes de dégradation qui se manifestent par:
- une diminution du nombre des grands arbres de l'étage dominant;
- une modification de la physionomie des fougères;
- un éclaircissement de la strate inférieure.

Les facteurs probablement responsables de cette tendance évolutive semblent être:
- les détergents véhiculés par l'eau après avoir été utilisés par les populations des villages situés sur le plateau, dans la partie située en amont de la zone de la cascade;
- les détergents utilisés au niveau de la cuvette de réception par les populations de Dindéfélo pendant la saison sèche:
- l'exploitation occasionnelle du bois;

Les déchets solides abandonnés dans le secteur de la cascade par les villageois et par certains touristes ternissent la beauté de ce site exceptionnel.

Les zones de savanes, situées en dehors des bas-fonds, présentent une composition floristique qui se caractérise par la prédominance des espèces à affinité soudanienne. Les essences

---

[1] LAWESSON, J. E. - Studies of woody flora and vegetation in Senegal. Thèse PhD Botanical Institute, Aarhus University, 1991, 120 pages

237

dominantes sont: Terminalia macroptera, Piliostigma thonningii, Combretum glutinosum, Strychnos spinosa, Hymenocardia acida, Gardenia triacantha, Annona senegalensis, Ostryoderris stuhlmanii, Guiera senegalensis, Butyrospermum parkii .

La forêt claire présente une futaie composée d'arbres assez grands à cimes parfois peu espacées; cette disposition a permis le développement d'une strate herbacée utilisée par le bétail et qui constitue un combustible pour les feux de brousse. La composition floristique est dominée par les espèces soudaniennes auxquelles sont mélangées des espèces guinéennes: les essences les plus rencontrées sont: Terminalia macroptera, Piliostigma thonningii, Annona senegalensis, Vitex madiensis, Daniellia oliveri, Gardenia triacantha, Detarium microcarpum, Combretum glutinosum, Acacia macrostachya.

Ces formations forestières subissent les effets de certains facteurs (anthropiques et naturels) de dégradation: traces de passage de feux de bousse, séquelles de l'exploitation du miel, baisse des pluies.

1.3.3.2.- Les espèces végétales cultivées

La plus grande partie des superficies cultivées dans le terroir de Dindéfello est occupée par les céréales et les oléagieux. En fonction de l'utilisation qu'en font les populations du village, la majorité des espèces végétales cultivées peut être divisée en deux grands groupes: les cultures vivrières et les cultures de rente.

- Les cultures vivrières

Elles comprennent essentiellement: le mil, le riz, le maïs, le fonio, le manioc et les haricots.

- Les cultures de rente

L'arachide, la première à être introduite comme culture de rente depuis l'époque coloniale, occupe de grandes superficies.

La culture du coton a connu une baisse depuis quelques années. La Société de Développement des Fibres Textiles (SODEFITEX) tente de redémarrer ses activités dans la zone de Dindéfélo.

- Les autres cultures

En plus de ces espèces ci-dessus, les populations de Dindéfélo s'adonnent à d'autres cultures certes moins importantes que les précédentes, mais qui contribuent à améliorer la ration alimentaire ou les revenus des familles: Hibiscus, Gombo, Oseille et Calebasse.

1.3.4.- Les ressources animales

1.3.4.1.- Les animaux domestiques

L'élevage occupe une place de choix dans les activités des populations de Dindéfélo qui est un village composé en majorité

de Peulh.

- Les Bovins

Ils appartiennent à la race Ndama qui se caractérise par sa résistance à la trypanosomiase qui est une maladie qui sévit dans les zones soudaniennes et guinéennes.

- Les Ovins

Les ovins présentent également une résistance à la trypanosomiase. Ils sont moins nombreux que les bovins.

- Les Caprins

Leur nombre est sensiblement égal à celui des ovins. Du fait de leur grande capacité d'adaptation, ils sont toujours les moins touchés par le manque d'herbe en année de faible pluviométrie.

- Les Anins

Les ânes sont utilisés comme bêtes de somme surtout pour le transport des arachides et du coton au moment des récoltes.

- La Volaille

La volaille est dominée par l'espèce locale. Elle est élevée dans toutes les concessions du village.

L'espèce européenne est timidement introduite par l'intermédiaire du Groupement d'Intérêt Economique (GIE) des femmes.

1.3.4.2.- La faune sauvage

Les zones forestières du terroir de Dindéfélo constituent l'habitat de plusieurs espèces animales: lièvres, rat-palmiste, écureuils, antilopes, singes rouges, singes verts, cynocéphales, serpents vénimeux, oiseaux.

Les galeries forestières abritent des pythons, des singes verts, des cynocéphales, des serpents vénimeux, des phacochères, des oiseaux

Le talus du plateau abrite une faune variée: antilopes, python, serpents vénimeux, porc-épic, singes rouges (patas), cynocéphales, chimpanzés, lièvres, oiseaux.

Selon les populations, certaines espèces animales ont disparu du terroir de Dindéfélo; c'est le cas du léopard et du buffle de savane.

La pêche n'est plus pratiquée depuis plus d'une décennie du fait de la diminution des poissons dans les cours d'eau du terroir.

Actuellement, les carpes sont l'espèce la plus observée dans les cours d'eau, en particulier pendant la saison des pluies.

2.- GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

2.1.- Système de production et activités productives

2.1.1.- Les activités agricoles

L'agriculture et l'élevage sont les principales activités productives à Dindéfello. L'agriculture est la plus importante.

2.1.1.1.- L'agriculture

*** Les caractéristiques générales**

L'agriculture telle qu'elle est pratiquée actuellement dans la localité est une agriculture de type traditionnel. Les cultures se font essentiellement sous pluie et les activités agricoles sont rythmées par les différentes saisons (Cf. calendrier des activités agricoles). La jachère (3 à 4 ans) et le brûlis demeurent les principaux moyens de fertilisation des sols. La difficulté d'approvisionnement en engrais est souvent évoquée par les paysans mais c'est surtout la disponibilité des terres qui est le facteur déterminant de la persistance de cette pratique. Le système de rotation (arachide -fonio - arachide - jachère) est largement répandu, ce qui n'est pas le cas pour l'association des cultures qu'on retrouve généralement au niveau des cultures de case. Cependant on y note de rares cas d'association maïs-arachide. L'élevage a favorisé le développement de la traction bovine pour le labeur. Malgré cet avantage, la main d'oeuvre est souvent insuffisante, ce qui est perçu comme un facteur limitant vu le contexte technologique dans la zone. Il arrive qu'un agriculteur fasse appel à une association (de jeunes ou de femmes) pour l'exécution d'une tâche bien déterminée, mais la main d'oeuvre est en général familiale et obéit à une division du travail selon le sexe et l'âge (Cf. calendrier des activités).

*** Les spéculations**

- Le fonio et le mil

Traditionnellement, le mil et le fonio étaient les principales cultures. Ils étaient surtout destinés à l'auto-consommation et éventuellement au troc en cas de surplus très important. Ces deux cultures connaissent actuellement une très forte régression. Le fonio semble être supplanté par le maïs plus apprécié du point de vue technique de culture, rendement (rapport de 1 à 4 en faveur du maïs) alimentation (plus consistant) et gain financier. (Le fonio ne figure pas dans la classification des sources de revenus faite par les villageois). Actuellement c'est surtout la variété à cycle court (3 mois) qui est la plus cultivée.
Quant au mil, il se cultivait surtout sur la pente des collines. Depuis 1972, l'administration des Eaux et Forêts (qui a probablement décelé les dangers) a formellement interdit toute culture sur cet espace. Les populations ont eu recours à des champs assez éloignés du côté de Pelel (vers la frontière avec la Guinée). Comme le fonio, le mil n'est pas considéré par les villageois comme une source de revenu.

Tableau 1. Calendrier saisonnier des activités à Dindéfello

Activités		Sèto (juin)	Ndungu (Juil. Août, Sept., Octobre)	Dabunde (Novembre, Décembre)	Tiédou (Janvier à Juin)
Agriculture	Culture de case	• Préparation • Semis : Gombo, Maïs, Haricot, Arachide, Manioc	Soins aux cultures de case (désherbage) par les femmes.	Récoltes (Maïs hatif)	
	Champs de brousse	• Défrichements • Décorticage de l'arachide • Recherche de matériel agricole Ramassage des souches, repas (par les femmes)	• Semis arachide, mil maïs, riz, fonio • Surveillance assurée par les enfants . Les femmes participent au désherbage, sarclage et s'occupent des repas.	Récolte arachide rapide, fonio	
	Maraîchage	-	Préparation des parcelles (nettoyage fumier pépinière et repicage) Arosage		• Récolte
Elevage		• Refection des enclos • Dressage, achat ou location de boeuf • Mondé	• Mondé • Fourage aérien	"Mondé"	
Autres activités	Cueillette & Commerce	• Cueillette de paille et de bois pour la réparation des cases • Recherche de corde • Constitution de stock de bois pour l'hivernage(par les femmes) ● Cueillette de fruits (Karité, made, igname sauvage) • Commerce		* Activité intense pour le tamarin recherche de feuilles de baobab (par les femmes) * récolte de calebasses	Bois et paille pour la réfection et la construction de nouvelle case. • Vente de produits des produits maraîchers. • Recherche et vente de produits de cueillette • Commercialisation des produits agricoles

Tableau 2 - Matrice historique de classement des sources de revenus agricoles

Sources / Période	Maladie	Riz	Fonio	Maïs	Maraîchage	Mangues	Tamarin	Elevage	Mad
Avant 1960	TROC DOMINANT								
Maintenant	1	2	-	3	5	6	4	7	8
Futur	2	-	-	6	1	5	4	3	-

- L'arachide

Elle est par contre la culture commerciale typique. Selon les villageois, elle occupe depuis 1962 (date de création de la coopérative) la première place comme culture et comme source de revenu. Les recettes tirées de l'arachide (au prix officiel de 80 F le kg) permettent aux familles de faire face aux nombreuses dépenses (alimentation, habillement, etc). Cette culture nécessite une très grande surveillance à cause des phacochères et des singes. Pour ces derniers ce sont surtout les enfants (garçons comme filles) qui s'en occupent. Par contre l'éloignement des phacochères nécessite souvent la présence nocturne d'adultes dans ces champs. Notons également que les dégâts causés par cette faune expliquent la proximité des champs d'arachide (moins de deux Km du village). Il semblerait aussi que la décision de cultiver sur un même espace (pour faciliter la surveillance) découle en partie de cette situation.

- Le maïs et les cultures de case

Le maïs est une culture intermédiaire qui se pratique aussi bien autour des cases (vue sa fonction dans l'alimentation) qu'au niveau des champs de brousse. C'est la variété hâtive qui est surtout cultivée près des cases. Les rendements sont assez satisfaisants car comme pour les autres cultures de case, il bénéficie du fumier provenant du bétail, de la volaille ainsi que des déchets domestiques. Le maïs donne également des revenus très substantiels et est considéré comme la deuxième grande culture et la deuxième source de revenus (pour l'agriculture). Pour les autres cultures de case qui mobilisent surtout les femmes il s'agit essentiellement de condiments et de tubercules destinés à l'alimentation familiale.

- Le riz

Le riz qui était une des principales cultures occupe actuellement une position très marginale. Le retrait de la SODEFITEX (notamment dans le financement des engrais et des pesticides) a certes contribué à la régression de la culture du riz mais l'assèchement de certains bas-fonds, consécutif à la baisse de la pluviométrie, est un facteur non négligeable. Actuellement, les populations de Dindéfello cultivent leur riz (à environ 7 Km du village) à Banaga, situé vers Ségou et Thiangué dont les habitants y cultivent également. Cet éloignement constitue un handicap sur le plan technique. En fait les opérations culturales devant s'effectuer au même moment pour toutes les spéculations, des parcelles qui sont éloignées seraient lésées surtout que la main d'oeuvre n'est pas très abondante. Les deux variétés les plus cultivées actuellement sont le "sinois" (cycle de 70 jours) et le "Remoussa" (cycle de 120 jours).

- Le maraîchage et l'arboriculture

Le maraîchage est pratiqué depuis plus de dix ans à Dindéfello mais il n'a pas connu le développement espéré. Même si les populations estiment que dans le futur il peut être la première source de revenus, des contraintes naturelles (eau) et organisationnelles s'opposent à son expansion. L'arboriculture

Tableau 3 - Matrice de classification évolutive des principales sources de revenus à Dindéfello

Sources de revenus / Périodes	Arachide	Riz	Maïs	Maraîchage	Manguier.	Tamarin	Mad	Elevage
Avant								
1960	1							
Maintenant	1	2*	3	5	6	4		7
Futur	2		6	1	5	4**		3
Main d'oeuvre	1							

* Lorsque la SODEFITEX intervenait
** Projet de plantation

par contre connait un développement appréciable. Les populations s'intéressent de plus en plus aux arbres fruitiers avec la pratique des vergers. Notons que le village a une plantation d'anacardier de 20 hectares; mais l'arbre qui semble très prometteur (vu les possibilités de gains qu'il offre) est le tamarinier. Le kilogramme du fruit peut se vendre jusqu'à 275 F et la production d'un arbre peut rapporter jusqu'à 25.000 F.

2.1.1.2.- L'élevage

A Dindéfello, l'élevage est une activité très importante, la deuxième après l'agriculture selon le classement effectué par les villageois. Chaque famille possède des bêtes, mais s'il y a de grands éleveurs (de par la taille du troupeau) qui émergent du lot.

Les espèces animales les plus élevées par ordre d'importance sont les bovins, les ovins et les caprins. Quelques concessions possèdent aussi des anins. Notons également que l'aviculture se pratique mais de manière très extensive ; elle est généralement sous le contrôle des femmes.

La disponibilité des terres et la pratique de la jachère sont des facteurs très favorables au développement de l'élevage. Le parcage se faisant dans les zones de friche (au nord). Le bétail bénéficie en outre de trois sortes d'abreuvoirs : la cascade, les sources et le forage. Cependant, il faut signaler qu'en saison sèche, à partir d'Avril-Mai, les éleveurs sont confrontés à d'énormes problèmes pour le ravitaillement des bêtes en eau. En effet il y a une diminution des débits aussi bien au niveau de la cascade qu'au niveau des sources. Il y a donc une forte concentration autour du forage qui est très sollicité au même moment pour l'approvisionnement en eau potable.
L'intérêt économique du bétail est très manifeste. En plus de sa fonction d'épargne, il représente une source de revenu monétaire très importante. Une vache peut rapporter 60.000 F CFA alors qu'un taureau peut se vendre jusqu'à 100.000 F CFA .

L'élevage des bovins offre à l'agriculture beaucoup d'avantages: attelage, fumure (cultures de case), transport des récoltes. Notons que ceux qui ne possèdent pas de boeufs peuvent louer la paire pendant la période des cultures pour une somme de 15.000 F CFA.

La fonction alimentaire du bétail n'est pas en reste. En plus de la viande, l'élevage contribue beaucoup à l'alimentation à travers les sous produits tels que le lait, le beurre de vache, etc.

Le bétail a son importance sur le plan social notamment lors des cérémonies, à la réception d'hôtes de marque, etc. (signe extérieur de prospérité).

D'une manière générale on peut dire que les conditions de l'élevage sont assez acceptables à Dindéfello. Le bétail se multiplie bien malgré les ponctions, ce qui fait que même les jeunes s'intéressent beaucoup à l'activité. En effet en plus de la relative disponibilité de l'eau et de l'herbe, le bétail

bénéficie de soins efficaces face aux multiples maladies. Les plus fréquemment rencontrées sont :

- le charbon ("Pidé") qui est une épidémie très redoutée ;
- la paralysie des membres ou du cou ("Ndagou") ;
- les parasites intestinaux qui provoquent des amaigrissements, des changements de couleur au niveau de la peau, ou des poils dressés (Guilkoï).

Les éleveurs combinent très souvent la médecine vétérinaire moderne et le savoir traditionnel. A ce sujet, on peut noter la pratique systématique du "mondé" (qui consiste à donner aux animaux un mélange d'eau, de sel, de produits végétaux et d'insectes) et l'utilisation de feuilles (prophylactiques) comme fourrage.

Le mode d'acquisition des bêtes est très intéressant, car la pratique du troc permet de passer des simples poulets aux troupeaux de boeuf (5 poulets pour une petite chèvre, 5 à 7 chèvres pour 1 boeuf, deux taureaux pour deux plus petits et une petite vache).

Il arrive aussi qu'après une bonne récolte, les éleveurs achètent directement du gros bétail.

Remarque : il existe aussi des animaux sauvages. Les espèces les plus abondantes sont : les singes (cynocéphales, singes verts), les phacochères, les francolins, les lièvres, les hyènes, les pintades, les serpents, les porcs-épics. Les espèces rares sont: les lions, les phacochères et les antilopes.
Bien que le village fût fondé par un chasseur, les populations ne mentionnent pas l'activité de chasse dans leur pratique. N'est-ce pas lié aux activités interdites de braconnage ?

2.1.2.- Les activités extra-agricoles

Les activités extra-agricoles les plus importantes dans le village sont l'exploitation forestière et le commerce. Cette dernière activité est particulièrement développée grâce à l'existence d'un marché hebdomadaire ("Louma") à Dindéfello.

2.1.2.1.- L'exploitation forestière

Etant riverains d'une forêt, les villageois y tirent de multiples ressources. L'usage des produits tirés de la forêt ainsi que les activités qui en découlent sont très diversifiés. Nous citerons essentiellement le bois, les produits de cueillette, le pâturage, la pharmacopée et l'artisanat.

*** Le bois**

- Le bois de service

L'observation dans le village révèle une utilisation massive du bois et de la paille dans les habitations. Le bambou (Oxytenanthera abyssinica) est utilisé dans la confection du toit des cases. Le bois des espèces comme Pterocarpus erinaceus (Bani) et Cordyla pinnata (Douki) sert de matière première dans la

fabrication d'ustensiles et d'outils.

C'est surtout pendant la saison du "tièdou" (de janvier à mai) que les hommes se livrent à la réparation des cases et des clôtures (ou à leur construction). L'activité est des plus intenses. Cela continue jusqu'au "Sétto" (de mai à juin), où la recherche de fibre pour le cordage est aussi très importante (en particulier pour l'élevage).

- Le bois de feu

Le bois de feu est la principale sinon l'unique source d'énergie domestique. Combretum glutinosum (Yambacata en peulh, Rat en ouolof) et Terminalia macroptera (Bori) sont des espèces très utilisées comme bois de chauffe. Les femmes commencent à se plaindre de la raréfaction du bois. Le ramassage est presque permanent sauf en saison des pluies ("Ndungou"). Seulement, pendant le "Sétto", elles se constituent des stocks importants pour l'hivernage.

*** Les produits de cueillette**

Selon la saison, les villageois peuvent récolter différents fruits dans la forêt. La gamme est très variée: Saba senegalensis (Laré en peulh, Mad en ouolof), Butyrospermum parkii (karité), Strychnos spinosa (Tintékoula en peulh, oranger de brousse en français), Vitex madiensis (Boumé), Tamarindus indica (Diabé en peulh, Dakhar en ouolof), Parkia biglobosa (Nété), etc.
Les ignames sauvages sont aussi très recherchées. Les femmes vont également cueillir dans la forêt des feuilles (de divers arbres et arbustes) destinées à servir de condiments pour les sauces.

*** Le pâturage**

En plus de l'herbe, les bergers vont très souvent chercher le fourrage aérien dans la forêt. Entre autres espèces dont les feuilles sont utilisées on peut citer: Pterocarpus erinaceus (Bani), Terminalia laxiflora (Bori), Afzelia africana (Lingué).

*** La pharmacopée**

La forêt fournit la matière (racines, écorces, feuilles et sèves) à la médecine traditionnelle aussi bien pour le bétail que pour les êtres humains.

Les femmes, en dehors de l'activité des guérisseurs connaissent beaucoup d'arbres dont les feuilles, les écorces et les racines sont efficaces pour les maux de ventre et les maladies infantiles (surtout les diarrhées et les boutons).

*** L'artisanat**

Le raphia ou "Bassa" (Raphia palma-pinus) est très utilisé dans ce domaine: fabrication de chaises, de lits, de bancs, de tables, etc.

2.1.2.2.- Les activités de commerce

Le marché hebdomadaire (ou "Loumo") de Dindéfello a probablement contribué au développement de l'activité commerciale. Il a lieu le dimanche.
Le "Loumo" attire presque tous les villages environnants y compris ceux du plateau. On peut même dire que la zone polarisée va au-delà du pays dans la mesure où les populations guinéennes de la frontière viennent y participer pour vendre comme pour acheter des produits.

A part l'arachide (commercialisée surtout à la coopérative) tous les produits agricoles peuvent se vendre et/ou s'échanger à ce marché. Divers autres produits (alimentaires ou non), matériels et articles (notamment vestimentaires) s'y retrouvent.

Le "Loumo" donne également à diverses catégories socio-professionnelles l'occasion d'exercer leur talent : c'est le cas des tailleurs et des mécaniciens (réparation des vélos par exemple). Ils ne sont pas forcément du village. Les jeunes aussi tirent parti du marché qui leur a permis d'ouvrir des boutiques en plus de leurs activités permanentes.

Les femmes quant à elles sont très impliquées dans l'organisation du "Loumo". Elles proposent, en plus des produits à vendre, la restauration. Elles font des galettes de céréales accompagnées de sauces qu'elles vont vendre dans d'autres "Loumo" de la zone.

2.2. Institutions locales et modes de gestion des ressources naturelles

A Dindéfello, les ressources naturelles sont gérées par des institutions très diverses (Cf. Diagramme de Venn). Cette gestion doit prendre en compte un certain nombre de contraintes.

2.2.1. Institutions locales

Elles regroupent des institutions traditionnelles et des institutions modernes à caractère administratif, économique, politique et socio-culturel. Parmi ces dernières, les structures internes de type économique jouent un rôle important dans le développement du village.

2.2.1.1. Institutions traditionnelles

Au niveau villageois notons le chef de village ("diomwouro"), l'imam, le conseil des notables et les chefs de famille.

Le **chef de village** est le passage obligé pour toute appropriation de ressources naturelles, (de nouvelles terres notamment). C'est également la première instance de résolution des conflits.

L'**imam** et le **conseil des notables** se réunissent chaque vendredi, à la grande mosquée, après la grande prière. Le conseil des notables, présidé à cette occasion par l'imam, est une instance d'information des villageois, de concertation et de résolution des conflits intra et intervillageois. Les conflits sur les ressources naturelles non dénoués par le chef de village sont

Figure 3:

Diagramme Venn des Institutions de Dindéfello

Etude de Cas de Dindéfello

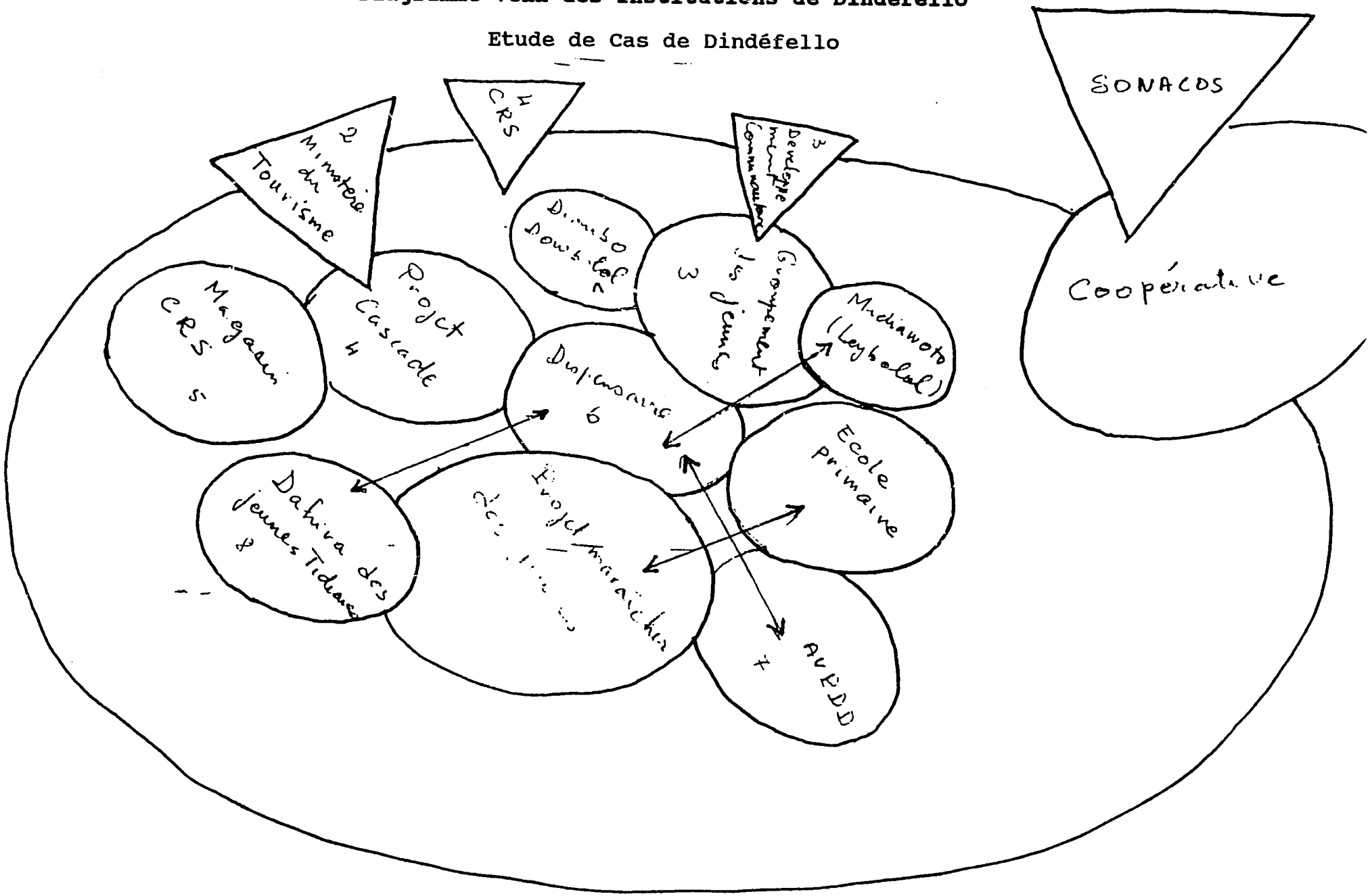

pris en charge par le Conseil des notables pour un règlement à l'amiable.

Au niveau social, le **carré familial** est à la fois une cellule de production et de consommation dirigée par le **chef de famille**. De création récente (1921) le village de Dindéfello abrite une société musulmane et patrilinéaire. Toutes les terres exploitées sur le terroir villageois sont des propriétés familiales. A ce titre, la majorité des terres est détenues par deux familles : la famille des descendants de Diampaté TRAORE (fondateur du village) et la famille de l'actuel chef de village (Kikala DIALLO). C'est ainsi que ces deux familles se partagent les meilleures terres du bas-fond :

- le chef de village pour les terres de la rive gauche ;
- la famille TRAORE pour les terres de la rive droite.

Les terres sont appropriées par héritage par les descendants masculins de la famille. Les jeunes filles peuvent hériter de produits forestiers et de bétail mais pas de terre ; elles bénéficient cependant de l'usufruit des terres familiales, ou de prêt si elles sont mariées.

Les terres appartenant au carré familial peuvent faire l'objet de prêt à des tierces personnes mais non de vente. En cas de prêt, le bénéficiaire n'a pas le droit d'y planter des arbres, signes d'appropriation.

2.2.1.2. Institution à caractère administratif : les conseillers ruraux

Dindéfello a deux conseillers ruraux qui siègent depuis sept (7) ans à la Communauté Rurale (CR) de Bandafassi. Dans le cadre des attributions dévolues par la loi aux CR, les conseillers ruraux sont chargés de la gestion des disponibilités en terres du terroir de Dindéfello. En matière de gestion des ressources naturelles, leurs prérogatives couvrent plusieurs domaines :

- l'affectation et la désaffectation des terres du domaine national ;
- la lutte contre les incendies et feux de brousse ;
- le régime et les modalités d'accès et d'utilisation des points d'eau ;
- la création et l'installation des chemins de bétail ;
- la lutte contre les dépradateurs ;
- l'exploitation des produits végétaux de cueillette et de coupe de bois.

Pour l'**affectation des terres**, il faut distinguer les terres à usage d'habitation et les terres à usage agricole (champ).

Pour l'habitat, le demandeur (généralement étranger au village) s'adresse au chef de village qui prend l'attache du Conseiller rural pour vérifier si le terrain sollicité n'appartient à personne avant de saisir le Conseil des notables pour attribution.

Quant à la demande de champ, elle est transmise par le Conseiller

rural à la Communauté Rurale de Bandafassi qui étudie, avec tous les conseillers, les demandes émanant des 68 villages de l'arrondissement. C'est ainsi qu'en 1992, 22 demandes émanant de Dindéfello ont été satisfaites. Il s'agit en fait de régularisation d'une situation de mise en valeur. Il n'a pas été enregistré, au niveau de Dindéfello, de procédure de désaffectation.

Pour les **feux de brousse,** Dindéfello a, depuis 1988, un Comité de lutte équipé par les Eaux et Forêts. En cas d'incendie, c'est tout le village qui intervient. Le dernier grand feu de brousse remonterait en 1990.

En ce qui concerne le régime et les modalités d'**accès et d'utilisation des points d'eau** il faut distinguer la situation d'hivernage et celle de la saison sèche.

Pendant l'hivernage, la multiplicité des points d'eau fait que chaque source d'eau est utilisée de manière préférentielle mais non exclusive, par les habitants du quartier polarisé par cette source :

- source du "campement", (au Sud) par les villageois du quartier Dowbolol ;
- source située au Nord-Ouest du village (dite "petite cascade"), par les habitants du quartier Leibolol ;
- source située derrière le marché, par les habitants du centre du village (escale et zone située entre les deux quartiers cités plus haut).

Les "sources" sont en fait des résurgences du ruisseau tombant sous forme de cascade.
En saison sèche, c'est cette cascade et le forage (1987) qui constituent les principales sources d'eau des villageois et de leurs bêtes.

L'exploitation des **produits végétaux naturels de cueillette** et de coupe de bois est libre et fonction des saisons et de la répartition sexuelle du travail (voir calendrier des activités agricoles et extraagricoles).

La période préhivernale, de Mai à Juin (appelée localement "Setto") est l'occasion de cueillette de produits végétaux par les hommes pour la réparation des cases, clôtures et enclos avec du bois, des cordes et de la paille à partir des espèces suivantes : Hexalobus monopetalus (Boilé) ; Piliostigma thonningii (Barké)...

Pendant l'hivernage ("Ndoungou"), de Juillet à Octobre, les espèces sollicitées sont surtout : Pterocarpus erinaceus (Hako bani) et Afzelia africana (Lingué) pour les bêtes.

La période posthivernage ("Dabundé"), d'octobre à décembre, permet de récolter la paille d'arachide pour les animaux et de vendre (de décembre à janvier) le tamarin (Tamarindus indica). Notons que la pression sur le tamarinier est très forte (le Kg pouvant atteindre 275 F).

De Janvier à Mai ("Tiédou") les villageois se livrent :

- à la coupe et à la vente de bambou (Oxytenanthera abyssinica); la coupe se fait vers Ibel ;
- la cueillette et la vente de bois mort ;
- la cueillette et la vente des produits du baobab (Adansonia digitata)...

2.2.1.3.- Institutions et projets à caractère économique

Ce sont des institutions orientées vers le développement économique de Dindéfello.

- La coopérative (1962)

Elle regroupe Dindéfello et les villages environnants pour la commercialisation de l'arachide et du maïs. Dindéfello aurait produit l'année dernière 250 à 300 tonnes d'arachides.

- Le Magasin CRS (1986)

C'est un magasin de stockage (des semences après les récoltes) et de consommation, géré par un comité de gestion. Les recettes du magasin servent à acheter du riz, vendu par la suite à la population.

- Le groupement des femmes (1987)

Il regroupe toutes les femmes du village et exploite un moulin octroyé par le ministère du développement social. les recettes vont de 1000 à 5000 F par jour.

- Le projet maraîcher (1988)

C'est un GIE créé pour arrêter l'exode rural des jeunes, avec le soutien des volontaires américains.
Le maraîchage était pratiqué auparavant, mais sous une forme individuelle. Les membres du projet se sont scindés en deux groupes, chacun correspondant à un quartier du village (Dowbolol et Leibolol). Les principales cultures sont : salade, tomate, choux, carotte, bissap, aubergine, gombo, niébé, piment.

Les produits sont vendus au marché hebdomadaire du dimanche (Loumo). Une bonne campagne peut rapporter 150.000 F.
Selon les populations, les principaux problèmes que rencontre le projet sont liés à la divagation des bêtes, à la conservation des produits et au manque de bassin pour le stockage de l'eau.

- Le projet campement (1989)

C'est l'exemple type de ce que peut faire une population pour la gestion de ses ressources naturelles. En effet les pouvoirs publics (Eaux et Forêts selon les populations mais il s'agirait, selon le préfet de Kédougou, de la Direction des Parcs nationaux) voulaient faire de la cascade de Dindéfello une réserve naturelle; mais du fait de leur tenacité et de leur volonté, les populations ont obtenu l'autorisation d'exploiter le site de la cascade et de créer un campement touristique, avec le soutien des

volontaires américains, l'aide du gouvernement et l'action des populations (investissement humain).

La cascade de Dindéfello est le principal site touristique de l'arrondissement de Bandafassi et même du département de Kédougou.
Depuis sa création, le campement a reçu au moins 450 personnes consignées dans le cahier du gestionnaire. Avril est le mois le plus fréquenté (129 personnes) suivi de Mars (78 personnes). L'hivernage est la période creuse qui n'enregistre presque pas de touristes.
Selon les populations, le principal problème du campement réside dans la concurrence "sauvage" et inégale que lui font les campements de Kédougou qui amènent directement leurs touristes à la Cascade de Dindéfello sans passer au campement du village. Il y a là un manque à gagner considérable. Les villageois sont pessimistes face à l'avenir, bien que le projet cascade occupe la première place dans leur classement (Cf.Matrice de classement des groupements et projets).

2.2.1.4.- Institutions à caractère politique et socio-culturel

Il s'agit essentiellement des comités politiques et d'organisation orientés vers le développement socio-culturel.
Dindéfello a deux **comités politiques** (Parti socialiste) à raison d'un comité par quartier et des **associations féminines de quartier** (crées pour résoudre les différends entre femmes et mener des actions d'intérêt commun.....). Il existe quatre associations féminines dont les noms traduisent l'unité :
- Midiowoto (une seule pensée) du quartier Leibolol ;
- Andando (aller ensemble) du quartier Leibolol ;
- Dioubo (entente) du quartier Dowbolol ;
- Diokéré endam (solidarité) du quartier Dowbolol.

L'Association des volontaires pour le développement de Dindéfello a été créée en 1988 par les jeunes pour résoudre les problèmes du village, renforcer et encourager toute action de développement. C'est ainsi que l'association est intervenue dans plusieurs domaines : plantation d'arbres, projet maraîcher, projet campement... Les jeunes de l'association envisagent de gérer l'achat et la vente des tamarins et d'instituer des cours de vacance.

Quant au **Dahira des jeunes Tidianes**, il date de quatre ans. En plus de ses activités dans le domaine religieux, il favorise la scolarisation des enfants en vérifiant leur âge d'entrée à l'école.

2.2.2. Modes d'appropriation et de gestion des ressources naturelles

Ils découlent du système foncier en vigueur défini par les règles et pratiques coutumières et par la loi sur le domaine national.

Les règles et pratiques coutumières sont marquées par la charia islamique qui se reflète à travers le caractère patrilinéaire de la société Peul de Dindéfello. **La terre** appartient à des familles par le système de succession codifié par les règles et pratiques en vigueur. Le chef du village et le Conseil des notables

Tableau 4 - Matrice historique de classement des groupements et projets

	Projet campe ment	Projet maraî-cher	Groupe-ment féminin (mou-lin)	AVPD	Dahira	Coopér.	Maga-sin CRS	Loumo
Avant 1960	N O N C L A S S E							
Mainte-nant	6	5	4	-	-	1	2	3
Futur	3	5	6	-	-	1	2	4

veillent au respect de ces règles et pratiques de gestion traditionnelle de la terre qui garantissent la sécurité foncière.

C'est par la hâche et le feu que Diampaté TRAORE, le fondateur de Dindéfello, s'était constitué un important espace foncier. C'est sur cette aire défrichée qu'il attribuait, à ceux qui sont venus s'installer à Dindéfello, un espace d'habitation et un champ.

Selon nos informateurs, Diampaté TRAORE, préférant se consacrer aux activités de chasse, aurait confié la chefferie du village à son ami Aliou Kaï DIALLO, le seul qui, avec lui, à l'époque, ne venait pas de la Guinée. Ainsi c'est l'ancienneté de l'installation (des TRAORE) et les prérogatives de chef de village découlant de l'amitié entre Diampaté TRAORE et Aliou Kaï DIALLO qui expliqueraient l'inégale répartition des terres à Dindéfello, les deux familles précitées ayant l'espace foncier le plus vaste. Leurs possessions s'étendent dans les différentes micro-zones écologiques du terroir de Dindéfello, avec une occupation presqu'exclusive des riches terres du bas-fond le long duquel s'étend le village.

Cette situation semble être l'élément de base de la tenure foncière à Dindéfello. Ainsi, selon nos informateurs, tout demandeur de terre jouxtant le village est obligé de s'adresser à l'une des familles du fondateur (TRAORE) ou du chef de village. Certains faits et l'observation sur le terrain semblent indiquer que la famille du Chef du village serait le plus grand propriétaire terrien de Dindéfello.
En effet la plupart des vergers du bas-fond, de très grands champs dans tout le terroir et des rizières lui appartiennent. A cela s'ajoute que le terrain de foot-ball des jeunes, le projet maraîcher et les 20 ha du bois du village ont été rétrocédées par le chef de village.

Ceux qui, dans ces conditions, sont bénéficiaires de champ l'exploitent pendant un certain nombre d'années. La stratégie foncière de conservation de la propriété sur le sol consistant, dans un premier temps en la plantation d'arbres fruitiers, preuves de mise en valeur et d'occupation matérielle, ce que l'on appelle "propriété acquisitive". La seconde étape consiste en la régularisation de la situation par une demande adressée à la Communauté Rurale de Bandafassi.

Une fois les terres devenues propriété familiale, le Chef de l'unité de production est détenteur et gérant de ces terres placées sous son autorité. Il peut alors :

- soit en concéder aux membres de sa famille, pour exploitation;
- soit en prêter, pour une mise en valeur temporaire, avec exclusion de plantation d'arbres fruitiers.

La vente et le métayage sont exclus.

Le faire valoir direct constitue ainsi le mode de mise en valeur dominant des terres dans le terroir de Dindéfello.

En ce qui concerne les droits de succession, ce sont les règles

d'héritage islamiques qui sont appliquées. Ce sont les descendants masculins qui héritent de la terre. Les jeunes filles bénéficient cependant de l'usufruit des terres familiales ou de prêt, si elles sont mariées (accès à la terre par arrangement familial).

Notons qu'à Dindéfello il n'y a pas de problèmes de terres du fait de la disponibilité de cette ressource naturelle et du fait de la faible pression démographique (500 habitants environ).
En effet, la Loi sur le Domaine National permet l'appropriation de terres situées en "brousse" (n'appartenant à personne) ou de terres non mises en valeur. La demande est transmise à la CR de Bandafassi par l'intermédiaire du Conseiller rural.

En ce qui concerne le **bétail**, il joue un rôle très important à Dindéfello, la plupart des habitants étant des agro-pasteurs. C'est un élevage extensif avec une gestion traditionnelle faisant participer hommes, femmes et enfants. Les règles et pratiques coutumières d'appropriation sont à saisir à deux niveaux :

- du vivant du chef de l'unité de production : chaque père de famille :

* confie une vache à son (ou ses) épouse(s) pour exploitation ;
* en donne à son (ou ses) fils (âgés de 1 à 7 ans) ; il en donne également parfois à sa (ou ses) fille(s) sans que cela ne soit une obligation, pour éviter des problèmes d'héritage;

- à la mort du chef de famille, le reste du cheptel non attribué de son vivant, est partagé entre ses enfants, par l'assemblée des notables, selon la charia islamique qui attribue les 2/3 du troupeau aux garçons et le 1/3 aux filles. L'épouse sans enfants peut hériter (par arrangement familial).

Les caractéristiques proprement dites de l'élevage, notamment la valorisation de cette ressource, ainsi que les modes d'accès aux produits naturels de cueillette et de coupe de bois sont décrits dans le chapitre relatif aux activités agricoles.

2.2.3.- Dynamique des conflits

L'analyse portera sur les causes, protagonistes et modes de gestion des conflits.

La matrice que nous avons élaborée avec nos interlocuteurs laisse apparaître que la **divagation des bêtes** constitue la principale source de conflits aussi bien à Dindéfello qu'entre Dindéfello et les villages voisins.
Du fait de l'élevage extensif dans une société peul d'agro-pasteurs, les bêtes (bovins notamment) causent souvent d'énormes dégâts : destruction régulière de la clôture et des plants du projet maraîcher, destruction des champs appartenant aussi bien à des Dindéfellois qu'à d'autres villageois.

Le processus théorique prévu pour le réglement de ce type de conflits entre agriculteurs et éleveurs est le suivant : mise en fourrière et paiement d'une amende.

Dans la pratique et selon nos informateurs, ce processus n'a pas encore été appliqué à Dindéfello, les protagonistes arrivant toujours à régler le conflit à l'amiable.

Par contre, lorsque le conflit oppose Dindéfello à un autre village, la première étape du processus précité est toujours appliquée : l'on met d'abord la bête en fourrière puis l'on identifie son propriétaire. Ce dernier est convoqué pour réparation. Là également, il semblerait que l'on parvienne le plus souvent à un arrangement à l'amiable, ce qui laisse supposer des dégâts peu importants.

La terre constitue , à Dindéfello, la seconde source de conflits, selon nos informateurs.
Il n'y aurait pas de conflits d'héritage mais d'occupation de terre abandonnée. Dans ce cas d'espèce, la première instance de réglement du conflit est constituée par le chef de village entouré du Conseil des notables. L'existence d'une preuve d'occupation matérielle, en l'occurence la plantation d'arbres, permet de départager les protagonistes.

Il nous a également été signalé le cas d'un habitant de Dindéfello qui, de retour au village, se serait attribué une très vaste superficie pour une exploitation agricole, ce qui aurait été source de conflit actuellement soumis aux "autorités". Malgré notre insistance, nous n'avons pas pu obtenir de plus amples informations sur ce conflit : protagonistes, superficie "appropriée", "autorités".... Cette discrétion laisse supposer qu'il s'agirait de quelqu'un d'influent au village.

En ce qui concerne les ressources végétales, le **tamarinier** (Tamarindus indica) a été signalé comme source de conflit (la 3ème sur la matrice). Le tamarin est une source de revenus non négligeable. Il fait même l'objet de plantation actuellement.
Le conflit noté est relatif à l'appartenance d'un tamarinier situé à la limite de deux concessions. Le chef de village et le conseil des notables ont attribué le tamarinier au propriétaire de la concession la plus ancienne.

Entre Dindéfello et les villages voisins les **feux de brousse** constituent , après la divagation des animaux, une autre source de conflits, le village le plus proche du feu étant toujours accusé. A ce niveau la causalité est très difficile à établir. Ce qui est positif, c'est que les habitants des deux villages éteignent d'abord ensemble le feux avant de se renvoyer la balle sur la responsabilité du sinistre (Cf. Matrice de classement des conflits).

Pour la ressource **eau**, c'est la cascade de Dindéfello qui a été source de conflit avec l'Etat et qui est actuellement source de tension et de frustration avec les privés de Kédougou exploitant des campements touristiques.

En effet, selon les villageois et comme cela a été développé ailleurs dans ce rapport, la Direction des Parcs nationaux voulait faire de la cascade une réserve. Après un certain nombre de correspondances avec les autorités, Dindéfello a eu gain de cause pour l'exploitation de la cascade et a créé à cet effet le

Tableau 5 - Matrice de classement des conflits à Dindéfello

Acteurs / Source	Entre villageois de Dindéfello	Entre Dindéfello et villages voisins	Entre Dindéfello et étrangers	Entre Dindéfello et Etat
Terre	2	-	-	2
Bétail	1	1	-	-
Arbres	3	-	-	-
Eau	-	-	-	1
Feux de Brousse	-	2	1	-

projet Campement touristique de Dindéfello.

Il a également déjà été signalé plus haut la concurrence inégale entre les campements touristiques de Kédougou et celui de Dindéfello dont les responsables voudraient instituer une taxe d'accès à la cascade que paierait tout touriste ne séjournant pas au campement de Dindéfello. Le préfet de Kédougou s'y serait opposé, argant que la cascade, en tant que telle, est une ressource naturelle dont l'accès est libre. Un certain nombre de recommandations ont été faites (voir 3) dans ce sens qui pourraient aider les villageois à résoudre ce problème.

La **faune sauvage** constitue également une source de tension et de frustration à Dindéfello. En effet les villageois ont signalé les ravages causés au niveau :
- des champs par les phacochères, singes, cynocéphales ;
- du cheptel par les hyènes (10 à 20 bovins sont leurs victimes annuelles).

2.2.4.- Contraintes liées à la gestion des ressources naturelles

Elles sont physiques et écologiques, économiques, politiques et organisationnelles.

2.2.4.1.- Contraintes physiques et écologiques

- La géologie

Dindéfélo est situé dans la zone des contreforts du massif du Fouta Djallon. Le substratum du site de ce village, étant constitué de roches dures, rend difficile le creusement et le dragage des puits.

- Les ressources hydriques

Les précipitations, sur l'ensemble du pays se caractérisent par une irrégularité dans l'espace et dans le temps. Ainsi, les années de bonne pluviométrie (excédentaires) peuvent succéder aux années de faibles pluies (déficitaires).

L'évolution des pluies au Sénégal, depuis le début du XXème siècle, est marquée d'une part par l'existence de trains d'années à fort déficit pluviométrique (sécheresse), d'autre part par une tendance générale à la baisse.

La diminution des totaux pluviométriques a engendré :
- une baisse du niveau de la nappe phréatique;
- une diminution du débit des cours d'eau;
- une baisse des rendements.

- Les sols

La majorité des types de sol du terroir de Dindéfélo présente une évolution régressive. Les facteurs anthropiques sont les principaux responsables de l'appauvrissement des sols ferrugineux tropicaux lessivés. En effet, la culture de l'arachide, pratiquée sur ces sols depuis des décennies, a contribué à la baisse de leurs potentialités.

Cet appauvrissement des sols a entrainé une baisse des rendements. Même après une période de jachère de quatre à cinq ans, les rendements baissent fortement au bout de deux années de culture.

Les zones d'affleurement de la cuirasse ne peuvent être cultivées. Elles constituent des parties qui abritent une végétation à espèces soudaniennes qui sert de pâturage.

- La végétation

La dégradation de la végétation dans certaines zones du terroir de Dindéfélo a favorisé un début d'érosion hydrique.

Les feux de brousse représentent la contrainte majeure rencontrée par les populations de Dindéfélo dans la gestion des ressources végétales.

2.2.4.2.- Contraintes économiques

La contrainte majeure à laquelle est confrontée l'agriculture est liée à l'appauvrissement des sols. Cet appauvrissement se traduit par une baisse continuelle des rendements. Le principal facteur explicatif évoqué est la difficulté d'accès aux intrants, l'engrais chimique en particulier. Cette situation est devenue plus aiguë depuis le retrait de la SODEFITEX. Les possibilités d'avoir de bonnes semences et du matériel agricole figurent aussi parmi les doléances.
Si on ne peut pas dire que Dindéfello est confronté à la sécheresse au même titre que les villages du Nord Sénégal, la mauvaise répartition des pluies est perçue comme une entrave à l'amélioration des rendements et un frein au développement des variétés à cycle long.

Des problèmes sans solutions immédiates se posent à l'élevage. On peut parler de la divagation qui cause des dégâts au niveau des champs. La stratégie consiste à utiliser les enfants pour le gardiennage ou à rémunérer un berger. Le coût de revient par bête et par an est de 750 F, tandis qu'il monte à 250 F/mois.

Mais la grande contrainte pour l'élevage demeure les attaques des fauves notamment les hyènes qui tuent 10 à 20 bêtes par an. Les populations se sentent particulièrement impuissantes vue l'interdiction d'abattre ces fauves qui sont protégés par la réglementation étatique.

2.2.4.3.- Contraintes sociales et organisationnelles

Le village de Dindéfello avait un seul comité politique. Ce serait pour obtenir plus d'avantages que ce comité a été scindé en deux comités, à raison d'un comité par quartier.

Cependant nous avons noté que cette scission avait des répercussions sur la perception que les Dindéfellois ont de leur village et sur l'organisation et le fonctionnement des associations, groupements et projets de développement.

En effet, nous avons relevé que les Dindéfellois étaient beaucoup

plus attachés à leur quartier qu'à leur village et que cela se traduisait par une certaine rivalité, voire opposition qui se reflète jusque dans l'organisation et le fonctionnement des projets de développement pourtant initiés au nom du village.

C'est ainsi que le Projet maraîcher est un seul projet sur le papier mais concrètement il y a le projet du quartier Dowbolol et le projet du quartier Leibolol.

De même s'il n'y a qu'un seul projet campement au niveau du village, on a tenu, dans la mise en place des structures d'entretien et de gestion du Campement, à doubler tous les postes pour que chaque quartier soit représenté !
Cette situation, préjudisciable au bon fonctionnement des projets, ne peut s'expliquer par une rivalité au plan politique qui découlerait de l'existence de deux comités puisqu'il s'agit du même parti politique et qu'il n'y aurait pas de tendances opposées en son sein.

L'on est alors obligé de pousser l'analyse plus loin et de se demander si la projection sur l'espace villageois de la catégorisation sociale n'est pas un facteur à prendre en compte. En effet, selon nos informateurs, lors de la création du village, les nobles occupaient le site qui correspond à l'actuel quartier Dowbolol et installaient leurs captifs dans l'actuel quartier Leibolol. Même si, du fait de l'Islam et des mariages mixtes les gens s'installent maintenant indifféremment, l'on est tenté de se poser la question de savoir si la structuration socio-spatiale originelle n'a pas créé un sentiment de marginalisation qui était subie à l'époque mais qui est devenue intolérable actuellement. Ceci se traduirait par le désir de participer à la prise de décision au niveau villageois et par le fait de critiquer le cumul de postes de responsabilité en faveur d'une infime minorité qui semble fortement être remise en cause, par les jeunes notamment.

Il semblerait donc qu'il y ait là une réaction, suite à un sentiment d'exclusion sociale, spatiale et décisionnelle. Mais si l'on n'y prend garde, la traduction de cette réaction par la bipolarisation notamment au niveau des projets villageois peut avoir des conséquences négatives sur la gestion des ressources naturelles et, partant, sur le développement économique et social de Dindéfello.
Ceci nous amène à faire un certain nombre de recommandations.

3.- RECOMMANDATIONS

3.1.- Activités agricoles :

3.1.1.- Cultures :

- se constituer en GIE pour accéder au Crédit Agricole pour obtenir des engrais, des semences, du matériel agricole et pour avoir les moyens de conserver les produits maraîchers.

3.1.2.- Elevage :

- pour éviter la divagation des animaux, il faut envisager le regroupement des bêtes et les confier à des bergers ;
- mieux valoriser les produits de l'élevage.

3.1.3.- Plantation d'arbres :

- planter des espèces jugées utiles ;
- produire les plants sur place, comme le tamarinier.

3.2.- Eau :

- respecter les consignes de l'infirmier et du Comité d'hygiène pour la qualité de l'eau.

3.3.- Projets et groupements

3.3.1.- Généralités :

- privilégier l'appartenance au village sur l'appartenance au quartier ;
- à partir de là percevoir les projets et groupements comme des projets et groupements villageois et non de quartier.

3.3.2.- Projet campement

Le projet campement est le seul projet de développement du village reposant sur l'exploitation et la gestion d'une ressource naturelle : l'eau. D'un autre côté, c'est un projet à propos du développement duquel les villageois ont beaucoup d'inquiétudes. Les recommandations suivantes visent la valorisation du site touristique et l'amélioration de la gestion du campement.

3.3.2.1.- Valorisation du site

a.- Respecter les caractéristiques du site :

- maintenir le paysage dans son état actuel (pas de cultures sur les pentes) ;
- limiter l'extension des vergers vers la cascade ;
- interdire, à la cascade : de faire le linge (femmes) ; et d'y exploiter du bois ;
- veiller à la propreté du site (déchets).

b.- Ne pas percevoir la cascade uniquement sous l'aspect hydraulique mais paysager

c.- Aménager le site en le mettant en valeur :

- aménager la piste d'accès à la cascade ;
- aménager des circuits environnementaux pour faire connaître les autres ressources naturelles de la cascade (végétation, géologie, paysage...) et le village de Dindéfello ;
- prendre des mesures d'accompagnement en vue de garantir la qualité de l'eau de la cascade qui commence à poser problème.

3.3.2.2.- Gestion du Campement :

- adapter le cadre de vie du campement à son environnement et en améliorer la gestion (en supprimant les postes doubles, pour les deux quartiers) ;
- valoriser l'artisanat local au campement ;
- valoriser le folklore local au campement ;
- mieux assurer la promotion touristique du campement dans le contexte de concurrence.

3.4.- Recherche

Compte tenu de la complexité et de la fragilité de cet écosystème dans son ensemble (cascade et son environnement humain), de la multiplicité des activités qui s'y mènent actuellement des menaces manifestes de dégradation du site et des conflits réels et potentiels dans son appropriation et sa gestion, il apparaît nécessaire et urgent d'entreprendre une étude beaucoup plus approfondie et globale dans le cadre d'une approche intégrée, en vue de proposer un statut compatible avec la gestion durable de cet important patrimoine naturel.

LISTE DES ESPECES LIGNEUSES RENCONTREES DANS LE TERROIR DE DINDEFELLO AU COURS DE LA MARP DU 21 AU 30 SEPTEMBRE 1992

1- Acacia macrostachya (MIMOSACEES)
2- Acacia polyacantha (MIMOSACEES)
3- Acacia sieberiana (MIMOSACEES)
4- Acacia totilis (MIMOSACEES)
5- Adansonia digitata (BOMBACACEES)
6- Afrormosia laxiflora (PAPILIONACEES)
7- Afzelia africana (CESALPINIACEES)
8- Agave sisalana (AGAVACEES)
9- Albizzia zygia (MIMOSACEES)
10- Anacardium occidentale (ANACARDIACEES)
11- Annona senegalensis (ANNONACEES)
12- Anogeissus leiocarpus (COMBRETACEES)
13- Azadirachta indica (MELIACEES)
14- Bombax costatum (BOMBACACEES)
15- Borassus aethiopum (PALMACEES)
16- Butyrospermum parkii (SAPOTACEES)
17- Calotropis procera (ASCLEPIADACEES)
18- Carica papaya (CARICACEES)
19- Cassia podocarpa (CESALPINIACEES)
20- Cassia siamea (CESALPINIACEES)
21- Cassia sieberiana (CESALPINIACEES)
22- Cissus populnea (AMPELIDACEES)
23- Cola cordifolia (STERCULIACEES)
24- Combretum aculeatum (COMBRETACEES)
25- Combretum glutinosum (COMBRETACEES)
26- Combretum micranthum (COMBRETACEES)
27- Combretum nigricans (COMBRETACEES)
28- Cordyla pinnata (CESALPINIACEES)
29- Daniellia oliveri (CESALPINIACEES)
30- Detarium microcarpum (CESALPINIACEES)
31- Dichrostachys cineria (MIMOSACEES)
32- Diospyros mespiliformis (EBENACEES)
33- Elaeis guineensis (PALMACEES)
34- Entada africana (MIMOSACEES)
35- Erythrina senegalensis (PAPILIONACEES)
36- Euphorbia poissoni (CESALPINIACEES)
37- Ficus capensis (MORACEES)
38- Ficus glumosa (MORACEES)
39- Ficus sycomorus (MORACEES)
40- Ficus umbellata (MORACEES)
41- Ficus vallis-choudae (MORACEES)
42- Gardenia erubescens (RUBIACEES)
43- Gardenia triacantha (RUBIACEES)
44- Gmelina arborea (VERBENACEES)
45- Guiera senegalensis (COMBRETACEES)
46- Heeria insignis (OLEACEES)
47- Hexalobus monopetalus (ANNONACEES)
48- Hymenocardia acida (EUPHORBIACEES)
49- Icacina senegalensis (ICACINACEES)
50- Jatropha curcas (EUPHORBIACEES)
51- Khaya senegalensis (MELIACEES)
52- Landolphia heudelotii (APOCINACEES)
53- Lannea acida (ANACARDIACEES)
54- Lannea velutina (ANACARDIACEES)

55- Leptadenia hastata (ASCLEPIADACEES)
56- Lophira lanceolata (OCHNACEES)
57- Mangifera indica (ANACARDIACEES)
58- Moringa oleifera (MORINGACEES)
59- Nauclea latifolia (RUBIACEES)
60- Ostryoderris Stuhlmanii (PAPILIONACEES)
61- Oxytenanthera abyssinica (GRAMINEES)
62- Parinari excelsa (ROSACEES)
63- Parkia biglobosa (MIMOSACEES)
64- Phoenix reclinata (PALMACEES)
65- Piliostigma reticulatum (CESALPINIACEES)
66- Piliostigma thonningii (CESALPINIACEES)
67- Prosopis africana (MIMOSACEES)
68- Psidium guajava (MYRTACEES)
69- Pterocarpus erinaceus (PAPILIONACEES)
70- Raphia palma-pinus (PALMACEES)
71- Saba senegalensis (APOCINACEES)
72- Securidaca longipedunculata (POLYGACEES)
73- Spondias mombin (ANACARDIACEES)
74- Sterculia setigera (STERCULIACEES)
75- Stereospermum kunthianum (BIGNONACEES)
76- Strophantus sarmentosus (APOCYNACEES)
77- Strychnos spinosa (LOGANIACEES)
78- Syzygium guineense (MYRTACEES)
79- Tamarindus indica (MIMOSACEES)
80- Tapinanthus bangwensis (LORANTHACEES)
81- Tapinanthus dodoneaefolius (LORANTHACEES)
82- Terminalia avicenoides (COMBRETACEES)
83- Terminalia laxiflora (COMBRETACEES)
84- Terminalia macroptera (COMBRETACEES)
85- Vitex madiensis (VERBENACEES)
86- Ziziphus mauritiana (RHAMNACEES)
87- Ziziphus mucronata (RHAMNACEES)

LISTE DES ESPECES DE FOUGERES OBSERVEES AU NIVEAU DE LA CASCADE

1- Adianthum philippense (ADIANTACEES)
2- Adianthum schweinfurtii (ADIANTACEES)
3- Bolbitis acrostichoides (LOMARIOPSIDACEES)
4- Bolbitis heudelotii (LOMARIOPSIDACEES)
5- Dryopteris gongylodes (ASPIDIACEES)
6- Isoetes schweinfurtii (ISOETACEE)
7- Pteris linearis (PTERIDACEES)
8- Trichomanes mannii (HYMENOPHYLLACEES)

TRANSECT DU TERROIR DE DINDEFELLO

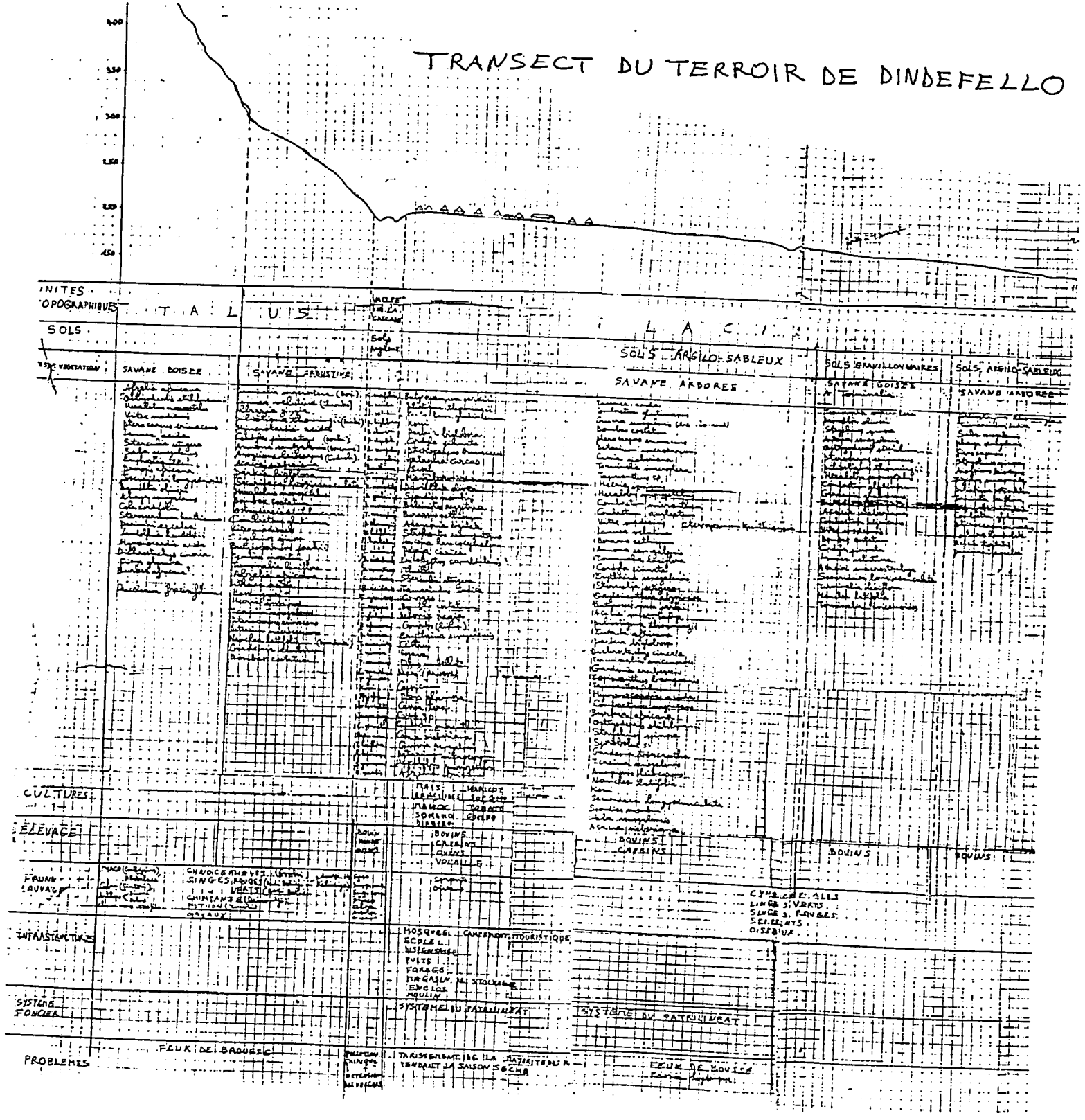

BEST AVAILABLE COPY

ETUDE SUR LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES AU SENEGAL

CAS DE PIDIRO

village limitrophe de la forêt classée de Dabo

Région Administrative de Kolda

(sud du SENEGAL)

Composition de l'équipe:

- Ndèye Coura Ndoye (économiste)
- Bienvenu SAMBOU (naturaliste)
- El Housseynou LY (historien)
- Assane GOUDIABY (géographe)
- Mamadou DIAKHATE (conducteur)

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....3

1.- PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE.....3

1.1.- Situation géographique et historique.....3

1.2.- Le climat et les ressources en eau.....5

1.3.- Les sols.....6

1.4.- La végétation.....7

1.5.- La faune sauvage.....8

1.6.- Le milieu humain.....8

1.7.- Les activités productives.....8

2.- PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT
DE LA FORET DE DABO (PAFD).....12

2.1.- Objectifs du Projet.....12

2.2.- Stratégie et approche du Projet
en matière d'organisation des populations.....13

2.3.- Activités menées et
contraintes du Projet.....16

3.- ORGANISATION ET IMPLICATION DES POPULATIONS LOCALES
DANS L'AMENAGEMENT ET LA GESTION
DE LA FORET CLASSEE DE DABO:
LE CAS DU VILLAGE DE PIDIRO.....18

3.1.- Méthodologie du choix du village
et présentation du terroir de Pidiro.....18

3.2.- dynamique de la gestion des ressources naturelles.....32

RECOMMANDATIONS.....50

261

Introduction

Le Sénégal, comme les autres pays du Sahel, est confronté à un problème de dégradation de son couvert végétal en général et des formations forestières en particulier. Les facteurs de dégradation de cette ressource, de nature variée, sont aussi bien d'ordre naturel qu'anthropique. Parmi les multiples conséquences de ce processus de dégradation, on peut noter le déficit en produits forestiers notamment les combustibles ligneux et le bois de service, la dégradation des sols et la baisse des rendements agricoles, la dégradation des conditions de vie des populations rurales.

Face à ces problèmes, les autorités politiques, appuyées par les bailleurs de fonds, ont pris des mesures et engagé des actions en vue d'une meilleure gestion et d'une conservation des ressources forestières. Ces mesures et actions ont essentiellement porté sur:

- des restructurations de l'appareil d'Etat chargé de la gestion et de la conservation des ressources forestières ;
- une mise en oeuvre de projets de développement forestier impliquant les populations locales ;
- une mise en place, en matère de gestion des ressources forestières, de nouveaux textes législatifs et réglementaires et la révision de certains ;
- une révision du Plan Directeur de Développement Forestier en vue de la mise en oeuvre d'un Plan d'Action Forestier national.

Aujourd'hui, la conservation des formations forestières naturelles du sud et du sud-est du pays représente un objectif prioritaire du gouvernement. Le Projet d'Aménagement de la Forêt Classée de Dabo se situe dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme National d'Aménagement des Forêts Naturelles, lequel programme constitue l'un des 3 axes de la stratégie nationale de lutte contre la désertification. Il a démarré en 1973 avec le Projet Inventaire des Forêts de Basse et Moyenne Casamance qui a connu une extension de 750.000 hectares en 1976. La forêt classée de Tobor a été inventoriée. Les études préparatoires de celle de Dabo ont démarré en 1985. Cet aménagement, d'abord purement forestier en 1985, a de plus en plus tenté de prendre en compte les préoccupations des populations riveraines (aménagement agro-sylvo-pastoral).
C'est un projet pilote d'implication des populations dans la gestion des ressources du domaine forestier classé.

1. PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

1.1. Situation géographique et historique

La zone d'étude (forêt classée de Dabo et ses environs) est située dans l'arrondissement de Dabo (Région Administrative de Kolda), à 55 Km à l'Est de la vile de Kolda. Localisée en plein royaume du Fouladou, elle est à cheval entre la Communauté Rurale de Dabo et celle de Mampatim. Elle est limité à l'Ouest et à l'Est respectivement par les villages de Dabo et Mampatim, au Nord et au Sud par ceux de Ngoki et Saré Dembayel (cf. figure 1). Ce seul massif forestier classé dans les communautés rurales de

Figure 1 – Carte de localisation de la forêt classée de Dabo

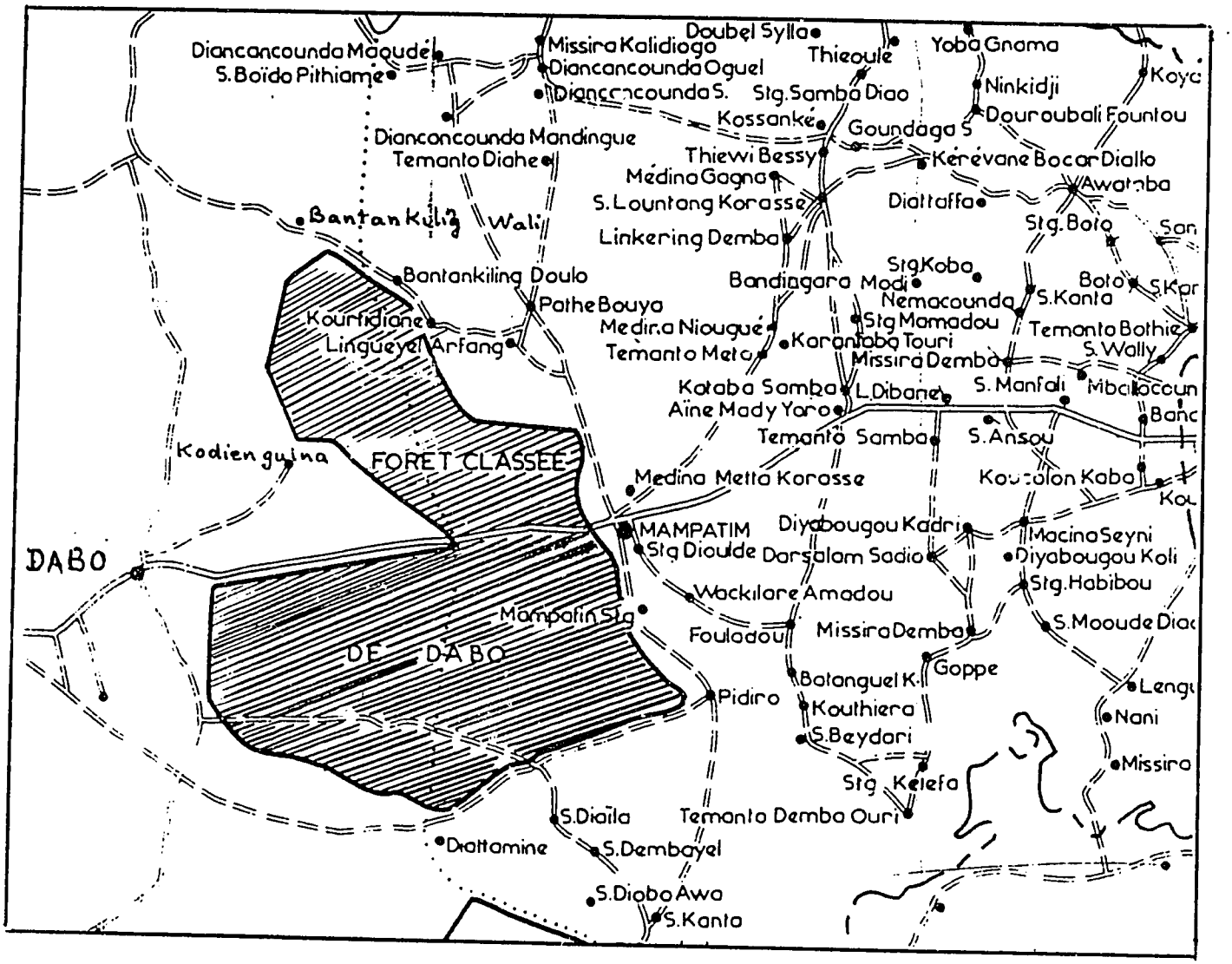

Echelle : 1/200 000

Source DAT

Dabo et Mampatim couvre une superficie de 14.400 hectares. C'est le 22 juin 1951 que l'Administration coloniale a élaboré un projet de classement de cette forêt préalablement appelée forêt de Mampatim (14.750 hectares). L'objectif de ce projet était la préservation des galeries forestières et la protection de savanes de linké (Afzelia africana) et de caïlcédrats (Khaya senegalensis) qui pourraient être enrichies. le 12 juillet 1951, une commission de classement de la forêt fut mise en place par le Gouverneur du Sénégal. Cette commission qui s'est réunie à Kolda le 28 août 1951 était composée du Commandant de cercle de Ziguinchor, du Chef de l'Inspection forestière de Casamance représentant le Chef du Service des Eaux et Forêts, du Chef de canton de Kolda et des Chefs de village de Dabo, Soukoufara, Diatamine, Pidiro, Mampatim-Maoundé, Lengueil-Arfan, Saré Kento et Kodienguina. Certains de ces villages, se sentant à l'étroit dans leurs enclaves, ont émis des objections par rapport à la délimitation de la forêt. Ces objections ont été à l'origine d'une rectification des limites de la forêt. Le 31 août 1951, le procès verbal de la réunion de la commission de classement fût signé par tous les membres de la dite commission. La forêt a été classée le 12 novembre 1951 suivant l'arrêté n°6182/SE/F. Les enclaves déduites concernent les 5 villages suivants : Soukoufara (80 ha), Diatamine (140 ha), Mampatim (50 ha), Saré Kento (50 ha), Kodienguina (30 ha), soit 350 ha au total. Ce qui ramène la superficie de la forêt de 14.740 ha à 14.400 ha. Les droits d'usage reconnus aux riverains de la forêt classée sont ceux énumérés par les dispositions suivantes :

- l'exploitation des bambous et des manches d'outils pour les usages personnels ou collectifs à l'exclusion d'opérations commerciales lucratives ;
- la récolte de la paille ;
- l'exercice du pâturage sous réserve que le feu ne soit pas employé pour le renouvellement des herbages ;
- la récolte du miel sous réserve qu'elle soit pratiquée sans abattage d'arbres ou incendie de la forêt ;
- la culture du riz de marais dans les bas-fonds qui s'y prêtent naturellement sans défrichement.

Le bornage de la forêt a été éffectué en juin - juillet 1954. En plus de ces faits historiques marquants, on peut noter une demande de déclassement de 9 Km2 d'un ex-Chef de Canton de Dabo (Patim Kibo) pour satisfaire à ses besoins de pâturage (12 octobre 1957). Le 2 juillet 1959, le village de Saré Dembayel demande l'ouverture d'une route à travers la forêt classée pour joindre l'axe Kolda - Mampatim. Enfin, en 1960, l'Administration a enregistré une autre demande du même ex-Chef de Canton concernant l'obtention d'un contrat de culture. Aujourd'hui, on ne note pratiquement pas d'empiètements des zones de cultures sur la forêt classée.

1.2. Le climat et les ressources en eau

Au plan bioclimatique, la forêt est située au sud du domaine soudanien dans une zone caractérisée par une saison sèche de 7 mois et une saison des pluies de 5 mois. Le début de la saison des pluies varie souvent d'une année à une autre (précocité au retard). Les précipitations, caractérisées par une irrégularité

dans le temps (interruptions qui peuvent durer quelques semaines), présentent une moyenne annuelle de 1180,2 mm (normale de 1951 - 1980).

Située sur un vaste plateau, la forêt est parcourue par un réseau hydrographique formé de petits ruisseaux à écoulement temporaire et des mares. Le cours d'eau principal qui se jette dans la Kayanga traverse, du Sud au Nord, les villages de Saré Dembayel, Pidiro, Mampatim et Saré Kanta. Certaines mares ne tarissent pas jusqu'en janvier et parfois même jusqu'en avril, malgré le déficit pluviométrique accusé par la zone au cours de ces deux dernières décennies. La nappe phréatique est alimentée par l'infiltration des eaux de pluies. La profondeur de son niveau diminue des plateaux vers les bas-fonds où elle peut se situer à quelques centimètres de la surface. L'année hydrologique de cette nappe est marquée par des variations positives (saison des pluies) et négatives (saison sèche) du niveau piézométrique.

1.3. Les sols

La forêt est située sur des sols fragiles, sensibles à l'érosion hydrique. Les sols de potentialité moyenne à bonne occupent environ 94 % de la superficie de la forêt. On y distingue deux grands types de sols : les sols de plateau et les sols de bas-fonds.

1.3.1.- Les sols de Plateau

1.3.1.1.- Les sols faiblement ferrallitiques

Les sols faiblement ferrallitiques, typiques des milieux forestiers, sont situés au sommet des plateaux. Ces sols, rouges et profonds, sont constitués d'argile, de silice, et d'hydroxydes de fer. La teinte rouge est due à la répartition homogène des oxydes de fer.

Les sols faiblement ferrallitiques présentent une grande vulnérabilité à l'érosion hydrique qui se manifeste surtout après les défrichements.

Ces sols rubéfiés au sommet du plateau s'éclaircissent progressivement sur les pentes pour passer aux sols beiges.

1.3.1.2.- Les Sols ferrugineux tropicaux lessivés

Les sols ferrugineux tropicaux lessivés sont situés topographiquement plus bas que les sols rouges. Ces sols, de couleur beige, contiennent des sesquioxydes de fer et/ou de manganèse.

Le lessivage entraîne l'argile en profondeur. Les horizons supérieurs, de teinte claire à cause du lessivage du fer, sont observés au niveau des ravinements.

Les sols ferrugineux tropicaux lessivés sont très vulnérables à l'érosion qui se manifeste dès que la couverture forestière est enlevée. Leur situation topographique favorise le ruissellement et le transfert des matériaux vers les bas-fonds.

272

1.3.2.- Les sols de bas-fond

1.3.2.1.- Les sols hydromorphes

Les sols hydromorphes, situés dans les bas-fonds, sont marqués par un excès d'eau pendant la saison des pluies. Ils se localisent sur des matériaux alluviaux et/ou colluviaux. Ce sont des sols à pseudogley.

Ces sols noirs sont caractérisés par une alternance de phase d'oxydation et de réduction du fait du renouvellement de l'oxygène, surtout pendant la saison sèche. L'hydromorphie est provoquée par la stagnation des eaux de pluies et par la proximité de la nappe phréatique.

1.3.2.2.- Les Sols argilo-sableux

Les sols argilo-sableux, de couleur plus sombre que celle des sols beiges, se localisent près des bas-fonds et font progressivement suite aux sols ferrugineux tropicaux lessivés ; ils représentent une transition vers les sols hydromorphes des bas-fonds.

1.4.- La végétation

On observe divers types de végétation dans cette forêt classée. Les plus fréquents sont :

- les forêts galeries qui occupent les bas-fonds du fait des conditions pédo-hydrologiques qui y sont très favorables ; cette formation a l'aspect de forêt dense avec de grands arbres ;
- les forêts claires qui présentent une futaie composée d'arbres assez grands à cimes parfois peu espacées ;
- les savanes boisées caractérisées par une strate herbacée bien développée utilisée par le bétail et qui constitue un combustible pour les feux de brousse.

La composition floristique de la forêt était caractérisée, au moment de son classement, par la prédominance des espèces à affinité soudanienne sur les plateaux et guinéenne dans les bas-fonds. Les espèces dominantes étaient : Daniellia oliveri, Bombax costatum, Khaya senegalensis, Parkia biglobosa, Terminalia macroptera, Pterocarpus erinaceus, Crossopterix febrifuga, Afrormosia laxiflora, Oxytenanthera abyssinica, Erythrophleum guineense, Raphia gracilis, Afzelia africana, Detarium senegalense. Les espèces rares étaient : Erythrina senegalensis, Sterculia setigera, Elaeis guineensis, Mitragyna inermis.

Aujourd'hui, on peut considérer que la flore de cette forêt est relativement bien conservée dans la mesure où les espèces signalées comme espèces rares au moment du classement s'y retrouvent encore et les espèces considérées comme abondantes le sont encore.

Cette forêt présente une disponibilité totale de 55.000 m3 de bois d'oeuvre, environ 240.000 m3 de bois de chauffage et 300.000 m3 de bois à usage non encore déterminé. Le volume annuel exploitable est de 4000 m3 de bois de sciage et 20.000 m3 de bois

de feux.

1.5.- La faune sauvage

Les espèces animales composant la faune sauvage sont: phacochères, antilopes, python, francolins, pintades, lapins, singes, porc-épic.

1.6.- Le milieu humain

La forêt classée de Dabo est entourée par une cinquantaine de villages et hameaux de moins de 2000 habitants. Certains de ces villages, caractérisés par un type d'habitat regroupé, exerceraient, de façon directe, des activités dans la zone classée. La population de ces villages limitrophes (au nombre de 26) est d'environ 7.226 habitants (Cf. tableau 1) avec un taux de croissance de 1,5 % contre 2,2 % en milieu rural au niveau national. Elle est composée de Peulhs (89 %) de Mandingues (8,5 %) et d'autres ethnies minoritaires dont des Balantes et des Diakhankés (2,5 %). L'ethnie peulh, essentiellement composée de Peulhs Firdou, est numériquement et culturellement dominante. Les peulhs Firdou viendraient des régions soudano-sahéliennes du Gabou et de l'empire du Ghana et seraient arrivés dans la zone vers le 11ème siècle. Leur longue cohabitation avec les Mandingues, jadis majoritaires, serait émaillée de conflits. Vers 1868 les Peulhs, devenus majoritaires, repoussèrent les Mandingues vers l'Ouest (Sédhiou, Gambie, Guinée Bissau).

L'Islam est la religion la plus répandue avec 94 % d'adeptes. Les autres religions (Animisme, Christianisme) ne représentent que 6 % de la population.

On distingue 3 catégories socio-professionnelles : des agro-pasteurs (91 %), des commerçants (4,5 %) et des artisants (4,5 %).

1.7.- Les activités productives

Le système de production est agro-sylvo-pastoral avec une prédominance agro-pastoral. La population est essentiellement constituée d'agro-pasteurs. Peu de personnes sont pasteurs à 100 %.

1.7.1.- L'agriculture

Elle représente la principale activité économique de la zone. Les principales cultures par ordre d'importance des superficies emblavées sont : l'arachide, le sorgho, le petit mil, le coton, le maïs, le riz, le fonio, la patate, le manioc et le niébé (cf. tableau 2). En plus de ces cultures, il faut noter le développement de la culture maraîchère particulièrement appuyée par l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) Aide/Action.

Les superficies consacrées aux cultures vivrières (sorgho, petit mil, maïs, riz, fonio, patate, manioc : 5823,8 hectares), essentiellement destinées à l'autoconsommation, sont plus importantes que celles allouées aux cultures de rente (arachide, coton : 3898,2 ha). Avec l'avènement de la Société de

Tableau 1 - Données statistiques sur les 26 villages ciblés (regroupées en GGF)

GGF	Dabo	Tabavol	Bantan-Kiling Wali	Saré Sambel	Mampatim	Pidiro	Saré Dembayel	Ngoki	Total
Nombre de villages	3	3	3	3	3	4	3	4	26
Nombre d'habitants	1624	538	254	376	1783	568	799	1284	7226

Tableau 2 - Statistiques des productions agricoles de la communauté rurale de Mampatim

Années	Arachide	Sorgho	Coton	Mil	Maïs	Riz	Fonio	Patate	Manioc	Niébé
1981/1982	2125	1750	1600	1800	718	350	60	26	35	23
1982/1983	2325	1825	1730	1890	720	325	62	26	41	23
1983/1984	2343	2230	45	2371	794	231	65	64	19	23
1984/1985	2215	1625	1645	1890	720	135	67	48	21	27
1985/1986	2167	2403	1959	2529	861	274	37	14	24	18
1986/1987	2933	2750	1198	2084	993	250	32	16	26	12
1987/1988	3534	2943	1479	1802	1137	248	22	12	29	8
1988/1989	2755	2854	1214	1586	1274	186	5	12	21	7
1989/1990	3168	3425	703	1824	1433	148	20	27	10	7
1990/1991	2717	3076	1127	2234	1342	146	35	12	20	6
Moyenne	**2628,2**	**2488,1**	**1270**	**2001**	**999,2**	**229,3**	**40,5**	**25,7**	**24,6**	**25,7**
Total	**26282**	**24881**	**12700**	**20010**	**9992**	**2293**	**405**	**257**	**246**	**257**

Développement des Fibres Textiles (SODEFITEX), les cultures de rente en général, le coton en particulier, ont connu un grand développement au détriment des cultures vivrières. Ce développement est lié à la disponibilité des semences, à l'augmentation du prix du Kilogramme au producteur pour l'arachide, et à la gratuité des intrants pour le coton. Depuis 1985, la chute des cours mondiaux du coton a contraint la société à vendre les intrants aux paysans. La pratique de la vérité des prix a eu pour conséquence, ces dernières années, une régression des superficies occupées par les cultures de rente.

1.7.2.- L'élevage

L'élevage est l'un des piliers les plus importants du fondement socio-culturel de la population de cette zone. Le bétail, essentiellement représenté par les bovins (16.269 têtes), est aussi composé de caprins (6.525 têtes), d'ovins (5.461 têtes) d'anins (423 têtes) et d'équins (164 têtes) (cf. tableau 3).

1.7.3.- L'exploitation des produits forestiers

L'exploitation des produits forestiers occupe une place importante dans les activités productives de la zone, de par ses apports en bois (bois d'oeuvre, de service et d'énergie), en produits alimentaires et en produits médicinaux.

Avant la fermeture de la zone à l'exploitation forestière, le bois était coupé par des exploitants professionnels quotataires, des scieries, des sociétés comme la Compagnie Africaine des Allumettes (CAFAL) et les populations locales. Cette exploitation portait essentiellement sur certaines espèces comme Bombax costatum pour la fabrication d'allumettes (CAFAL), Pterocarpus erinaceus (vène) pour les scieries, Cordyla pinnata (Douki). Ces essences forestières étaient utilisés par les artisans pour la fabrication de mortiers, de pilons, de meubles, d'objets d'art. Oxytenanthera abyssinica (bambou) est une espèce très utilisée.

Le bambou est exploité soit pour des besoins locaux (construction de cases et confection des clôtures) soit à des fins de commercialisation (forte demande urbaine en crintings). C'est probablement le produit forestier le plus générateur d'argent. Les exploitants agréés qui dépassaient très souvent leur quotas, recrutaient même des manoeuvres. Pterocarpus erinaceus (vène) et les combrétacées (Combretum nigricans, Combretum glutinosum) sont également très exploités comme bois de feu par les femmes.

L'exploitation des produits alimentaires porte essentiellement sur la cueillette des fruits et du miel. Les produits généralement commercialisés représentent également une importante source de revenu monétaire. A cela s'ajoute l'exploitation de produits médicinaux et de la paille pour la couverture des cases.

Les retombées économiques des activités forestières les plus lucratives que sont l'exploitation du bambou, la récolte du miel, le déterrage des tubercules et la cueillette des fruits représentaient 25 à 30 % des revenus globaux des ménages. Aujourd'hui, la baisse sensible de l'intensité des activités forestières (jusqu'à 80 % des potentialités de certaines

Tableau 3 - Données statistiques du bétail dans la communauté rurale de Mampatim

Années	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Porcins
1985	21000	1379	1545	181	312	-
1986	15265	4300	1245	190	400	-
1987	14916	4200	1475	196	450	-
1988	15821	5600	8900	210	500	-
1989	14389	8700	11500	150	445	-
1990	16222	8588	14485	55	428	-
Moyenne	**16268,8**	**5461,2**	**6525**	**163,7**	**422,5**	-

spéculations) telles que la cueillette des fruits de Saba senegalensis (Mad) et Parkia biglobosa (Néré), la récolte de miel et le déterrage des ignames sauvages, liée aux feux de brousse fréquents et au déficit pluviométrique cumulé de ces dernières années, a entraîné des mutations sensibles du paysage socio-économique des populations de la zone.

2.- PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA FORET DE DABO (PAFD)

Comme la plupart des forêts classées du Sénégal, la forêt de Dabo est soumise à l'influence d'un certain nombre de facteurs de dégradation dont :

- le passage répété des feux de brousse ;
- le surpâturage ;
- l'extension des zones de cultures dans les zones adjacentes et la perturbation des parcours traditionnels du bétail ; ceci a pour conséquence l'envoie des troupeaux dans la forêt classée.

Le but du projet est de mettre au point et de réaliser à titre pilote un modèle technique d'aménagement et de gestion d'une forêt classée avec la participation des populations rurales riveraines. Une fiche descriptive du projet présente les moyens mis en oeuvre en annexe.

2.1.- Objectifs du Projet

2.1.1.- Objectif à moyen terme

Il vise le développement de la contribution des ressources naturelles végétales à la mise en oeuvre du programme national de lutte contre la désertification et l'amélioration des conditions de vie et de revenus des populations et ce, par :

- l'aménagement et la conservation des ressources ligneuses naturelles encore existantes ;
- le développement de la participation des populations à la préservation et à la gestion des forêts naturelles.

2.1.2.- Objectifs immédiats et résultats

Le projet vise deux objectifs à court terme :

a.- La mise au point et l'élaboration d'un plan de mise en valeur de la forêt de Dabo avec la participation des populations riveraines. Cet objectif devrait permettre d'obtenir les résultats suivants :

- un plan d'aménagement sylvo-pastoral à moyen terme pour la forêt ;
- deux projets agro-pastoraux d'accompagnement du plan d'aménaement sylvopastoral de la forêt.

b.- L'élaboration et la mise en oeuvre du plan de gestion sylvopastoral de la forêt avec implication et participation des populations riveraines. Cet objectif vise cinq résultats :

- plan opérationnel d'exploitation sylvo-pastorale et de protection de la forêt approuvé et réalisable avec les populations rurales et les autorités locales concernées ;
- création au moins de deux groupements de gestion forestière villageois viables et dotés d'une base légale ;
- plan opérationnel d'exploitation sylvo-pastoral étayé par des cahiers de charge ;
- suivi des deux projets d'accompagnement financés avec le concours d'autres donateurs ;
- approvisionnement régulier et soutenu en période de croisière des scieries privées en bois d'oeuvre (4.000 m3) et des populations en bois de service et en combustible ligneux (1200m3).

Les bénéficiaires des résultats du Projet sont les populations locales, les scieries, le Service forestier et l'Etat (taxes rurales).

2.2.- Stratégie et approche du Projet en matière d'organisation des populations

L'aménagement et la gestion de cette forêt naturelle avec et par les populations tiennent compte des nombreux problèmes rencontrés dans des projets antérieurs d'exploitation de forêts naturelles sans association des populations riveraines (multiplication des feux de brousse, indifférence et léthargie des populations aboutissant à la disparition de certaines pratiques menées traditionnellement par les utilisateurs pour assurer la sauvegarde de la forêt).

Les populations de la zone de Dabo étant composées en majorité d'agro-pasteurs et au vu de l'importance que joue la forêt dans les parcours traditionnels du cheptel bovin, il apparaît incontournable de lier l'aménagement sylvo-pastoral de la forêt classée à la mise en valeur agro-sylvo-pastoral des terres adjacentes, ce dans le but de diminuer la forte pression pesant sur le domaine classé afin de mettre en valeur également son potentiel ligneux.

La forêt classée de Dabo, composée d'une futaie de 9 ans de révolution et d'un taillis de 12 ans de révolution, est subdivisée en 48 blocs d'inventaire regroupés en 29 unités d'aménagement dont 19 sont affectées au parcours du bétail. L'aménagement proposé par le projet présente une composante sylvo-pastorale (forêt classée) et une composante agro-sylvo-pastorale (zones adjacentes appartenant aux terroirs villageois). Il prévoit les zones usagères suivantes :

- une zone de protection extensive avec ouverture de pare-feux;
- une zone de protection intensive (ou intégrale) devant servir de test de régénération ;
- une zone pour les actions d'accompagnement (amélioration des mares, fertilisation des sols avec du fumier, maraîchage, embouche bovine...).

Sur les 150 villages que comptent les deux communautés rurales limitrophes de la forêt classée, 26 villages considérés comme étant les plus proches et les plus impliqués dans la forêt ont

été directement ciblés par le projet. Toutefois, les retombées du projet devaient concerner 50 villages dits villages satellites.

L'exploitation des ressources de la forêt à l'échelle individuelle telle qu'elle est menée étant pratiquement incompatible avec l'intervention d'un projet d'assistance destiné entre autre à l'amélioration des techniques d'exploitation, il s'est avéré nécessaire de procéder à une exploitation et à une gestion collective de ces ressources. Ainsi, les 26 villages ont été répartis en 8 Groupements d'Exploitation (G.E.) de 3 à 4 villages, par la suite dénommés Groupements de Gestion Forestière (G.G.F.), en fonction de leur situation géographique, de leur sensibilité, et des relations qui les unissent les uns les autres Cf. figure 2).

Les G.G.F. regroupent des Associations de Base (A.B.) formées au niveau de chaque village, elles-même formées à partir de groupements villageois (G.V.) déjà existants dans les villages. L'animation de ces G.G.F. est assurée par 4 animateurs (à raison de deux (2) G.G.F. par personne) appuyés par le Bureau Information Formation et Sensibilisation (BIFS) du projet. Chaque animateur était chargé de faire l'inventaire des groupements déjà existants dans les villages de ses G.G.F. Cette démarche devrait permettre d'identifier les groupements les plus représentatifs et les plus viables au niveau de chaque village en vue de la mise en place des G.G.F. Près de 52 G.V. ont été dénombrés dans 24 des 26 villages dont plus du tiers sont des associations féminines. La moyenne est de deux (2) G.V. par village, d'autres villages comptant toutefois jusqu'à six (6) G.V. Les critères de sélection sont les suivants :

- la représentativité ; le groupement doit être mixte et doit comprendre toutes les couches sociales ;
- la crédibilité ; le groupement doit être composé de membres influants détenant des prérogatives dans les différentes sphères de décision ;
- une expérience en matière de gestion ; le groupement doit comprendre parmi ses responsables des personnes ayant une bonne expérience en matière de gestion.

Plusieurs cas de figures ont été rencontrés lors de l'inventaire et de la sélection des Groupements Villageois :

- identification d'un seul G.V. viable pouvant être considéré comme A.B. : adaptation du G.V. aux objectifs du projet ;
- identification de plusieurs G.V. viables pouvant être fusionnés en vue de la mise sur pied de l'A.B. ;
- identification de plusieurs G.V. mixtes non viables : fusion de ces G.V. pour consolider la viabilité du l'A.B. ;
- identification de plusieurs G.V. mixtes non viables : fusion de ces G.V. pour consolider la viabilité de l'A.B. ;
- identification de plusieurs G.V. viables ou non dont la fusion paraît impossible : mise en oeuvre des modalités de mise en place de l'A.B. ;
- absence d'un G.V. viable : nécessité de création d'une A.B. sur la base d'aucun G.V. ; c'est le cas de la majorité des villages;
- inexistence de G.V. dans le villlage : nécessité de création

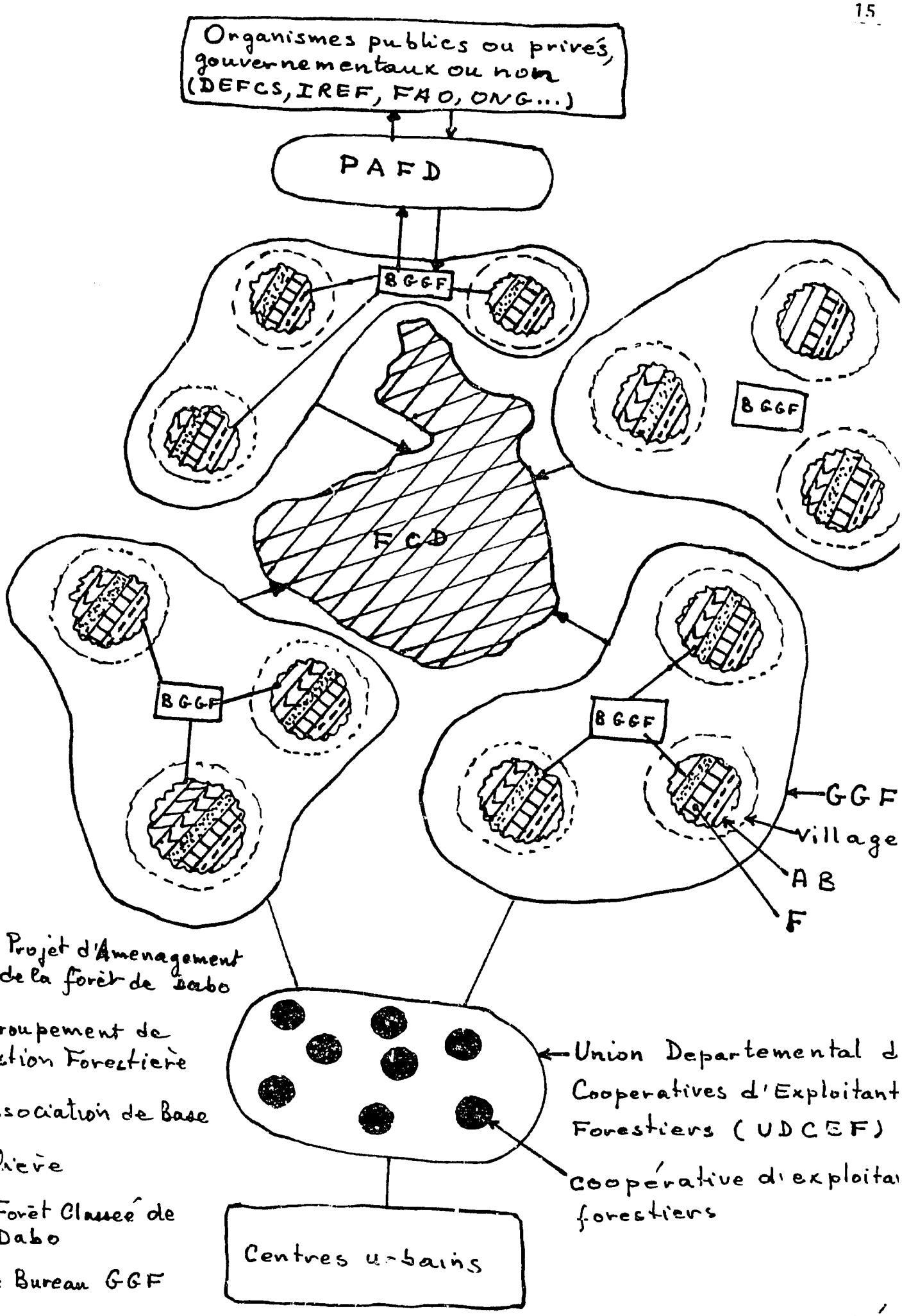

PAFD = Projet d'Amenagement de la forêt de Dabo

GGF = Groupement de Gestion Forestière

AB = Association de Base

F = Filière

FCD = Forêt Classée de Dabo

BGGF = Bureau GGF

d'un A.B.

Du fait des importantes difficultés de s'appuyer sur les G.V. déjà existants pour constituer les G.G.F. et à l'initiative du projet, 20 des 26 villages cibles ont opté pour la mise sur pied d'une nouvelle entité afin de mieux cadrer leurs actions aux objectifs du projet.

Chaque A.B. devait élire un bureau local. Le bureau du G.G.F. dont le nombre des représentants des A.B. est fonction de l'importance de la population des villages correspondants et de leur poids économique est l'interlocuteur du G.G.F. auprès du projet et des organismes publics ou privés. Il est également chargé de la gestion financière, administrative et technique du G.G.F.

Les membres de chaque A.B. sont répartis en différentes filières de production suivants les activités prévues (filière carbonisation, filière fruits, filière bambou, filière miel, filière pâturage, filière retombées économiques indirectes...).

A terme, les huit (8) G.G.F. devraient être regroupés en deux (2) G.G.F.
Ces G.G.F. dont les moyens financiers et matériels sont actuellement très limités sont des groupements de production. Le transport et la commercialisation de leurs produits pourraient être assurés par les coopératives des anciens exploitants forestiers regroupés en une union départementale de coopératives.

Un certain nombre de difficultés ont été relatés dans la mise en place de ces structures :

- rivalités d'ordre éthnique (entre Peulhs Firdou et Peulhs Fouta) ;
- rivalités d'ordre socio-culturelle (conflits de génération entre jeunes et adultes) ;
- rivalités d'ordre politique (tendances) ;
- réticence à la fédération des A.B. en G.G.F. ;
- exercice de la Présidence des G.G.F. et choix de leurs siège social.

Dans certains cas, les bureaux des G.G.F. mis en place sont provisoires dans la mesure où ils n'ont pas encore été approuvés par toutes les A.B. concernées. L'on peut donc considérer que le processus de mise en place des G.G.F. se poursuit encore et prendra certainement du temps.

2.3.- Activités menées et contraintes du Projet

Selon les responsables du projet, la première phase du projet de Dabo a porté essentiellement sur l'élaboration du plan d'aménagement, l'organisation, l'information, la sensibilisation et la formation des populations. Ainsi, les 26 villages ciblés ont été regroupés en 8 groupements de gestion forestière dont 5 ont suivi une formation (alphabétisation fonctionnelle, techniques d'exploitation du bois, carbonisation, maraîchage, stabulation du bétail et production de fumier etc.).

282

Comme autres réalisations du projet on peut noter la mise en place de pare feux périphériques et centraux, la plantation d'Anacardium occidentale le long de ces pares feux, l'organisation de la commercialisation des produits de cueillette, l'organisation des zones de parcours du bétail notamment au niveau des zones adjacentes qui représentent la cible principale des actions du projet.

L'année 1992 serait considérée comme la première année d'application du plan de gestion sylvopastoral de la forêt et des terres adjacentes. Au cours de cette première phase, le projet aurait été confronté à un certain nombre de difficultés d'ordre financier, logistique, humain et organisationnel. Parmi ces contraintes, les responsables du projet ont cité :

- un manque de fonds pour le financement des actions d'accompagnement prévues pour la motivation des populations ;
- une lenteur des procédures d'engagement du budget national ;
- une réception tardive du matériel de locomotion des animateurs (motos) et des problèmes d'entretien de ce matériel ;
- l absence d'un socio-économiste et d'un spécialiste en animation rurale au sein du projet ;
- la non adoption du nouveau code forestier qui devrait favoriser la participation volontaire des populations rurales à la préservation de la forêt ; c'est pourquoi leur intéressement financier aux activités du projet a été jugé nécessaire et prévu en conséquence ;
- le nombre élevé des structures d'intervention dans la zone du projet et la différence des approches de ces structures (SODEFITEX, Aide et Action, Service d'agriculture, Service d'élevage...).

Par rapport à ces contraintes, les responsables du PAFD ont formulé les recommandations suivantes :

1.- recherche de fonds pour la mise en place de projets d'accompagnement dans les zones adjacentes ; ces projets sont des micro-réalisations axées sur une bonne intégration entre la foresterie, l'élevage et l'agriculture, en vue de réduire la pression exercée sur la forêt ;

2.- dans la mise en place de ces micro-projets, il est nécessaire d'obtenir un appui institutionnel de tous les départements concernés de l'Administration et un appui financier (accès au crédit) ;

3.- accélération de la procédure de demande d'ouverture d'une caisse d'avance ;

4.- faciliter la collaboration entre les groupements de gestion forestière et les coopératives traditionnelles pour faciliter l'écoulement et la commercialisation des produits exploités vers les marchés lointains ;

5.- affectation rapide d'un socio-économiste et d'un spécialiste en animation rurale qui sera chargé des activités du Bureau Animation et Vulgarisation au sein du projet ;

6.- renforcement de la logistique par l'acquisition d'un véhicule et d'une moto de terrain.

Compte tenu de l'état d'avancement du projet (application du plan de gestion sylvopastoral en 1992 seulement) l'analyse de l'équipe de recherche portera en plus sur la stratégie et l'approche du Projet en matière d'organisation et d'implication des populations que sur les résultats de l'application du Plan d'aménagement et de gestion.

3.- ORGANISATION ET IMPLICATION DES POPULATIONS LOCALES DANS L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE LA FORET CLASSEE DE DABO : LE CAS DU VILLAGE DE PIDIRO

3.1.- Méthodologie du choix du village et présentation du terroir de Pidiro

3.1.1.- Méthodologie du choix du village

La forêt classée de Dabo est entourée d'une cinquantaine de villages appartenant aux communautés rurales de Dabo et Mampatim qui regroupent 150 villages. Le choix du village devant faire l'objet de l'étude a été effectué en deux étapes sur la base des données secondaires (monographies) et d'entretiens avec les responsables du projet et les autorités administratives. Trois critères ont d'abord permis de sélectionner 5 villages : la taille de la population, la dépendance vis-à-vis de la forêt et l'accessibilité dans la mesure où l'étude a été effectuée dans une zone où l'accès aux villages est souvent difficile en hivernage du fait du mauvais état des pistes. Le tableau ci-après présente les 8 critères de choix qui ont permis de retenir le village dans une deuxième phase du choix : la taille de la population, les activités productives, l'importance du bétail (bovin), la proximité par rapport à la forêt, le degré de participation à l'aménagement (dynamisme), la composition ethnique, la disponibilité d'une infrastructure d'accueil de l'équipe (école). Il ressort du recoupement de ces critères que le village de Pidiro est le village qui se prête le mieux à une telle étude.

3.1.2.- Le terroir de Pidiro

Le village de Pidiro est situé au sud-est de la forêt, à 7 Km du village de Mampatim, Chef lieu de la Communauté Rurale du même nom. Le terroir du village est bordé dans sa partie nord et ouest par la forêt classée (cf. figure 3).

3.1.2.1.- Les populations

Ce village qui regroupe 323 personnes dont 161 hommes et 162 femmes est peuplé par l'ethnie Peulh (Firdou). L'implantation de ce village dont la signification du nom (Pidiro) reste ignoré des personnes les plus âgées remonterait aux années 1800 (1809 selon certaines sources plus précises). Son fondateur du nom de Samba DIO serait originaire du village de Goppé. Sept (7) chefs de villages se seraient succédés depuis sa création : Samba DIAO (fondateur), Ndiobba Sané BALDE, Dembarou BALDE, Demba Macina BALDE, Mbilla BALDE, Waly BALDE et Hoggo BALDE (actuel chef). La

285

Tableau 4 - Critères de choix du village à étudier

Villages / Critères	Kodienguina	Thiaffèna	Pidiro*	Saré Diaïla	Saré Dembayel
Population	312	318	323	291	684
Activités Productives	- Agriculture - Elevage - Exploitation forestière	- Agriculture - Elevage - Exploitation forestière	- Agriculture - Elevage - Exploitation forestière	- Agriculture - Elevage - Exploitation forestière	- Agriculture - Elevage - Exploitation forestière
Bétail (bovin)	163	181	376	260	323
Proximité	1	3	2	4	5
Dynamisme	+	+	+	+	+
Ethnies	- Peulh - Mandingue	- Peulh - Mandingue	Peulh	Peulh	Peulh
Infrastructure d'accueil			Ecole		Ecole

* Village choisi

gure 3

PLan du Village de Pidiro

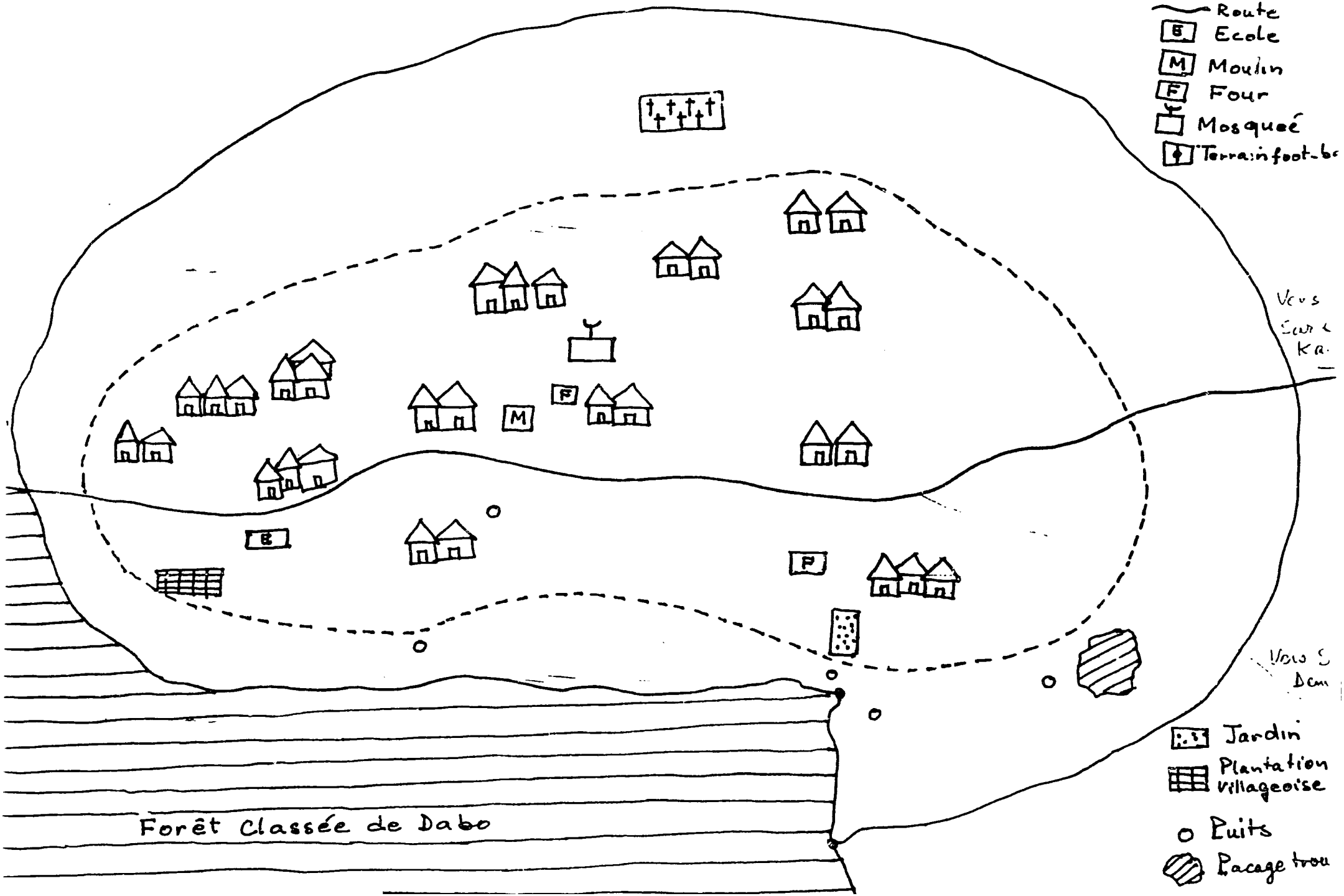

population est composée de 6 familles d'origine différente : BOIRO (Pathie, Guinée Bissau), KANDE (Kossard, Guinée Bissau), DIALLO (Kanel, Fouta Toro), MBALO (Sama, Guinée Bissau), CAMARA (Dian KanKounda, nord de Mampatim), BALDE (Babandinka). Originellement animiste, la population est aujourd'hui à plus de 95 % musulmane. Un classement par ordre de richesse a permis de constater que cette population est pauvre dans sa grande majorité (Cf. tableau 5).

3.1.2.2.- Les sols

Les populations de Pidiro distinguent trois types de sols dans leur terroir: Diaroundé Bodyédou (sols rouges), Diaroundé Dadédiou (sols beiges) et Léidy Baléri (sols noirs, hydromorphes). Un quatrième type a été observé; il s'agit des sols argilo-sableux qui représentent une transition vers les sols argileux.

3.1.2.3.- Les ressources hydriques

3.1.2.3.1.- Les eaux de surface

- Les eaux de ruissellement

Le terroir de Pidiro, situé au sud du domaine soudanien du Sénégal, reçoit des précipitations caractérisées par une irrégularité dans le temps. Le début de la saison des pluies varie souvent d'une année à une autre (précocité ou retard).

La distribution des pluies au cours de la saison est souvent marquée par une interruption qui peut durer six semaines.

Une bonne partie des eaux de pluies ruisselle vers les bas-fonds à la faveur d'une pente assez forte vers le sommet des plateaux.

Le principal collecteur dont la direction d'écoulement est nord-ouest - sud-est, est un affluent de la Kayanga dont le cours inférieur se localise en territoire Bissao Guinéen.

Les cours d'eau du terroir de Pidiro se caractérisent par leur écoulement temporaire alimenté par les pluies d'été. Le profil en long est marqué par de petites cuvettes qui peuvent avoir de l'eau pendant une bonne partie de la saison sèche. Elles constituent des mares temporaires

- Les mares

Elles sont alimentées par les eaux de pluies et se localisent dans les dépressions et les vallées des cours d'eau. La présence de ces points d'eau dans la forêt classée de Dabo fait jouer à ce massif forestier un rôle important dans l'élevage des bovins.

Les mares, permanentes avant la crise climatique, s'assèchent en saison sèche à cause de la baisse du niveau piézométrique de la nappe phréatique.

Tableau 5 - Classement de la population de Pidiro par ordre de richesse

Niveaux	1	2	3	4
Critères	- Bovin - Argent - Produits agricole	- Bovin - Argent	- Bovin - Produits agricoles	-Peu de produits agricoles
Catégories	Très riche	Riche	Moyennement riche	Pauvre
Proportion en %	1,8	1,8	17,5	78,9

3.1.2.3.2.- La nappe phréatique

Elle est issue de l'infiltration des eaux de pluies. La profondeur du niveau de la nappe phréatique diminue du plateau vers les bas-fonds où elle peut se situer à quelques centimètres de la surface.

L'année hydrologique de la nappe est marquée par des variations positives (saison des pluies) et négatives (saison sèche) du niveau piézométrique.

Les populations de Pidiro exploitent cette nappe au niveau des puits. La baisse régulière du niveau de cette nappe (suite à la sécheresse) a pour conséquence une pénurie d'eau très aigue en fin de saison sèche. Les puits deviennent de plus en plus profonds.

3.1.2.4.- Les ressources végétales

3.1.2.4.1.- Les ressources vegetales forestières

Les ressources végétales forestières exploitées par les populations de Pidiro proviennent de la forêt classée de Dabo (Domaine classé) et des zones forestières du terroir du village (Domaine protégé).

- La forêt classée de Dabo

La forêt classée de Dabo, dans le secteur de Pidiro, présente plusieurs types de végétation.

La forêt galerie occupe les bas-fonds du fait des condition pédo-hydrologiques qui y sont très favorables. Cette formation a l'aspect de forêt dense avec de grands arbres. Cette forêt ripicole a une composition floristique qui se caractérise par une prédominance des espèces à affinité guinéenne comme Erythrophleum guineense , Elaeis guineensis , Afzelia africana, Detarium senegalense , Saba senegalensis ; d'autres espèces caractéristiques des milieux humides y ont été observées: Nauclea latifolia , Mitragyna inermis, Anthostema senegalensis , Raphia gracilis etc.

La forêt claire présente une futaie composée d'arbres assez grands à cimes parfois peu espacées; cette disposition a permis le développement d'une strate herbacée utilisée par le bétail et qui constitue un combustible pour les feux de brousse. La composition floristique est dominée par les espèces soudaniennes auxquelles sont mélangées des espèces soudaniennes: les essences fréquemment rencontrées sont: Terminalia macroptera, Piliostigma thonningii, Annona senegalensis, Vitex madiensis, Hexalobus monopetalus, Daniellia oliveri, Gardenia triacantha, Detarium microcarpum, Combretum glutinosum, Acacia macrostachya.

La savane boisée a une composition floristique semblable à celle de la forêt claire: Daniellia oliveri, Terminalia macroptera, Piliostigma thonningii, Prosopis africana, Acacia macrostachya, Dichrostachys cineria etc.

La forêt classée de Dabo subit les effets de certains facteurs (anthropiques et naturels) de dégradation: traces de passage de feux de bousse, séquelles de l'exploitation du miel, baisse des pluies.

- Les zones forestières du terroir de Pidiro

Elles se localisent sur les endroits qui n'ont pas été défrichés malgré l'extension des cultures de rente (arachide, coton).

Le Domaine protégé du terroir de Pidiro comprend deux zones forestières: le Gouloumbel et les zones de savane boisée situées dans la partie sud-est du terroir.

*** Le Gouloumbel**

Située au nord-ouest de Pidiro, le Gouloumbel est contigu à la forêt classée de Dabo (Cf. figure 4).

La bonne conservation de la végétation au niveau du Gouloumbel est liée aux croyances mystiques selon lesquelles cette zone serait hantée par des esprits. L'exploitation du bois y est formellement interdite sous peine de punition de la part du "Diable". Les boeufs y pâturent mais ne peuvent pas y être parqués.

Deux types de végétation ont été observés dans le Gouloumbel.

La forêt claire dont la composition floristique est caractérisée par la prédominance des espèces à affinité soudaniennes comme Piliostigma thonningii , Bombax costatum , Terminalia laxiflora, Oxytenanthera abyssinica , Hexalobus monopetalus , Daniellia oliveri , Pterocarpus erinaceus , Lannea acida , Lannea velutina, Prosopis africana , Annona senegalensis , Combretum glutinosum, Ficus glumosa .

La savane boisée avec une composition floristique marquée par la présences des espèces à affinité soudanienne : Terminalia macroptera , Lannea acida , Lannea velutina , Acacia Macrostachya, Detarium microcarpum , Oxytenanthera abyssinica , Piliostigma thonningii , Erythrina senegalensis , Piliostigma reticulatum , Pterocarpus erinaceus , Prosopis africana .

C'est dans les dépressions que se localisent les espèces à affinité guinéennes : Erythrophleum guineense , Detarium senegalense , Cola cordifolia , Elaeis guineensis , Nauclea latifolia .

*** Les zones de savane au sud-est du terroir de Pidiro**

Elles sont moins bien conservées que le Gouloumbel. Ces zones sont coincées entre les jachères. Le bois y est exploité (bois de service, bois de feu). Ces zones de savane sont utilisées comme pâturage pour le bétail, en particulier les bovins, surtout lors des années de fort déficit pluviométrique. La composition floristique est dominée par les espèces soudaniennes : Terminalia macroptera , Bombax costatum , Daniellia oliveri , Combretum nigricans , Piliostigma thonningii , Combretum glutinosum ,

BEST AVAILABLE COPY

Figure 4

TRANSECT DU TERROIR DE PIDIRO

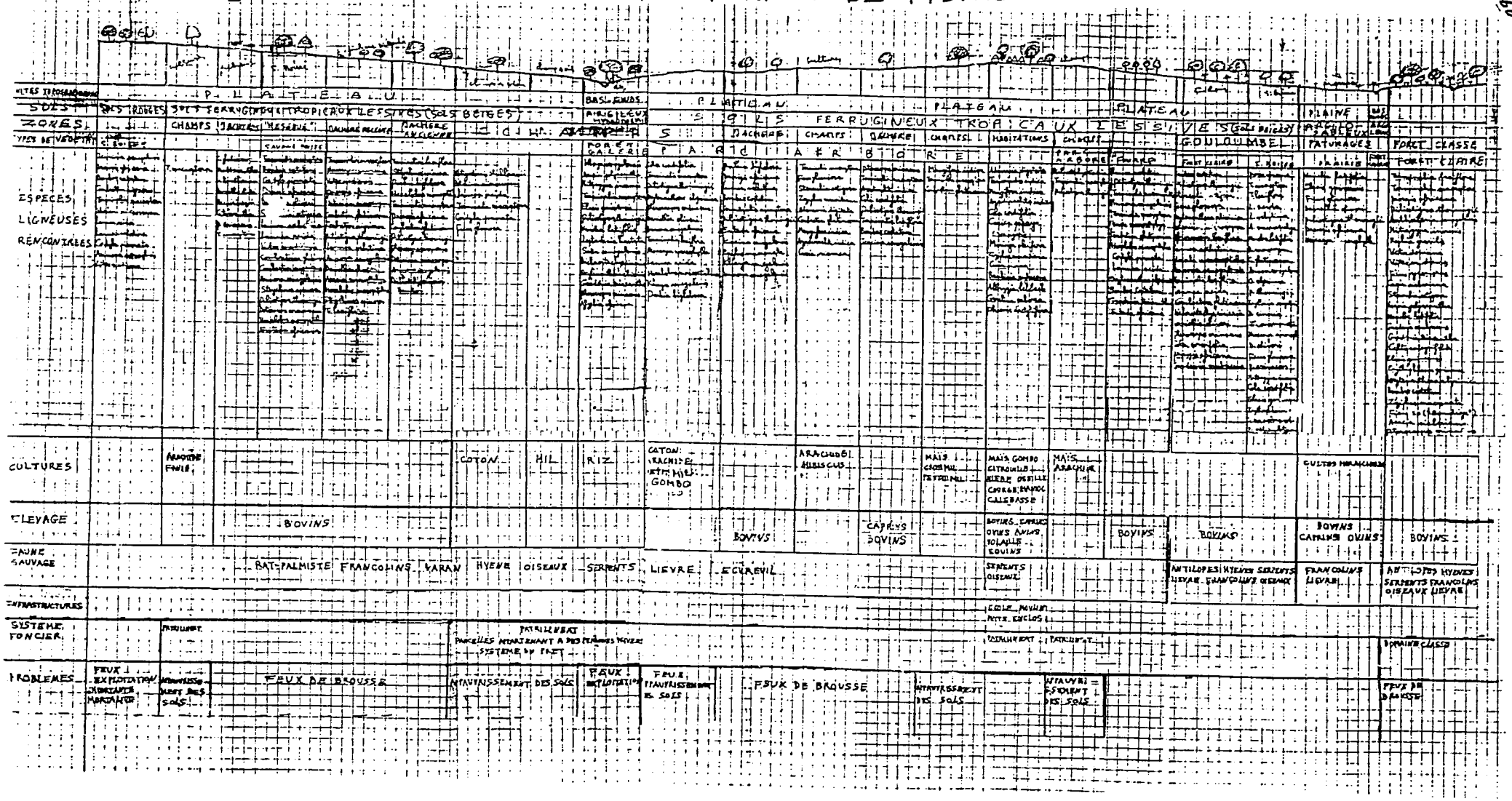

Lannea acida , Lannea velutina , Cordyla pinnata , Annona senegalensis , Vitex madiensis , Icacina senegalensis.

3.1.2.4.2.- Les espèces végétales cultivées

Les céréales et les oléagieux occupent la plus grande partie des superficies cultivées dans le terroir de Pidiro. En fonction de l'utilisation qu'en font les populations du village, la majorité des espèces végétales cultivées peut être divisée en deux grands groupes: les cultures vivrières et les cultures de rente.

- Les cultures vivrières

Elles comprennent essentiellement: le mil, le riz, le Mais, le fonio, le Manioc et les Haricots.

- Les cultures de rente

L'arachide, la première à être introduite comme culture de rente depuis l'époque coloniale, occupe de grandes superficies. Elle est concurrencée par le coton qui est une culture de rente que tente de développer la Société de Développement des Fibres Textiles (SODEFITEX) au niveau de la Région Administrative de Kolda.

Les courges font l'objet d'un intérêt croissant de la part des populations de Pidiro.

- Les autres cultures

En plus de ces espèces ci-dessus, les populations de Pidiro s'adonnent à d'autres cultures certes moins importantes que les précédentes, mais qui contribuent à améliorer la ration alimentaire ou les revenus des familles: Hibiscus, Gombo, Oseille et Calebasse.

3.1.2.5.- Les ressources animales

3.1.2.5.1.- Les animaux domestiques

L'élevage occupe une place de choix dans les activités des populations de Pidiro qui est un village composé en majorité de peulhs.

- Les Bovins

Ils appartiennent à la race Ndama qui se caractérise par sa résitance à la trypanosomiase qui est une maladie qui sévit dans les zones soudaniennes et guinéennes.

- Les Ovins

Les ovins présentent une résistance à la trypanosomiase. Ils sont moins nombreux que les bovins.

- Les Caprins

Leur nombre est sensiblement égal à celui des ovins. Ils sont toujours les moins touchés par le manque d'herbe en année de faible pluviométrie.

- Les Anins

Les ânes sont utilisés comme bêtes de somme surtout pour le transport des arachides et du coton au moment des récoltes.

- Les Equins

Les chevaux sont rares à Pidiro. La trypanosomiase constitue probablement un facteur limitant leur augmentation en nombre. Ils sont utilisés comme bêtes de somme.

- La Volaille

La volaille est dominée par l'espèce locale. Elle est élevée dans toutes les concessions du village.

L'espèce européenne est timidement introduite par l'intermédiaire du Groupement d'Intérêt Economique (GIE) des femmes.

3.1.2.5.2.- La faune sauvage

Les différents types de végétation de la forêt classée de Dabo abritent actuellement une faune variée: antilopes, hyène, python, serpents vénimeux, porc-épic, singes rouges (patas), phacochère, lapin, oiseaux.

Certaines espèces animales ont disparu de la forêt classée de Dabo; c'est le cas du léopard et du buffle de savane.

Les zones forestières non classées du terroir de Pidiro constituent l'habitat de plusieurs espèces animales: lapins, rat-palmiste, écureuils, antilopes, singes rouges, serpents vénimeux, oiseaux.

La disponibilité des ressources halieutiques dans le terroir de Pidiro n'est effective qu'une partie de l'année seulement. En effet, pendant la saison des pluies, le cours d'eau principal (affluent de la Kayanga) est remonté par des poissons d'eau douce, en particulier les silures et les carpes.

3.1.2.6.- Les activités des populations

L'agriculture et l'élevage sont les activités productives de base à Pidiro. Cependant, l'exploitation forestière occupe une place très importante dans la vie des populations. La chasse et la pêche sont pratiquées dans le terroir du village. Toutes ces activités sont rythmées par les trois saisons que sont : le "tiétiély", le "Djawdé" et le "Tiédou" (Cf. tableau 7 et tableau 8).

Tableau 7 - Calendrier saisonnier des activités des hommes à Pidiro.

Tietely (Juin-Septembre)	Djawdé (Octobre-Décembre)	Tiédou (Janvier - Mai)
- Défrichements - Labours - Semis - Surveillance des champs - Gardiennage des animaux - Produits forestiers (made, néré, cola cordifolia, Nauclea, Cordyla pinnata, igname, Gardenia, Strycnos, Figue, Lannea acida et Lannea velutina, Bois d'oeuvre - Ecorçage - Coupe et ramassage de bois de feu - Exploitation de racines (début) - Chasse au fusil (lapin, phacochère) - fonçage des puits - semis à sec du mil -pêche -retour des migrants.	• Récole (maïs, mil, milet, arachide, coton) • Surveillance du troupeau • Produits forestiers (vitex, igname, Grevia bicolor "Kelli" ,vin, figue • Chasse à fusil (lapin, phacochère) • Circoncision	• Récolte de paille pour les cases • Exploitation de bambou • Récolte de miel et d'igname • Organisation de fête • Séances de lutte • Produits forestiers (mangue jujubier. Detarium microcarpum, Tamarindus indica, noix de palme, fruits de baobab, Detarium senegalensis, vin, Parinari macrophylla • Piquet de bois • Chasse avec flèche et chiens • Battue (pintades, francolins) • Chasse (écureils, rats palmistes, biches, phaco, lapins, singes, • Creusage des puits (village & troupeaux • Exode rural des jeunes (garçons surtout + quelques hommes) • Construction de case • Mondé.

Tableau 8 Calendrier saisonnier des activites des femmes a Pidiro

	Tietiely	Djawdé	Tiedou
TRAVAUX DOMESTIQUES	Activités permanentes : pilage, mouture, cuisine, lessive entretien de la maison, soins aux enfants, recherche d'eau.		
	• recherche de feuille de baobab pour l'alimentation • fruits de baobab pour la consommation	• pêches (petits poissons pour l'alimentation) • ramassage d'arachides	• filature traditionnelle de coton, • recherche de feuille (sauce) • réparation des sols des cases (recherche de boue)
AGRICULTURE	• préparation des champs (feu, coupe-coupe) • apport de fumier • labour à la main • sémis • binage	• récoltes de riz (plateau et bas fonds) •participation aux cultures de l' arachide et du mil	• maraîchage (creusage des puits) • piment } surtout • diakhatou } pour les ac- • gombo } tivités du • tomate } GIE * les cultures de case essentiellement destinées à la cosommation
EXPLOITATION FORESTIERE	• recherche de"tchèné" pour la fabrication du savon • coupe de bois de feu • écorce (santan) • gomme • néré • made	ramassage de bois mort	• ramassage de bois mort pour la cuisine • made • feuilles pour la sauce
ELEVAGE	• traire les vaches (lait destiné surtout à l'alimentation, vente du surplus) • amener les moutons et les chèvres au paturage • pilage des écorces (caloï) pour le "mondé" • vente importante de volaille car manque d'argent (période de soudure).	• traire les vaches • pas de soin particulier pour la volaille	• faible activité pour la volaille • rien pour les vaches

3.1.2.6.1.- L'agriculture

Elle est de type extensif. La présence de nombreuses souches d'arbres brûlés témoignent de la pratique presque généralisée du brûlis. Un des traits marquants de l'agriculture à Pidiro est la maîtrise de la technique de l'association des cultures. Le système "Paldi" (du milet semé en rangées de 10 mètres d'intervalle dans des champs d'arachide). La répartition spatiale des cultures est aussi très typique (Cf. fig3). On distingue trois couronnes : la première (au centre), la deuxième (aux alentours) et la troisième (des abords du village jusqu'à la limite du terroir)

- La première couronne

Elle se localise au centre (à l'intérieur même du village). Cette première couronne se caractérise par l'importance des cultures de case: maïs, niébé, manioc, gombo, oseille, calebasse . Ces dernières bénéficient des déchets domestiques et du fumier recueilli au niveau des enclos. La jachère n'y est pas pratiquée.

- La deuxième couronne

Elle est située aux alentours immédiat du village. On y rencontre surtout les cultures vivrières: riz, mil, fonio, maïs . Cependant, on y trouve quelques parcelles d'arachide (cet oléagineux rentre aussi dans la consommation). Certaines parcelles en jachère sont fertilisées grace au parcage des bovins.

- La troisième couronne

La plus éloignée du village, la troisième couronne se caractérise par l'importance des cultures de rente: l'arachide et surtout le coton. Dans cet espace, la coupe systématique des arbres est très nette dans les parcelles de coton. En effet, cette plante supporte mal l'ombre. L'expansion de cette culture a été favorisée par les prestations de la SODEFITEX. Selon les villageois, cette culture est moins exigente en main-d'oeuvre que l'arachide. A moyen ou à long terme, le développement de cette culture qui occasionne la disparition de la couverture arborée, risque de favoriser la dégradation des sols par érosion hydrique.

Même si le maraîchage qui se pratique pendant le "tiédou" (saison sèche) est une activité qui prend de l'importance surtout pour les femmes, la majeure partie des travaux agricoles se concentre pendant la saison des pluies.

3.1.2.6.2.- L'élevage

A Pidiro cette activité qui est quasi-sédentaire est pratiquée en forêt pendant toute l'année. Cependant, dans le village il y a un cycle de déplacement bien organisé selon la saison.
Pendant le "tiétiély", les bêtes sont éloignées du village, loin des champs pour éviter la divagation et les dommages aux cultures.

Durant le "Djawdé", le pâturage se pratique dans les bas fonds

et les rizières avec l'aide des bergers.
Au moment du "tiédu" les bêtes divaguent librement dans le terroir villageois. La présence d'un berger n'est pas indispensable. C'est pendant cette période aussi que le fourrage aérien sert beaucoup aux éleveurs Pterocarpus erinaceus (Vène), Terminalia laxiflora (Bori) et Adansonia digitata (baobab) sont des espèces très sollicitées. Du fait de la disponibilité de l'herbe et des soins donnés aux animaux par le berger, les effectifs du bétail sont plus élevés en saison des pluies du fait de la baisse du taux de mortalité des veaux.

Pendant le "Tiédou", le bétail est en divagation aussi bien dans les zones de culture que dans la forêt. Bien que les effectifs soient très élevés, on ne relève pas beaucoup de conflits entre les propriétaires des troupeaux et les agriculteurs du fait de l'intégration de ces deux activités (population essentiellement composée d'agro-pasteurs). En effet, ce sont les mêmes personnes qui sont à la fois agriculteur et éleveur. La peur que ses propres bêtes fassent les mêmes dégâts dans les champs d'autrui incite le plus souvent à la tolérance quand on subit des dommages dans son champ. Le fumier tiré des enclos ("Guédu" pour le petit bétail, et "kaddu") est le principal fertilisant dont bénéficient les cultures.

Il existe à Pidiro, une zone de réserve pastorale appelée "Gouloumbel". L'embouche bovine se pratique; à ce sujet, il faut souligner l'action de la SODEFITEX qui a initié les villageois à une stabulation qui améliore le système traditionnel. La disponibilité en lait et en viande s'est accrue. Il est à noter que le bétail est affecté par un certain nombre de maladies comme le charbon symptomatique, le charbon bactérien, la pasteurelhose borhée, la trypanosomiase bovine et équine, la pireplasmose bovine et équine, la fourbure gourme, la lymphangité spizootique, la pullerose aviaire etc.

Les séances de vaccination et la formation des jeunes en Soins Primaires de Suivie de Bétail (S.P.S.B.) sont venues renforcer les connaissances traditionnelles en soins au bétail. Le "Mondé" demeure la pratique la plus répandue en milieu Peulh. D'autres pratiques existent : par exemple le mélange de feuilles, d'écorces, de son, préparé par les femmes, a l'effet d'une part, d'accroître la production laitière des vaches, et d'autre part de les calmer au moment de les traire. Cette activité est en quelque sorte une spécialité des femmes. Les enfants quant à eux, s'occupent des veaux et du parcage le soir.

Le problème d'eau représente la contrainte majeure à laquelle est confronté l'élevage. A cause de la sécheresse qui sévit dans la zone, les mares tarissent de plus en plus vite. Les "puits de saison sèche" qui devraient les suppléer comme abreuvoir, sont profonds et difficiles à exploiter du fait de la baisse du niveau de la nappre phréatique.

Remarque : L'aviculture est une activité intéressante pour les femmes. Elle se fait de manière très extensive. La vente des poulets pendant le "tiétiély" (qui est une période de soudure) constitue la principale source de revenus.

3.1.2.6.3.- Exploitation forestière

Elle repose sur une gamme très diversifiée, allant du bois de service aux produits alimentaires et aux combustibles ligneux. Le tableau 6 présente les différents produits tirés des espèces végétales forestières et reflète les fonctions multiples de cette forêt.

Si le bois de service (surtout le bambou) intéresse particulièrement les hommes, les femmes, quant à elles, prélèvent dans la forêt la majeure partie du bois de feu qu'elles utilisent. Elles coupent souvent les combretacées pendant la période du "tiétiély" afin de se constituer des réserves pour l'hivernage, période où l'activité de ramassage de bois n'est pas très intéressante.

A Pidiro, les espèces végétales dont les fruits sont l'objet d'une activité de cueillette dans la forêt sont nombreuses : Saba senegalensis (mad en ouolof, lamoudé en peulh), Parkia biglobosa (néré), Cola cordifolia (NTaba), Nauclea latifolia, Cordyla pinnata (Dimb), Strychnos spinosa (oranger de brousse), Lannea acida (Son) et le Lannea velutina, Vitex doniana (Leung), Vitex madiensis (Leung), Ficus capensis, Ficus sycomorus (Gang), Ziziphus mauritiana (jujubier), Detarium microcarpum, Tamarindus indica (tamarinier), Neocaria macrophylla (Nèw), Adansonia digitata (Baobab).

La récolte du miel et celle du vin de palme peuvent aussi trouver leur importance dans les produits que les populations de Pidiro tirent de la forêt.

La forêt est également une importante source d'approvisionnement en plantes médicinales.

La chasse est également une activité importante à Pidiro et se pratique en toutes saisons.
- Pendant la saison des pluie c'est surtout la chasse au fusil qui est pratiquée. Les lapins et les phacochères sont les plus ciblés.
Pendant la saison sèche, les prises sont plus diversifiées. La chasse à l'arc est en plus pratiquée. Des séances de battue sont organisées pendant cette même saison. Les espèces abattues sont: pintades, francolins, écurueils, rats palmistes, antilopes, phacophères, lapins et singes.

Il est difficile d'affirmer que la population ne fait pas d'incursions dans la forêt classée pour cette activité de chasse. La pêche, pratiquée pendant la saison des pluies, ne représente pas une activité importante à Pidiro. Elle est destinée à l'autoconsommation.

3.2.- Dynamique de la gestion des ressources naturelles

3.2.1.- Les institutions

La lecture du diagramme de venn de Pidiro (figure 5) laisse apparaître plusieurs institutions agissant à des niveaux différents.

Figure 5:

Diagramme Venn des Institutions de Pidiro

Etude de Cas de Pidiro

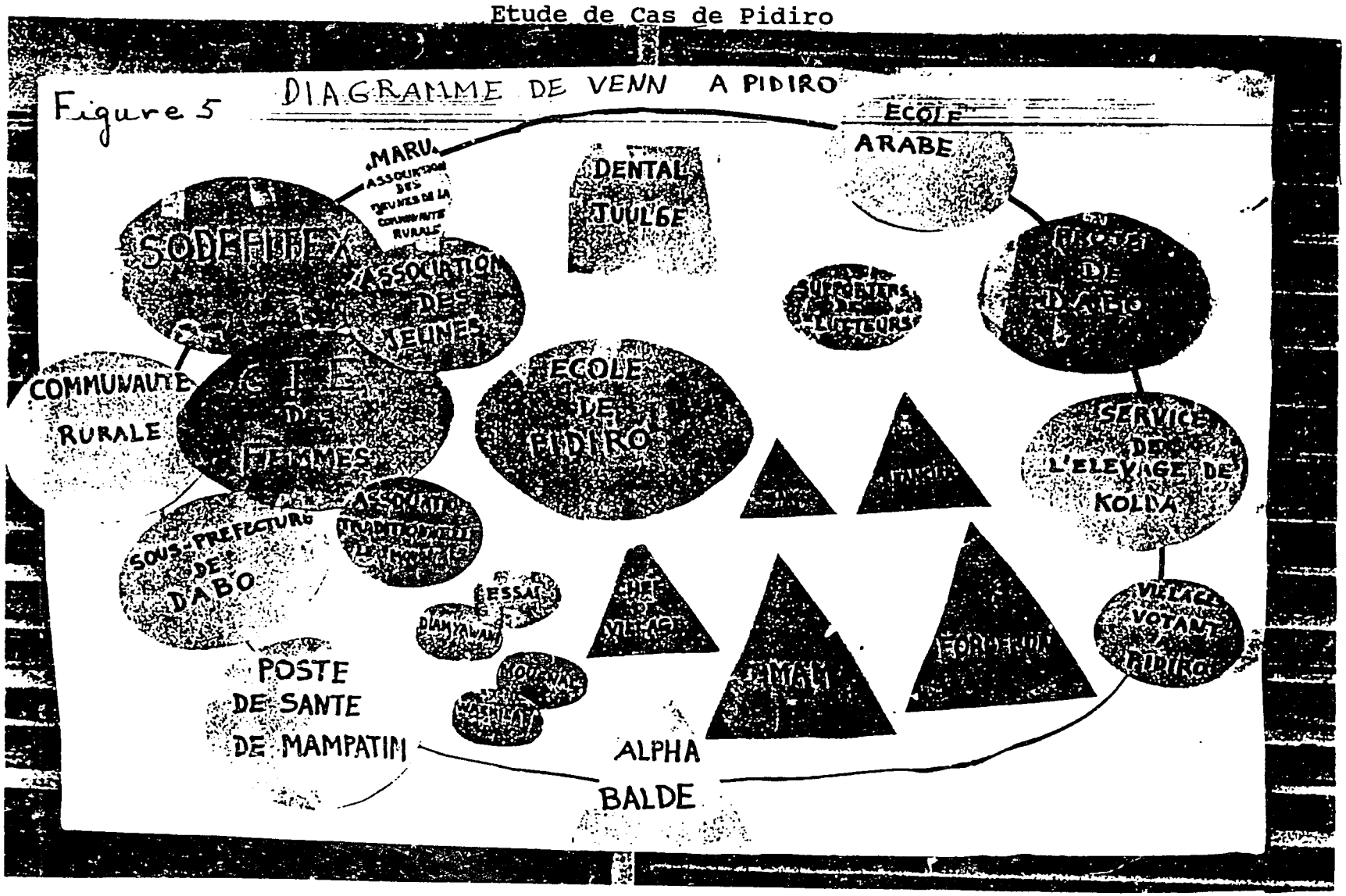

L'exercice et l'impact de leur influence sont différemment perçus par les populations concernées. Les unes sont locales, les autres s'imposent comme des structures extérieures agissant au niveau du village. Des inter-relations entres les différentes institutions ont été recensées.
Les règles de gestion locale des ressources naturelles, les normes et modes d'exploitation de ces dernières sont gérés et déterminés en grande partie par ces institutions.

3.2.1.1.- Les Institutions locales

3.2.1.1.1.- Les Institutions locales à caractère culturel

Ce sont des associations regroupant des jeunes, des adultes et des enfants. Elles interviennent dans la gestion des ressources naturelles.

*** L'association traditionnelle**

Elle regroupe les adultes du village. Visiblement elle est en veilleuse. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, les jeunes lui accordent beaucoup d'importance. Ils disent à l'unisson que c'est la première association du village. Un système de solidarité et d'entraide fonctionne entre ses membres (ménages, baptêmes, décès, etc.).
L'association traditionnelle entretient des relations avec le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) des femmes, car c'est elle qui assure le transport des semences d'arachide et le labour des champs du GIE, de Mampatim à Pidiro. Les adultes conseillent et assistent les autres associations dans leurs différentes activités. Et comme toutes les institutions à caractère culturel, l'association traditionnelle a des relations avec le **"Maru"** : association des jeunes de la Communauté Rurale.

*** L'association des jeunes**

Créée en 1983, l'association regroupe des jeunes de **Pidiro** et de **Linguel Dembeyel**. La fourchette d'âge des membres se situe entre 14 et 20 ans. Pour renflouer les caisses, les jeunes s'adonnent à des activités champêtres comme le binage dans les champs de particuliers et à la cueillette des fruits de Saba senegalensis (**Lamoudé**). Elle est très opérationnelle dans le village. La cueillette se pratique aussi à titre individuel. Les membres sont très solidaires. Un terrain de culture leur a été concédé par le Conseil Rural. L'association gère aussi une Association Sportive et Culturelle (A.S.C.) de foot-ball, organise des cours de vacances et participe activement à la cueillette de produits forestiers le plus souvent de façon individuelle.
Les filles y jouent un rôle relativement important, car non seulement elles cotisent, mais la préparation des repas (lors des festivités) est sous leur responsabilité. Toutefois, l'imbrication garçons-filles n'est pas évidente.

*** Les associations d'enfants**

Elles sont au nombre de quatre : **"Wacki Larè"**, **"Mougnal"**, **"Diamyawani" et "Essai"**. Elles exploitent collectivement des champs. Les produits de la récolte font l'objet d'un partage

301

équitable ou servent à financer des réjouissances. Les enfants bénéficient, auprès des jeunes plus agés qu'eux, Conseil et Assistance. Ils participent aussi à des activités de cueillette de façon collective.

3.2.1.1.2.- Les Institutions locales à caractère traditionnel

*** Le chef de village**

Il prend le titre de **"Jaarga"**. Il apparaît comme le pilier de l'organisation villageoise. C'est un arbitre des conflits opposant les différents utilisateurs des Ressources naturelles. Le **"Jaarga"** est le médiateur officiel entre l'Etat et les collectivités locales et il a la charge de la réception des étrangers.

3.2.1.1.3.- Les Institutions locales à caractère religieux

*** L'Imam**

Il prend le titre d'**Almamy**. Il assure la direction des prières. Personnage très écouté et respecté par les populations, l'Almamy intervient dans la résolution des conflits fonciers (ou autres) opposant les habitants. Il n'est pas inutile de rappeler que plusieurs pouvoirs anciennement dévolus au chef de village avant l'islamisation se trouvent être aujourd'hui des prérogatives de l'**Almamy** et du **"Dental Juulbé"**. Car de plus en plus les complications emmaillant les droits de succession et les problèmes fonciers sont portés devant l'Almamy ou devant l'assemblée du **"Jental Juulbe"**.

*** Le "Jental Juulbe"**

C'est l'instance qui assure l'harmonie et la cohésion sociale du village autour des principes de la morale islamique. Les populations accordent beaucoup d'importance à cette assemblée essentiellement formée de personnes âgées. Le **Jental Juulbé** veille d'une part au déroulement des mariages et des baptêmes et d'autre part, à résoudre dans l'amabilité certains cas de divorce.

3.2.1.1.4.- Les Institutions locales à caractère économique et social

*** L'école**

Créée en 1984, l'école fonctionne avec seulement 1 classe. Il faut remarquer que le niveau de scolarisation est très faible à Pidiro. L'absentéisme des élèves s'explique en grande partie par leur rôle important dans les travaux champêtres et domestiques (cuisine, gardiennage de troupeaux, etc.). La proportion de filles scolarisées est très faible, parce qu'elles se marient très jeunes et sont très tôt responsabilisées dans les travaux domestiques.

*** Le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) des femmes**

Le GIE des femmes a été créé en 1988 et porte le nom de **"Kawral"**.

76 femmes y adhèrent actuellement. La cotisation est de 25 Francs CFA pour les initiatrices et de 50 Francs CFA pour les nouveaux membres.
Les principales activités du G.I.E. sont la culture du coton, de l'arachide, du maïs et le maraîchage. Toute adhérente peut bénéficier d'un prêt (avec intérêt) de nourriture, de semence d'argent. Ce système semble proclamer une certaine solidarité entre les différents membres du G.I.E. : on dénote une répartition des tâches dans l'organisation des travaux champêtres. Chaque femme est responsable d'un sillon par exemple. Dans le maraîchage, on observe des rotations entre des différents groupes de femmes. Certaines individualités se chargent essentiellement de la commercialisation des produits de la récolte. Toute la production est vendue aux membres du groupement. L'argent tiré de la vente est versé à la caisse du G.I.E. qui possède un compte bancaire à Kolda. Les femmes font aussi des prestations de service : récolte, binage etc. Les objectifs du GIE sont :

- la mise en place d'une boîte de pharmacie compte tenue des problèmes de santé très aigüs qui se posent à Pidiro. Les habitants dépendent du poste de santé de Mampatim ;
- l'achat de matériels pouvant permettre d'accroître les surfaces cultivées et de moderniser les systèmes de production agricole. L'idée d'achat d'une moto-pompe est souvent évoquée par les femmes en vue de faire face aux problèmes d'eau.

Les problèmes que recontrent les femmes du G.I.E. sont de différents ordres :

- l'approvisionnement et l'acheminement des semences créent des difficultés. A ce niveau, nous avons vu plus haut que le G.I.E des femmes bénéficie du soutien de l'Association traditionnelle. Les femmes déplorent aussi le fait que des **ONG** sensibles à leur activité viennent recenser les différents problèmes qui se posent, font des promesses et ne se manifestent plus.

3.2.1.1.5.- Les personnes individuelles

*** Les Boulangers**

Ils sont au nombre de 2. Ils achètent de la farine à Mampatim et à Kolda. Le pain occupe de plus en plus une place importante dans les habitudes alimentaires.

*** Les créanciers**

On est amené à poser la question de savoir s'il y a lieu de les appeler des "créanciers". Car ils prêtent de l'argent aux habitants de Pidiro dans des moments difficiles comme la période de soudure, et ces derniers remboursent (avec un intérêt relativement important) après les récoltes.

*** Le Forgeron**

Une observation du diagramme de VENN montre parfaitement l'intérêt et l'importance que les habitants de Pidiro accordent au Forgeron. C'est lui qui fabrique les instruments pastoraux et aratoires. Cet intérêt porté au forgeron met en évidence le

caractère extensif de l'agriculture et de l'élevage.

3.2.1.2.- Les Institutions extérieures

3.2.1.2.1.- Les Institutions extérieures à caractère culturel

*** L'association des jeunes de la Communauté Rurale : LA "MARU"**

C'est une Centrale qui regroupe toutes les associations de la Communauté Rurale. Elle coordonne les actions, organise des séances de lutte, des matches de foot-ball et d'autres festivités.

*** L'école arabe**

C'est une école itinérante. Son rôle principal est d'apprendre aux jeunes le Coran, l'écriture arabe et l'intronisation de certains principes moraux islamiques.

3.2.1.2.2.- Les Institutions extérieures à caractère administratif

*** La Sous-Préfecture de DABO**

Administrativement, les habitants de Pidiro dépendent de la Sous-Préfecture de DABO. Le sous-préfet est le représentant officiel de l'exécutif dans cette zone. L'obtention de documents d'état civil, les déclarations de mariage, de décès se font au niveau de la Sous-Préfecture. Plusieurs documents du GIE des femmes et des associations sont dûment signés par le Sous-Préfet pour leur reconnaissance officielle.

*** La Communauté Rurale**

En vérité, la Communauté Rurale devrait avoir des prérogatives en matière de gestion des ressources naturelles comme l'affectation et la desaffectation des terres du domaine national, la lutte contre les feux de brousse, de l'aménagement, de l'exploitation de tous les produits végétaux, de cueillette, de coupe de bois etc.
Mais à Pidiro la gestion et l'exploitation des Ressources naturelles est toujours sous la tutelle du Droit Coutumier Foncier.
A partir de la saison 1993-1994 tout nouveau défrichement devra être préalablement accordé par la Communauté Rurale. Les terres anciennement occupées reviendront de droit aux propriétaires, et l'exercice de propriété sur les nouvelles terres doit s'appuyer sur des documents délivrés par la Communauté Rurale.
Le Président de la Communauté Rurale se trouve à Mampatim et M. DIALLO, un des plus grands éleveurs de Pidiro, est un de ses conseillers.

*** Le Poste de santé de Mampatim**

Les habitants de Pidiro sont confrontés à de réels problèmes de santé. Des séances de vaccination sont souvent assurées par l'infirmier du poste de Mampatim. Il faut souligner que les habitants se rabattent le plus souvent sur les guérisseurs

traditionnels.

*** Le Service d'Elevage de Kolda**

Le Service d'Elevage de Kolda assure les campagnes de vaccination en vue de lutter contre les épizooties. Seulement les habitants déplorent le fait que les autorités ne luttent que contre "la diarrhée" des animaux. Les soins des maladies mortelles comme le "Pidiwon" et le "NDamol" sont à la charge des éleveurs.

3.2.1.2.3.- Institutions d'appui et d'assistance

*** La Société de Développement des Fibres Textiles (SODEFITEX)**

Le coton est avant tout la raison d'être de la SODEFITEX. L'activité de la dite société est l'encadrement technique des paysans. La société a des activités annexes comme l'encadrement au niveau des activités pastorales, l'alphabétisation, l'animation villageoise, les cultures de céréales et des opérations de reboisement. L'objectif principal recherché dans le volet Alphabétisation est la responsabilisation des paysans qui doivent lire, écrire et tenir une comptabilité. Les différentes formes d'intervention de la SODEFITEX dans le pastoralisme à Pidiro sont :

- l'enseignement des soins primaires du suivi de bétail à des jeunes ;
- l'embouche bovine et la stabulation.

La SODEFITEX accorde des crédits à l'Association de Base des Producteurs (A.B.P.) de la zone qui gère le recensement des besoins, la distribution du matériel et des semences et le recouvrement des prêts.
Une grogne actuelle des paysans vis-à-vis de la SODEFITEX vient du seul fait que plusieurs prestations de ladite société étaient gratuites. Depuis que la société a commencé à appliquer la vérité des prix en rapport avec la chute du prix du coton dans le marché mondial, la "**moitié de la récolte**" des champs de coton revient dè droit à la SODEFITEX.

*** Le Projet d'Aménagement de la Forêt classée de Dabo**

Pidiro est un village riverain de la **forêt de Dabo** qui a été classée par les autorités coloniales le 12 Novembre 1951 par l'arrêté N° 6182 SEF. Elle s'étend sur une superficie de 14.700 hectares. Le Projet s'insère dans un plan national d'aménagement des forêts naturelles et a démarré en décembre 1990. Deux objectifs principaux sont inscrits au programme :

1.- l'élaboration d'un plan sylvo-pastoral à moyen-terme ;
2.- l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan de gestion sylvo-pastorale à court terme approuvé et réalisé avec les populations rurales et les autorités concernées. Le Projet a mis en place des Groupements de Gestion Forestière (G.G.F.). Le but recherché dans la mise en place de ces structures est de permettre aux populations riveraines d'exploiter et d'aménager en même temps la forêt.

Le G.G.F. dont fait partie Pidiro est créé en 1991 et regroupe les associations villageoises de **Pidiro**, de **Lenguel Dembel**, de **Saré Amadou** et de **Sinthian Diouldé**.
La participation se fait sur la base du volontariat.

Les populations de Pidiro manifestent un désintérêt total à l'égard du G.G.F. . Sur les 72 membres, 15 personnes seulement ont participé à la première coupe effectuée dans le cadre de la mise en place du pare-feu périphérique.

Selon les responsables locaux du G.G.F. , les habitants de Pidiro n'auraient pas leur mot à dire sur l'aménagement de la forêt; "tout leur est imposé de l'extérieur", notamment par le projet. Il n'y a aucun contact entre le G.G.F. et les autres associations du village qui sont des **sources potentielles de ressources humaines**. Les populations se tournent plutôt vers des activités forestières plus rentables comme l'exploitation du Bambou et d'autres produits de la cueillette. Elles jugent que les gains liées aux activités du G.G.F. sont très hypothétiques. Nous verrons plus loin en s'appuyant sur des indices précis que le message du projet est difficilement intériorisé par les Habitants de Pidiro.

3.2.1.2.4.- Personne individuelle

- Alpha Baldé

C'est un personnage très aimé par les habitants de Pidiro qui l'élèvent à l'état de référence. On lui prête l'implantation du Moulin à mil et la construction de l'école. Homme politique, il s'impose dans l'esprit des villageois comme l'enfant prodigue qui défend les intérêts des habitants de Pidiro auprès des autorités.

3.2.2.- Les règles de gestion locale des ressources naturelles

3.2.2.1.- La terre

La gestion de la terre à Pidiro est toujours sous la ferule du droit foncier coutumier. Symboliquement, l'individu n'est pas propriétaire de la terre, il l'utilise.

Le sujet de droit ici n'est pas l'individu, mais la communauté. La Sécurité Foncière est garantie, car la Société croit dans la vertu de ses axiomes et a les moyens d'assurer l'application des règles qui commandent la gestion traditionnelle de la terre.

Comme nous l'avons vu plus haut, la Communauté Rurale de Mampatim, en tant que dispositif institutionnel devant gérer les terres du domaine national de cette zone, est relativement absente à Pidiro.

3.2.2.1.1.- Modes d'accès à la terre

On distingue quatre moments dans la stratégie d'appropriation foncière par une collectivité (**MARU** 6 champs de concession) ou par un individu (**KAMAGNAGUE** - champs individuel).

a.- L'abattage des arbustes

b.- L'abattage des arbres qui produisent des fruits non comestibles
c.- Le désherbage
d.- L'ensablement au milieu du champ d'une bouteille dont la contenance est livrée par le marabout ou le "guérisseur" et enfin la plantation d'une espèce végétale que l'on désigne localement sous le nom de "PANTE".

La bouteille et le "PANTE" constituent le "SEDDE" qui veut dire "témoigner" ou "témoin" en Pulaar ou Fulfuldé.

La bouteille et le "PANTE" se manifestent comme une preuve que l'utilisateur ou les utilisateurs de la terre peuvent exciper devant des témoins.
Donc la preuve d'occupation s'impose ici comme une "**Manifestation de l'existence d'un fait matériel**" (Etienne Leroy)[1]
On voit là nettement se dégager ce que l'on appelle la **prescription USACAPION ou Propriété acquisitive**. C'est-à-dire que l'individu ou un groupe d'individus (famille) occupent la terre pendant un certain nombre d'années et l'acquièrent de droit.

3.2.2.1.2.- Les contrats d'exploitation

Le gage, la vente, la location et le metayage n'existent pas à Pidiro. Ces genres de contrats d'exploitation ne font pas partie des traditions agraires du Fuuladou.

La terre est inaliénable dans cette partie du Sénégal où des problèmes fonciers ne sont pas enregistrés. Les agro-pasteurs de Pidiro **ne souffrent pas de terre**. Des surfaces cultivables sont largement disponibles.

Le Prêt de terre qui est un contrat essentiellement gratuit, est une tradition des habitants de Pidiro. Les étrangers sont souvent des bénéficiaires de ce système de prêt de terre qui excède rarement deux années. Le bénéficiaire ne doit pas faire des cultures pérennes, mais fait des cultures saisonnières. Ce système de prêt ne laisse aucunement voir qu'il y a des problèmes de terre ; Assurément non ! Cela s'explique par le fait qu'il est difficile pour un étranger d'articuler en même temps le défrichement qui est très difficile dans cette zone forestière et la construction d'une demeure. Mais il est clair que le système de prêt de terre devient de plus en plus rare même pour

les étrangers. Cela **s'expliquerait** en grande partie partie par:
- la pression démographique ;
- l'individualisation de la société ;
- l'intégration de plus en plus nette du paysan Pidirois dans l'économie monétaire (coton, arachide, etc.).

3.2.2.1.3.- Droits de succession

Hommes et Femmes exercent un droit de propriété sur la terre et

---

[1]Etienne Le Roi.- Les modes d'cquisition et les preuves des droits fonciers coutumiers. In l'Encyclopédie Juridique de l'Afrique. Tome v - Dakar. NEA 1982, p. 79

font les mêmes travaux. On voit nettement qu'il n'y a pas une division sexuelle du travail dans l'agriculture. Il faut noter que parfois c'est le mari qui défriche un champs pour sa femme. Seuls les champs individuels ("Kamagnague") sont concernés par l'héritage. Le "Maru" (champ de concession) est toujours sous la responsabilité du plus âgé de la famille ("Mawdo Gallé").

a.- Droits de succession chez l'homme

Les fils héritent le père. Si le défunt n'est pas marié les frères l'héritent. La femme n'hérite jamais son père car on "aurait peur que la jeune fille ou la femme puise dans son patrimoine familial pour enrichir la famille de son mari". Le frère qui hérite la ou les femmes du défunt exerce un droit de propriété symbolique sur la terre, dans le cas où le disparu n'avait que des enfants mineurs.

b.- Droits de succession chez la femme

Si la femme meurt, c'est l'aînée qui hérite, **toute seule**, la terre. Les autres éléments de l'héritage comme le bétail, les bijoux et autres bagages sont l'objet d'un partage entre les autres filles. Le fils n'hérite la terre de sa mère que s'il n'a pas de soeurs.

3.2.2.2.- Les animaux

Les habitants du "Saré" (village) de Pidiro sont des agro-pasteurs. Outre le gros bétail ils élèvent des ânes, des moutons et de la volaille à l'intérieur des concessions. Les bovidés prédominent largement dans les troupeaux et occupent une place économique centrale. Comme dans presque toutes les sociétés pastorales africaines, les habitants du **Fuuladou** attachent au bovidé une importance particulière. Il faut rappeler que ces Peulh de Pidiro étaient tous à l'origine des **Pasteurs**. L'intégration de l'agriculture dans leurs activités quotidiennes peut être perçue comme une adaptation aux conditions écologiques (climat) et sociales (sédentarisation).

Ils ne manquent pas de rappeler au visiteur que leurs grands parents "viennent de loin" (ils désignent le Nord) et péregrinaient à travers les prairies à la recherche de l'eau et de l'herbe.

3.2.2.2.1.- Place du bovidé dans la symbolique

Le bovidé est une source de richesse et un symbole de prestige social dans la société traditionnelle. Il a une fonction économique exclusive à Pidiro et cette fonction lui confère une place de choix dans les préoccupations et dans la **PSYCHOLOGIE** des habitants du "Saré". Ici tout est "jugé est jaugé" par référence au bovidé. Le guérisseur du village a pu dire "qu'à l'origine, les Peulh considéraient la vache comme la mère de toutes les créations et des humains", (KANDE). La "vache sacrée" se manifeste de façon effective dans presque tout les mythes, contes et légendes. Elle est chantée, vantée et appréciée par plusieurs poèmes et chants peulh. Il n'est pas exagéré de dire que le "**Poulagu**" est essentiellement dû à la vache. Un proverbe peulh

dit: "le Peulh sans vache verra ses propos réfutés à l'assemblée".

A ce propos, il est intéressant de noter que le plus grand éleveur de Pidiro jouit d'une déférence auprès des populations et se trouve être le **Conseiller rural** c'est-à-dire le représentant de Pidiro à la Communauté Rurale.

Le bovide-directeur (boeuf qui est toujours devant le troupeau) porte souvent un collier gris-gris qui attesterait le caractère sacré de cet animal qui conduit le troupeau vers les points d'eau et les prairies. Il sert aussi de bouclier aux animaux.

À Pidiro, le lait du bovidé ne doit être jamais volontairement versé sur le sol. S'il a été répandu par erreur ou par maladresse le Peulh y trempe le doigt qu'il place ensuite sur son front et sa poitrine à l'emplacement du coeur. Le lait intervient aussi dans l'élaboration des gris-gris pour les humains et les animaux et dans les différentes mixtures de la pharmacopée.
L'herbe qui est l'aliment de prédilection des bovidés, est un symbole de paix et de réconciliation.

Comme beaucoup de peuples pasteurs, les Peuls de Pidiro ont une répugnance à réduire le nombre de bêtes de leur troupeau.
Nous n'avons pas du tout assisté à Pidiro à des **scènes d'abattage et de dépeçage.**

3.2.2.2.2.- Gestion traditionnelle du cheptel

L'élevage à Pidiro est de type **extensif**. Femmes, enfants et adultes participent activement à la gestion traditionnelle du troupeau. Les Pidirois ont toujours élaboré des stratégies traditionnelles par rapport aux problèmes concrets que leur pose le milieu, notamment dans le domaine du pastoralisme.

Dès l'âge de 6 ans déjà, l'enfant accompagne le berger de la famille en vue de s'initier à la chose pastorale, mais surtout se familiariser avec les bêtes et la forêt. A partir de ce moment, il est même en mesure de tenir compagnie au berger dans les "paquoré" c'est-à-dire les zones de transhumance de la forêt classée reputées dangereuses. Il faut souligner que le jeune Peulh de Pidiro est très tôt impliqué dans la vie active. Ce qui explique les "défections" fréquentes et les absences répétées au niveau de l'école primaire du village. L'enfant apparaît ici comme une force de travail importante dans le cadre de l'économie familiale.

Les Peulh de Pidiro ont apporté plusieurs réponses aux situations spécifiques. Par exemple durant la période sèche de l'année, ils creusent beaucoup de puits à la périphérie du village. Ces puits de saison sèche sont localement appelés **"bidel"**.
Les puits sont sans margelle. On y place un abreuvoir élaboré à partir d'un tronc d'arbre. L'abreuvoir est appelée **"WARU"** (photo). Le cordage peut être aussi de type traditionnel c'est-à-dire en formes de lianes. Les ustensiles pastoraux sont localement fabriqués. Le mortier est élaboré à partir du bois de l'arbre "**Douki**" (Cordyla pinnata), et les pilons à partir du bois du "**mboyki**" (Prosopis africana).

Les deux bâtons pastoraux "KELLI" et "NELBI" auxquels sont rattachés tout une symbolique sont respectivement confectionnés avec du bois de Graewia belulifolia et de Diopyros mespiliformis. Certains habitants de Pidiro gardent toujours les bâtons pastoraux de leurs ancêtres. Durant les périodes sèches de l'année les habitants du "Saré" (village) se rabattent sur le pâturage aérien. Les espèces ciblées sont Pterocarpus erinaceus (Bali en peulh, Vène en ouolof) et Terminalia laxiflora (Badi). Il faut rappeler, à ce niveau, que le domaine classé de la forêt et le domaine non classé ont la même composition floristique. C'est ainsi que le pâturage aérien se pratique partout.
Le "Mondé" est une pratique rituelle qui se fait à la périphérie du village, au niveau de la zone tampon entre la prairie et le domaine non classé de la forêt. La pratique du "Mondé" ("molle" au pluriel) se fait jusqu'à quatre fois durant une année. Sa principale fonction est de tuer les vers qui sont dans l'organisme de l'animal. Elle concourt aussi à la multiplication du troupeau et à la croissance rapide des bêtes. La période du "Mondé" se situe entre le "Thiéthiéli" et le "NDiawdé". Les animaux doivent boire un mélange d'écorces pilées et de feuilles hâchées d'espèces végétales diverses auquel est ajouté du sel et un peu de poudre délivrée par le marabout.

Les espèces végétales qui interviennent dans la préparation du breuvage sont :

- Periscopsis laxiflora ("Kouloloulo") ;
- Crossopteryx fubrifuga ("Laholli") ;
- Holorrhéna africana ("Thiarakehi") ;
- Khaya senegalensis ("Kay") ;
- Cissus populnea ("Lakadiè") ;
- Cochlospermum tinctonorium ("Djanderé") ;
- Guiera senegalensis ("Heloko") ;
- Bombax costatum ("Djoï").

D'autres instruments pastoraux sont constatés dans le cadre de la gestion traditionnelle du troupeau.

- Le **"Toygall"** est un instrument en forme de 2 Y évasés qui permet aux veaux de brouter de l'herbe, mais qui les empêche de têter les vaches. Le "Toygall" est surtout utilisé dans les périodes de soudure. Car même en période de Ceccely la vache produit en moyenne 2 litres de lait par jour. Ceci ne fait que refléter le caractère extensif du système pastoral pidirois.

- Le **"Lengourou"** est un clochet que porte le bovidé au niveau du cou. Le bruit du lengourou permet facilement de détecter la bête dans cette zone forestière.

- Deux sortes d'enclos sont constatés sur place :

. le **"Geddu"** pour le petit bétail ;
. le **"Kaddu"** pour le gros bétail.

On ne peut sous-estimer le problème réel de l'eau qui se pose dans la gestion traditionnelle du cheptel. Dans les interviews semi-structurées, les habitants s'identifient en "rivières" de la politique d'implantation des forages du gouvernement

sénégalais. Ils aiment rappeler qu'avant le déficit pluviométrique progressif qui affecte cette zone, les "beeli" (mères) et les "Wol" (rivières) perduraient dans la forêt jusqu'au mois d'avril alors que la saison des pluies débutait en mai. La forêt a toujours été **une réserve d'eau** et il n'y avait pas une grande rupture entre le tarissement des cours d'eau temporaires et les premières pluies. Aujourd'hui, outre le retard des pluies (mi-juin), un phénomène d'ensablement affecte les points d'eau traditionnels qui se raréfient de plus en plus, mais la nappe phréatique est relativement profonde (10 à 15 mètres).

D'ailleurs, d'après les informations reçues à Dabo et à Kolda, le Projet de la forêt classée de Dabo est sur le point de mettre sur pied un vaste programme visant à développer les capacités de stockage d'eau des mares et des rivières.

Il serait malaisé de parler de problème entre **Agriculteurs** et **pasteurs**, puisque nous avons affaire à une population qui a une vocation agro-pastorale. Cependant des problèmes subsistent dans la mesure où l'infiltration de bêtes dans le champs d'autrui est "source" de tension et met en évidence la compétition Agriculture-Elevage. Normalement à chaque fois qu'un troupeau détruit un champs, le propriétaire des bêtes doit, en guise de compensation, payer "1000 francs CFA par tête à l'utilisateur de la terre".
Mais jusqu'ici tous les problèmes sont réglés dans l'amabilité et la tolerance. Le propriétaire du champ exige du maître du troupeau un pardon devant une assistance présidée par le chef de village. Aujourd'hui, le pardon est enregistré devant l'assemblée du "Dental Juulbé". Rarement, ces genres de problèmes sont enregistrés dans le "Saré" (village) de Pidiro parce que d'une part, la proximité de la forêt réduit la compétition entre **l'élevage** et **l'agriculture**, d'autre part, en période pluvieuse, les troupeaux sont conduits par des bergers. Remarquons aussi qu'il n'y a pas de limite territoriale d'exercice de pâturage en période de "NDiawdé" juste après les récoltes. Ce système devait normalement être source de tension car les animaux pâturant dans n'importe quel champ. Les animaux domestiques participent activement aux travaux champêtres. Il y a même un système de location de boeufs :

- 15.000 FCFA pour les boeufs non expérimentés ;
- 20.000 FCFA pour les boeufs expérimentés.

Quelques éléments de modernisme ont été introduits dans la gestion traditionnelle du troupeau par la SODEFITEX. Des jeunes ont été formés en soins primaires de suivi de bétail dans le cadre d'un vaste programme concernant toute les Régions de Kolda et de Tambacounda. On a appris à ces jeunes des techniques de vaccination des bêtes. Ce programme a beaucoup contribué à éradiquer les maladies les plus fréquents comme le "**NDamol**", le "**Pidiwon**" et la "Diarrhée" des animaux. Les autres formes d'intervention de la SODEFITEX dans le domaine de l'élevage sont:

- les conseils qui sont donnés pour l'alimentation qualitative du bétail (grains de coton par exemple) ;
- une vulgarisation de nouvelles méthodes dans le domaine de stabilisation et de l'embouche bovine.

- 311

3.2.2.2.3.- Droits de succession sur le bétail

Hommes et femmes exercent un droit de propriété sur les bêtes. Mais tous les "grands propriétaires" de bétail restent des hommes et non des femmes.

*** Femmes et bétail**

Pour acquérir des bêtes, plusieurs possibilités s'offrent aux femmes de Pidiro.

- En quittant la maison familiale pour la demeure conjugale, la jeune fille bénéficie d'une donation de son père (2, 3 à 4 bêtes).
- Le mari peut adjoindre des bêtes dans la dot.
- La jeune fille qui n'avait pas bénéficié d'une donation de son père de son vivant parce que n'étant pas encore mariée, peut avoir quelques bêtes auprès de ses frères qui sont les héritiers potentiels du défunt.
- Les femmes de Pidiro qui ont des champs individuels ("Kamagnague") achètent souvent des bêtes après la commercialisation des produits de la récolte.
- La femme ou la jeune fille peut hériter les bêtes de sa mère ou d'une soeur célibataire sans enfants.

*** Hommes et bétail**

Ce sont toujours les fils du défunt qui héritent les bêtes de leur père. Après le décès de ce dernier le "Dental Julbè" se charge du partage des bêtes entre les différents fils.
La femme et la jeune fille de l'éleveur n'héritent jamais leur mari ou leur père.
Même les garçons mineurs sont concernés par l'héritage. Dans ce cas précis, l'oncle ou l'homme qui "hérite" les femmes.
Même les garçons mineurs sont concernés par l'héritage. Dans ce cas précis, l'homme qui "hérite" les femmes du défunt ou les grands frères exercent un droit de propriété symbolique sur les bêtes appartenant aux garçons mineurs. L'homme apparaît donc comme un "**Exécuteur testamentaire**".

3.2.2.3.- La forêt

3.2.2.3.1.- Perception du classement par les populations

Nous avons vu plus haut l'historique du classement de la forêt de Dabo. Nous n'en exposerons ici que les échos nécessaires pour jeter une lumière sur la perception du classement de la forêt par les populations de Pidiro.
Cette démarche nous permettra de comprendre le "FONCIER" forestier de Pidiro qui est à la fois un "foncier" de l'espace du végétal et du peuplement.

Les raisons du classement de la forêt de Dabo n'ont pas été clairement spécifiées dans les documents d'archive. Mais tout porte à croire que cette initiative est en droite ligne avec la politique coloniale inaugurée depuis 1935 qui marque l'avènement du premier Code Forestier en A.O.F. (Afrique Occidentale Française). Ce code forestier était orienté principalement vers

une limitation de tout usage local des espaces boisés et cela à l'aide de trois mesures (G. Hesseling) :

- la déclaration des grandes surfaces comme forêt classée interdite aux populations ;
- l'établissement d'une liste d'espèces protégées ;
- la création d'un service forestier appelé à contrôler le respect de ces mesures de conservation.

De ce qui précède, nous voyons donc que la politique forestière de l'administration coloniale avait deux tendances :

- le reboisement (roniers (Borassus aethiopum), gommiers (Acacia senegal) surtout);
- la Gestion des Ressources forestières.

Ceci met en évidence le débat aigü entre le rôle de l'Etat et celui des populations qui n'avaient ni le statut juridique ni la "conscience" pour s'impliquer dans le programme qui ressort du code forestier.

Qu'en est-il exactement aujourd'hui à Pidiro ?

Il y'a une ambivalence au niveau des points de vue par rapport au classement.

Un éleveur du village a pu dire que "le classement de la forêt est positif car les responsables du projet n'empêchent pas aux enfants de pénétrer dans la forêt en vue de cueillir des fruits. Les bêtes peuvent brouter librement. La forêt se présente aussi comme une réserve d'eau et un bouclier pour défendre et soutenir l'élevage des animaux en tant qu'activité dans l'avenir". Plus loin, il soutient que les populations doivent en prendre conscience au regard du déficit pluviométrique qui se fait sentir progressivement dans la zone.

Par contre, plusieurs cultivateurs voient en la forêt classée, au delà du Projet qui gère cette forêt, une institution qui discipline, bloque, diminue les gains qu'ils pourraient tirer dans la culture du coton et de l'arachide.
Ils ont du mal à comprendre le Pourquoi et le Comment de ce Projet. Selon leur perception, les terres sont faites pour être mises en valeur; certains arbres doivent être coupés.
Ils désignent la forêt sous le vocable de "Ladde Lamou" qui veut dire "forêt du roi" ou "forêt de l'Etat".

Ceci nous amène à constater que les populations ne respectent pas le classement. Non seulement elles n'ont pas suffisamment intériorisé le message du Projet, mais elles n'apprécient pas l'utilité de la forêt dans le cadre de l'équilibre de leur écosystème. Elles exploitent des espèces interdites et allument souvent des feux de brousse. Elles pratiquent la chasse qui est strictement interdite dans le domaine classé de la forêt de Dabo.
Les différents acteurs des feux de brousse sont souvent :

- des chercheurs d'igname ;
- des fraudeurs qui opèrent entre le Sénégal et la Guinée Bissau;
- des apiculteurs (récolteurs de miel).

Le désintérêt que les populations de Pidiro affichent à l'égard du G.G.F. met en exergue leur réserve à l'égard du Projet. Elles jugent qu'elles n'ont pas été associées aux initiatives du Projet et tout leur "est imposé de l'extérieur".

Il y a un problème réel de communication qui oppose le Projet de Dabo et les populations de Pidiro. Les différentes causes avancées par l'animateur responsable de la zone sont :

- les perturbations liées au calendrier des paysans; ces derniers restent difficiles à rassembler;
- le problème de logistique que rencontrent les personnes chargées du volet animation et sensibilisation.

3.2.2.3.2.- Droit d'usage limité des Populations sur la forêt classée.

Les populations ont un droit d'usage très limité sur la forêt classée de Dabo. Ces différentes prérogatives se trouvent être contenues dans les textes du Projet. Ces droits ont évolué au regard des documents du Projet et de la réalité en fonction, des priorités du Projet dans son évolution dans le temps.

Elles ont :

- le droit de cueillir (fruits, feuilles, écorces, sèves et tout ce qui se développe sur certaines espèces végétales).

- le droit de ramassage des produits déposés sur le sol ;
- le droit de pâturage : à ce niveau, il faut remarquer que le Pterocarpus erinaceus (Bali en peulh, Vène en ouolof) et Terminalia laxiflora (Badi) sont particulièrement ciblées (par les bergers) pour le pâturage aérien.

Elles n'ont pas le droit d'abattage, de libre disposition, de distribution, de prêt, de mise en gage, de vente de tout ou d'une partie de l'arbre à quelque fin que ce soit.
Une disposition d'un texte du Projet permet aux populations de cultiver dans la forêt sous la condition de ne pas couper les arbres. Mais les populations de Pidiro disent qu'elles n'ont jamais été au courant de cette disposition.

En traitant du Foncier végétal, il semble utile de rappeler que, d'après les entretiens avec des agents forestiers, les espèces les plus menacées actuellement sont:

- Daniellia oliveri ;
- Burkea africana ;
- Erytrophleum guineense ;
- les espèces du genre Combretum.

Les institutions traditionnelles et modernes ont un impact certain sur le "Saré" de Pidiro, au regard de l'importance que les populations, **"qui ne souffrent pas de manque de terre"**, leur accordent.

Les droits fonciers coutumiers sont assurés aussi longtemps que les institutions traditionnelles sont reconnues par tous les

membres de la société.

Par ailleurs, les **latences** objectives préfigurent des problèmes fonciers qui ne manqueront pas d'entrainer des bouleversements sociaux dans l'avenir.

Parmi ces latences on peut citer:

1 - La pression démographique progressive et croissante liée au "balancement", de manière générale, des populations pastorales et agraires, "agressées" par la sécheresse et la désertification du nord vers le sud du Sénégal. En témoignent, l'implantation des "Dahira Mourides" dans certains **pan** des Régions de Kolda et de Ziguinchor et l'infiltration de groupes Peulh du Ferlo en Casamance. Il n'est pas inutile de rappeler que "l'usure" du Bassin arachidier est un facteur de ce balancement démographique.

2 - La présence effective de la Communauté Rurale en tant qu'institution à Pidiro, à partir de 1993 a immanquablement entrainé l'éclatement des références, principes et valeurs qui commandaient naguère la gestion des ressources naturelles.

On va assister à l'**obsolescence** de certaines institutions traditionnelles comme le "jaarga" et les "Dental julbe". Cette obsole transparaîtra surtout dans le rôle qu'elles ont toujours joué dans la gestion traditionnelle des ressources naturelles.

3.2.2.4.- Approche du Projet d'Aménagement de la Forêt classée de Dabo (PAFD) à Pidiro dans l'organisation des populations

L'Association de Base (A.B.) de Pidiro compte 72 membres. La procédure de sa mise en place a été cernée sur la base d'entretiens avec des responsables d'associations, les autorités coutumières locales, le Président et l'animateur du GGF de Pidiro, de même que le responsable de l'A.B. . Selon des sources concordantes recueillies, l'A.B. du village de Pidiro est un groupe de villageois mis en place sur la base d'un volontariat. L'animateur du G.G.F. prétend n'avoir identifié que 4 petits groupements à caractère politique et sportive, ce qui justifierait, de son point de vue, la procédure du volontariat pour la mise en place d'un nouveau groupement viable. Toutefois, l'élaboration du diagramme de Venn par l'équipe de recherche de l'ISE a permis d'identifier une dizaine de groupements apparemment bien structurés et dynamiques si l'on se refère à la tension qui animait les différents intervenants au cours des deux séances de travail qu'a nécessité l'élaboration de ce diagramme. Selon les autorités coutumières, l'"A.B. de Pidiro est une association de volontaires mise en place par le PAFD et dont les activités n'engagent nullement pas le village". Le pessimisme du responsable du GGF de Pidiro et des représentants de l'A.B. du village apparemment très mal à l'aise témoigne du manque de dynamisme de ce groupement qui ne bénéficie de l'appui d'aucune association ou organisation locale, moins encore des autorités coutumières que sont le chef de village, l'Imam et le Conseiller rural. Tenant compte du manque de motivation des membres de l'AB et de l'absence de réalisation de cette structure, les responsables doutent même de sa viabilité. Pour le Président du

GGF, l'A.B. du village de Pidiro, tout comme celles des autres villages du GGF, n'existe que de non. Il avance comme argument que 15 membres seulement sur les 72 que compte l'A.B. de Pidiro se seraient investis une seule fois pendant une matinée dans la mise en place du Pare-feux périphérique dans la zone du village; la zone défrichée s'étendant sur environ 100 mètres de long sur 20 mètres de large. Il apparaît également que malgré tout le discours, les populations n'accordent pas toute l'importance qu'il fallait à ce projet dont l'objectif principal est pourtant leur implication dans l'aménagement et la gestion des ressources de la forêt. La mise sur pied d'une nouvelle structure (sur la base d'un volontariat) ne regroupant ni toute la population (72 personnes sur les 323) ni les différentes organisations et composantes du village (associations et autorités coutumières), ne semble pas être une bonne démarche. En plus, d'autres problèmes d'ordres organisationnel et matériel ont été notés par l'équipe de recherche :

- Motivation des populations de Pidiro autour des objectifs du projet

Certains villageois considèrent l'A.B. comme une "équipe de manoeuvres bon marché pour le Projet". Pour le guérisseur du village, les responsables du Projet n'ont pas clairement expliqué les "intérêts des autorités dans la forêt". La circulation de l'information pose également problème dans la mesure où le responsable du GGF et celui de l'A.B. ne disposent d'aucun document du Projet.

- Manque d'organisation des populations pour l'exploitation des produits de cueillette

L'exploitation de ces produits se fait encore de façon individuelle et anarchique.

- Manque d'équipement pour les populations

L'A.B. de Pidiro ne disposerait que de 15 hâches pour exécuter les travaux de défrichement et d'ouverture de pare-feux. Elle ne bénéficie pas de matériel de lutte contre les feux qui représentent une des principales menaces qui pèsent sur la forêt.

- Lenteur dans la réalisation des objectifs du Projet

Les populations estiment que le Projet n'a réalisé aucune de ses promesses (mise en place d'abreuvoirs, aménagement de l'espace pastoral...) au terme de sa première phase.

- Difficulté de s'adapter au calendrier paysan

L'animateur du GGF estime que les travaux champêtres perturbent beaucoup les activités du Projet.
En outre, le Projet ne semble pas avoir pris en compte l'important phénomène de l'exode rural très caractéristique des Peulh du Fouladou.

Cette étude permet de faire un certain nombre de constats au niveau du Projet d'Aménagement Forestier de Dabo. Parmi ces constats, les plus importants paraissent être les suivants :

1. - Les populations de Pidiro ne semblent manifester aucun intérêt particulier par rapport au projet. Loin s'en faut car le projet de Dabo a été cité pratiquement en dernier lieu lors de l'élaboration du diagramme de Venn qui consiste à l'identification des organisations internes comme externes intervenant dans le village, de même que les relations qui existent entre ces structures.

2. - Le projet n'a pas pris en compte les organisations déjà existantes dans le village (une dizaine) qui sont dotées d'une certaine assise à la base; il a plutôt créé ses propres structures qui n'ont aucune représentativité au niveau du village et au sein desquelles les populations de Pidiro ne se retrouvent pas. En effet, ce sont les organisations traditionnelles qui déterminent les règles et les normes de gestion locale des ressources naturelles.

3. - La gestion des ressources naturelles dans le terroir villageois de Pidiro obéit toujours au droit coutumier (Chef de village, Imam, Conseil des notables...).

4. - Le conseiller rural en tant que représentant de la Communauté Rurale n'est pas directement impliqué dans l'aménagement et la gestion de la forêt classée de Dabo. Il en est de même pour les autres institutions locales, traditionnelles ou non du village de Pidiro.

5. - Le calendrier des activités des populations de Pidiro apparaît très chargé à certaines périodes de l'année et limite de ce fait les activités du projet.

6. - Le Groupement de Gestion Forestière de Pidiro ne dispose d'aucune documention relative au projet.

7. - Aucune action significative du projet n'a été notée dans ce village qui était pourtant cité parmi les villages les plus actives à côté de ceux de Mampatim et Dabo.

8. - La collaboration avec les autres structures du développement rural et les ONG n'est pas toujours effective et pose parfois des problèmes.

Recommandations

1. - L'Association de Base de Pidiro devrait impliquer les institutions et organisations locales, traditionnelles ou modernes, pour une meilleure prise en compte des préoccupations de la collectivité locale et par conséquent son implication effective dans les activités du projet.

2. - Le PAFD gagnerait mieux à créer des activités susceptibles de freiner la migration des jeunes et des hommes vers les autres régions, mouvement très répandu chez les Peulh Fouladou pendant la saison morte. Il devrait cibler en particulier les associations de jeunes qui sont des sources potentielles de ressources humaines. En outre, une meilleure prise en compte du calendrier

des activités des villageois, notamment les femmes, apparaît comme une nécessité pour une participation effective des populations de Pidiro aux activités du projet.

3. - Les responsables du Groupement de Gestion Forestière et de l'Association de Base de Pidiro, tout comme ceux des autres Groupements, devraient bénéficier d'une large documentation sur le projet pour une meilleure information et un bon suivi des activités menées.

4. - Du fait des fonctions multiples de la zone (zone agro-sylvo-pastorale), la collaboration avec les autres structures du développement et les ONG devrait être plus effective dans les actions de terrain et ne pas se limiter à des consultations ou à la satisfaction de besoins de formation.

5. - L'organisation du pâturage dans la forêt (zones de parcours) que le projet entend "discipliner" devrait se faire en accord avec les populations, en tenant compte des modes traditionnels de gestion du cheptel.

6. - L'incitation des populations locales par le projet à certaines formes d'exploitation de la forêt, comme la carbonisation, mérite d'être mieux pensée dans la mesure où ces types d'exploitation, du fait de leur caractère destructive à court terme , peuvent porter atteinte à la forêt s'ils ne sont pas bien contrôlés.

7. - Pour des mesures de prudence, il nous semble que l'exploitation forestière, dans cette phase d'aménagement, devrait se limiter à des formes d'exploitation moins destructives comme la cueillette des produits forestiers. Cette cueillette qui est encore pratiquée de façon individuelle et plus ou moins anarchique nécessite une meilleure organisation au niveau des Associations de Base.

8. - Les recherches portant sur les aspects historiques, anthropologiques, sociologiques, et économiques de la forêt et des collectivités riveraines devraient être mieux pris en compte par le projet pour mieux identifier et entreprendre des actions sûres, efficaces, et qui recoupent mieux les préoccupations des populations locales.

9. - Des études approfondies sur le droit coutumier foncier devraient être effectuées de manière à saisir dans toutes ses dimensions les droits traditionnels que les individus exercent sur l'arbre, les animaux et la terre. Ceci fera certainement ressortir toutes les symboliques que les individus articulent autour de ces trois propriétés et permettre de prévenir les bouleversements que pourraient entraîner l'introduction de certaines réformes.

10. - L'approche MARP permettrait de mieux cerner toutes les activités que les populations souhaiteraient mener dans la forêt, en vue d'une meilleure prise en compte des préoccupations compatibles avec la gestion durable de cette forêt.

11. - Le message du projet de Dabo devrait emprunter, pour mieux être perçu par les populations, les canaux de communication traditionnels (Mosquée, Dental Juulbe...) au vu de l'importance que les populations de Pidiro accordent à ces institutions et organisations qui exercent une prééminence spirituelle sur les villageois. Le projet devrait également élaborer un programme visant à réunir l'Association de base autour de manifestations qui peuvent être des moments privilégiés d'informations et de sensibilisation. En outre, l'utilisation

d'un support pédagogique approprié (films vidéo, diapositives...) aideraient à mieux faire passer ce message lors de séances d'animation et d'éducation environnementale. Il est presque certain que la visualisation des messages du projet aura un impact médiatique plus important sur les populations.

LISTE DES ESPECES LIGNEUSES RENCONTREES DANS LE TERROIR DE PIDIRO AU COURS DE LA MARP DU 17 AU 27 AOUT 1992

1- Acacia albida (MIMOSACEES)
2- Acacia macrostachya (MIMOSACEES)
3- Acacia polyacantha (MIMOSACEES)
4- Acacia sieberiana (MIMOSACEES)
5- Adansonia digitata (BOMBACACEES)
6- Afrormosia laxiflora (PAPILIONACEES)
7- Afzelia africana (CESALPINIACEES)
8- Albizzia lebbeck (MIMOSACEES)
9- Annona senegalensis (ANNONACEES)
10- Anthostema senegalensis (EUPHORBIACEES)
11- Azadirachta indica (MELIACEES)
12- Bauhinia rufescens (CESALPINIACEES)
13- Bombax costatum (BOMBACACEES)
14- Carica papaya (CARICACEES)
15- Cassia siamea (CESALPINIACEES)
16- Cassia sieberiana (CESALPINIACEES)
17- Cola cordifolia (STERCULIACEES)
18- Combretum glutinosum (COMBRETACEES)
19- Combretum nigricans (COMBRETACEES)
20- Crossopterix febrifuga (LOGANIACEES)
21- Daniellia oliveri (CESALPINIACEES)
22- Detarium microcarpum (CESALPINIACEES)
23- Detarium senegalense (CESALPINIACEES)
24- Dichrostachys cineria (MIMOSACEES)
25- Elaeis guineensis (PALMACEES)
26- Entada africana (MIMOSACEES)
27- Erythrina senegalensis (PAPILIONACEES)
28- Erythrophleum guineense (CESALPINIACEES)
29- Ficus capensis (MORACEES)
30- Ficus glumosa (MORACEES)
31- Ficus sycomorus (MORACEES)
32- Gardenia erubescens (RUBIACEES)
33- Gardenia triacantha (RUBIACEES)
34- Gmelina arborea (VERBENACEES)
35- Heeria insignis (OLEACEES)
36- Hexalobus monopetalus (ANNONACEES)
37- Hymenocardia acida (EUPHORBIACEES)
38- Icacina senegalensis (ICACINACEES)
39- Jatropha curcas (EUPHORBIACEES)
40- Khaya senegalensis (MELIACEES)
41- Lannea acida (ANACARDIACEES)
42- Lannea velutina (ANACARDIACEES)
43- Leptadenia hastata (ASCLEPIADACEES)
44- Lophira lanceolata (OCHNACEES)
45- Mangifera indica (ANACARDIACEES)
46- Mitragyna inermis (RUBIACEES)
47- Moringa oleifera (MORINGACEES)
48- Nauclea latifolia (RUBIACEES)
49- Neocarya macrophylla (ROSACEES)
50- Newbculdia laevis (BIGNONACEES)
51- Ostryoderris Stuhlmanii (PAPILIONACEES)
52- Oxytenanthera abyssinica (GRAMINEES)
53- Parkia biglobosa (MIMOSACEES)
54- Phoenix dactylifera (PALMACEES)

320

55- Piliostigma reticulatum (CESALPINIACEES)
56- Piliostigma thonningii (CESALPINIACEES)
57- Prosopis africana (MIMOSACEES)
58- Pterocarpus erinaceus (PAPILIONACEES)
59- Raphia palma-pinus (PALMACEES)
60- Saba senegalensis (APOCINACEES)
61- Sclerocarya birrea (ANACARDIACEES)
62- Securidaca longipedunculata (POLYGACEES)
63- Spondias mombin (ANACARDIACEES)
64- Sterculia setigera (STERCULIACEES)
65- Stereospermum kunthianum (BIGNONACEES)
66- Strychnos spinosa (LOGANIACEES)
67- Tamarindus indica (MIMOSACEES)
68- Terminalia avicenoides (COMBRETACEES)
69- Terminalia laxiflora (COMBRETACEES)
70- Terminalia macroptera (COMBRETACEES)
71- Vitex doniana (VERBENACEES)
72- Vitex madiensis (VERBENACEES)
73- Ziziphus mauritiana (RHAMNACEES)
74- Ziziphus mucronata (RHAMNACEES)

SYNTHESE DES INFORMATIONS SUR LE PASTORALISME

I.- CHEPTEL

- gros bétail : bovins, anins, équins
- petit bétail : ovins-caprins

II.- CYCLE DE DEPLACEMENT DES BETES

. Thethiely : bêtes sont éloignées du village - loin des champs - pâturent dans la forêt, D.C. - D.N.C -berger)
. Ndiawar : pâturage se pratique dans les bas fonds et dans les rizières avec le berger
. Tiédou : bêtes divaguent librement dans le terroir villageois sans berger - pâturage aérie VENE) Pterocarpus (BALI) ; Terminalia laxiflora (BADI)

III.- SYSTEME D'EXPLOITATION

Type extensif : vaches 2 litres de lait/jour
Enclos : Geddu : petit bétail - Kaddu : gros bétail
Instruments : foyall ; - Lengouru -waru (abreuvoir) - Bidel (puits de saison seche) (Cloche du son).
(Rites) : pratiques traditionnelles : Monde, pharmacopée
Gouloumbel : zone de réserve pastorale - Embûche

x "Moderne" :

. Séances de vaccination - formation des jeunes S.P.V. - Conseils donnés par SODEFITEX ;
. Système de location des bêtes = agriculture (15.000 à 20.000 F) saisonnier.

IV.- VALORISATION DU TROUPEAU

. Prestige
. Lait et Sous-produits
. Fertilisation

V.- DROITS DE SUCCESSION

. Femmes : la femme - droit de propriété bêtes - donation du père (J.F.), Mari, achat après les récoltes.
. Si elle meurt les bêtes à l'ainée (non ainée ou filles) - co-épouse ;
. Si la femme - non bénéfice donnation du père - fils lui donnent quelques têtes (1 à 2) = J.F.

. Hommes

. La terre = aux fills - à défaut de fils = frère
. Si l'homme hérite la femme de son frère (enfants mineurs) il exerce = de P.S.

VI.- COMPETITION AGRICULTURE - ELEVAGE

. Equilibre - Harmonie) Habitants de Pidiro = Agro-pasteurs
. Facteurs d'équilibre :
Disponibilité des terres
Forêt (réserve d'eau, nourriture du bétail)

323

SYNTHESE DES INFORMATIONS SUR AGRICULTURE

I. LES CULTURES

A.- Les cultures de rente :

. arachide
. coton

B.- Les cultures vivrières :

. manioc-sorgho ;
. maïs - milet
. foncon - riz - niébé.

C.- L'ARBORICULTURE

. citron
. mangues.

D.- LE ZONAGE (voir croquis)

II.- SYSTEMES ET TECHNIQUES DE PRODUCTION

A.- LES ASSOCIATIONS

PALDI : arachide, mil (grand ou petit), courge, niébé, gombo
coton/niébé
maïs/petit mil
mil/sorgho, niébé, courge.

B.- LES METHODES DE FERTILISATION

Méthodes traditionnelles (parcage, déchets agricoles)
Méthodes modernes (intrants chimiques)

C.- LES TECHNIQUES CULTURALES

. cultures aratoires (instruments traditionnels)
. culture attelée (ânes, bovidés, chevaux).

D.- LES ROTATIONS

. déplacements des cultures
. jachère.

E.- SUCCESSION DES CULTURES

1. Mil ; 2. - Maïs, Fonion - 3.- Coton arachide-Sorgho.

E.- LES TYPES DE CHAMP

MARU : Champ de concession

KAMAGNAGUE : Champ individuel.

SYNTHESE DES INFORMATIONS SUR LE FONCIER

I.- GENERALITES

D.Foncier coutumier fonctions dans cette zone ;
Sujet de droit = communauté
Sécurité foncière assurée par le respect des normes commandant la Gestion des ressources naturelles : terre - tere des anciens (MARU - KAMAGNAGUE)
Hommes et femmes exercent un droit de propriété sur la terre.

II.- MODES D'ACCES A LA TERRE

Processus :

A. abattage des arbustes
B. abattage des arbres (fruits non-comestibles)
C. désherbage
D. ensablement d'une bouteille (symbole))
plantation de panté) SEDDE

L'homme occupe lat. un c. nbres d'années - l'acquiert de droit:
Prescription USACAPION - Propriété acquisitive

III.- CONTRAT D'EXPLOITATION

Prêt de terre (étrangers = tradition du Funladou) diff. maison - défrichement
. Gage-vérité et loction n'existent pas.

IV.- DROITS DE SUCCESSION

Homme : les fils héritent

. s'il n'est marié et sans fils - frères du défunt héritent
. les femmes n'hésitent pas la terre de leur mari ;
. D.P.S. du drère du défun = enfants mineures.

Femme

. l'aînée hérite la terre de la défunte ;
. sans fille - fils
. sans fils, et filles = co-épouse ;
. le mari n'hérite pas sa femme

V.- COMMUNAUTE RURALE ET FONCIER

C.R. ne gère pas encore les terres/ S. Prochaine (93) tout nouveau déffrichement devra être accordé par la C.R. (responsable MAMPATIN)

VI.- POPULATION - FORET

Droit d'usage limité

. Droit de ceuillir ;

325

. droit de ramassage ;
. droit de cultiver (textes, réalité) (Pidiro)
. de pâturage

Les populations n'ont pas le droit :

- d'abattage, de libre disposition, de planter, de posséder et de transmettre.

FICHE DESCRIPTIVE DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA FORET CLASSEE DE DABO

I.- But : Mise au point et réalisation à titre pilote d'un modèle technique d'aménagement et de gestion d'une forêt classée.

II.- Durée : 3 ans (1990 - 1993).

III.- Approche : Implantation et responsabilisation des populations rurales riveraines.

IV.- Contribution financière du PNUD : 955.000 $ US.

V.- Apport financier du gouvernement du Sénégal : 74 millions de FCFA.

VI.- Moyens humains : 2 Ingénieurs des Eaux et Forêts (IEF), 1 Ingénieur des Travaux des Eaux et Forêts (ITEF), 4 Agents techniques des Eaux et Forêts (ATEF) ; 1 expert en Aménagement forestier (Conseiller Technique Principal : CTP) ; 1 cadre associé forestier, des consultants (agrostologie, socio-économie...), 4 animateurs ruraux, 2 chauffeurs, une secrétaire dactylo, une secrétaire de Direction, un comptable, un chauffeur, 2 gardiens.

VII.- Moyens matériels : Equipement du projet antérieur (SEN 82/027) 1 véhicule tout terrain (Pajero), 1 Peugeot 505 break, 1 Toyota double cabines bâchée, 4 motos 125 CC, Infrastructure et matériel de bureau à Kolda (direction) et à Dabo (administration).

VIII.- Agences d'exécution : FAO et Ministère de la Protection de la Nature (Direction de la Conservation des Sols et du Reboisement).

Calendrier de travail

Jour	Date	Période	Activité	Outil	Informateurs
LUNDI	17 août 1992	Toute la journée	- voyage Dakar-Kolda arrivée à Kolda vers 18 heurs - contact avec Souleymane Guèye, Directeur du projet (PAFD) - installation à l'hôtel MOYA		
MARDI	18 août 1992	Matinée et Après-midi Nuit	- rencontre avec le staff du projet (PAFD) - constitution de 2 équipes - contacts IEF, CERP (Ly, Sambou) - contacts FRK, SODEFITEX (NDoye, Goudiaby) - exploitation des documents rassemblés dans la journée	Revues des données secondaires	
MERCREDI	19 août 1992	Matinée Midi Après-midi	- exploitation des données secondaires - mise en commun - séance de travail avec le Directeur du projet PAFD - voyage Kolda - Dabo - discussion autour des critères de choix du village - revue des objectifs et des outils		

JEUDI	20 août 1992	Matinée Après-midi Soir (vers 17H 45) 18H45 19H00 Vers 20 heures	- contact (à Dabo) avec le Sous-préfet de l'Arrondissement de Dabo - contact avec le chef de CERP de Dabo - séance de travail avec le chef de l'Antenne du PAFD à Dabo - discussion autour des critères de choix du village - choix du village de Pidiro - départ à destination de Pidiro - contact avec l'infirmier du poste de santé de Mampotim - arrivée à Pidiro - protocole et prise de contact avec le chef de village de Pidiro - discussions avec le chef de village - visite de l'école - installation de l'équipe dans la maison de la "concession BOIRO" - discussions portant sur le programme	Entretien semi-structuré	Sow Sané Diatta
VENDREDI	21 août 1992	Matinée Après-midi Nuit	- entretien avec les hommes (méthodes et objectifs de la MARP) - reconnaissance du terroir du village - entretien avec les jeunes	Carte du village	- Baldé (informateur-clé)
SAMEDI	22 août 1992	Matinée Après-midi Soir	- visite de la partie sud du terroir - visite de la partie nord du terroir - rencontre (avec les vieux) annulée pour cause de décès	Transect	Baldé Sara
DIMAN-CHE	23 août 1992	Matinée Après-midi Nuit	- présentation de condoléances - visite des rizières et entretien avec des femmes dans les champs - visite de la partie nord-ouest pour compléter le transect - entretien individuel - contact avec le chef des chasseurs de la zone - entretien avec les jeunes et des adultes	Diagramme de Venn	Boiro (informateur-clé)

LUNDI	24 août 1992	Matinée Après-midi Nuit	- travail individuel (le point sur les informations recueillies) - remise de cola - réunion (avec les hommes) annulée pour cause de pluie - mise en commun des informations obtenues sur l'agriculture et l'élevage		
MARI	25 août 1992	Matinée Après-midi Nuit	- entretien (Sambou) avec le guérisseur - entretien (Lt et Goudiaby) avec un éleveur et le berger - entretien de l'équipe avec les hommes - entretien de Ly avec le berger	Entretiens sémi-structurés Calendrier des activités	Samba Kandé Diallo Diallo
MERCREDI	26 août 1992	Matinée Après-midi Soir Nuit Nuit De minuit à 4 h du matin	- entretien de Sambou avec l'Imam - entretien de Sambou avec le "Diarga" ou chef de village - entretiens de Sambou avec Bacary Boiro - entretien de Goudiaby - entretien de NDoye avec les femmes - entretien de Ly avec Boiro - entretien de Sambou et NDoye avec le président du GGF - entretien avec les jeunes - mise en commun des informations obtenues	Entretien semi-structuré Entretien semi-structuré Classement selon le niveau de richesse Calendrier des activités des femmes Entretien semi-structuré Diagramme de Venn (suite)	Imam Chef de village Bacary Boiro Samba Kandé Bacary Boiro Aliou Baldé
JEUDI	27 août 1992	Matinée Midi Vers 17 heures	- visite du pare-feu et d'une partie de la forêt classée en compagnie du président du GGF - entretien de Ly avec le guérisseur, avec l'éleveur et avec l'animateur du PAFD - préparation de la restitution - restitution à la place du village - départ pour Dabo	Entretien semi-structuré Entretien semi structuré	Aliou Baldé Kanté, Diallo, Baldé

VENDREDI	28 août 1992	Matinée Soir	- contact à Dabo avec le sous-préfet de l'Arrondissement de Dabo - discussions avec le chef du CERP - entretien avec un animateur du projet PAFD - entretien avec des agents de la SODEFITEX	Entretien semi-structuré Entretien semi-structuré	Sow Baldé
SAMEDI	29 août 1992	7 heures	- départ à destination de Dakar		